






DEPARTMENT OF
THE HISTORY OF ART
OXFORD

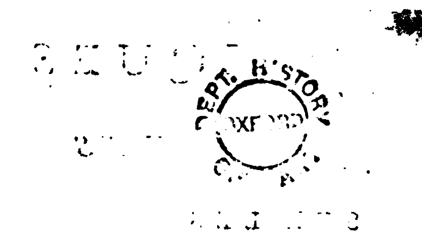
OBSERVATIONS HISTORIQUES

ET CRITIQUES

SUR LES

ERREURS DES PEINTRES.

TOME PREMIER.


DEPT. HISTORY

OBSERVATIONS HISTORIQUES ET CRITIQUES

Sur les Erreurs des Peintres, Sculpteurs & Dessinateurs, dans la représentation des Sujets tirés de l'Histoire Sainte,

OU

Les Peintures Sacrées considérées relativement aux dogmes, aux faits & au costume, avec tous les éclaircissements nécessaires pour les rendre exactes, & les augmenter d'un grand nombre de Sujets qui n'ont jamais été traités.

par Molé, avocat

TOME PREMIER.

Deux Vol. in-12. Prix 6 liv. relié.



A PARIS,
Chez Debure, pere, Quai des Augustins, à Saint Paul.

M. DCC. LXXI.

Avec Approbation et Privilege du Roi.







OBSERVATIONS HISTORIQUES

ET CRITIQUES

SUR LES

ERREURS DES PEINTRES.

TOME PREMIER.

---

on peut s'en convaincre, en jetant les yeux sur les tableaux du jugement dernier. La Vierge, les Apôtres, sont ordinairement à genoux dans des attitudes de suppliants; ils intercèdent pour les réprouvés; comme si l'intercession de la Vierge, des Apôtres & des Saints, pouvait être de quelque utilité, quand le sort éternel des hommes sera décidé, & qu'il ne sera plus question de conversion.

Si vous comparez les tableaux entr'eux, vous ne les trouverez pas souvent plus d'accord sur le même sujet, qu'ils ne le sont eux-mêmes, soit avec l'écriture, soit avec les opinions reçues. Allez aux Capucins de la rue S. Honoré, vous y verrez une assomption peinte par *la Hire* : les douze Apôtres sont encore vivants. Le Peintre les a placés autour du tombeau de la Vierge; les uns examinent ce tombeau, les autres contemplent le triomphe de Marie.... Dirigez maintenant vos pas vers Saint Roch, vous y trouverez le même sujet fort ingénieusement dessiné à la voûte de la chapelle de la Vierge; mais ne vous avisez pas de chercher les Apôtres sur la terre, le Peintre les a

crus morts, il les a placés en paradis.

En voyant de pareil écarts, on serait presque tenté de desirer que les Peintres n'eussent jamais eu la faculté de rendre sur la toile les mystères les plus sublimes de la Religion. Ce furent peut-être ces écarts qui accélérèrent la révolution qu'éprouvèrent dans le seizième siècle les peintures sacrées. Abstraction faite du culte, il s'était glissé, lors de cette révolution, des abus révoltants dans la représentation des images : décence, exactitude, vérité, tout était sacrifié à la manie de tout feindre, de tout embellir. Vainement Jean Gerson, au commencement du quinzième siècle, adressa aux Puissances publiques une exhortation contre les peintures indécentes. Ses avis ne produisirent aucun effet; les tableaux les plus ridicules continuèrent d'orner le temple du Seigneur.

Si après ce coup d'œuil sur la manie des anciens Peintres pour tout feindre, pour tout embellir, vous considérez les mœurs, les usages de nos aïeux; il vous sera facile de sentir combien la plupart des tableaux devaient être absurdes, & même dangereux. Les légendes dorées, ces livres dans les-

quels l'amour du merveilleux revêtait la vérité de tous les ornements de la fable; les mystères, ces pièces tragi-comiques, que souvent des Prêtres composaient ou jouaient par zèle, & auxquelles le peuple assistait toujours par dévotion, nous fournissent des exemples frappants du goût bisarre qui régnait dans ces siécles éloignés. Les Peintres, les Sculpteurs, &c. calquaient leurs ouvrages sur ces légendes, sur ces mystères. Les fictions les plus grotesques, les fables les moins vraissemblables, passaient du Théâtre dans les Eglises.

Ces abus méritaient, sans doute, une réforme. Si *Luther* & *Calvin*, ou plutôt leurs adhérents, avaient sçu se modérer sur cet objet, ils auraient pu mériter des éloges : il est beau de travailler pour la défense de la Vérité, l'honneur de la Religion, & le progrès des beaux Arts! Mais l'esprit de parti les a aveuglés; ils ont donné dans l'excès : tout ce qui est extrême, la raison ne l'approuvera jamais.

Le Concile de Trente évita cet écœuil; il prit une route mitoyenne pour arriver à cette réforme : ce fut de soumettre les tableaux à un examen

rigoureux. Les Evêques furent chargés de cet emploi : *Statuit sancta Synodus nemini licere ullo in loco vel Ecclesia, etiam quo modo libet exempta, ullam insolitam ponere vel ponendam curare imaginem, nisi ab Episcopo approbata fuerit*, &c.

S. Charles Boromée fut un des Prélats qui se conformèrent avec le plus de promptitude aux intentions des Peres de Trente. Dans un Concile qu'il convoqua à Milan en 1563, il fit adopter un réglement fort étendu sur la représentation des images. Ce réglement enjoignait aux Evêques de prendre garde qu'on ne peignît rien qui ne fût conforme à la vérité de l'Ecriture, de la Tradition, & des Auteurs ecclésiastiques; de rejeter les peintures qui contiendraient des faits dont il ne seroit fait mention dans aucun Auteur accrédité, ou qui n'aurait jamais été approuvé; enfin il exige que dans tous les tableaux, dans toutes les statues, l'attitude, l'habit, les traits, le personnage entier, n'offre rien que d'honnête, de majestueux & d'édifiant.

Quelques Théologiens, soit dans la chaire de vérité, soit dans des traités

faits exprès, entreprirent auſſi de réprimer les abus. Jean Molan, entr'autres, compoſa une eſpèce de code hiſtorique & théologique en faveur des Fideles & des Peintres. Ce concert unanime ne produiſit pas l'effet qu'il ſemblait promettre. Les réglements des Conciles de Trente & de Milan eurent le ſort qu'ont ſouvent les plus beaux réglements; on les exécuta mal, ou bien ils n'eurent qu'une exécution momentanée.

Le goût du beau, du naturel, qui naquit alors, fit éprouver une nouvelle révolution aux images. Les Artiſtes s'attachèrent à rendre avec grâce & nobleſſe tous les ſujets qu'ils traitèrent. Aux compoſitions froides & inanimées des anciens Peintres, on en ſubſtitua de vraies & de ſublimes. Les lois de la perſpective ne furent plus violées : on donna du relief aux corps, on leur communiqua, pour ainſi dire, le mouvement & la vie; l'élégance & la richeſſe des draperies, la juſteſſe & la beauté des proportions, tout fut employé pour faire illuſion. L'unité de temps, de lieu & d'action fut connue & favorablement accœuillie; chaque perſonnage, lié aux autres par

un intérêt général, eut aussi son caractère distinctif : dans ses yeux, sur son front, à la moindre articulation de son corps, on reconnut ce qui se passait dans son cœur, on devina sa pensée. O Nature! quelle fut ta surprise en voyant ces tableaux! Tu les pris pour des miroirs dans lesquels tu te crus répétée.

Cette révolution si favorable à la Peinture en général, ne le fut pas également aux peintures sacrées. Les chefs-d'œuvre des grands Maîtres éblouirent les yeux; on ne songea qu'à la beauté, qu'à la perfection de leurs ouvrages, relativement aux règles de l'Art & au prestige de l'illusion; l'exactitude & la vérité dans les faits furent oubliées .... C'est ainsi qu'à la faveur des talents les abus se sont perpétués.

Je dis perpétués; car si l'on en excepte certaines fictions ridicules, absurdes ou puériles, les tableaux de nos jours présentent sur les faits, le dogme, le costume & les mœurs, à peu de chose près les mêmes fautes qu'on reprochait aux Peintres il y a trois siècles. Il ne faut point s'en étonner, la Nature fait les Artistes & non les Sçavants, encore moins les Théolo-

giens. Combien de Peintres ont forcé l'envie à reconnaître la ſupériorité de leurs talents, & qui ſçavaient à peine lire? Comment auraient-ils pu éviter les écarts de leurs prédéceſſeurs, puiſqu'ils n'étaient pas en état de puiſer dans les ſources, & d'apprécier leurs erreurs?

Mais ne ſerait-ce pas trop exiger des Artiſtes, que de les obliger à débrouiller les annales du monde, & à ſonder les profondeurs de la Théologie. Le livre de la Nature eſt immenſe; ſeul il ſuffirait pour remplir la vie de pluſieurs Neſtors. Le mérite d'un Peintre eſt de le bien connaître; il doit l'avoir ſans ceſſe devant les yeux, entre les mains. S'il eſt obligé de l'abandonner pour acquérir les connaiſſances qu'exige l'hiſtoire ſacrée; comment pourra-t-il étudier la Nature? Diſtrait par trop d'objets, il les connaîtra tous, ſans avoir avec aucun cette intimité, cette familiarité qui enfante des chefs-d'œuvre. Les productions qu'il donnera ſeront exactes, mais médiocres: en voulant trop le cultiver, on étouffe le génie.

Je ne m'arrêterai point à réſoudre cette objection. Je me contenterai d'ob-

ſerver que tout ce qu'en matière de Religion on peut en conclure de plus favorable à l'égard des Peintres, c'eſt que leurs écarts, leurs erreurs ſont involontaires, & que la pureté de leurs intentions leur tient lieu d'excuſe. Mais on ne peut diſconvenir, 1°. qu'il n'en eſt pas moins vrai que ces écarts, quoiqu'involontaires, ſont rarement indifférents, & par conſéquent qu'on ne ſçaurait apporter trop de ſoin pour les éviter : 2°. qu'on ne ſçaurait les éviter ſans avoir une connaiſſance exacte des faits, ſans poſſéder les vérités de la Religion ; & qu'ainſi la néceſſité d'ûnir à l'étude de la Nature, celle de l'Hiſtoire & de la Théologie, ſubſiſte toujours pour les Artiſtes qui aſpirent à la gloire de réuſſir dans les peintures ſacrées.

Ce que j'obſerverai encore, c'eſt que cette étude n'eſt pas ſi immenſe qu'on ſemble l'annoncer : il eſt même un moyen ſimple de la faciliter ; ce ſerait de mettre entre les mains des Artiſtes un ouvrage méthodique, dans lequel ſeraient détaillées toutes les erreurs des Peintres en matiere de Religion ; un ouvrage dans lequel chaque Artiſte fut en état au premier

coup d'œuil d'entrevoir & ce qu'il peut faire, & ce qu'il doit éviter. Ce travail devrait être celui des Amateurs : contribuer à l'avancement des Arts, en éclairant les Artiſtes, tel eſt leur partage.

C'eſt pour avoir quelque droit à ce titre, que je me ſuis décidé à mettre au jour différentes obſervations ſur un certain nombre de faits ſuivis, tirés de l'Hiſtoire ſacrée : faits dont la plupart ont déja été exécutés par les Peintres, & dont la ſuite forme, pour ainſi dire, les deux premières époques de l'Hiſtoire du nouveau Teſtament. Tout ce qui a précédé immédiatement la naiſſance du Sauveur, tout ce qui s'eſt paſſé pendant les douze années qui ont ſuivi cette naiſſance ; voilà l'objet de mes obſervations. La vérité des faits, le dogme, les mœurs, le coſtume ; tels ſont les points principaux que je tâche d'éclaircir. Peu content d'approuver ou de critiquer ce que les Peintres ont hafardé ; lorſque l'occaſion s'en préſente, j'indique ce que ſelon moi ils auraient pu ou dû faire. Leur utilité, & l'avantage de la Religion ont dirigé mon zèle.

PREMIERE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

Généalogie de Jésus-Chrit.

SAINT Luc & Saint Matthieu nous ont conservé la généalogie de Jésus-Chrit ; mais, comme l'a très-bien observé S. Ambroise, si l'on veut avoir la véritable généalogie du Sauveur, il faut la chercher dans le premier chapitre de l'Evangile selon S. Jean. C'est-là qu'on apprend ce qu'il a été, ce qu'il est, & ce qu'il sera toujours.

Quant aux deux généalogies qui sont parvenues jusqu'à nous, elles nous ont fait connaître les ancêtres en ligne directe de Jésus-Chrit, fils de Marie, épouse de S. Joseph ; l'une commence à Abraham, & s'étend jusqu'au Sauveur ; l'autre remonte depuis le Sauveur jusqu'à Adam, lequel étoit fils de Dieu.

Une généalogie n'offre pas un sujet bien intéressant pour un Peintre, sur-

tout une généalogie qui ne contient que les ascendants en ligne directe, & dont la plupart des personnages ne sont connus que de nom. Néanmoins quelques Artistes, si toutefois on peut leur donner ce nom, ont entrepris de représenter celle de Jésus : voyons s'ils ont bien réussi.

On s'imagine peut-être que ces Artistes auront rangé les figures des ancêtres du Sauveur suivant l'ordre que les Evangélistes ont marqué ; qu'ils se seront contentés d'embellir leur tableau par des ornements & des attributs relatifs à cette illustre famille : on est dans l'erreur. Une méthode si naturelle, & dont on se sert tous les jours, a paru trop commune aux Peintres, ils ont travaillé d'après leur imagination. Pour les juger, il faut jeter les yeux sur leur ouvrage.

Un vieillard est étendu par terre ; des entrailles de ce vieillard sort un arbre assez gros, d'où s'échappent à droite & à gauche différentes branches, qui se subdivisent en rameaux. Ces branches, ces rameaux sont terminés par des espèces de fleurs, qui ressemblent à celles des grenadiers ou bien au calyce d'un gland. Ces fleurs, ces

calyces ſervent de baſes aux buſtes de différents perſonnages, dont la plupart ont la couronne ſur la tête & le ſceptre à la main : David jouant de la harpe, eſt le ſeul qui ſe faſſe connaître. Au ſommet de l'arbre, dans la dernière des fleurs, on apperçoit une femme tenant un enfant nu entre ſes bras.

Voilà le croquis des tableaux qui repréſentent la généalogie de Jéſus-Chrit. En le comparant avec l'Evangile, il ne ſera pas difficile de faire ſentir combien de pareilles fictions ſont abſurdes & contraires à la vérité.

S. Matthieu & S. Luc, ainſi que je le dirai plus amplement par la ſuite, n'ont pas ſuivi le même ordre en rapportant les noms des ancêtres de Jéſus-Chrit. Pour tracer, d'aprês ces Auteurs, une généalogie parfaite, il faudrait les réunir toutes deux, & les repréſenter en même temps. Les Peintres ont ſauté par-deſſus cette différence ; ils ne ſe ſont fixés qu'à un ſeul ordre, ou plutôt ils n'ont tracé qu'une généalogie ſimple, & par là ils ont en quelque ſorte tronqué l'Evangile.

Quand il ſerait vrai que les Peintres aient pu ſans danger s'attacher à un ſeul

ordre, il demeurerait toujours pour constant que dans l'un & l'autre cas, ils devaient tracer la généalogie de Jésus toute entière, telle qu'elle est rapportée, soit par S. Matthieu, soit par S. Luc. C'est à quoi ils n'ont pas jugé à propos de s'astreindre.

S. Matthieu compte quatorze générations depuis Abraham jusqu'à David, quatorze depuis David jusqu'à la captivité de Babilone, quatorze depuis cette captivité jusqu'à Jésus-Chrit, ce qui fait en tout quarante-deux générations; cependant l'arbre généalogique des Peintres n'en contient tout au plus que quinze ou vingt. Est-ce ainsi qu'on doit copier l'Evangile ?

Cette faute devient encore plus sensible, si l'on calcule la généalogie rapportée par S. Luc. Comme cet Evangéliste l'a fait remonter jusqu'à Adam, qui était fils de Dieu, elle contient quatre-vingt-quatre générations. Les Peintres se sont contentés d'en représenter une vingtaine; ils ont choisi les personnages qu'ils pouvaient faire connaître par leurs attributs, les autres ont été mis à l'écart. Voilà un beau chef-d'œuvre.

S. Matthieu a rapporté la généalogie

de Jéſus par S. Joſeph : le nom de ce Saint ſe trouve immédiatement avant celui du Sauveur ; S. Luc a auſſi placé le nom de S. Joſeph immédiatement après celui de Jéſus-Chrit. Les Peintres n'ont pas ſeulement eu l'attention de donner une petite place à ce Saint ; leur arbre généalogique eſt terminé par la Vierge, tenant ſon enfant Jéſus : S. Joſeph n'y paraît pas.

S. Matthieu & S. Luc ne nous ont conſervé que les noms des aſcendants en ligne directe ; pourquoi donc ces branches, ces rameaux qui, dans les tableaux que je critique, s'échappent à droite & à gauche du tronc principal ? Les Artiſtes ignorent-ils que ces rejetons ne repréſentent que des collatéraux ; & que placer au rang des collatéraux des aſcendants en ligne directe, c'eſt tout brouiller, c'eſt tout confondre ?

La croyance commune ſur la généalogie de Jéſus, ſe trouve également bleſſée dans ces tableaux. J'en ai déja cité un exemple en parlant de S. Joſeph, que les Peintres ont oublié ; quoique ce ſoit par lui que les Evangéliſtes ont rapporté la généalogie du Sauveur.

C'eſt peut-être pour éviter cette faute, qu'on s'eſt aviſé de repréſenter enſemble les deux généalogies du Sauveur. Elles ſortent toutes deux de la même ſouche, ſe réuniſſent quelquefois, & ſont enfin terminées par le portrait du Sauveur, âgé d'environ trente-trois ans. Ce portrait eſt précédé d'un côté par le buſte de la Vierge; de l'autre, eſt celui de S. Joſeph: deſorte qu'il paraît que l'intention des Artiſtes a été de ſignifier que des deux généalogies qu'ils ont tracées, l'une eſt celle de la Vierge, l'autre celle de S. Joſeph; toutes deux ayant la même ſouche, & s'étant réunies pluſieurs fois.

Il eſt vrai que parmi les neuf ou dix ſentiments qu'a fait naître l'eſpèce de contrariété qui ſe trouve entre les deux généalogies de Jéſus, relativement au pere que chaque Evangéliſte donne à S. Joſeph, il en exiſte un ſuivant lequel on concilie cette contrariété, en ſuppoſant que la généalogie rapportée par S. Matthieu contient les ancêtres paternels de Jéſus, & celle rapportée par S. Luc, les ancêtres maternels. L'une eſt la généalogie de S. Joſeph; l'autre eſt celle de Marie.

Je ne m'arrêterai ni à l'expoſition, ni à l'examen de ce ſentiment; il me ſuffira d'obſerver qu'il a été inconnu à toute l'antiquité, qu'il n'a jamais été autoriſé, & qu'il ne peut s'accorder avec ce qu'on a cru dans tous les temps ſur les généalogies de Jéſus-Chrit.

La Vierge & S. Joſeph étaient de la tribu de Juda & de la famille de David; tous deux ont eu un grand nombre d'ancêtres communs : voilà ce qu'on croit. Quant aux deux généalogies de Jéſus, ſi elles ne contiennent pas exactement les mêmes noms, c'eſt que dans l'une on a ſuivi l'ordre naturel des générations, au-lieu que dans l'autre on a eu égard aux ſucceſſions légales uſitées chez les Juifs; mais toutes deux ne contiennent que la généalogie de Jéſus par S. Joſeph. Suppoſer, comme on l'a fait dans le tableau dont je parlais à l'inſtant, que ce ſont deux généalogies différentes, c'eſt rejeter la croyance commune, c'eſt préférer de ſimples conjectures aux opinions reçues depuis l'origine du Chriſtianiſme.

Après avoir conſidéré ces tableaux relativement à la croyance commune & à l'exactitude des faits, ſi j'entre-

prenais de les analyſer relativement au coſtume, les fautes ſe multiplieraient. Les Peintres n'ont pas fait attention que la généalogie de Jéſus-Chrit, telle qu'elle eſt rapportée par S. Luc, comprend un eſpace de quatre mille ans. Pendant cet eſpace le coſtume a varié; les perſonnages qu'ils ont repréſentés devraient donc offrir quelque choſe qui caractériſât ce changement.

L'habit des premiers hommes étoit fort ſimple; des peaux, des plumes, des feuilles, ou des écorces, leur ſervirent d'habillements. Les draperies, que les Peintres prodiguent aux anciens Patriarches morts avant le déluge, ne s'accordent donc ni avec ce qu'indique la raiſon, ni avec ce qu'on lit dans l'Hiſtoire.

Le manteau de Noé, les habits parfumés d'Eſaü, dont Rébecca revêtit Jacob pour ſurprendre la bénédiction d'Iſaac; la robe de diverſes couleurs qui excita la jalouſie des freres de Joſeph; enfin l'anneau, le braſſelet & le bâton que le Patriarche Juda donna en gage à ſa bru, qu'il prenoit pour une courtiſane, pouvaient guider les Peintres ſur le coſtume des premiers temps qui ont ſuivi le déluge.

Moïfe ordonna aux Lépreux de ref-ter la tête nue, afin qu'on pût les reconnaître. Du temps de Moïfe les Juifs avaient donc la tête couverte : cette circonftance n'aurait point dû échapper aux Artiftes ; elle caractérife le fiècle, & fert à faire diftinguer ceux qu'on a voulu repréfenter.

Je ne me livrerai point à un plus grand détail fur cet objet. Pour le traiter à fond, il faudrait parcourir les révolutions du coftume Juif pendant un efpace de quatre mille ans, & en faire l'application aux différents individus qui compofent la généalogie du Sauveur : cette digreffion me conduirait trop loin. Je n'ai entrepris que de décrire un anneau de cette chaîne immenfe ; & je ne pafferai point les limites que je me fuis fixées.



CHAPITRE II.

Sainte Anne & Saint Joachim.

LES ancêtres maternels de Jésus-Christ nous sont peu connus : S. Augustin écrivant contre Fauste, dit même que les noms du père & de la mère de la Vierge ne se trouvent que dans des livres apocryphes. Quoi qu'il en soit, on croit que la Vierge étoit de la tribu de Juda, de la race de David ; on croit encore qu'elle était de la race d'Aaron : desorte que le fils qu'elle mit au monde descendait à la fois & des Rois, & des grands Prêtres.

Quant aux noms des deux Israélites qui ont eu l'avantage de donner le jour à la mère du Sauveur, quelques Auteurs ont voulu qu'on les rejetât, non-seulement parce qu'ils ne se trouvaient que dans des livres apocryphes, mais encore parce qu'ils prétendaient qu'ils étaient fictifs : cette double prétention a été proscrite. L'Eglise croit que le père de la Vierge se nommait Joachim, que sa mère s'appelait Anne,

& que ces deux noms ſont réels : elle croit encore que le père & la mère de la Vierge ſont au nombre des Saints ; en conſéquence elle a permis aux Fideles de les invoquer, & de célébrer tous les ans leur fête.

En même temps que Grégoire XV, par ſa bulle du 22 Décembre 1622, autoriſa cette fête ; il rejeta, comme l'avait déja fait Pie V en 1572, les différentes fables rapportées dans les livres apocryphes, qui parlent de Sainte Anne & de Saint Joachim. Comme la plupart de ces fables ſont contraires à la croyance commune, il ne ſera pas inutile de parcourir les plus eſſencielles, afin d'indiquer aux Peintres ce qu'ils doivent éviter.

Dans le proto-Evangile de S. Jacques, il eſt dit que Joachim étoit fort riche, qu'il avait de grands troupeaux, &c. Ce récit ne peut s'accorder avec la pauvreté de la Vierge : ſi Marie avait eu des parents riches, elle ſe ſeroit reſſentie de leur opulence. Les Peintres ne doivent point perdre de vue cette obſervation ; les habits qu'ils donnent à Saint Joachim & à Sainte Anne doivent être fort ſimples, & ne rien offrir de trop précieux ni de

trop brillant. L'Eglise croit que les parents de la Vierge étaient fort pieux, mais peu opulents. Cette croyance est très-bien exprimée dans l'hymne qu'on chante à Paris le jour de leur fête.

Virtute sola divites,
Non vos opum fallax decus;
Sed corde fervens caritas,
Et casta commendat fides.

Des habits magnifiques, un logement superbe, des meubles de prix; en un mot, tout ce qui annonce le luxe & l'abondance, doit être exclus par-tout où se trouvent le père & la mère de la Vierge Marie.

Si l'on en croit d'autres livres apocryphes, Joachim était Prêtre de la Loi. Quoique cette qualité du père de Marie n'implique point contradiction avec la croyance de l'Eglise; cependant comme ces livres ont été rejetés, & que cette qualité a été cause que quelques Auteurs, entr'autres *Fauste le Manichéen*, ont contesté à Jésus-Chrit celle de Messie, les Peintres doivent éviter tout ce qui pourrait caractériser cette circonstance; d'ailleurs

leurs, quand même S. Joachim aurait été Lévite, ce ne ſerait pas une raiſon pour le revêtir de ſes habits ſacerdotaux. Joſephe nous apprend que les Prêtres de la Loi ne les revêtaient que pendant qu'ils rempliſſaient les fonctions de leur miniſtère ; quand ils n'étaient point en exercice, ils portaient l'habit ſéculier, & n'avaient aucune marque qui les diſtinguât des autres Juifs.

On lit encore dans le proto-Evangile, ci-deſſus cité, que Sainte Anne était ſtérile & fort avancée en âge, lorſque, par miracle, elle conçut la Vierge. Les contes ridicules qu'on a débités à ce ſujet, & dont j'aurai occaſion de parler dans le chapitre ſuivant, n'ont jamais été reçus ; on ignore à la vérité quel âge avaient Sainte Anne & Saint Joachim, lorſque de leur mariage naquit la Vierge ; mais on ne croit point qu'ils fuſſent aſſez âgés pour que Sainte Anne ne pût concevoir ſans un prodige.

Il eſt même plus que douteux que cette Sainte ait été ſtérile. Cette circonſtance de la vie de Sainte Anne a été inconnue aux SS. Pères, on n'en trouve aucune trace dans les Auteurs

ſacrés ; cependant ſi elle eût été vraie, il ſemble qu'elle devrait s'y trouver. En effet, ſi la conception de la Vierge eût été miraculeuſe, ſi Sainte Anne eût été ſtérile, l'Ange Gabriël, lors de l'Annonciation, n'aurait-il pas plutôt allégué cet exemple, que celui de Sainte Eliſabeth ? ou du moins n'aurait-il pas pu les citer tous deux ? Ces motifs ſont plus que ſuffiſants pour rendre ſuſpect ce trait de la vie de Sainte Anne.

D'après ces obſervations, on devine aiſément la faute qu'ont commiſe la plupart des Peintres ; tels que *Claude Hallé*, &c. Ils ont repréſenté Sainte Anne trop âgée ; il ſemble même que quelques-uns aient pris plaiſir à peindre cette Sainte ſous les traits d'une vieille femme, hors d'état d'avoir des enfants : cette licence ne ſçaurait être réprimée avec trop de ſoin. Si Sainte Anne eut été auſſi vieille que certains Peintres l'ont ſuppoſée, elle n'aurait pu devenir mère ſans un miracle ; & ce prodige ne ſe trouve que dans les livres ci-deſſus cités.

Ces mêmes livres ajoûtent que Joachim étant mort, Sainte Anne convola en ſeconde noces. Son ſecond mari étant décédé, elle en épouſa un troi-

sième. Elle eut une fille avec tous les trois. Ces trois filles se marièrent, & formèrent en peu de temps une famille nombreuse. On en trouve le détail dans les vers suivants.

Anna tribus nupsit, Joachim, Cleopha, Salomaque;
Ex quibus ipsa viris peperit tres Anna Marias,
Quas duxere Joseph, Alphæus, Zebedæusque.
Prima Jesum: Jacobum, Joseph cum Simone, Judam
Altera dat: Jacobum dat tertia, datque Joannem.

C'est ici qu'on peut dire hardiment que le mensonge s'est confondu lui-même. Il n'y a qu'un moment que Sainte Anne était stérile & trop âgée pour avoir des enfants: on a eu recours à un miracle pour la rendre féconde; & maintenant voilà qu'elle se remarie deux fois après la naissance de la Vierge, & de chaque mariage elle a une fille: elle n'était donc ni vieille ni stérile.

J'ai fait cette quatrième observation, parce que cet incident des trois mariages a été adopté par les Auteurs des

anciens myſtères, & que Jean Molan reproche aux Peintres d'avoir quelquefois repréſenté la famille de Sainte Anne trop nombreuſe. Il eſt bon de les avertir que l'Egliſe n'a jamais adopté ces prétendus mariages; on croit au contraire que Sainte Anne n'a été mariée qu'une fois, qu'elle épouſa S. Joachim, & que de ce mariage eſt née une fille unique, qui eſt la Vierge Marie.

CHAPITRE III.

La Conception.

QUOIQU'IL ſoit eſſenciel pour un Peintre de ſçavoir dans quel lieu & à peu près à quelle heure l'action qu'il veut repréſenter s'eſt paſſée; je crois cependant qu'il ſerait ſuperflu de diſcuter ici, comme l'ont fait quelques Auteurs, ſi ce fut à Jéruſalem ou à Nazareth, le jour ou la nuit, que la Vierge fut conçue. L'action principale ne paraît pas ſuſceptible d'être peinte; ce ſerait travailler envain, que d'en débrouiller les circonſtances.

C'eſt peut-être l'impoſſibilité dans

laquelle les Peintres ſe ſont trouvés de rendre l'action dont il s'agit, qui les a engagés à crayonner les tableaux dont parlent Jean Molan & Ayala : leur ſingularité mérite d'être remarquée.

Avant que d'entrer dans ce détail, il ne ſera pas inutile de mettre ſous les yeux les ſources où les Peintres paraiſſent avoir puiſé le ſujet de leurs tableaux. Il eſt dit dans le proto-Evangile de S. Jacques, que Joachim voulant offrir des dons dans le Temple de Jéruſalem, un certain Juif, nommé *Rubens* les rejeta, en reprochant à ce bon Iſraélite que la ſtérilité d'Anne ſa femme, le couvrait d'infamie. Joachim confus, n'oſa retourner dans ſa maiſon; il ſe retira dans le déſert, où il paſſa quarante jours, jeûnant & priant le Seigneur. Pendant ce temps, Anne la ſtérile était fort inquiete ſur le ſort de ſon époux; elle pleurait, elle ſoupirait ſans ceſſe. Ces pleurs, ces ſoupirs déplurent à une fille nommée Judith, qui la ſervait. Un jour de fête ſolennelle, & par conſéquent de réjouiſſance, cette fille fit un crime à ſa maîtreſſe de s'abandonner à la douleur. Voyant que ſes remontrances ne produiſaient pas grand effet, elle lui

reprocha ſa ſtérilité, & vint à bout, par ſes diſcours, de lui faire quiter les habits de deuil qu'elle avait pris pendant l'abſence de Joachim. Auſſitôt qu'elle fut parée, Anne deſcendit dans ſon jardin. L'aſpect de ces lieux, où ſouvent elle avait vu ſon époux, renouvela ſa douleur; elle eut recours à l'Être Suprême, & le ſupplia de ſoulager l'excès de ſes maux, de lui indiquer ce qu'était devenu Joachim. Tandis qu'elle priait avec ferveur, elle apperçut ſur un laurier une nichée de petits oiſeaux. Ce ſpectacle attendriſſant lui rappela ſa ſtérilité, & redoubla ſon ardeur; elle conjura l'Eternel de ne pas lui refuſer ce qu'il accordait à de ſimples volatiles ... Sa prière eſt exaucée; un Ange apparait à cette pieuſe affligée, & lui annonce qu'elle deviendra mère. A peine a-t-elle reçu cette nouvelle, que deux Anges viennent l'avertir que ſon mari ſera bientôt de retour : il arrive en effet. Dès qu'Anne l'apperçoit, elle ſe jette à ſon cou & l'embraſſe, en s'écriant : « C'eſt maintenant que Dieu ma pleinement bénie; votre femme était ſtérile, elle ne l'eſt plus ». Cette exclamation n'était que trop vraie;

Sainte Anne accoucha neuf mois après.

La même aventure est rapportée, quoiqu'un peu différemment, dans le Livre de l'Enfance. Suivant l'Auteur de ce Livre, Anne & Joachim étaient fort riches & fort pieux. Ils divisaient leur revenu en trois parts; la première était destinée pour le Temple & ses Ministres; la seconde servait aux Pauvres & aux Voyageurs; ils gardaient la troisième pour eux. Un jour que Joachim se présenta au Temple pour faire son offrande, le Grand Prêtre *Issachar* la refusa, comme venant d'un homme dont la semence était maudite. Ce refus affligea Joachim; il se retira dans le lieu où les Bergers gardaient les nombreux troupeaux qui lui appartenaient: la prière faisait son unique occupation. Dieu fut touché de sa persévérance, & résolut d'effacer l'opprobre dont il était couvert. Un Ange vient aussi-tôt annoncer à Joachim qu'Anne sa femme cessera d'être stérile. L'Envoyé céleste ajouta: « Va au » Temple de Jérusalem; Anne s'offrira » à toi sous la porte dorée. A ce signe » ne doute plus de la vérité de mes promesses ».

L'Ange porta la même nouvelle à l'é-

pouſe de Joàchim, & lui donna un ſigne pareil, c'eſt-à-dire, qu'elle trouverait ſon mari ſous la porte qu'on nommait d'or, parce qu'elle était dorée. Ce que l'Ange avait indiqué arriva; Anne & Joachim ſe rencontrèrent ſous la porte d'or. Après avoir remercié Dieu d'une pareille faveur, ils retournèrent tous deux dans leur maiſon, & la promeſſe de l'Ange fut réaliſée.

Ces contes ridicules, copiés dans la Légende Dorée, & dans le quarante-deuxième chapitre du premier Catalogue de Pierre *de Natalibus*, paſsèrent dans les anciens Myſtères, ces pièces ſi chères à nos dévots aïeux. On conçoit aiſément que le Poëte prêta de nouvelles grâces à ces fables; ici le Grand Prêtre *Rubens* ſe plaignait de l'indifférence des Iſraélites, là il rejetait l'offrande de Joachim. Les regrets de ce ſaint homme, les ſoupirs de ſon épouſe, l'apparition de l'Ange, le ſigne de la porte dorée, tout étoit rendu ou exprimé ſur le Théâtre: on voyait l'homme & la femme s'acheminer chacun de leur côté vers Jéruſalem; leur rencontre au même lieu, dans le même inſtant, fourniſſait une ſurpriſe, une reconnaiſſance.

ANNE.

Joachin, mon amy très-doulx,
Honneur vous fais & révérence.

JOACHIN.

Anne, ma mye, votre présence
Me plaits très-forts, approchez-vous.

ANNE.

Hélas! que j'ai eu de couroux
Et de souci pour votre absence!
Joachin, mon amy très-doulx,
Honneur vous fais & révérence....

Cette rencontre se faisoit près le Temple, sous la porte dorée. Les deux époux se racontaient réciproquement ce que l'Ange leur avait annoncé; ils finissaient par se donner un baiser, & ce baiser fécondait Sainte Anne.

Cette scène naïve, & même galante, parut aux Peintres susceptible d'être exécutée. Enchantés de pouvoir rendre avec quelque décence la Conception de la Vierge, ils ne songèrent point à examiner si le Poëte avoit puisé dans des sources bien pures. Fiction ou vérité, peu importait alors: cette scène avait réussi sur le Théâtre, elle fut admirée dans les tableaux.

Ces Peintures groteſques ſervirent long-temps d'ornement aux Egliſes. Olivier Maillard, qui mourut au commencement du ſeizième ſiècle, déclame vivement, dans un de ſes ſermons, contre un tableau repréſentant Anne & Joachim ſe donnant le fameux baiſer ſous la porte dorée; au bas on liſait ces mots : *Ainſi fut conçue la Vierge Marie.*

Les diſputes qui s'élevèrent parmi les Théologiens, notamment entre les Cordeliers & les Jacobins, relativement à la Conception de la Vierge; le Décret du Concile de Baſle, de l'an 1439; les Conſtitutions de Sixte IV, des années 1476 & 1483, ouvrirent aux Peintres une nouvelle carrière. Les anciens tableaux de la Conception furent anéantis; on leur en ſubſtitua d'autres : ce ſont ces derniers, qui, à quelques changements près, ſubſiſtent encore aujourd'hui.

Pour l'intelligence de ces tableaux, il faut ſçavoir qu'ayant tous prévariqué dans la perſonne d'Adam, nous naiſſons tous ſujets à la concupiſcence : c'eſt ce qu'on nomme le péché originel. On a donc demandé ſi la Vierge Marie a été ſoumiſe à ce péché com-

mun, ou si elle en a été affranchie.

Il paraît à cet égard qu'on a toujours cru que la Vierge a été sanctifiée avant sa naissance. Quand cette sanctification a-t-elle eu lieu ? C'est surquoi les Pères Latins ont gardé le silence. Les relations qu'eurent les Européens avec les Orientaux du temps des Croisades, firent naître en Occident quelques questions sur l'époque de cette justification. Les Orientaux en célébraient la fête le lendemain de la Conception ; on fut plus loin qu'eux, on travailla pour découvrir s'il ne fallait pas fixer cette justification au jour même de la Conception ; c'est-à-dire, qu'on chercha si la Vierge avait été sanctifiée pendant ou après sa Conception. Les sentiments étaient partagés sur ces importantes questions, lorsqu'un Cordelier, connu sous le nom de Docteur Subtil, proposa l'argument des trois possibilités, & conclut en faveur de celle qui était la plus digne de Dieu & la plus glorieuse à la Vierge Marie. Voici cet argument : « Je dis que Dieu » a pu faire que la Vierge ne fût ja- » mais en péché originel ; il a pu faire » qu'elle n'y fût qu'un instant, & il » a pu faire qu'elle y fût quelque temps,

» & que dans le dernier instant elle » fût purifiée . . Lequel des trois a été » fait, Dieu le sçait ; mais il semble » convenable d'attribuer à Marie ce » qui est le plus excellent, s'il ne ré- » pugne point à l'autorité de l'Eglise » ou de l'Ecriture ».

Cet argument & cette conclusion firent en peu de temps de grands progrês ; on soutint publiquement que la Vierge avait été conçue exempte de la tache originelle. Cette opinion devint générale ; les Partisans du sentiment contraire furent obligés de se rétracter. On institua une fête en l'honneur de cette exemption, & dans plusieurs Villes on fonda des prix pour exciter les Poëtes & les Orateurs à célébrer ce nouveau triomphe de Marie.

Ces détails sur la croyance commune, vont nous mettre en état de juger les tableaux de la Conception. Il faut absolument, en les examinant, faire abstraction de la Conception en elle même : ce nom est impropre, pour rendre ce que l'Eglise solennise tous les ans, le 8 du mois de Décembre. C'est pour l'*Immaculation* de la Vierge, & non pour sa Conception, que l'Eglise a institué une fête. C'est aussi cette

Immaculation que les Peintres ont tenté d'exprimer ſur la toile : à cet égard ils ſont d'accord avec les opinions reçues.

Pour ce qui concerne la maniere dont les Peintres ont exprimé cette *Immaculation*, elle paraît avoir ſouvent varié. Preſque tous les anciens ont placé la ſcène dans le Ciel, & la Sainte Trinité aſſiſte à ce prodige. J'obſerverai même à ce ſujet, que quelques Peintres ont commis une faute qu'il eſt eſſenciel de remarquer. Ils ont repréſenté Jéſus tenant ſa croix, & n'ont pas oublié de figurer les cinq plaies. D'autres ont encore aggravé cette faute ; ils ont peint Jéſus attaché à la croix, le Père Eternel le ſoutient entre ſes genoux. Ces inventions groſſières des Anciens, doivent être rejetées, ſur-tout dans le ſujet dont il s'agit. Jéſus n'avait point été crucifié, lorſque ſa mere fut conçue.

Au-deſſous du grouppe de la Sainte Trinité, on apperçoit une jeune perſonne reſplendiſſante comme un ſoleil, c'eſt la Sainte Vierge. Dans de vieux tableaux, cette jeune perſonne eſt environnée d'un foule d'Anges armés de boucliers : en bas, des deux côtés,

ſont de petits Diables ſous différentes formes, qui lancent des flèches contre la Vierge; les Anges la couvrent de leurs boucliers, & rendent ſuperflus les efforts des petits Diables.

Quelques Artiſtes, au lieu des boucliers, ont repréſenté des Anges portant dans leurs mains des emblêmes, des ſymboles de l'innocence, de la pureté de Marie. Ce ſont des lys, des roſes, une étoile, une porte fermée. *Bon Boulogne* a ajouté un arc-en-ciel: il a auſſi crayonné un encenſoir fait comme ceux d'à-préſent. Cette ſeconde addition eſt moins agréable que la premiere, & ne doit point être imitée. On met encore au nombre de ces emblêmes un puits, une colonne, un miroir.

Ce dernier ſymbole pourrait être critiqué, relativement au coſtume. Les Peintres paraiſſent avoir copié les miroirs d'à-préſent. Ils devraient ſçavoir que l'uſage des glaces n'eſt pas fort ancien. A l'époque dont il s'agit, il était abſolument inconnu. Quoique le miroir en queſtion ſoit fictif, quoique ce ne ſoit qu'un emblême, je crois qu'il ſerait à propos de ne pas s'écarter du coſtume.

Au lieu des petits Diables lançants des flèches, *la Fosse* a représenté un Ange, une épée flamboyante à la main, précipitant un dragon dans l'abîme. D'autres ont mis tout simplement sous les pieds de la jeune personne, un dragon vomissant feu & flamme.

Certains Peintres ont aussi introduit sur la scène Sainte Anne & S. Joachim. Les uns les représentent à genoux dans l'attitude de deux personnes qui demandent au Ciel quelque grâce. D'autres les ont peints les yeux tournés vers leur fille future ; leur attitude annonce qu'ils sont éblouis, qu'ils ne peuvent soutenir l'éclat de Marie.

Cette seconde manière paraît dangereuse & semble supposer que Sainte Anne & Saint Joachim ont eu connoissance de l'immaculation de leur fille : c'est ce qu'on ne trouve écrit nulle part.

Ces différentes manières sont maintenant peu suivies ; on a retranché le groupe de la Trinité, celui d'Anne & de Joachim, l'épée flamboyante, les symboles, le dragon. Une jeune fille ayant sur sa tête une couronne de douze étoiles, le soleil qui l'environne, &

sous ses pieds un croissant autour duquel est entortillé un serpent : voilà ce qu'on appelle aujourd'hui une Immaculée Conception.

Ces tableaux sont calqués en partie sur ce qu'on trouve dans le douzième chapitre de l'Apocalypse : « Il parut une » grand prodige dans le Ciel. Une » femme qui était revêtue du soleil, » qui avait la lune sous ses pieds, & » sur sa tête une couronne de douze » étoiles ».

Il sont encore calqués sur cette menace que dans la Genèse Dieu fait au serpent qui avait tenté Eve : « Elle » écrasera ta tête, & tu menaceras son » talon. » *Ipsa conteret caput tuum, & tu insidiaberis calcaneo ejus.*

Il est certain que jamais les SS. Pères n'ont cru que ces deux passages eussent quelque rapport avec la sanctification de la Vierge. Le texte même du premier ne sçaurait lui convenir. La femme, dont parle S. Jean, était grosse & dans les douleurs de l'enfantement. Or ceci n'a rien de commun avec l'exemption du péché originel ; on croit que cette femme est l'Eglise toute éclatante de la lumière de Jésus-Christ ; que les

douze étoiles sont les douze Apôtres ; & que les martyrs sont les enfants dont elle est enceinte.

Quoique l'autre passage s'applique ordinairement à l'Incarnation du Verbe, cependant il paraît plus analogue à l'objet que les Peintres ont voulu rendre, que le précédent. Le serpent est l'auteur de la prévarication du premier homme, il est cause que nous naissons tous vases de colère. La Vierge, par un privilége spécial, n'a point été affectée de cette tache commune, elle a donc foulé aux pieds ce dangereux serpent. Ce dernier emblême de l'Immaculation de Marie, est préférable à tous les autres. Je crois même qu'il doit seul être adopté.

J'en dis autant de ce globe terrestre, que quelques Artistes ont substitué au croissant qui sert de piédestal à la Vierge : il mérite la préférence, parce que c'est sur la terre que Marie a triomphé du Serpent. D'ailleurs la lune est un corps opaque & solide : le croissant n'est autre chose que la partie de la lune éclairée par les rayons du soleil. En faire un astre distinct & séparé autour duquel un serpent peut s'entortil-

ler, c'eſt s'écarter de la réalité, c'eſt créer à plaiſir dès chimères.

Une autre faute du même genre, conſiſte à repréſenter les deux extrémités du croiſſant tournées du côté de la Vierge. Pour que le croiſſant eût cette poſition, il faudrait que le ſoleil ſe trouvât immédiatement au-deſſous du tableau, au-lieu que dans l'hypothèſe des Peintres, il eſt au milieu, la Vierge en eſt environnée. C'eſt donc la partie de la lune qui poſe ſous les pieds de la Vierge qui doit être éclairée, & par conſéquent les extrémités du croiſſant doivent être dirigées en-bas. Si les Peintres avaient voulu réfléchir un moment ſur cet objet, ils auraient évité deux fautes à la fois.

Quoique la figure de la Vierge paraiſſe arbitraire, puiſqu'il ſerait impoſſible de la repréſenter quand elle n'était pas encore conçue, cependant on reproche à quelques Peintres de lui avoir donné les traits d'une femme déja avancée en âge. Ayala voudrait qu'on la repréſentât ſous la figure d'une fille d'environ vingt ans.

On reproche encore aux Peintres d'avoir oublié de jeter un voile ſur la

tête de la Vierge. Ses cheveux artiſtement relevés avec une bandelette, lui donnent un air trop galant. Cette coquetterie ne peut convenir à la ſainteté de l'opération dont il s'agit.

Le Brun dans ſon tableau de la Conception, a pris une autre licence: une gaſe légère & tranſparente forme l'habillement de Marie, deſorte que l'on découvre tout ſon corps à nud. Heureuſement cet exemple n'a pas été ſuivi.

Communément la Vierge eſt richement parée; cette riche parure a été critiquée: on voudrait qu'à ces brillantes draperies dont les Peintres ont fait uſage, ils ſubſtituaſſent une ſimple robe blanche. Cette couleur, dit-on, eſt celle des Vierges, & ſur-tout d'une Vierge immaculée.

CHAPITRE IV.

La Nativité de la Vierge.

LA Conception de la Vierge fut purement naturelle ; Sainte Anne était encore d'âge à avoir des enfants, lorsqu'elle conçut : telle a toujours été la croyance commune. En 1677, le Pape condamna un certain Napolitain qui soutenait que Sainte Anne était devenue mère sans avoir cessé d'être Vierge.

Il résulte de cette croyance que l'enfant dont Sainte Anne était enceinte, s'accrut & se fortifia pendant neuf mois au-dedans d'elle-même de la même maniere que s'accroissent & se fortifient les autres enfants. A l'expiration de ce terme, elle mit au monde une fille. La conception n'avait eu rien de merveilleux, la naissance n'eut rien d'extraordinaire. Telle est l'opinion généralement reçue.

Je ne crois pas qu'aucun Peintre se soit écarté de cette opinion ; au contraire on pourrait leur reprocher de l'avoir exprimée un peu trop naturelle-

ment : c'est ce qu'on verra dans un moment.

A quelle heure, dans quelle saison, en quel lieu la Vierge est-elle née ? C'est ce qu'on ignore. Quelques-uns ont pensé que Sainte Anne était alors à Jérusalem. Ils fondent leur sentiment sur ce que dans le tems qu'on célèbre la Fête de la Nativité, on solennisait chez les Juifs celle des Tabernacles. Or, ajoutent-ils, il est à présumer que Sainte Anne & son mari se transportèrent à Jérusalem pour célébrer cette Fête : pendant leur séjour le moment des couches arriva, desorte que la Vierge naquit à Jérusalem.

D'autres estiment que Nazareth fut le berceau de Marie ; que Sainte Anne & Saint Joachim demeuraient dans cette ville, & que la maison qu'ils habitaient, est la même que celle que la Vierge habita par la suite, & qui subsiste encore.

D'autres enfin ne placent le domicile de Sainte Anne & de S. Joachim ni à Jérusalem ni à Nazareth, mais dans la ville de Séphoris, autrement dite Diocésarée.

Cette variété empêche de prendre aucun parti fixe. Au surplus, quand le

lieu de la naiſſance de Marie ſerait certain, les Peintres n'en ſeraient pas plus avancés : les autres circonſtances de cette naiſſance leur ſont abſolument inconnues. Si l'on joint à cette ignorance le peu de décence que préſente en général l'idée d'une femme qui met un enfant au monde, il ſemble que le ſujet dont il eſt queſtion, n'aurait jamais dû être traité.

Quoi qu'il en ſoit, il n'eſt pas rare de trouver des tableaux réprésentant la naiſſance de la Vierge. Dans tous, les Peintres ont ſuppoſé que cet événement arriva le jour. D'aprês ce que je viens de dire, on ne peut leur en faire un crime ; l'action aurait peut-être produit un plus bel effet, s'ils avaient choiſi la circonſtance de la nuit ; cette circonſtance paraît même plus analogue à l'action : voilà tout ce qu'on peut obſerver.

Une chambre aſſez ſemblable à celles d'à-préſent : une femme étendue dans ſon lit, & ſe diſpoſant à prendre un bouillon qu'on lui apporte : vis-à-vis, ou à côté du lit, une vaſte cheminée devant laquelle on fait chauffer des langes ; de l'autre côté, vers le milieu, des femmes tenant un enfant

nud, qu'elles plongent dans un baſſin rempli d'eau : tel eſt en gros l'eſquiſſe des tableaux que nous avons ſur la Nativité de Marie.

J'ai vu, il y a quelque tems, une mère fort embarraſſée avec une petite fille à laquelle on avait donné une image repréſentant cette Nativité. La jeune enfant fit cent queſtions, & ſur la femme couchée, & ſur le bouillon, & ſur l'enfant nud qu'on plongeait dans l'eau..... La mère fatiguée de ces queſtions, prit l'image & la jeta au feu. Cette action juſtifie le reproche que j'ai annoncé qu'on pourrait faire aux Peintres qui ont traité ce ſujet. Il eſt des choſes qu'on doit taire, il eſt des objets qu'on ne doit point repréſenter.

Etait-il donc néceſſaire de repréſenter une femme couchée ? Quelques Auteurs, j'en conviens, ayant avancé que Sainte Anne, par une faveur ſingulière, accoucha ſans douleur, cette opinion ne fut jamais reçue ; & les Peintres ont bien fait de ne pas la réaliſer : mais je crois qu'on pouvait éviter cette erreur, ſans cependant repréſenter une femme étendue dans un lit. Le fameux tableau des couches

de Marie de Médicis en eſt une preuve éclatante.

Pourquoi choiſir l'inſtant que la Sage-Femme plongeait l'enfant dans l'eau pour le nétoyer ? Quand même cet uſage aurait ſubſiſté parmi les Juifs, quand même il en ſerait fait mention dans l'Hiſtoire de Marie, cette circonſtance eſt-elle donc la plus décente, la plus édifiante, en un mot, la ſeule qui puiſſe caractériſer la naiſſance d'un enfant ? Nos aïeux, tous groſſiers que nous les ſuppoſons, étaient moins hardis : leurs Acteurs repréſentaient à la vérité la naiſſance de la Vierge ; mais Sainte Anne accouchait dans une alcove, les rideaux étaient tirés ; on n'habillait point l'enfant ſur le Théâtre, on l'apportait emmailloté..... Comment ſe peut-il que nous piquant de plus de délicateſſe, nous ſoyons cependant moins réſervés ? Cette inconſéquence n'eſt pas glorieuſe pour notre ſiecle ; nous blâmons dans les autres, ce qu'à plus juſte titre on pourrait nous reprocher à nous mêmes.

Comme les Peintres ſe renferment rarement dans de juſtes bornes, quelques-uns ont ſurchargé leurs tableaux d'une faiſeuſe de bouillie. Il ſe peut que

que du temps de Sainte Anne on fit usage de cette nourriture pour les enfants ; mais qu'on la préparât au moment de leur naissance, c'est ce qui n'est pas même vraissemblable.

En général, les tableaux que nous avons sur la naissance de la Vierge paraissent fort médiocres du côté de l'invention & de la composition. Cette femme couchée, ce bouillon qu'on prépare, ces langes qu'on fait sécher, cet enfant qu'on nétoie, non-seulement ne sont pas édifiants, mais l'ensemble même n'offre rien d'absolument intéressant, tout y est froid & trivial; chaque groupe est presque étranger aux autres, & tous semblent des hors-d'œuvre. Pourquoi ne pas lier les Acteurs par une action principale ? Etoit-il donc impossible d'en trouver une aussi naturelle que décente ? C'est ce que je ne pense pas.

L'Eglise célebre tous les ans la fête de la Nativité de la Vierge : la Vierge doit donc être le personnage principal dans les tableaux qui représentent cet événement. L'Eglise croit que le père & la mère de la Vierge étaient de bons Israélites, craignant Dieu, & observant ses commandements ;

cette croyance peut encore servir à décorer les tableaux que nous examinons : la Piété doit être l'âme des peintures sacrées. Enfin rien n'empêche de supposer que l'instant d'après la naissance de Marie, S. Joachim accourut pour voir & la mère & l'enfant. Cette dernière circonstance achève de fournir aux Peintres une action non moins vraie qu'intéressante.

Je me figure Sainte Anne assise ou se soutenant sur des femmes ; elle montre avec un air de satisfaction l'enfant qu'on emmaillote à S. Joachim qui arrive. Le premier mouvement de ce Saint est de lever les yeux au Ciel, & de remercier l'Eternel de la naissance de l'enfant & de la délivrance de la mère. Tous les assistants regardent avec attention cet enfant si précieux ; tout annonce la joie, la tendresse, la piété. Je crois qu'un pareil tableau vaudrait bien ceux du nétoiement de l'enfant, ou de la femme couchée ; ceux-ci révoltent, l'autre aurait édifié ; il aurait même attendri. N'est-ce rien pour un Peintre, que d'exciter dans les cœurs les douces émotions du sentiment ?

Si les Artistes veulent absolument

conſerver le lit & la baignoire, je ne m'y oppoſe pas; qu'ils en faſſent des ornements acceſſoires, c'eſt tout ce que je leur demande. Par exemple, ils peuvent placer l'action devant le lit de Sainte Anne; des femmes peuvent même être occupées à le préparer. Dans ce cas il faut obſerver que les lits des Anciens, ſur-tout des Aſiatiques, ne reſſemblaient point aux nôtres : cette réflexion eſt échappée à la plupart des Peintres.

On a vu ci-devant que Sainte Anne & Saint Joachim n'étaient pas riches : le lieu de la ſcêne ne doit pas être magnifique. Ces colonnes, ces boiſeries, ces parquets, dont quelques Artiſtes ſe ſont aviſés de l'embellir, ſont totalement déplacés; ils impliquent contradiction avec la croyance de l'Egliſe.

Il ne faut pas non plus imiter *Reſtout*, qui, ſans doute, n'a point fait attention que la Vierge naquit en Aſie, & que près de dix-huit ſiècles ſe ſont écoulés depuis ſa naiſſance. Cette inattention eſt cauſe qu'il a commis une faute contre le coſtume; il a introduit le jour dans la chambre de Sainte Anne par une croiſée ſemblable à celles dont on feſait uſage il y a cent ans,

& dont on ſe ſert encore en quelques endroits, c'eſt-à-dire, par un châſſis composé de petits carreaux de verre, unis avec des lames de plomb : tout le monde ſçait que du temps de Sainte Anne, les vîtres de verre n'étaient pas connues.

Il paraît même, ſi l'on s'en rapporte à l'Hiſtorien Joſephe, qui a toujours paſſé pour un homme aſſez inſtruit, qu'à l'époque dont il s'agit, les connaiſſances des Juifs ſur le verre en général n'étaient pas fort étendues. Voici ce qu'on lit dans ſon Hiſtoire des guerres des Juifs : « A deux ſtades » de Ptolémaïde, près le ſépulcre de » Memnon, paſſe la petite rivière de » Pellée : on y voit un ſable qui n'eſt » pas moins clair que le verre. Plu- » ſieurs vaiſſeaux en viennent prendre, » & n'en ſont pas plutôt chargés, que » les vents, de concert, en pouſſent » d'autre du haut des montagnes, qui » remplit la place vide. Ce ſable étant » jeté dans le fourneau, ſe convertit » auſſi-tôt en verre ; *& ce qui me paraît » encore plus admirable, c'eſt que ce » verre porté en ce même lieu, reprend » ſa première nature, & redevient ſable » comme auparavant* ».

Non seulement à l'époque dont il s'agit, l'usage d'employer le verre pour clôre les fenêtres était inconnu en Asie ; il l'était aussi en Afrique & en Europe. Philon, ce sçavant Juif d'Alexandrie, dans la relation de son Ambassade vers Caïus, parle du Palais où était cet Empereur lorsqu'il lui donna audience. Comme ce Palais était neuf, Caïus le visitait. Etant parvenu à une grande salle, il en fit fermer les croisées : Philon remarque, comme une chose extraordinaire, que les vîtres étaient aussi transparentes que du crystal. Cette remarque de Philon est une des plus anciennes preuves que l'on ait de l'usage des vîtres de verre ou de quelque matière absolument semblable.

Les Juifs, ainsi que presque toutes les autres Nations, fermaient leurs fenêtres avec des volets de bois, ou quelque toile transparente. Communément elles étaient ouvertes ; & nous apprenons par un passage de Pline, que les anciens Romains étaient dans l'usage de les orner avec des fleurs ; usage qui s'est perpétué jusqu'à nous. *Plebs Romana in fenestris suis, in imagine hortorum, quotidiana oculis rura præbebant ; antequam præfigi prospectus*

omnes coegit multitudinis innumeræ ſæva latrocinatio.

Je finis par une obſervation que j'ai déja faite, relativement à l'âge de Sainte Anne. Dans tous les tableaux de ſes couches, cette Sainte eſt repréſentée trop âgée, trop décrépite : cette vieilleſſe forme un contraſte avec l'action principale, qui jete quelque choſe de groteſque ſur tout le tableau. On ſe trouve réduit à ſuppoſer ce qui n'eſt pas, c'eſt-à-dire, que les couches de Sainte Anne furent miraculeuſes.

CHAPITRE V.

Le nom de Marie.

LA Vierge ſe nommait *Marie.* Dans la plupart des livres apocryphes dont j'ai déja parlé, il eſt dit que l'Ange qui annonça à Sainte Anne qu'elle concevrait une fille, lui preſcrivit le nom qu'elle devait lui donner, & que ce nom était celui de *Marie :* cette fable n'a jamais été reçue. Il ſe peut, ſans doute, que Dieu ait manifeſté à

Sainte Anne le nom de sa fille ; mais ce fait ne se trouvant que dans des livres apocryphes, on ne doit point l'adopter ; d'ailleurs le nom de Marie n'était point nouveau. Nous trouvons dans l'Ecriture plusieurs femmes de ce nom, & au temps dont nous parlons il n'était pas rare. Ainsi rien n'engage à recourir à un prodige pour donner ce nom à la Vierge.

Au reste, de quelque manière que Sainte Anne ait sçu le nom que devait porter sa fille, il n'en est pas moins certain que pour le donner, cette Sainte, ainsi que son époux, se seront assujétis aux usages, aux coutumes de leur Nation. En quoi consistait autrefois la nomination des filles ; voilà ce qu'il faut examiner.

A Rome on nommait les filles le huitième jour, & les garçons le neuvième : on peut voir dans les questions de Plutarque & dans Censorin les raisons de cette différence. Le jour qu'on les nommait s'appelait *Lustral*, parce qu'on les purifiait avant de les nommer. Cette cérémonie consistait en des aspersions, ablutions, ou immersions dans de l'eau pure, & en fumigations avec du soufre ou des parfums :

les Athéniens se contentaient de courir autour d'un feu, en tenant l'enfant entre leurs bras.

Perse, dans sa seconde satyre, parle de certaines femmes qui se mêlaient de purifier les enfants : elles leur mettaient, avec le doigt du milieu, de la salive sur le front & sur les lèvres ;

Ecce avia, aut metuens divûm matertera, cunis
Eximit puerum, frontem atque uda labella
Infami digito, & lustralibus ante salivis
Expiat, urentes oculos inhibere perita.

Quelquefois, au rapport de Pétrone, on mêlait de la boue à la salive. En général on purifiait tous les enfants, ou plutôt on les dévouait par quelque marque sensible à la Divinité adorée par leurs pères. C'est ce qui a fait dire à Tertullien, en parlant des Païens, *que l'Idolâtrie était la Sage-Femme qui recevait leurs enfants.*

La Circoncision chez les Juifs tenait lieu de ces lustrations & expiations. Il paraît que du temps des Patriarches, cette cérémonie était différente de la nomination. On nommait les enfants aussi-tôt qu'ils étaient nés ; on ne les circoncisait que huit jours après : par

la suite des temps ces deux cérémonies se réunirent. J'aurai occasion d'en parler plus au long, lorsqu'il sera question de la Nomination de S. Jean, & de la Circoncision de Jésus.

Strabon & S. Ambroise parlent de certains Peuples qui avaient la coutume de circoncire les filles. Les Ethiopiens le font encore aujourd'hui, & l'on en trouve divers exemples chez les Orientaux; mais je n'ai lu nulle part, que cet usage ait subsisté parmi les Juifs : on ne trouve même rien de relatif à la nomination des filles dans les Lois que Moïse donna à ce Peuple. Le silence de ce Législateur sur cet article, & sur une foule d'autres, a fait croire qu'il mettait une différence absolue entre les deux sexes. Moïse s'efforça de rendre les Juifs supérieurs à toutes les Nations; il donna aux hommes une marque distinctive, tandis qu'il laissa les femmes confondues avec celles des autres Peuples.

Cette distinction des deux sexes s'étendait jusque sur les animaux; les mâles seuls pouvaient être offerts en sacrifice, & les premiers nés appartenaient au Seigneur.

Moïse ordonna aux Juifs de se pré-

ſenter trois fois par an devant le Seigneur : les femmes n'étaient point liées par cette Loi. Elles n'entraient pas même dans le Tabernacle : elles priaient à la porte. Dans le Temple bâti par Salomon, on leur accorda un oratoire ; mais ce lieu leur étoit commun avec les femmes de toutes les Nations, & elles ne pouvaient pas y entrer en tout temps. D'ailleurs il était environné de murs : elles ne pouvaient ni voir ni être vues.

Cette diſtinction s'eſt perpétuée parmi les Juifs. Les femmes n'entrent point dans les ſynagogues : elles ont une tribune ſéparée & grillée. Cet uſage qu'on regarde maintenant comme une règle de police, conſervatrice de la ſainteté de la Religion, n'a d'autre fondement que la différence que Moïſe avait établie entre les deux ſexes.

En général les Juifs font ſi peu de cas des femmes, que dans leurs prières ordinaires, l'homme dit : « Bénis ſois-» tu, Créateur du Ciel & de la Terre, » de ce que tu ne m'as point fait fem-» me ». Et la femme humiliée dit tous les jours : « Bénis ſois-tu qui m'as faite » comme tu as voulu ».

Malgré l'indifférence de Moïſe en-

vers les femmes, il les avait cependant asservies à certaines pratiques religieuses, relatives à la propreté du corps. Telle est la purification des femmes qui relevent de couches. J'en rapporterai les détails lorsque je parlerai de la Purification de la Vierge Marie.

Il me suffira de remarquer ici, que cette pratique religieuse consistait, lorsqu'une femme avait mis au monde une fille, à se présenter à la porte du Tabernacle, quatre-vingt-trois jours après la naissance de l'enfant, & à faire une offrande réglée par la Loi. En même temps que la mère fesait son offrande, elle présentait sa fille à un Lévite, qui la bénissait & lui imposait un nom. Voilà en quoi consistait, à ce qu'on présume, la Nomination des filles chez les anciens Juifs.

Cet usage subsistait-il à l'époque dont il s'agit? Sainte Anne a-t-elle, lors de sa Purification dans le Temple, présenté sa fille pour la nommer? C'est surquoi je n'entreprendrai point de prononcer. Si Sainte Anne demeurait à Jérusalem ou aux environs, elle a pu se conformer à cet ancien usage; on ne peut nier qu'elle n'ait pu le faire; quand même elle aurait été fort

éloignée du Temple : mais de la possibilité à l'acte ; il y a bien de la distance.

Une autre manière d'imposer le nom aux filles parmi les Juifs, à l'époque ci-dessus fixée, consistait à rassembler dans la maison paternelle, en présence de quelques parents & amis, un certain nombre de jeunes enfants, qui élevaient en l'air la petite fille sur leurs mains, en répétant le nom qu'on leur avait dit de lui donner. Est-ce ainsi que la Vierge fut nommée ? C'est encore surquoi on ne peut prononcer. Cependant s'il fallait absolument opter, je préférerais cette dernière nomination à la précédente ; non-seulement elle est plus simple, & sujére à moins d'inconvénients ; mais elle a en outre l'avantage d'être encore usitée parmi les Juifs, & de pouvoir servir à distinguer la nomination des filles d'avec celle des garçons.

Je ne sçache pas qu'aucun Peintre ait traité ce sujet. Cependant j'ai cru qu'il était essenciel d'en faire mention, pour suivre pas à pas l'ordre successif des événements, & indiquer aux Artistes les matériaux qu'ils pourraient employer, si jamais ils entreprenaient d'exécuter la nomination de Marie.

CHAPITRE VI.

La Présentation de la Vierge.

LE Grand Sacrificateur des Juifs, revêtu de ses habits Pontificaux, debout sur le haut d'un escalier, composé de quinze degrés, & se disposant à recevoir une petite fille, qui le monte toute seule : plusieurs particuliers regardant cet enfant monter. Voilà à quoi se réduisent les tableaux les plus ordinaires sur la Présentation de Marie ; voilà comme ce sujet a été rendu par *Champagne*, *Marot*, *Pierre*, & sur-tout par le fameux *Tintoret*, dont on conserve le tableau à Venise.

Cette réception de la Vierge à la porte du Temple, n'a pas satisfait tous les Peintres Plusieurs ont placé la scène devant un Autel ; ils ont voilé & couronné la Vierge ; ils lui ont donné un cierge allumé, qu'elle porte à la main : le Grand Prêtre est accompagné de deux Porte-Flambeaux & d'un encensoir. On dirait, en voyant ces tableaux, qu'on a voulu peindre

une prise d'habit, ou une profession religieuse.

Restout plus hardi que tous ses prédécesseurs, s'est frayé une route nouvelle; il a supprimé le cierge, le voile, la couronne, l'autel, & les spectateurs. La scène se passe dans un salon magnifique; le Grand Prêtre, revêtu de ses habits Pontificaux, est assis sous un dais dans un fauteuil, sur un lieu élevé de quelques degrés. Il reçoit des mains d'une femme une petite fille, non moins jolie que coquettement & richement parée. A côté du Grand Sacrificateur, devant un large pupître, couvert d'un tapis, est une espèce de Scribe, dans l'attitude d'un homme qui attend qu'on lui dicte un acte. Derrière ce personnage à la tête nue, à barbe grise, on apperçoit un Lévite debout, tenant deux rouleaux de parchemin déployés & écrits. Sur le devant on voit un jeune homme à la blonde chevelure, qui allume du feu dans un encensoir; un autre jeune homme tient un flambeau allumé, & fait le pendant de son camarade, qui n'est indiqué que par l'extrêmité du second flambeau. Un vieillard, un bâton à la main, s'avance modeste-

ment à la ſuite de la femme qui conduit la petite fille, & termine le tableau.

Cette dernière manière eſt ſans contredit plus ingénieuſe & plus agréable que les deux précédentes. Mais ne ſont-elles pas toutes trois également repréhenſibles? C'eſt ce qu'il faut examiner.

Abſtraction faite pour un moment de l'autenticité de l'action principale; ſi nous ne conſidérons que les circonſtances, que les acceſſoires dont il a plu à certains Peintres de la ſurcharger, nous n'y trouverons ni exactitude ni vérité.

Quel eſt, par exemple, cet Autel au pied duquel ils ont ſuppoſé que le Grand Prêtre a reçu la Vierge, & auquel on montait par quinze degrés? Il n'y avait que deux Autels dans le Temple de Jéruſalem: celui des Holocauſtes, & celui des Parfums. Le premier avait quinze coudées d'élévation, & il eſt incertain ſi l'on y montait par des degrés ou par une pente douce. Le ſecond n'avait qu'environ cinq pieds de haut, & l'on ne montait aucuns degrés pour y parvenir: on en verra la deſcription dans le chapitre

de la viſion de Zacharie. D'ailleurs le premier Autel était dans le Parvis du milieu ; l'autre dans un lieu nommé le Saint : l'un & l'autre n'étaient acceſſibles qu'aux Prêtres ; les laïques, encore moins les femmes & les filles, n'en approchaient jamais.

Voici tout ce qu'on trouve dans l'Hiſtoire, qui ſoit relatif aux quinze degrés dont les Peintres ont fait uſage. « On » montait par quinze degrés, depuis le » mur qui ſéparait les femmes d'avec » les hommes, juſqu'au grand Portail » du Temple ; & il en fallait monter » vingt pour aller gâgner les autres » portes ».

Ce paſſage, conſervé par Joſephe, eſt le ſeul dans lequel il ſoit parlé des quinze degrés du Temple ; &, comme on voit, il ne s'accorde guère avec l'Autel des Peintres.

Ces flambeaux de cire que pluſieurs ont employés, ne s'accordent pas davantage avec le coſtume Juif. A l'époque dont il s'agit, ainſi que je l'établirai par la ſuite, les Iſraélites ignoraient l'uſage de s'éclairer avec de la cire. Dans le Temple, comme dans les maiſons particulières, on ne brûlait que de l'huile, on ne ſe ſervait

que de lampes ; les flambeaux de cire étaient inconnus : j'en dis autant du cierge allumé qu'on fait tenir à la Vierge. Cette fiction est démentie par le costume des Juifs : elle serait tout au plus supportable dans un tableau de nos jours, qui représenterait l'émission des vœux de quelque Religieuse.

Rien de plus opposé à la croyance commune, que ces habits magnifiques que *Restout* a prodigués à la Vierge. Cette jeune personne est si brillante, si richement vêtue, qu'on la prendrait plutôt pour une Princesse, que pour la fille d'un Juif qui n'était pas opulent.

Je pourrais encore faire quelques remarques, soit sur l'habit du Grand Sacrificateur, soit sur la tête nue de différents personnages, soit sur l'encensoir, soit sur l'âge des Porte-Flambeaux. Ce que je viens de dire doit suffire pour donner une idée générale de la fidélité des Peintres.

Je passe maintenant à l'examen du fait principal : voyons si du moins les Peintres se sont conformés à cet égard aux opinions reçues. D'abord il paraît que les Artistes ont envisagé la Présentation de la Vierge comme une

le voir dans le nouveau Bréviaire de Paris, dans celui de Cluni, &c.

De ces faits, il réſulte qu'on ne peut révoquer en doute que la Vierge a été préſentée au Temple, & qu'on ſolenniſe tous les ans la mémoire de cet événement La Vierge a-t-elle été préſentée lors de la Purification de ſa mère, ainſi que je l'ai dit dans le chapitre précédent ? Eſt-ce à l'âge de trois ans, comme on le trouve dans le proto-Evangile de S. Jacques, ou bien dans un âge plus avancé, ainſi que les Peintres l'ont ſuppoſé ? C'eſt ſurquoi l'on n'a rien d'aſſuré.

Cependant puiſque l'Egliſe a rejeté la circonſtance de la Préſentation *à l'âge de trois ans*, comme n'étant pas aſſez autentique, il ſemble qu'on ne devrait pas permettre aux Peintres de la réaliſer. En géneral la Préſentation de Marie eſt un de ces faits dont les circonſtances ſont abſolument inconnues, & qui par conſéquent ne ſont pas ſuſceptibles d'être rendus. Je me réſerve d'étendre cette réflexion à la fin du chapitre ſuivant.

✽

CHAPITRE VII.

Education de la Vierge.

Les parents de la Vierge n'étant pas opulents, firent, ſans doute, apprendre à leur fille un métier qui pût lui être utile. Tertullien, dans ſon Livre des Spectacles, aſſure qu'elle vivait du travail de ſes mains. Quel était ce travail? C'eſt ce qu'on ignore. Anſelme dit qu'elle apprêtait de la laine, *lanaria :* Selon Saint Epiphane elle était ce que ſont à peu-près parmi nous les Lingères, *induſiaria :* S. Jérôme la fait Traſſeuſe, *textrix ;* mais ce ſont de pures conjectures. Quoi qu'il en ſoit, on ne peut diſconvenir qu'il n'y eût des Lingères, des Traſſeuſes, &c. parmi les Juifs. Il eſt même certain que l'uſage des fuſeaux & de la quenouille était admis chez les femmes des Hébreux. Les fils du premier lit d'Hérode le Grand, menaçaient les autres femmes de ce Prince, s'il mourait, de les réduire à filer leurs quenouilles avec leurs ſervantes. Que la Vierge ait exercé nommément quelqu'un de ces métiers,

rien n'autorise à l'affirmer. Tout ce qu'on peut dire de plus raisonnable, c'est que dans sa jeunesse elle apprit quelque métier propre à son sexe, & qu'elle l'exerça pour vivre.

Au surplus, comme coudre, broder & filer ont dans tous les temps & dans tous les pays, fait les occupations des femmes & des filles, on aurait tort de blâmer les Peintres qui représenteraient la Vierge apprenant à coudre, à broder, ou à filer. Seulement ils doivent avoir l'attention de ne point s'écarter dans leurs différents tableaux, du genre d'occupation qu'ils auront une fois adopté. Je suppose, par exemple, que l'on commande trois tableaux de la Vierge sur le même sujet; ce serait une faute que de supposer dans l'un, qu'au moment de l'action, elle brodait; dans l'autre, qu'elle filait, &c. L'action étant unique & la même dans les trois tableaux, l'occupation de Marie n'y doit point être différente.

La Vierge sçavait-elle lire? Voici ma réponse à cette question. Quoique cette partie de l'éducation ne soit pas essencielle pour vivre, & que les gens peu riches ne la procurent pas toujours à

leurs enfants ; cependant comme il n'eſt pas impoſſible que la Vierge ait reçu une éducation un peu relevée, rien n'empêche de ſuppoſer qu'elle apprit à lire. Cette ſuppoſition nous paraît vraiſſemblable ; on croit communément que Marie ſçavait lire.

Pour ce qui concerne l'écriture, ſi l'on s'en rapporte aux habitants de Meſſine, la Vierge l'avait appriſe. On conſerve en effet dans cette Ville une lettre qu'on prétend être de la Vierge, Comme cette lettre n'a jamais paſſé pour bien autentique, ſi ce n'eſt parmi les Meſſinois, je crois qu'il ſerait aſſez ſuperflu de s'en ſervir pour démontrer que Marie ſçavait écrire ; tout ce qu'on peut dire, c'eſt qu'il n'eſt pas impoſſible que la Vierge ait eu ce talent, & que rien n'empêche les Peintres de le ſuppoſer,

Reſte maintenant à examiner par qui la Vierge a appris ſoit à travailler, ſoit à lire ; c'eſt ce qui conſtitue proprement l'éducation de Marie. Si l'on conſulte les tableaux, ce fut Sainte-Anne qui prit ce ſoin. Si l'on s'en rapporte à certains Auteurs, la Vierge fut inſtruite dans le Temple, dans le Saint des Saints, par des Anges : cette va-

riété eſt ſi frappante, qu'elle mérite d'être ſérieuſement diſcutée.

Je crois que pour confondre ceux qui ont avancé que la Vierge fut élevée dans le Saint des Saints, il ſuffirait de leur oppoſer le témoignage de S. Paul dans ſa lettre aux Hébreux, chapitre 9. « Dans le premier Tabernacle qui fut dreſſé, dit cet Apôtre, » il y avait une première partie, appelée le Saint, .. Au-delà du ſecond voile était la partie du Tabernacle appelée le Saint des Saints. » Les Prêtres entraient en tout temps » dans la première partie... mais le » ſeul Grand Prêtre, & ſeulement » une fois l'année, entrait dans la » ſeconde partie » ... Ce texte eſt poſitif. Le Temple fut conſtruit ſur le modele du Tabernacle ; il était de même composé de deux parties ; le Saint, & le Saint des Saints. Le ſeul Grand Prêtre entrait dans cette ſeconde partie, & il n'y entrait qu'une fois l'année. Cette partie du Temple ne ſervait donc point de laboratoire aux filles : la Vierge n'y fut donc point élevée.

Je pourrais me contenter de cet argument ; mais pour donner aux Peintres

tous

tous les éclairciſſements dont ce ſujet eſt ſuſceptible, jetons un coup d'œuil rapide ſur les preuves qu'on allegue pour ſoutenir que la Vierge a été élevée, ſoit dans le Saint des Saints, ſoit dans une partie du Temple quelconque, par le Grand Prêtre, ou par les Anges.

D'abord on cite le 38e chapitre de l'Exorde & le premier Livre des Rois, chapitre 2, où il eſt dit que des femmes reſtaient à la porte du Tabernacle.

On cite le 4e Livre des Rois, chapitre 11, & le ſecond des Paralipomenes, chapitre 22, dans leſquels il eſt dit que Joſabeth, fille de Joram, craignant que Joas, fils d'Ochoſias, ne fût la victime des fureurs d'Athalie, le cacha avec ſa nourrice pendant ſix ans dans le Temple.

On cite encore ce qu'on lit dans le ſecond Livre des Machabées, chapitre 3, concernant les filles renfermées qui ſe rendaient auprès du Grand Prêtre.

On cite ce que dit S. Luc de la Prophéteſſe Anne, qui prioit Dieu jour & nuit dans le Temple.

Enfin on a recours au 8e Livre

des Antiquités de Josephe, chapitre 2, dans lequel on trouve que Salomon fit faire à l'entour du Temple, proprement dit, quatre-vingt-dix chambres en forme de galleries, qui composaient trois étages. Le même Historien rapporte, dans ses Antiquités & ses Guerres, que quand Hérode fit rebâtir le Temple, on reconstruisit les trois rangs de galleries.

Voilà surquoi l'on prétend établir, que chez les Juifs il y avait dans le Temple un lieu particulier, dans lequel on élevait les jeunes filles consacrées au Seigneur, & que la Vierge fut élevée dans ce lieu.

Je réponds d'abord, que quand même il serait prouvé, par les passages ci-dessus cités, que chez les Juifs il existait dans le Temple un lieu destiné pour élever un certain nombre de jeunes filles, il ne s'en suivrait pas que la Vierge ait été élevée dans ce lieu. Cette éducation de Marie dans le Temple ne serait point impossible; voilà tout ce qu'on pourrait en conclure.

Je dis, en second lieu, que la possibilité n'est pas même démontrée. Si nous parcourons les preuves qu'on fournit, nous n'en trouverons pas une qui

établisse, d'une manière satisfaisante, l'existence d'un lieu destiné dans le Temple pour élever de jeunes filles. Or est-il probable que si chez les Juifs un pareil établissement eût existé, il n'en fût point parlé dans le texte sacré, & que cette circonstance eût échappé à l'Historien Josephe, qui est entré dans les plus grands détails sur le Temple de Jérusalem.

Les exemples qu'on va chercher dans l'Exorde & le premier Livre des Rois ne signifient rien. D'abord il est question de femmes, & non de filles; de femmes qui prient, & non de jeunes filles qu'on éleve ; ces femmes, est-il dit, priaient à la porte du Tabernacle, *ad ostium Tabernaculi ;* elles n'avaient donc pas leur logement dedans. Il y avait parmi les Juifs des femmes pieuses ; ces femmes priaient Dieu à l'entrée du Tabernacle : voilà ce que contiennent les passages allégués. Qu'on élevât de jeunes filles dans le Tabernacle, c'est de quoi il n'est pas seulement question.

Que Josabeth ait caché Joas dans le Temple : qu'est-ce que ce fait a de commun avec une communauté de jeunes filles élevées dans le Temple ?

On pourrait tout au plus le citer s'il s'agissait d'une fille ; mais Joas était garçon. Ce n'était point pour l'élever, mais pour lui sauver la vie, qu'on l'enfermait dans le Temple : on l'enferma avec sa nourrice, & non avec de jeunes filles ; dans la chambre des lits, & non dans un lieu particulier, destiné à renfermer de jeunes personnes. Enfin Josabeth était femme du Grand Prêtre, & il n'est point étonnant qu'elle ait obtenu la permission de cacher dans le Temple un enfant dont la vie était en danger.

Il en est de même du passage des Machabées ; il est question dans ce passage de jeunes filles renfermées, *Virgines conclusæ*. Etait-ce dans le Temple ou dans la maison de leurs parents ? C'est surquoi il suffit de lire le texte pour être éclairci, sur-tout si on le rapproche de ce qu'on lit au 3e Livre des Machabées, chapitre premier, où la même expression se trouve répétée. On verra que dans les deux passages, ce mot *renfermée* ne peut s'entendre que des jeunes personnes que les parents renfermaient dans leurs maisons, & qui étaient confiées à la garde de leur nourrice. Tel était en effet alors l'u-

ſage des Aſiatiques ; les jeunes filles ne ſortaient jamais. C'eſt pourquoi l'Auteur des Livres des Machabées rapporte comme une choſe extraordinaire, comme une preuve de la déſolation générale, que les filles mêmes ſortaient avec leurs nourrices, & augmentaient l'alarme. Or il eſt évident que cet uſage n'a nul rapport avec de jeunes perſonnes élevées dans le Temple.

L'exemple d'Anne la Prophéteſſe ne peut être allégué. L'Evangile nous apprend que cette Prophéteſſe n'était ni fille ni vierge, mais une veuve de quatre-vingt-quatre ans. Quand à cet âge elle aurait demeuré dans le Temple, cela ne prouverait pas qu'en même temps il y ait eu des filles de neuf à dix ans. D'ailleurs, on conçoit aiſément qu'il ne faut pas prendre le texte de S. Luc à la lettre. Ces mots : « *Elle ne » ſortait point du Temple, priant Dieu » nuit & jour,* » n'ont été employés que pour peindre le grand zèle d'Anne la Prophéteſſe, & non une réalité.

Enfin, que Salomon ait fait conſtruire autour du Temple proprement dit, quatre-vingt-dix chambres, que ces chambres ayent été diſtribuées en trois

étages en forme de galeries, qu'Hérode les ait fait rétablir, quel rapport ces bâtiments ont-ils avec de jeunes filles élevées dans le Temple ? Chaque chambre avait vingt-cinq coudées de long, autant de large, & vingt de hauteur. Ces dimensions n'annoncent-elles pas que ces chambres étaient destinées à des gardes-meubles, à des sacristies, plutôt qu'à loger de jeunes filles ?

Il est donc plus que douteux que les Juifs aient eu dans le Temple un lieu destiné pour élever de jeunes filles, & par conséquent les Peintres ne sont point à blâmer de n'avoir pas suivi cette Tradition; ils ne sçauraient même être trop scrupuleux sur cet article. Ils doivent sur-tout éviter de représenter la Vierge dans le Saint des Saints, puisqu'il est certain que ce lieu n'était pas accessible, même aux Prêtres; à plus forte raison ne l'était-il pas aux femmes, qui n'étaient comptées presque pour rien dans la Religion des Juifs.

Cette derniere réflexion rend encore moins probable l'opinion que je viens de combattre. Les femmes n'avaient presque aucune relation avec le Temple, les hommes seuls étaient obligés d'y venir trois fois l'année adorer le

Seigneur, eux ſeuls avaient droit d'y entrer, eux ſeuls aſſiſtaient aux prières, aux ſacrifices. Les femmes n'approchaient point du Tabernacle, elles priaient en dehors à la porte. Dans le Temple on leur pratiqua un oratoire fermé de toutes parts, d'où elles ne pouvaient voir, ni être vues, & d'où elles étaient exclues pendant qu'elles ſouffraient les incommodités de leur ſexe. Comment donc aurait-on permis que dans ce même Temple il y eût un lieu habité par de jeunes filles? C'eſt ce qui n'eſt pas même propoſable.

Les Peintres doivent auſſi rejeter les fables ridicules rapportées dans le proto-Evangile, & le Livre de la Naiſſance, fables dont Mahomet n'a pas manqué d'embellir ſon Alcoran, & que les Auteurs des anciens Myſtères n'eurent pas honte de réaliſer ſur le Théâtre. Si l'on en croit ces Auteurs, la Vierge était ſouvent viſitée par les Anges, & l'Ange Gabriel lui apportait tous les jours une nourriture céleſte. Ces faits, ces prodiges n'ont jamais été approuvés; ils ſont indignes d'occuper une place parmi les Peintures ſacrées.

Quant à la manière dont les Peintres

ont fait élever la Vierge, elle est assez simple. Une mère qui montre à lire à sa fille, voilà en quoi consistent leurs tableaux. Nous n'avons à la vérité rien d'assuré sur la durée de la vie de Sainte Anne; cependant comme rien n'empêche qu'on ne la prolonge jusqu'au temps qu'elle a pu instruire sa fille, je crois que cette supposition des Peintres ne sçaurait être blâmée. Leurs tableaux méritent même d'être accoeuillis. Ce sont des Prédicateurs muets qui montrent aux pères & aux mères les obligations de leur état. De pareilles leçons ne peuvent qu'être utiles.

A l'égard du costume, plusieurs Artistes ont commis deux bêvues, que les grands Maîtres ont eu soin d'éviter. Le livre dans lequel la Vierge apprend à lire est imprimé, relié, en un mot, tel que ceux dont on se sert à présent. Tout le monde sçait que du temps de la Vierge, il n'y avait point de livre de cette espèce. Si l'on veut se former une idée des livres dont les Juifs se servaient alors, on peut consulter le quatrième chapitre de S. Luc. Cet Evangéliste raconte que Jésus-Chrit étant un jour de Sabat à Nazareth, entra dans la synagogue, & se leva pour lire. « On

» lui préſenta le Livre du Prophète
» Iſaïe, & l'ayant déroulé, il trouva
» l'endroit où ces paroles étaient écrites :
» L'eſprit du Seigneur ...... Enſuite
» ayant roulé le Livre, il le rendit au
» Miniſtre ».

Ces Livres conſiſtaient en effet en de longues bandes de parchemin, attachées l'une à l'autre, & roulées ſur un cylindre ou même ſur deux; de ſorte qu'on était obligé de les dérouler pour lire, & de les rouler lorſqu'on avait lu. Les caractères étaient quelquefois tracés en or, communément ils étaient noirs.

Cet uſage s'eſt conſervé parmi les Juifs. Tels ſont encore aujourd'hui les Livres de la Loi, qu'ils expoſent dans leurs ſynagogues avec de grandes cérémonies. Ces Livres ſont compoſés d'une longue bande de parchemin, roulée par les deux bouts ſur deux cylindres. Ils ſont couverts de quelqu'étoffe précieuſe qu'on ôte lorſqu'on veut lire.

Les Anciens, & vraiſſemblablement les Juifs, plaçaient leurs Livres dans des boètes appelées *loculamentum*, parce qu'ordinairement elles étaient à compartiments. Ces boètes avaient la forme d'un tambourin. On mettait dedans les

Livres ou rouleaux garnis de leur étiquette. Les Peintres pourraient faire uſage de cet ornement. Ce grouppe formerait la bibliotheque de Sainte Anne.

C'eſt une faute non moins repréhenſible que la précédente, que de repréſenter Sainte Anne avec des lunettes. On aurait pu tout au plus prendre cette licence, ſi l'hiſtoire diſait expreſſément que cette Sainte en feſait uſage. Des lunettes ſur le nez d'une femme, offrent quelque choſe de ridicule qui ne s'accorde point avec le but qu'un Peintre doit ſe propoſer lorſqu'il travaille pour la Religion. Dans le cas préſent, une Sainte, ſur-tout une Sainte aïeule d'un Dieu, doit plutôt inſpirer le reſpect que la riſée.

Les Peintres ont peut-être eu recours à cet expédient, pour ſignifier que Sainte Anne était fort âgée. J'ai déja averti que cette prétendue décrépitude de Sainte Anne n'eſt fondée ſur rien, & qu'elle implique contradiction avec la croyance commune. Quand même elle ſerait réelle, on ne pourrait m'empêcher de dire, que cette manière d'exprimer l'âge de ceux qu'on peint, eſt indigne d'un Artiſte habile. Elle ne peut qu'affoiblir l'expreſſion qu'il donne

à ſes figures. Les traits d'un viſage flétri & ridé indiquent mieux la vieilleſſe que toutes les lunettes du monde.

A toutes ces raiſons, j'en ajouterai une dernière qui ſeule doit ſuffire pour interdire aux Peintres cette manière de repréſenter Sainte Anne. C'eſt que du temps de cette Sainte, les lunettes n'exiſtaient pas. Cette découverte ſi ſimple, ſi utile ne remonte pas au-delà du dixième ſiècle. On a même retardé cette époque d'environ deux cents ans. Ménage, dans ſes étymologies Italiennes, cite un ſermon d'un Jacobin nommé Jordain, qui vivait au commencement du treizième ſiècle, dans lequel ce Moine dit à ſes Auditeurs, que les lunettes n'étaient inventées que depuis vingt ans.

On pourrait encore critiquer la chaiſe ou le fauteuil ſur lequel pluſieurs Artiſtes ont placé Sainte Anne. Cette manière de s'aſſeoir n'eſt nullement conforme aux mœurs des Aſiatiques. Les Peintres peuvent conſulter ce que je dis à ce ſujet dans le chapitre de l'Annonciation. Cette faute ſur le coſtume mérite d'être réformée.

CHAPITRE VIII.

Le vœu de Marie.

LA virginité, dans tous les temps & dans tous les lieux, a été regardée avec une espece de respect & de vénération, qui semble assurer à l'état de Vierge la prééminence sur toutes les autres conditions.

A Rome, une fille vierge était pour ainsi dire sacrée ; tant qu'elle conservait cet avantage, on ne pouvait la condamner à mort. Lorsqu'elle était convaincue d'un crime capital, avant de la conduire au supplice, on l'introduisait dans un lieu infâme pour y perdre le privilége de la virginité. On trouve des exemples fréquents de cet usage dans la vie des Vierges Martyres.

Le respect qu'inspirait la virginité fit naître l'idée de la conserver au-delà des bornes que la nature semble lui avoir prescrites. On crut même que des sacrifices offerts par des Vierges, seraient plus agréables à la Divinité, que s'ils étaient offerts par des hommes

ou des femmes qui avaient perdu cet avantage ; de là les Veſtales, les Prêtres de Cibèle, &c.

Cette pieuſe croyance a fait de grands progrès parmi les Chrétiens; la virginité eſt devenue une des qualités eſſencielles de quiconque ſe deſtine au ſervice des autels. Une foule de ſaints Perſonnages de l'un & de l'autre ſexe ſe ſont même fait un devoir & un plaiſir de conſerver cette qualité précieuſe, & de la conſacrer à l'Eternel.

Quoique les Juifs fuſſent grands zélateurs de la population, la virginité ne leur en était pas moins chère. Auſſi voyons-nous dans l'Ecriture pluſieurs Iſraélites célèbres qui ne ſe ſont jamais mariés; tels que Joſué, Elie, Eliſée, Jérémie, &c. C'eſt à quoi Jéſus faiſait alluſion, lorſqu'il diſait qu'il *y avait des eunuques volontaires pour le royaume du Ciel.*

En effet, nous apprenons de l'Hiſtorien Joſephe qu'il y avait parmi les Juifs, à l'époque dont il s'agit, une ſociété d'hommes qui vivaient en commun, & ne ſe mariaient point. Cette ſociété était connue ſous le nom de la ſecte des Eſſéniens. Je crois qu'il ne ſera pas inutile de donner ici une

légère idée de cette fecte, relativement au coftume & aux ufages des Juifs.

« Quoique les Efféniens rejettent le » mariage, ils ne laiffent pas néan- » moins de recevoir les jeunes enfants » qu'on leur donne pour les inftruire, » & de les élever dans la vertu, avec » autant de foin & de charité que » s'ils en étaient les pères; & ils les » nourriffent & les habillent tous d'une » même forte.

» Ils ne peuvent fouffrir de s'oindre » le corps avec de l'huile, & ils fe » croient affez propres & affez purs, » pourvu que leurs habits foient tou- » jours bien blancs.

» Dans les voyages ils ne portent » autre chofe que des armes, pour fe » défendre des voleurs : ils ont dans » chaque ville quelqu'un d'eux pour » recevoir & loger ceux de leur fecte » qui y viennent; ils leur donnent des » habits, & les autres chofes dont ils » peuvent avoir befoin.

» Ils fe lèvent avant le foleil, & » prient Dieu de le faire luire pour » tous les hommes .... enfuite cha- » cun va à fon travail. A onze heures » ils fe raffemblent, & couverts d'un

» linge ils se lavent le corps dans l'eau
» froide. Ils se retirent ensuite dans
» leurs cellules, dont l'entrée n'est
» permise à aucun de ceux qui ne sont
» pas de leur secte.

» Etant purifiés de la sorte, ils vont
» au réfectoire, où, assis en silence,
» on met devant chacun d'eux du pain
» & une portion dans un petit plat.
» Un Sacrificateur bénit les viandes....
» il fait une autre prière après le re-
» pas. Ils quittent ensuite leurs habits,
» qu'ils considèrent comme sacrés, &
» retournent à leur ouvrage.

» Le soir à souper ils font la même
» chose, & font manger avec eux
» leurs hôtes, s'il en est arrivé quel-
» ques-uns.

» Ils ne reçoivent pas à l'heure mê-
» me dans leur communauté ceux qui
» veulent embrasser leur manière de
» vivre; mais ils les font demeurer
» durant un an entier au-dehors, où
» ils ont chacun, avec une portion,
» une pioche, le linge dont j'ai parlé,
» & un habit blanc. Ils leur donnent
» ensuite une nourriture plus confor-
» me, leur permettent de se purifier
» dans l'eau froide; mais ils ne les

» font manger au réfectoire qu'au bout » de deux ans.

» Ils font ſi religieux obſervateurs » du Sabat, qu'ils n'oſent ſatisfaire, » s'ils n'y ſont contraints, aux be- » ſoins de la nature. Les autres jours » ils font, dans un lieu à l'écart, avec » une pioche un trou dans la terre, » d'un pied de profondeur, où après » s'être déchargés, en ſe découvrant » de leurs habits, ils rempliſſent cette » foſſe de la terre qu'ils en ont tirée.

» Il y a une autre ſecte d'Eſſéniens » qui ſe marient; ils obſervent pen- » dant trois ans leur femme avant de » l'épouſer, & dès qu'elle eſt en- » ceinte, ils ne couchent plus avec » elle : les femmes, lorſqu'elles ſe » baignent, ont auſſi le linge dont on » a parlé ».

Joſephe, qui nous a conſervé ces détails ſur la ſecte des Eſſéniens, ne nous dit point s'il y avait de même une ſociété de femmes qui gardaſſent leur virginité. Cette qualité était néanmoins précieuſe parmi cette Nation, & les pleurs, les regrets de la fille de Jephté, nous apprennent que la virginité dans les filles, n'a pas été

regardée chez les Juifs avec moins de reſpect que chez les autres Nations.

Quoi qu'il en ſoit, on croit que la Vierge Marie eſt la première des filles, non-ſeulement de ſa Nation, mais encore de tout l'Univers, qui ait conſacré ſa virginité à Dieu, & qui ſe ſoit engagée à la conſerver par un vœu. Envain quelques antagoniſtes de la chaſteté ont rejeté ce vœu de Marie: il a été admis par une foule d'Anciens & de Modernes; & les raiſons qu'on oppoſe ſont trop faibles pour détruire l'opinion reçue.

La diſcuſſion de ces raiſons n'eſt point de mon reſſort; je ne m'arrêterai point non plus à examiner ſi ce vœu fut conditionnel ou abſolu: cet examen n'a nul rapport à la Peinture. Ce qui lui eſt plus relatif, c'eſt que ce vœu ayant été admis, & ayant ſervi de modèle à tous les vœux de virginité qui ont été faits juſqu'à préſent, il eſt eſſenciel aux Artiſtes qui voudraient traiter ce ſujet, de connaître ce qu'il y a de plus aſſuré, ſoit ſur l'époque, ſoit ſur les circonſtances de ce vœu.

On trouve dans certains Auteurs que la Vierge fit ce vœu dans le

Temple à l'âge de trois ans, entre les mains du Grand Prêtre : c'est peut-être ce qu'ont voulu exprimer les Peintres, qui, dans les tableaux de la Présentation, ont voilé la Vierge, & lui ont fait tenir un cierge allumé....

A ne consulter que la vraissemblance & ce qu'on trouve dans les Auteurs, ce que nous présentent ces tableaux, doit être rejeté comme apocryphe, ou ne signifiant rien. Un enfant de trois ans sçait à peine bégayer, tout est encore nouveau pour lui. Qu'est-ce qu'un vœu ? Qu'est-ce que la virginité ? Ce sont pour un enfant de trois ans des énigmes, des mystères. Comment donc supposer qu'à cet âge la Vierge a consacré à Dieu sa virginité ? Ce fait n'est pas vraissemblable.

Qu'elle ait fait ce vœu dans le Temple entre les mains du Grand Prêtre, en un mot que cette consécration de la Vierge ait été une cérémonie religieuse & publique, ainsi que les Peintres l'ont feint, c'est ce qui n'est étayé sur rien. Quoiqu'il ne fût pas rare parmi les Juifs de garder le célibat, de rester vierge, on ne trouve point qu'il y eût à ce sujet aucunes formalités,

aucunes cérémonies, ni que ces cérémonies ſe fiſſent dans le Temple, en préſence & par le miniſtere du Grand Prêtre.

Enfin la circonſtance de la Préſentation de la Vierge à l'âge de trois ans, n'a jamais été miſe au nombre des faits autentiques. On a même vu dans les chapitres précédents, que cette circonſtance a été rejetée par Sixte-Quint, comme étant plus que douteuſe. Ainſi on ne peut affirmer que la Vierge a réellement voué ſa virginité dans le Temple à l'âge de trois ans.

Le vœu de Marie fut un acte libre de ſa volonté, voilà ce qu'on croit: lorſqu'elle le fit, elle avait l'exercice de ſa raiſon; c'eſt ce qu'on croit encore: les ſentiments ne ſont partagés que ſur le temps qu'elle eût cet exercice. Les uns penſent que la Vierge eut cet avantage au moment de ſa conception, & fixent à cette époque l'émiſſion du vœu de Marie. D'autres croient au contraire qu'à cet égard Dieu n'opéra aucune merveille, que la raiſon ſe développa chez la Vierge avec l'âge. . . . Ce ſentiment a un grand nombre de partiſans.

Un troiſième parti a réuni les deux

précédents : ceux qui le compoſent, conviennent qu'il eſt poſſible que la Vierge ait eu l'exercice de ſa raiſon au moment de ſa conception, & qu'elle ait alors voué ſa virginité. Mais ils accordent en même temps que Marie réitéra ce vœu lorſqu'elle fut en état d'être mariée, & qu'elle put, par les ſeules voies de la nature, diſtinguer le célibat d'avec le mariage.

Ils conviennent encore, & tout le monde penſe comme eux, que le vœu de Marie ne ſe fit ni en public, ni entre les mains du grand Prêtre, mais qu'il fut particulier à la Vierge ; Dieu ſeul en eut connoiſſance. La conſécration ſolennelle des Vierges était inconnue aux Juifs.

Cet expoſé ſommaire des opinions reçues ſur le temps & les circonſtances du vœu de la Vierge, eſt, je crois, ſuffiſant pour indiquer aux Artiſtes ce qu'ils peuvent faire, & ſur-tout ce qu'ils doivent éviter ſur cet objet.

❧

CHAPITRE IX.

Portrait de S. Joseph.

COMME dans la plupart des tableaux qui me restent à parcourir, il sera souvent question de S. Joseph, je crois qu'il ne sera pas inutile de crayonner le signalement de ce Saint. En fixant la manière dont on doit le peindre, on saisira plus aisément les fautes que les Artistes ont commise en le représentant.

Nous n'avons presque rien d'assuré sur la personne de S. Joseph : il était de la race de David ; deux Evangélistes nous ont conservé sa généalogie ; les Evangélistes nous apprennent encore que c'était un homme juste, qu'il épousa la Vierge, & qu'il travaillait pour vivre. Enfin de l'offrande que fit sa femme lors de la Purification, on a inféré qu'il n'était pas riche. Voilà ce que nous avons de plus autentique sur les qualités personnelles de ce Saint.

L'âge de Joseph, sa profession, sa mort. A-t-il été marié plusieurs fois ? A-t-il eu plusieurs enfants ? Etait-il

grand ou petit, blond ou brun, beau ou laid ? C'est sur quoi l'on ne trouve rien de positif dans les Auteurs sacrés.

Le silence des Evangélistes sur S. Joseph a fait commettre aux Peintres diverses fautes dans le portrait qu'ils en ont tracé. Chaque Artiste s'étant cru le maître d'adopter le sentiment qui lui plaisait le plus, a représenté ce Saint d'après son imagination. De-là cette variété qu'on trouve dans les tableaux où ce Saint se rencontre : variété choquante, & qu'il serait à propos de faire cesser.

L'âge de S. Joseph est un des principaux articles sur lesquels les Peintres paraissent le moins d'accord. Salméron observe qu'en différentes Provinces de l'Allemagne, on représente ce Saint sous la figure d'un jeune homme fort & robuste. Nicolas Denisot, dans ses Cantiques spirituels, reproche au contraire aux Peintres Français, de le représenter trop vieux.

Voyez Joseph jeune d'âge,
Habillé selon l'usage
Des Hébreux : voyez-le peint
Autrement que l'ignorance
Des vieux Peintres de la France
Jusqu'ici ne l'avait feint.

Dans un autre endroit, il ajoûte :

> Allez donc Peintres ores
> Peindre un vieil Joseph encores
> De son bâton emparé ...

Enfin l'on trouve ce Saint représenté sous la figure d'un homme d'environ quarante ans ; desorte qu'en rassemblant trois tableaux où ce Saint se trouve, & représentant la même action, on réunirait dans un seul individu les trois âges de la vie.

Lequel de ces trois tableaux mérite d'être approuvé ? C'est de quoi je vais m'occuper. Celui qui sera le plus vraissemblable, & s'accordera le mieux soit avec ce que contient l'Evangile, soit avec les mœurs des Juifs, soit enfin avec la croyance commune, doit avoir la préférence. Comme nous ne sçavons absolument rien des circonstances de la vie de S. Joseph, antérieurement à son alliance avec la Vierge, je n'examinerai la présente question que relativement à cette alliance. Cette époque une fois fixée, les Peintres seront en état de régler les autres.

On ne peut douter qu'il ne se soit trouvé autrefois certaines personnes

qui ont cru que S. Joſeph était fort âgé, lorſqu'il épouſa la Vierge. Dans le proto-Evangile de S. Jacques, Joſeph ſe défend d'épouſer Marie, en diſant « qu'il eſt vieux, qu'il craint » de devenir la fable d'Iſraël ». S. Epiphane dit poſitivement qu'il avait quatre-vingts ans, & cette opinion a été adoptée par quelques Auteurs.

Un mariage contracté entre une jeune fille & un Juif de quatre-vingts ans, a paru à pluſieurs graves perſonnages un fait peu vraiſſemblable. La population était en honneur parmi les Juifs, & il eſt à préſumer que de pareilles alliances n'y étaient pas tolérées : d'où l'on a conclu que certainement Joſeph n'était point octogénaire lorſqu'il devint l'époux de Marie.

A cette raiſon tirée des mœurs des Juifs, Gerſon en a ajouté d'autres qui ne ſont pas moins concluantes contre la vieilleſſe de S. Joſeph. Il n'y a pas apparence que Dieu eût choiſi un homme octogénaire pour ſoutenir le travail qu'exigeait l'entretien de la Vierge & de ſon fils : la force néceſſaire pour les conduire en Egypte, pour les ramener ; en un mot, dit ce fameux Chancelier de l'Univerſité de Paris, cette

cette prétendue vieilleſſe ne peut s'accorder avec les qualités que l'Evangile ſuppoſe dans l'époux de Marie.

On oppoſe à cela que cette vieilleſſe met la chaſteté de la Vierge à l'abri de tout ſoupçon, & que par conſéquent les Peintres doivent l'adopter comme favorable à la divinité de Jéſus, & à la virginité de ſa mère.

Jean Molan a parfaitement répondu à cette objection. La chronique ſcandaleuſe n'aurait pas manqué de faire mention de la Vierge, ſi elle était devenue enceinte avec un mari preſque centenaire; ce phénomene aurait fait du bruit : au-lieu que l'Evangile nous préſente S. Joſeph, comme pouvant être père. Les Juifs croyaient en effet que Jéſus était ſon fils. *Nonne hic eſt filius fabri, cujus nos novimus patrem & matrem?* S. Joſeph, lorſqu'il épouſa la Vierge, était donc d'âge à avoir des enfants, & ce fait était notoire. D'ailleurs, ajoûte Jean Molan, cette vieilleſſe, loin d'être favorable à la Vierge, lui enleve une partie de ſa gloire. Il n'y a pas grand mérite d'être chaſte avec un mari de cent ans.

On peut encore aller plus loin que Jean Molan : dans le ſyſtême de S. Epi-

phane, non-ſeulement il faudrait donner une vie d'un ſiècle à S. Joſeph, on ſerait obligé de prolonger ſa carrière bien au-delà de ce terme. Certains Auteurs croient que ce Saint vivait, lorſque Jéſus commença ſes prédications. S. Chryſoſtôme, S. Jérôme, S. Auguſtin ont même cru qu'il ſurvécut Jéſus-Chriſt. Or, dans ce cas, il faudrait ſuppoſer que S. Joſeph a vécu cent quinze ou cent ſeize ans, ce qui n'eſt appuyé ſur rien.

Toutes ces raiſons ſont plus que ſuffiſantes pour démontrer qu'il n'eſt pas vraiſſemblable que S. Joſeph, lors de ſon mariage, fut un vieillard décrépit, obligé de ſe ſervir d'un bâton pour ſe ſoutenir. Cette vieilleſſe répugne aux mœurs des Juifs, elle ne s'accorde point avec les deſſeins de Dieu, & n'eſt en aucune façon avantageuſe à la gloire de Marie.

Si les Peintres ne doivent point faire un vieillard de S. Joſeph, quel âge pourront-ils lui aſſigner, l'adoleſcence ou l'âge mûr? C'eſt ce qui ne ſera pas difficile à décider.

La plupart des Pères, entr'autres S. Auguſtin contre Julien, livre 5, chapitre 12, ont penſé que S. Joſeph n'épouſa Marie que dans l'eſpérance

de devenir père ; d'où il faut conclure qu'ils ont cru que ce Saint s'était marié aſſez jeune pour eſpérer d'avoir des enfants. Les Juifs étaient en effet dans l'uſage de ſe marier fort jeunes : chez eux un garçon doit être marié à vingt ans. Donnera-t-on cet âge ou environ à S. Joſeph ? Il ſerait aſſez conforme au ſentiment des Pères ci-deſſus cités ; il remplirait même à la lettre l'idée que préſente la prophétie d'Iſaïe, alléguée à ce ſujet par Gerſon : *Habitabit juvenis cum virgine*, &c. Mais quoi qu'en diſent certains Auteurs, il me ſemble que cet âge ne doit pas être plus adopté que le précédent. La plupart des raiſons qui s'élevent contre la décrépitude de S. Joſeph, combattent également contre ſa trop grande jeuneſſe : les deux extrémités de la vie ſont à peu près pareilles. Comme vieillard, Joſeph eſt trop faible pour coopérer au myſtère de l'Incarnation ; comme jeune homme, il n'aurait pas été aſſez prudent : il eſt probable qu'il n'était ni l'un ni l'autre.

Reſte l'âge mûr. Cet âge ne contredit en rien, ſoit la prophétie d'Iſaïe, ſoit l'opinion des Pères ci-deſſus cités : d'un autre côté il ſe concilie aiſément

avec les desseins de Dieu. A quarante ou quarante-cinq ans un homme est capable de supporter le travail : il est sage, réservé, & peut mériter le titre de juste, que l'Evangile donne à Saint Joseph.

D'après ces réflexions, je crois que le choix des Peintres doit être bientôt fixé : l'âge mûr mérite la préférence. Plusieurs Modernes ont déja adopté cet âge : il est à desirer qu'ils aient des imitateurs.

Pour ce qui concerne les traits de S. Joseph, ils nous sont absolument inconnus. On pourrait lui appliquer ce que Cicéron disait des Dieux : « Nous » ne les connaissons par le visage, que » suivant qu'il a plu aux Peintres de » les représenter ».

Malgré cette ignorance dans laquelle nous sommes sur la personne de ce Saint, il paraît cependant que les Peintres se sont accordés à lui prêter tous les traits qui peuvent constituer un homme robuste & bien formé. Sa taille est moyenne & bien proportionnée ; ses jambes & ses bras nerveux, annoncent un homme de travail ; sa tête, sans être trop noble, offre néanmoins un ensemble qui in-

dique, & un honnête homme, & un homme qui intéreſſe en ſa faveur : communément on lui donne une barbe, des ſourcils & des cheveux très-bruns. On ne peut qu'applaudir aux Peintres qui ſe conforment à ces traits généraux : ils répandent dans les tableaux une eſpèce d'uniformité, qui ſied bien aux peintures ſacrées.

A l'égard de la profeſſion de S. Joſeph, nous liſons dans l'Evangile que les Juifs croyaient que Jéſus était le fils d'un Artiſan : ce mot, qui ſignifie en général un homme de métier, ne nous rend pas plus ſçavants ſur la profeſſion de S. Joſeph. Ce Saint était-il Orfèvre, Serrurier, Maréchal, Maçon, Charpentier, Menuiſier, &c. c'eſt ce que j'examinerai dans le chapitre de l'éducation de Jéſus-Chrit. J'obſerverai ſeulement ici que ſuivant l'opinion commune, ce Saint n'était pas riche, & qu'il travaillait pour vivre.

Cette obſervation nous conduit naturellement à l'examen des habits de S. Joſeph : ils doivent être conformes à ſon état ; il faut qu'ils ne ſoient ni trop riches, ni trop meſquins. Un Artiſan n'eſt point vêtu comme un Prince. Peut-être que chez les Juifs

cette différence était ſenſible : peut-être les habits des Grands & du Peuple, des Riches & des Pauvres, différaient-ils, non-ſeulement par la qualité, mais encore par la forme. Nos connaiſſances ſur le coſtume Juif, à l'époque dont il s'agit, ne s'étendent pas ſi loin ; on ſçait à peu près comment les Juifs étaient habillés, & cette connaiſſance eſt ſuffiſante pour caractériſer les perſonnes de cette Nation.

Il paraît néanmoins que ſur cet objet les Peintres ſe ſont un peu écartés de la vérité. Pour reconnaître les fautes qu'ils ont commiſes en habillant S. Joſeph, ils feront bien de conſulter le chapitre dans lequel je traite de l'habit des Juifs.



CHAPITRE X.

Portrait de la Vierge.

PUISQUE je viens de crayonner le portrait de S. Joſeph, je crois ne pouvoir mieux faire que de tracer tout de ſuite une légère eſquiſſe de celui de ſon Epouſe. Je me bornerai à trois objets principaux; ſa figure, ſon âge, & ſes habits.

Suivant une ancienne Tradition, S. Luc l'Evangéliſte peignit la Vierge d'après nature. Nicéphore, Métaphraſte & Théodore le Lecteur, parlent de ce portrait fait par S. Luc : on repréſente même ſouvent cet Evangéliſte peignant la Vierge, ou tenant ſon portrait à la main. D'après cela, il ſemble que tous les tableaux, dans la compoſition deſquels entre la Vierge, devraient nous offrir la même figure : il n'en eſt cependant aucuns d'abſolument ſemblables, chaque Artiſte a donné à la Vierge la figure qu'il a voulu. Il y a plus, non-ſeulement chaque Artiſte a donné à la Vierge une

figure de fantaiſie, mais il en a créé une nouvelle toutes les fois qu'il a été chargé de peindre cette mère du Sauveur : de ſorte que les Peintres ſont à la fois, ſur cet article, différents entr'eux & avec eux-mêmes.

Cette licence des Peintres ne ſerait peut-être pas excuſable, ſi le tableau de S. Luc était auſſi connu, auſſi autentique qu'il devrait l'être. Malheureuſement on donne pour tels une foule de tableaux qui ne ſont ni de la même main, ni peints d'après le même modele. C'eſt ce qui a fait dire à M. Patin, dans les relations de ſes voyages, « qu'il n'était fâché que de » voir trop ſouvent le portrait de la » Vierge peint par S. Luc : car ajoûte- » t-il, il eſt certain qu'on ſe trompe » dans la plus grande partie, n'étant » pas vraiſſemblable que S. Luc ait » peint la Vierge tant de fois.

Ce qui pourrait jeter de la clarté ſur cette matière, & contribuer à diſcerner le portrait fait par S. Luc d'avec les autres, ce ſerait ſi quelque ancien Auteur nous avait laiſſé par écrit le détail de ce portrait. Nicéphore, dans ſon Hiſtoire Eccléſiaſtique, nous a crayonné les principaux traits de Ma-

rie; mais Nicéphore avait-il sous les yeux le véritable portrait peint par S. Luc? C'est ce qu'on ignore, ou plutôt c'est ce qui n'est pas probable. Le portrait que cet Auteur trace de la Vierge, paraît copié sur une jeune personne; au-lieu que celui de S. Luc devait représenter une femme déja avancée en âge. Ce ne fut qu'après la descente du S. Esprit qu'on suppose que ce Saint fit ce portrait. Or à cette époque la Vierge avait à peu près quarante-huit ans: il la peignit certainement telle qu'elle était alors. Il n'est donc pas probable que ce soit sur ce portrait que Nicéphore ait calqué celui qu'on trouve dans son Histoire, & par conséquent on ne peut se servir de l'un pour reconnaître l'autre.

L'observation que je viens de faire sur l'âge qu'avait Marie, lorsqu'on suppose que S. Luc la peignit, pourrait être utile, si l'on voulait réellement découvrir le véritable portrait peint par S. Luc. Tous ceux qui représentent la Vierge ayant moins de quarante-huit ans, ne sont point de S. Luc; ce sont des tableaux apocryphes, ils doivent être rejetés.

La même observation fait encore

connaître l'erreur de certains Peintres; ils représentent S. Luc peignant la Vierge, qui tient l'enfant Jésus entre ses bras. S. Luc, à ce qu'il paraît par le commencement de l'Evangile qu'il a écrit, n'a jamais vu le Sauveur; il n'a donc pas fait son portrait.

Mais s'il est certain que S. Luc n'a point fait le portrait de Jésus encore enfant, est-il bien vrai qu'il ait peint la Vierge? Ce Saint, à ce qu'on croit, était Médecin. On ne trouve nulle part qu'il fût Peintre : ces deux qualités ne paraissent pas même compatibles. D'ailleurs la Vierge était Juive; à ce titre, est-il vraissemblable qu'elle se soit fait peindre? La défense de faire des images, grâce aux raisonnements métaphysiques des Docteurs, s'était étendue à tout ce qui avait rapport avec la Peinture. Les portraits, les statues... tout leur était suspect. On trouve même dans Josephe un trait qui caractérise & les abus qui s'étaient introduits, & l'ignorance dans laquelle les Juifs étaient, relativement à la Peinture & à la Sculpture.

Cet Auteur rapporte dans ses Antiquités, livre 15, chapitre 11, qu'Hérode ayant fait bâtir à Jérusalem une

ſalle de Spectacles, avec cette grandeur, cette magnificence qui lui étaient propres, les Juifs s'en formalisèrent. Des trophées qui décoraient l'édifice, leur parurent ſur-tout contraires à leurs Lois.... Hérode les voyant dans ce ſentiment, ne crut pas devoir uſer de violence; il leur parla avec beaucoup de douceur, & tâcha de leur faire comprendre que leur crainte ne procédait que d'une vaine ſuperſtition : mais il ne put en venir à bout. Et dans la perſuaſion où ils étaient qu'il commettait en cela un grand péché, ils s'écrièrent : « Qu'encore qu'ils ſouffriſſent le reſte ; » ils ne ſouffriraient jamais dans leur » Ville des images & des figures » d'hommes, parce que leur Religion » le leur défendait expreſſément ».

Hérode, à ces cris, conçut aiſément que le ſeul moyen de les appaiſer était de les détromper. Il mena les principaux d'entr'eux ſur le Théâtre, leur montra quelques-uns de ces trophées, & leur demanda ce qu'ils croyaient donc que ce fût ? « Ce ſont, » dirent-ils, des figures d'hommes... » Il fit ôter alors tous ces ornements, & il ne reſta plus que les poteaux ſur leſquels ils avaient été attachés. Ainſi

ce grand bruit se convertit en risée.

Si ce trait ne fait pas honneur aux connaissances des Juifs, il prouve en même temps l'éloignement qu'ils avaient pour la Peinture. Ils ne voulurent jamais permettre que Pilate, Gouverneur de la Judée, gardât ses drapeaux dans Jérusalem, parce qu'ils contenaient la représentation de l'Empereur, & qu'il leur était défendu d'avoir des images. Josephe rapporte qu'il fut député par la ville de Jérusalem pour faire démolir le magnifique Palais qu'Hérode le Tétrarque avait fait bâtir à Tibériade, *à cause qu'il y avait fait peindre divers animaux, contre la défense expresse de leurs Lois.*

Ces faits, & plusieurs autres de la même nature, qui déposent en faveur de l'aversion que les Juifs avaient pour les Peintures en général, ont fait douter que S. Luc ait peint la Vierge. Cette aversion était fondée sur la Loi; cette Loi n'était point encore anéantie: la Vierge paraît même s'être toujours conformée aux règles de sa Nation. Il est donc plus que probable qu'elle ne les aura pas violées pour se faire peindre.

Ces réflexions ont excité la curioſité de pluſieurs Sçavants : ils ont examiné ſcrupuleuſement l'autenticité du portrait peint par S. Luc. Il réſulte de leurs recherches, que l'on convient à préſent que le Saint Luc qui peignit la Vierge, était un Saint qui vécut longtemps après S. Luc l'Evangéliſte. La reſſemblance du nom les a fait confondre. Les Peintres ſont donc excuſables de ne s'être pas conformés au portrait qu'on attribue à S. Luc Quand même le véritable ſerait connu, il n'aurait d'autre avantage ſur les autres que d'être le plus ancien, & d'avoir un Saint pour Auteur. Ce n'eſt pas un titre ſuffiſant pour que les Peintres ſoient obligés de le prendre pour modèle.

Au ſurplus, quand on admettrait que Saint Luc l'Evangéliſte a peint la Vierge, que ce portrait exiſte, qu'il eſt connu, cela n'empêcherait pas que les Peintres ne fuſſent en droit juſqu'à un certain point de peindre la Vierge d'après leur imagination. Nous avons remarqué qu'elle devait avoir environ quarante-huit ans lorſque S. Luc la peignit. Les Artiſtes ne pourraient donc ſtrictement ſe ſervir de ce por-

trait, que lorſqu'ils la repréſenteraient à cet âge. Or, à cette époque, les tableaux dans leſquels on repréſente la Vierge ne ſont pas fréquents. Les dernières années de la vie de cette Sainte Femme ſont peu connues; de ſorte que le portrait peint par S. Luc ſerait plus précieux qu'utile.

A l'égard des portraits que les Auteurs nous ont laiſſés par écrit, ils ſont très-rares. Nicéphore eſt même le ſeul qui ſoit deſcendu dans un détail circonſtancié ſur cet objet. « Il dit que » la Vierge était d'une taille moyenne, » d'une carnation approchant de la cou» leur du froment; qu'elle avoit les che» veux blonds, l'œuil vif, la prunelle » tirant ſur le jaune & l'olive, les » ſourcils noirs & recourbés, le nez » long, la bouche vermeille, la tête » ni ronde ni pointue, mais un peu » alongée, la main & les doigts longs....

Comme Nicéphore n'était ni contemporain, ni compatriote de la Vierge, on ne peut affirmer qu'il ait tracé ce portrait d'aprês l'original. On doit tout au plus le regarder comme l'expreſſion de ce qu'on penſait du temps de cet Auteur; de ſorte que ſous quelque point de vue qu'on examine la préſente diffi-

culté, la ſolution devient toujours favorable aux Peintres.

Quoi qu'il en ſoit, ſi l'on compare les portraits qu'on fait à préſent de la Vierge, avec celui dont je viens de parler, on ne trouvera guère de reſſemblance. Ce teint bazané, cette prunelle verdâtre, ce nez, ces mains, ces doigts longs n'approchent nullement de cette blancheur éblouiſſante, de ces yeux noirs ou bleus, de ce petit nez retrouſſé, de ces mains enfin courtes & potelées que nous attribuons aux belles. En Aſie, les premiers traits conſtituent la beauté, on ne la conçoit guère en Europe ſans les ſeconds. C'eſt ainſi que les climats influent ſur les opinions. La peau jaune des femmes du Viſapour nous déplaît : les Aſiatiques ne peuvent ſoutenir la blancheur de nos femmes. Le climat eſt maître des goûts. Paſcal avait raiſon ; quelques degrés de plus ou de moins d'élévation vers le pole, font voir les objets ſous des aſpects abſolument différents.

La Vierge était-elle réellement blanche, ou avait-elle le teint rembruni ? C'eſt ſurquoi l'on ne peut apporter que des probabilités. Nous n'avons aucuns

monuments qui puissent servir de pièce de comparaison ; ainsi l'on ne peut donner que des conjectures. Cependant l'opinion qui admet la blancheur de Marie est la plus suivie.

L'Eglise, à la vérité, applique à la Vierge ces paroles de l'Amante des Cantiques : *Nigra sum*, je suis noire. Mais on aurait tort de les prendre à la lettre : elles doivent être entendues dans le sens mystique qu'on leur a toujours donné.

Il en est de même de ces anciennes images de la Vierge, qui attirent en certains lieux la vénération des Fidèles. Quoiqu'elles soient toutes extraordinairement brunes, & même noires, on ne peut en conclure que réellement la Vierge avait cette couleur.

Sans entrer sur cet article dans aucun détail, je me contenterai d'observer que la plupart de ces statues sont de bois, & qu'en vieillissant le bois devient naturellement très-brun. Quant à celles qui sont de pierre, cette couleur n'est pas particulière aux statues de la Vierge, elle est commune à un grand nombre d'anciennes statues de Saints. Il y a même entre toutes, cette différence, que dans les unes la chair

& les draperies ſont noires, tandis que dans d'autres les draperies ont conſervé la couleur de la pierre : la noirceur ne s'étend que ſur la chair. Cette diverſité de couleur vient, ſans doute, de quelque vernis dont on aura enduit ces ſtatues, ſoit pour les embellir, ſoit pour les conſerver. Ici on n'a verni que le viſage & les mains, là on a verni la ſtatue toute entiere; inſenſiblement ce vernis a bruni & a coloré les ſtatues. Telle eſt vraiſſemblablement la cauſe de la noirceur de la plupart de nos anciennes images. Telle eſt la cauſe de la différence qui ſe trouve ſouvent entre la carnation & les draperies; ainſi l'antiquité de ces images & leur couleur, ne peuvent ſervir à démontrer qu'on ait cru que la Vierge était noire, & encore moins qu'elle l'était en effet.

Pour que la Vierge eût été noire, il faudrait qu'elle fût née de quelque Ethyopien; or rien n'autoriſe ce ſentiment. La Vierge était Juive : ſon père & ſa mère étaient de la même nation; elle deſcendait d'une famille Juive : en un mot, tout concourt à écarter l'idée que fait naître une figure noire & bazanée. D'ailleurs, la Vierge était originaire de la Paleſtine : ces climats,

quoiqu'aſſez chauds, ne le ſont pas au point de changer le teint. Les habitants de la Paleſtine ſont blancs : de ſorte que tout ſe réunit en faveur de la blancheur de Marie. Cette opinion, comme la plus probable, eſt celle qu'on ſuit communément. Les paroles de l'Epouſe des Cantiques ſont allégoriques, la noirceur des anciennes images eſt accidentelle. Ces paroles & cette noirceur ne peuvent rien décider ſur cette queſtion.

En même temps que l'Epouſe des Cantiques dit qu'elle eſt noire, elle annonce qu'elle eſt belle : *Nigra ſum, ſed formoſa*, Je ſuis noire, mais je ſuis belle..... L'Egliſe applique auſſi ces paroles à la Vierge : ſon intention eſt encore de prendre ces expreſſions dans le ſens myſtique. Il faut dire la même choſe de toutes les expreſſions pareilles qui ſe trouvent dans les paſſages qu'on applique ordinairement à la Vierge. C'eſt de la beauté de l'ame, & non de celle du corps, que l'Egliſe entend parler.

Une belle ame devroit toujours accompagner un beau corps. La Vierge a-t-elle réuni ce double avantage ? C'eſt ſur quoi le ſilence des Auteurs contemporains ſemble empêcher qu'on

ne prononce. Cependant si l'on s'en rapporte à la tradition & à la croyance générale, on doit décerner à la Vierge le prix de la beauté. La plupart des SS. Peres n'ont point balancé de croire que cette Mère d'un Dieu fut comblée de toutes les grâces extérieures qui pouvaient la faire aimer. S. Bonaventure l'appelle même la plus belle des femmes. *Universas enim*, s'écrie-t-il, *feminas vincis pulchritudine carnis : superas Angelos & Archangelos excellentiâ sanctitatis.*

L'opinion de la beauté de Marie n'a pas seulement fait des progrès parmi les Théologiens, elle a tellement échauffé l'imagination des Peintres, que s'il était permis de comparer le profane au sacré, on pourrait dire que les Modernes ont surpassé tout ce que l'antiquité a pu concevoir de plus parfait; jamais on n'a peint Vénus si belle, qu'on a représenté Marie.

Cet enthousiasme des Peintres pour la beauté de la Vierge, m'oblige à faire une observation générale sur leurs tableaux. Soit que ces Messieurs représentent Marie ou quelque Sainte, ils se font un devoir de lui prêter tout ce qui peut constituer une jolie femme.

J'applaudis volontiers à leurs efforts. Une tête gracieuſe intéreſſe plus qu'une figure ignoble ou déſagréable; mais je leur reprocherai de donner ſouvent trop d'effet à la beauté. Ce n'eſt pas pour faire illuſion aux ſens, pour exciter les paſſions, qu'on expoſe les tableaux dans les Egliſes; une Sainte, une Vierge doit inſpirer du reſpect & non de l'amour.

Il eſt une beauté de ſentiment que les Peintres ſemblent avoir négligée pour courir après la beauté de la nature. On pourrait cependant dire que l'une eſt l'ame & l'autre le corps. La première mérite ſeule d'entrer dans les peintures ſacrées, elle n'eſt autre choſe que l'expreſſion de ces vertus douces, honêtes & paiſibles qui devraient faire l'ornement & la gloire de toutes les femmes. *Jean Fréſole*, Dominicain, paſſe pour un des Peintres qui ont le mieux ſaiſi cette beauté de ſentiment. Il donnait à ſes figures un ſi beau caractère, ſur-tout à la Vierge, que *Michel Ange*, ayant vu de lui une Annonciation, ne put s'empêcher de dire » qu'il fallait que *Fréſole* eût vu dans » le Ciel même la beauté de Marie, » pour avoir pu l'exprimer ſi parfaite- » ment ».

J'obſerverai encore ſur la beauté des Saintes en générales, que nos Artiſtes ne doivent pas imiter les anciens Peintres dont parlent Pline & Clément d'Alexandrie. Lorſqu'on les chargeait de repréſenter quelque Déeſſe, ils prenaient pour modèle leur maîtreſſe ou quelque courtiſanne fameuſe par ſa beauté. Ce qui donna lieu à Juſtin Martyr, de dire, en ſe moquant des Païens, *qu'ils adoraient les maîtreſſes de leurs Peintres.*

Plus les perſonnes qu'on prend ainſi pour modèles ſont connues, plus cet abus eſt dangereux. On dit que *Lebrun*, il y a environ cent ans, ſe ſervit de cet expédient pour peindre une Magdeleine pénitente. Il emprunta les traits d'une femme célebre alors par ſes égarements & ſes remords. Tout Paris courut voir ſon tableau, on y court encore.

Pour rentrer dans mon ſujet, je dirai aux Peintres qu'on ne peut trouver mauvais qu'ils donnent à la Vierge la figure qu'il leur plaît, qu'on aurait tort de les blâmer, parce qu'ils la repréſentent jolie : ce qu'on peut exiger d'eux, c'eſt qu'ils tempèrent l'éclat de ſa beauté par le vernis de la décence

& de la simplicité, qu'ils évitent surtout de lui prodiguer les traits de leurs maîtresses, ou de femmes connues. On a mal fait à Rome, & je ne suis pas le premier qui l'ait observé, de peindre la Vierge sous les traits & avec la figure d'une sœur d'Alexandre VI. Quand la sœur de ce Pontife aurait été aussi vertueuse qu'elle était belle, on ne pourrait excuser cette hardiesse. La figure d'une simple créature n'est point faite pour servir de modèle à la Mère du Créateur.

Malgré cette liberté qu'ont les Peintres de représenter la Vierge sous les traits qui leur plaisent, je crois cependant qu'il serait à propos qu'ils s'asservissent à quelques règles capables de rendre leurs tableaux plus conformes entr'eux. Par exemple, on a vu dans Nicéphore, que la Vierge avait les cheveux blonds. Toute l'antiquité l'a cru de même, & les bons Peintres ont suivi cette tradition. Donner à la Vierge des cheveux noirs, comme l'ont fait quelques Modernes, c'est choquer la croyance commune, c'est jeter dans les tableaux une variété trop marquée.

On conçoit aisément qu'il ne dépend que des Peintres, d'augmenter dans les

tableaux de la Vierge, l'uniformité dont je viens de parler. Ils ne doivent pas sur-tout la perdre de vue, lorsqu'il s'agit de tableaux destinés à être placés ensemble, & dans lesquels Marie se trouve souvent répétée. Cette règle est générale & de rigueur; on serait en droit d'accuser les Peintres de ne l'avoir pas toujours observée.

Quelques Artistes se sont avisés de donner à la Vierge un visage rayonnant & lumineux. Il est vrai que S. Hilaire, cité par S. Thomas, & l'Auteur de la Glose, a prétendu que la Vierge, pendant tout le temps qu'elle porta Jésus-Chrit dans son sein, avait la face si resplendissante, que Joseph son époux ne put la regarder fixement, ni remarquer la forme & les traits de son visage. « C'est, » dit ce Père, ce qu'a voulu marquer l'E» vangéliste, par ces mots: *Joseph ne con» nut la Vierge qu'après qu'elle eut en» fanté son premier né*; car alors l'éclat » qui brillait sur son visage ayant dis» paru, Joseph commença à la voir & » à la connaître des yeux du corps ».

Cette opinion n'est fondée que sur une mauvaise interprétation des paroles de S. Matthieu. On a appréhendé qu'on ne crût que les paroles de cet Evangé-

liſte ſignifiaient que S. Joſeph avait vécu maritalement avec la Vierge après ſes couches, & l'on a en conſéquence forcé le ſens de ce mot *connaître*, employé par S. Matthieu.

Les expreſſions de cet Evangéliſte ſont aſſez claires, ſans recourir à l'interprétation ci-deſſus rapportée. « *Joſeph ne connut point la Vierge juſqu'à ce qu'elle eût mis au monde ſon premier né* ». Voilà ce que dit S. Matthieu. On ſçait ce que ſignifie ici le mot *connaître*. Quant à la conjonction *juſqu'à ce que*, on convient qu'elle ne ſignifie autre choſe qu'*avant que*; & ce dernier mot n'indique nullement que S. Joſeph *ait connu* la Vierge après la naiſſance de ſon fils.

L'opinion du viſage reſplendiſſant de la Vierge, n'eſt donc fondée que ſur une interprétation défectueuſe, forcée & inutile du paſſage en queſtion: elle n'a jamais été reçue, & les Peintres doivent éviter tout ce qui ſemblerait la réaliſer.

L'âge de la Vierge eſt le ſecond objet que j'ai promis d'examiner. Je puis dire hardiment que ſur cet article les Peintres ont prodigieuſement varié. On ne trouve dans preſque tous les tableaux

tableaux ni conformité entr'eux, ni avec les opinions reçues. Je conviens que l'Evangile ne nous dit rien de l'âge de la Vierge ; S. Luc, dans les Actes des Apôtres, n'en parle point ; aucun Auteur contemporain n'en a fait mention : ce silence général était un motif de plus pour engager les Artistes à éclaircir ce fait ; & son obscurité ne peut excuser leurs erreurs.

A quel âge la Vierge a-t-elle été mariée ? Voilà ce que les Peintres auraient dû examiner. En rapportant à cette époque toutes les actions de cette Mère du Sauveur, elles se seraient rangées d'elles-mêmes, & l'âge de la Vierge aurait toujours été connu. Tâchons donc de fixer cette première époque : elle achevera de mettre dans tout son jour les variations des Peintres sur l'âge de Marie.

Les Juifs, ainsi que tous les Asiatiques, étaient dans l'usage de marier leurs filles très-jeunes. L'influence du climat avait introduit cette coutume, & elle est établie dans tous les lieux où la nature n'attend pas l'âge pour se développer, ou plutôt dans les lieux où elle se développe promptement. Cet usage des Juifs, joint à une ancienne

tradition, a fait adopter le sentiment qui suppose que la Vierge a été mariée fort jeune. L'opinion de Cajétan, suivant laquelle la Vierge ne se serait mariée qu'à vingt-trois, ou même à vingt-quatre ans, n'a pas été reçue.

Comme peu de temps après son mariage il est dit dans l'Evangile, que la Vierge entreprit différents voyages, sçavoir, dans les montagnes de Juda, à Béthléem, en Egypte, à Nazareth, & que ces opérations exigent une certaine force, on n'a pas non plus reçu l'opinion de ceux qui avançaient prodigieusement ce mariage. Par exemple, dans le proto-Evangile de S. Jacques, il est dit que la Vierge avait douze ans lorsqu'elle se maria; le Moine Nicolas, enchérissant sur ce Livre, dit dans sa Lettre à Pierre, Abbé de Celle, que la Vierge avait à peine douze ans lorsqu'elle fut mariée. Cette trop grande jeunesse n'a pas été admise.

... Le mystère auquel Marie devait coopérer, exigeait non-seulement la force du corps, mais encore celle de la raison. A quatorze ou quinze ans, l'une & l'autre se trouvent réunies chez les filles, sur-tout si l'on fait attention aux climats. Ce concours a fait penser

que ce fût environ vers cet âge que la Vierge épousa S. Joseph. Cette opinion, conforme au point de vue sous lequel l'Evangile nous présente la Vierge, a réuni en sa faveur le plus grand nombre de partisans, & elle peut être regardée comme la croyance commune de l'Eglise.

Cette époque une fois fixée, les fautes que les Peintres ont commises sur l'âge de la Vierge, paraissent dans tout leur jour. Les plus grands Maîtres ont erré sur cet article. Pour s'en convaincre, il suffit de consulter le tableau de la Sainte Famille, peint par *Raphaël*, & qui est au cabinet du Roi; le tableau de l'Annonciation *du Guide*, que l'on voit aux Carmélites, rue S. Jacques; la Vierge de Marbre, d'après *le Bernin*, qui se voit chez les Carmes, près le Luxembourg: dans tous ces morceaux précieux, la Vierge est représentée trop âgée.

Si les Peintres ont augmenté l'âge de Marie lorsqu'elle était jeune, en revanche ils l'ont diminué lorsqu'elle était âgée. Cette faute s'est même glissée dans quelques tableaux des grands Maîtres. Dans des circonstances où la Vierge devrait avoir plus de quarante

ans, ils ne lui en ont pas donné trente. Je me rapelle d'avoir vu un tableau des noces de Cana ; dans lequel la Vierge était moins âgée que son Fils. C'est ainsi que pour ne pas réfléchir, les Artistes confondent tout, & qu'ils se trouvent en contradiction non-seulement avec les opinions reçues, mais encore avec leurs propres ouvrages.

Je passe maintenant à ce qui concerne les habits. La coëffure de Marie fixera d'abord mes regards. J'examinerai ensuite ce qu'on appelle proprement l'habit, ou pour me servir des termes de l'art, les draperies. La chaussure aura aussi son tour, & je finirai par des observations générales sur l'habillement de la Vierge. Comme cette discussion exige nécessairement que je parle des femmes Juives, je donnerai quelqu'étendue à cet article, afin de réunir à-peu-près tout ce qui concerne cette partie du costume Juif.

Les femmes & les filles de l'antiquité n'étaient pas moins curieuses de leurs cheveux que celles d'à-présent : elles sçavaient qu'une belle chevelure ajoûte aux grâces du corps, qu'elle en fait le principal ornement. Ce fut d'après cette croyance vraie & générale que s'intro-

duisît la peine qu'on infligea aux femmes qui violaient les lois de l'honneur, peine qui est parvenue jusqu'à nous ; on les condamnait à perdre leurs cheveux. Ce fut peut-être parce que l'infamie était attachée à cette perte, qu'autrefois un Concile défendit aux femmes qui se consacraient au Seigneur, de se raser la tête.

Quoi qu'il en soit, nous apprenons par une foule de passages de l'Ecriture, que les femmes Juives étaient dans l'usage de nourrir leurs cheveux ; & l'on croit communément que la Vierge se conforma à cet usage. Nous avons même vu ci-dessus qu'on pensait que ses cheveux étaient blonds ; desorte que les Peintres doivent éviter de représenter Marie d'une manière qui annoncerait qu'elle était brune ou rasée.

Comment la Vierge arrangeait-elle ses cheveux ? Comment se coëffait-elle, ou du-moins comment doit-on peindre cette partie de son habillement ? C'est le premier objet que j'ai promis d'examiner.

Si l'on s'en rapportait à quelques Auteurs, il faudrait représenter la Vierge la tête nue avec ses cheveux flotants

au gré du vent. Cette maniere ſerait l'indice de ſa virginité. Ils prétendent que telle était en effet la marque qui diſtinguait autrefois les filles d'avec les femmes. Celles-ci relevaient leurs cheveux avec une mitre, à laquelle on ajouta un voile, ſymbole de leur engagement. Les filles, au contraire, étaient libres, & ne portaient aucune marque d'aſſerviſſement.

Cette prétendue diſtinction eſt fondée ſur des preuves ſi faibles, que je crois inutile de les rapporter. Virgile, à la vérité, fait mention des filles de Sparte qui laiſſaient floter leurs cheveux au gré du vent. Mais était-ce comme filles, ou pour leur ornement ou leur commodité? C'eſt ce qui n'eſt pas démontré. D'ailleurs, quand cette diſtinction aurait été admiſe à Lacédémone, ce ne ſerait pas une raiſon pour l'établir à Jéruſalem. Quoiqu'ils ſe traitaſſent de freres, les Juifs & les Lacédémoniens avaient une Religion, des mœurs, des uſages abſolument différents. Enfin quand même cette diſtinction aurait exiſté parmi les Juives, les Peintres ne pourraient s'en ſervir pour exprimer la virginité de Marie.

En se mariant, la Vierge a du prendre la marque des femmes, & quitter celle des filles.

Je ne crois pas qu'on puisse faire aucun reproche aux Peintres à ce sujet. Il paraît, au contraire, qu'ils ont donné dans un excès opposé; presque tous ont relevé les cheveux de la Vierge. Plusieurs ont même pris plaisir à les relever d'une manière agréable; ils les ont tressés, nattés, quelquefois frisés: une bandelette de couleur les retient, & acheve de donner du piquant à cette jolie coëffure.

Je ne disconviens point que les femmes d'autrefois n'aient mis tout en usage pour assortir d'une manière élégante leurs cheveux. Il suffit de jeter les yeux sur les antiques, & de consulter les auteurs pour s'en convaincre. Je pourrais même ajouter que cette parure exigeait plus de soin, plus d'attention qu'à présent. Au moyen d'une pincée de poudre parfumée & colorée, une femme peut procurer à ses cheveux l'odeur & la couleur qu'elle desire: rien n'est si facile. Avant cette invention, on n'épargnait rien pour donner de l'éclat, de la vivacité à la couleur naturelle des cheveux. A force d'artifice,

les femmes parvenaient à disputer de beauté avec la plume du paon & la gorge des pigeons. On peut sur cet article consulter l'âne d'or d'Apulée, l. 2.

Je conviendrai encore que les femmes Juives ne le cédaient point en coquetterie aux femmes des autres nations. Dieu, par la bouche du Prophète Isaïe, menaçait les filles de Sion de les rendre chauves, à cause du luxe de leur frisure. L'Historien Josephe nous en fournit encore une preuve frappante. En parlant de la faction des Galiléens, il dit « qu'ils s'habillaient » en femmes, se frisaient & se fardaient comme elles; qu'ils n'imitaient pas seulement dans leur coëffure l'afféterie & l'impudence des plus débordées, mais qu'ils les surpassaient encore par des actions d'une lasciveté abominable ». La coquetterie est de tous les temps & de tous les lieux; elle n'en est pas plus respectable.

Que la Vierge ait été du nombre de celles qui servaient de modèle aux Galiléens dont parle Josephe, c'est ce que je ne puis accorder; & néanmoins c'est ce qu'il faudrait avouer s'il était vrai qu'elle se fût coëffée comme

l'ont ſuppoſé la plupart des Peintres.

Au-lieu de donner à la Vierge une tête copiée d'aprês l'antique, les Artiſtes auraient dû conſulter la première Epître de S. Paul aux Corinthiens. Ils auraient appris dans l'onzième chapitre comment la Vierge doit être coëffée. Cet Apôtre enjoint expreſſément aux femmes de mettre un voile ſur leur tête. Il eſt certain que la décence & la pudeur ſemblent leur impoſer cette loi. D'ailleurs les Habitants de l'Aſie ſont naturellement jaloux ; ce qui fait que dans ces contrées, les femmes ne paraiſſent jamais en public ſans avoir la tête couverte d'un voile. Cet uſage ſubſiſtait à Jéruſalem du temps de Saint Paul, & cet Apôtre voulait l'introduire parmi les Corinthiennes. Nous liſons en effet dans quelques Auteurs, que les femmes Grecques avaient toujours la tête & le viſage découverts ; les femmes Juives, au contraire, ne ſe montraient jamais à découvert dans les rues, dans les aſſemblées, ni dans le Temple. Elles ſortaient rarement & toujours voilées. Elles étaient même ſi attachées à cette coutume, qu'à leur voile on les diſtinguait des femmes des autres nations.

C'eſt Tertullien qui nous apprend cette dernière particularité, dans ſon Traité de la Couronne du Soldat, chapitre 4: *Apud Judæos*, dit il, *tam ſolemne eſt feminis eorum velamen capitis, ut indè noſcantur.*

Quant à la matière de ces voiles, elle nous eſt inconnue; il eſt cependant à préſumer, puiſqu'elles les baiſſaient ſur leur viſage, qu'ils étaient de quelqu'étoffe légère & tranſparente qui n'empêchait pas abſolument de voir, ni de ſe conduire. La gaſe & la mouſſeline n'étaient pas inconnues alors; elles pouvaient faire des voiles auſſi propres que commodes.

Au reſte, l'épaiſſeur des matières ne ferait pas une raiſon pour rejeter ces voiles; les femmes qui habitent encore à préſent la Paleſtine, ſont voilées avec des étoffes qui ne ſont nullement tranſparentes; leur voile eſt ſeulement ouvert vis à-vis les yeux, & l'ouverture eſt garnie de petits treillages de crin qui leur ſervent à ſe conduire, & qui empêchent qu'elles ne ſoient reconnues.

Si nous ignorons quelle était la matière des voiles dont ſe ſervaient les Juives, nous ne ſommes pas plus inſ-

traits ſur leur forme. Probablement les femmes riches en portaient de très-vaſtes, de traînants; & ceux des femmes pauvres étaient plus courts : cette différence eſt de tous les temps, de tous les lieux. Dans leurs maiſons, les femmes rejetaient leur voile par derrière : lorſqu'elles ſortaient ou paraiſſaient en public, elles le baiſſaient par devant.

Les femmes Juives avaient un ſecond ajuſtement de tête, ſur lequel elles attachaient communément leur voile, & qui ſervait à l'exhauſſer. L'Ecriture ſacrée parle ſouvent de cet ornement : il eſt toujours nommé une mitre. La mitre, dans ſon origine, était une ſimple bandelette, qui ſervait à relever les cheveux. Peu à peu cette bandelette changea de forme & de matière. On l'élargit d'abord ſur le front, on l'éleva en pointe, on en fit autant par derrière; inſenſiblement ces deux pointes qui d'abord n'avaient que quelques pouces de hauteur, s'élevèrent, à ce qu'on croit, au point que nous les voyons à préſent dans les mitres des Evêques.

Les deux fanons qui pendent derrière les mitres d'aujourd'hui, repréſentent les deux extrémités des rubans

dont on ſe ſervait pour attacher la mitre, avant qu'elle formât un bonnet complet. Nous ignorons quelle était au juſte la forme de cet ornement en Paleſtine à l'époque dont il s'agit; cependant ſi l'on peut en juger par les mitres dont ſe ſervent encore à préſent les femmes qui habitent la même contrée, elles étaient fort hautes, & avaient à peu près la figure d'un pain de ſucre. Les Syriennes & les Arabeſques les entourent d'un voile de ſoie noire bordé de perles & de pierres précieuſes.

Le luxe n'avait rien épargné pour embellir cet ornement; l'or & les pierreries en relevaient l'éclat. Dans l'Ecriture, les mitres des femmes ſont toujours jointes avec l'épithète d'éclatante. Les courtiſanes les feſaient peindre, afin qu'on pût les apercevoir de loin. Les femmes honêtes & modeſtes ne ſe diſtinguaient probablement que par la ſimplicité; & la Vierge était de ce nombre.

Ces inductions tirées des mœurs, des uſages des femmes Juives, ſont parfaitement conformes à la croyance commune ſur la coëffure de Marie. On a toujours cru que cette ſainte Mère du Sauveur ſe couvrait la tête

d'un voile. On conserve même quelques-uns de ces ornements précieux dans différentes Eglises. Ainsi tout concourt à exiger des Peintres qu'ils abandonnent leur ancienne manière, pour représenter la Vierge avec toute la décence & le respect qu'exige sa qualité de mère d'un Dieu. Cette tête nue, ces cheveux artistement relevés, ces bandelettes d'écarlate dont ils font usage pour l'embellir, ne lui conviennent nullement. Il faut laisser ces ornements frivoles à ces Syriennes venues à Rome des rivages de l'Oronte, & auxquelles Juvénal renvoyait les libertins de son temps.

Ite quibus grata est pictâ lupa barbara mitrâ.

Le voile & la mitre n'étaient pas les seuls ornements de tête dont les femmes Juives se servaient pour se parer ; elles avaient des pendants d'oreilles. Il est douteux si cet ornement était suspendu à l'extrémité inférieure de l'oreille, comme à présent, ou au cartilage supérieur, ou enfin de quelqu'autre manière ; mais il est constant qu'il avait la forme d'un anneau ou

d'une petite roue : communément il était d'or.

Les femmes Iſraélites avaient auſſi des pendants de nez. L'uſage de cet ornement remonte même, parmi les femmes de cette Nation, aux ſiècles les plus reculés : il eſt connu dans l'Ecriture ſous le nom de *nezem*. Parmi les préſents qu'Eliéſer, ſerviteur d'Abraham, fit à Rébecca, on trouve un *nezem*; il eſt même dit que ce fut Eliéſer qui l'attacha.

Du temps de Moïſe, le nezem était commun aux filles & aux femmes; il était d'or. Aaron en fondit un grand nombre; & ce fut avec la matière de ces ornements qu'il fit le veau d'or des Juifs.

Du temps de Job, le nezem était regardé comme un bijou précieux. Il eſt dit dans l'Ecriture que tous les parents & amis de ce ſaint homme lui donnèrent un nezem.

L'état de ſplendeur & d'opulence dans lequel ſe trouvèrent les Juifs ſous leurs Rois, ne fit qu'augmenter l'attachement des femmes pour leurs bijoux en général, & pour le nezem en particulier; il en eſt parlé ſou-

vent dans les Prophètes. Isaïe, Ezéchiel, Osée, comptent toujours le nezem au rang des ornements des femmes de leur nation.

Si l'on en croit les Voyageurs, cet usage n'est point aboli. Encore aujourd'hui dans quelques endroits de l'Afrique & de l'Asie, les filles des Juifs portent des nezem.

Quelle était la matière, la forme de cet ornement, & comment le portait-on? C'est ce qui nous reste à examiner. Nous avons déja vu que communément le nezem était d'or; ainsi il ne peut y avoir de doute à cet égard. Quant à la forme & à la manière de le porter, on n'est pas si assuré. On prétend que les filles Juives qui ont conservé cet ornement, le portent sur le nez, à l'endroit où les vieillards mettent ordinairement les lunettes, & qu'il a la forme d'un demi cercle. Il paraîtrait cependant, par le 11e chapitre des Proverbes, qu'on le suspendait anciennement aux narines, c'est-à-dire, au cartilage qui se trouve au milieu. C'était en effet ainsi que le portaient les Amériquaines, lorsqu'on découvrit cette partie du monde, & que

le portent encore quelques femmes dans l'Inde.

Le même passage des Proverbes nous apprend que le nezem avait la forme d'un petit cercle ou anneau : *Circulus aureus in naribus.* Chaque siècle, chaque climat a sa bisarerie.

Puisque j'ai entrepris de parler des bijoux des femmes Juives, j'ajoûterai qu'outre les pendants de nez & d'oreilles, elles avaient encore des perles, qu'elles laissaient tomber négligemment sur leur front : elles avaient aussi de riches coliers, des brasselets, des bagues, des anneaux, des croissants, &c. Ces détails se trouvent dans le 3e chapitre d'Isaïe. Ce Prophète attaquait le luxe des femmes de son siècle ; il n'avait certainement pas diminué du temps de la Vierge. Il peut servir aux Peintres pour caractériser les femmes Juives qui entrent dans la composition de leurs tableaux ; ces vains ornements de la beauté peuvent même leur fournir un contraste avec la simplicité de Marie.

Portons maintenant nos regards sur ce qui composait l'habit proprement dit des femmes Juives. Une longue

robe fermée & traînante, une ceinture qui en retient les plis, enfin une espèce de manteau qui sert souvent de voile; voilà en quoi consiste ordinairement l'habit que les Artistes donnent à la Vierge & aux femmes de sa Nation.

Cet habit est à peu près le même que celui des hommes. Cette uniformité ne paraît pas favorable à la supposition des Peintres. Les femmes & les hommes ont eu rarement des habits pareils : la différence de conformation semble même exiger que les deux sexes aient des habits différents.

Dans le fait, je crois qu'il serait fort difficile de déterminer, d'une manière bien précise, quel était le véritable habillement des femmes Juives : ils ne nous reste aucuns monuments de cette Nation, qui puissent guider les Artistes. L'Ecriture, à la vérité, fait souvent mention des habits des femmes; mais elle se sert des termes propres. Qu'est-ce qu'il faut entendre par ces termes? C'est surquoi l'éloignement des temps & la variété qui règne entre les objets qui portent souvent le même nom chez les différentes Nations, ne permettent pas de prononcer. On se

trouve donc réduit à des conjectures, à des probabilités; & dans une matière ſi douteuſe, pourvu que ce qu'on avance ſoit vraiſſemblable, cela doit ſuffire.

Dans de pareilles circonſtances, s'il m'eſt permis de propoſer mes conjectures, je dirai que je ne crois pas que les femmes Juives portaſſent des robes longues, traînantes & fermées. Leurs robes, au contraire, étaient fort courtes; elles reſſemblaient même plutôt à de grandes veſtes qu'à des robes; ou ſi elles avaient des robes longues, elles étaient du moins ouvertes par devant, depuis la ceinture juſqu'en bas. Sous cette veſte ou robe, elles mettaient de ces vaſtes caleçons, qui, prenant à la ceinture, envelopent les cuiſſes & une partie des jambes, auxquelles ils ſont attachés un peu au-deſſus de la cheville du pied.

Ce qui me décide à donner cet habillement aux femmes Iſraélites, c'eſt qu'il paraît, d'après le texte ſacré, que réellement elles étaient habillées de la ſorte. En effet, nous liſons dans Iſaïe, &c. que les filles d'Iſraël mettaient à leurs jambes *des eſpèces d'anneaux ou de bracelets d'or :* certainement elles ne mettaient point ces ornements pour les

cacher ſous une longue robe ; & par conſéquent, ou cette robe était courte, ou elle n'était pas fermée par devant.

D'un autre côté il eſt parlé ſouvent dans l'Ecriture de la belle démarche des femmes Juives ; & la manière dont on en parle, ſemble annoncer que les grâces qu'étalaient ces femmes en marchant, venaient principalement de ce qu'elles avaient les jambes entièrement libres & dégagées. On conçoit aiſément qu'une fille habillée, comme je conjecture qu'étaient les Juives, pouvait mettre plus d'art, plus de rafinement dans ſa démarche, que ſi elle eût été embarraſſée par une robe longue & fermée.

Un vaſte caleçon d'une étoffe précieuſe, & qui ſe trouvait attaché par cet anneau ou bracelet dont j'ai parlé, laiſſait la jambe libre & maîtreſſe de ſes mouvements ; les femmes, dès leur enfance, s'exerçaient à choiſir en marchant les attitudes, les poſitions les plus avantageuſes. Inſenſiblement elles acquéraient ces grâces, cette aiſance, cette légéreté ſouvent peu décente, contre laquelle déclamaient les Prophètes, mais qui attirait tous les regards lorſqu'elle ſe trouvait jointe à

la modeſtie, à la ſimplicité. C'était alors que cette démarche triomphait, & qu'on s'écriait avec l'époux des Cantiques : *Quàm pulchri ſunt greſſus tui in calceamentis, filia principis.*

Enfin, ce qui me décide encore en faveur de cet habillement, c'eſt que tel eſt à peu-près celui de toutes les femmes d'Aſie ; & que les Juives dont il s'agit, ayant vécu dans cette partie du monde, on doit ſe rapprocher des uſages qui ont ſubſiſté, ou du-moins ſubſiſtent dans ces contrées.

Les Peintres mettent ordinairement à cru la robe longue qu'ils donnent aux femmes Juives. Quelques Auteurs ont en effet avancé que les Juifs ne portaient point de chemiſes : j'examinerai cette aſſertion dans le chapitre ſuivant. A l'égard des femmes, il eſt à préſumer qu'elles avaient des eſpèces de chemiſes. La Sainte Vierge feſait uſage de cet habillement, & l'Égliſe de Chartres ſe glorifie de poſſéder une chemiſe de la Mère du Sauveur.

A l'égard de la ceinture, il eſt indubitable que les femmes Juives étaient dans l'uſage d'en porter. Iſaïe diſtingue même la ceinture ordinaire d'une autre, qu'il nomme *petigil* de ceinture :

mot qu'on a traduit par ceinture pectorale, *faſcia pectoralis.* On penſe que les Juives ſe ſervaient de cette ſeconde ceinture pour ſoutenir leur ſein. Elle tenait lieu de cette carcaſſe de baleine que les femmes nomment un corps. *Faſcia eſt qua tegitur pectus, & papillæ comprimuntur, atque criſpante cingulo anguſtiùs pectus arctatur.* Iſidor, ch. 19.

Il eſt douteux ſi cette ſeconde ceinture était viſible : pluſieurs Auteurs eſtiment qu'elle était immédiatement ſur la peau. Elle était particuliérement en uſage pour les filles. Il était réſervé au mari de la dénouer le premier jour de ſes noces. L'autre ceinture était commune aux filles & aux femmes. Elle s'attachait ſur les reins; & ſervait à marquer la taille. Originairement elles étaient faites avec du lin. Du-moins telle eſt la matière que l'Ecriture leur aſſigne communément. Les femmes s'occupaient à les faire; & nous liſons dans les Proverbes, que la femme forte en vendait aux Chananéens.

Par-deſſus la tunique ou chemiſe, la robe courte ou ouverte & la ceinture, les femmes portaient une eſpèce

de manteau. On n'eſt pas d'accord ſur la forme qu'avait cet habit chez les femmes Iſraélites. Les uns le nomment *écharpe*, d'autres *ſtole*, quelques-uns *pèple*, &c. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'il était très-vaſte, & qu'en l'étendant, une femme pouvait ſe couvrir toute entière.

Le pèple était une eſpèce de robe longue, ample & flotante. Il ne ſe mettait point comme les autres habits, c'eſt-à-dire, qu'il ne fallait point paſſer la tête ou les pieds par aucune ouverture pour le vêtir, parce qu'il s'attachait avec des agraffes. Voici la deſcription qu'Homere fait dans ſon Odiſſée d'un pèple offert à Pénélope par un de ſes pourſuivants. « Il était grand » & magnifique, ſa broderie admi- » rable, les couleurs nuées avec beau- » coup d'intelligence & d'art, & il » avait douze agraffes d'or parfaitement » bien travaillées ».

Cet habit était compoſé de deux pièces ou aîles, comme parle Euſtate; l'une pour le devant, l'autre pour le derrière. Au moyen de quelques agraffes, il s'attachait par les côtés & ſur les épaules, ou ſeulement ſur l'une ou ſur l'autre; enſorte que le plus ſouvent

il laissait à découvert une épaule avec tout le bras. *Lebrun* en a fait usage dans sa Magdeleine pénitente.

La *stole* s'attachait aussi quelquefois sur l'épaule ; mais elle n'était composée que d'une aîle ou espèce de long manteau, qui descendait par derrière jusqu'aux talons. Cet habit était commun aux femmes & aux Prêtres ; il était sur-tout en grande réputation parmi les Romaines. Une femme sans stole était regardée comme une prostituée : *Matrona sine stola in publico.* J'aurai occasion d'en parler dans le chapitre suivant.

La troisième espèce de manteau des femmes fesait quelquefois partie de leur voile. Il était attaché par derrière, passait sous le bras droit, & retournait vers le gauche en forme d'écharpe ; il formait un nœud avec la ceinture, & tombait jusqu'à terre. On peut voir une belle description de cet ajustement dans le 11e Livre de l'âne d'or d'Apulée.

La matière de ces habits était de lin, de fin lin, & de soie. Ils étaient communément ornés par des broderies plates ou à bosses ; leurs extrémités avaient des franges, des guirlandes, en un mot quelque chose d'équivalant

à ce que les femmes d'à-présent nomment des falbalas.

Le fond était tissu de manière que l'étoffe paraissait de différentes couleurs : c'est ce qu'on appelle à présent des étoffes changeantes. Dans les premiers temps il n'y avait que les personnes d'un rang distingué qui portassent des habits de diverses couleurs. Parmi les Hébreux ce privilège fut d'abord attaché à la race sacerdotale : cette singularité ne se soutint pas long-temps; les Dames Israélites, du-moins celles qui étaient du sang Royal, envièrent aux Prêtres la variété des couleurs : elles ne firent pas difficulté d'en introduire la mode. L'Ecriture le dit en particulier des filles des premiers Rois d'Israël; & dans le quarante-quatrième Psaume une Reine est représentée revêtue d'habits de diverses couleurs : *Astitit Regina à dextris, in vestitu deaurato, circumdata varietate.*

La même chose arriva parmi les autres Nations. Les habits de diverses couleurs étaient consacrés aux personnes constituées en dignité : insensiblement on se relâcha sur cette distinction; les robes, les manteaux bariolés devinrent si communs, que les

Grecs ne les permirent qu'aux Courtiſanes; Suidas le dit de la République d'Athênes; S. Clément d'Aléxandrie, de celle de Sparte; Athénée, de la Ville de Syracuſe; Diodore de Sicile, de ceux de Locres; & la Loi Oppia, de tous les Romains. Et comme il y avait des gens dont la profeſſion n'était guère plus honête que celle des Courtiſanes, on les laiſſa dans la poſſeſſion de porter les mêmes étoffes; tels étaient les Eunuques, ceux qui feſaient trafic de femmes, les Bacchants, les Bacchantes, les Muſiciens, les Comédiens & les hommes efféminés. L'Hiſtorien Joſephe, en parlant des Juifs débauchés qui, de ſon temps, déſolaient la Ville de Jéruſalem, remarque qu'ils portaient des robes de diverſes couleurs.

Voilà en quelque ſorte les différentes révolutions que les étoffes de pluſieurs couleurs ont éprouvées dans un grand nombre de contrées, & qui peuvent ſervir aux Peintres à caractériſer leurs perſonnages.

On croit que les femmes Juives, pour varier davantage leurs habits, employeient avec l'or, les perles & les pierres précieuſes, les plumes des

plus beaux oiſeaux de l'Aſie ; elles les arrangeaient par compartiments, & formaient des guirlandes, des loſanges, & les autres ornements que pouvaient leur fournir les couleurs naturelles des plumes dont elles ſe ſervaient.

Mais c'eſt aſſez s'étendre ſur cet article : laiſſons le corps, & paſſons aux pieds. J'ai déja dit qu'il était probable que les femmes Juives avaient les jambes libres, & en partie couvertes par l'eſpèce de caleçon dont elles ſe ſervaient, & dont *Juſtin* fait remonter l'uſage parmi les femmes d'Aſie juſqu'au temps de Sémiramis. Outre ce caleçon, il paraît, par l'Ecriture, que les femmes d'Iſraël ornaient leurs jambes avec des chaînes, des cercles d'or ; ainſi qu'on peut le voir dans Ezéchiel, chapitre 16, Iſaïe, chapitre 3, & *alibi.* Cet uſage s'eſt perpétué parmi les Syriennes. Les Voyageurs en parlent d'une manière uniforme, & qui ne ſouffre point de difficulté : les femmes du Peuple ne portent que des anneaux de fer ou d'airain aux jambes ; les riches en ont d'or & d'argent.

Pour ce qui concerne les pieds, Clément d'Alexandrie déſaprouve les femmes qui affectent de les faire paraître

nus. Ayala adopte son sentiment, & l'appliquant aux tableaux de la Vierge, il blâme les Peintres qui se contentent de donner à cette Mère du Sauveur de simples sandales, ou qui affectent de laisser entrevoir ses jambes, qu'ils ont soin de représenter bien déliées, fort blanches, & toutes nues. La réflexion de Clément d'Alexandrie est très-sage, & l'application qu'en fait Ayala n'est pas moins judicieuse. Aux raisons que ces Auteurs rapportent pour établir leur sentiment, j'ajoûterai que cette nudité implique contradiction avec les usages des femmes d'Israël. Elles ont toujours eu les pieds couverts; & il est plus que douteux qu'elles aient porté des sandales.

Dans l'Ecriture la chaussure des femmes est nommé des *tachas*, des *haschebisime*, &c. On n'y trouve point à la vérité quelle était la forme de cette chaussure, mais on compte toujours les *tachas*, &c. parmi les ornements, parmi les bijoux des femmes; de sorte qu'il est à présumer que cette chaussure était elle-même un bijou. Or, je le demande, une paire de simples sandales peut elle être mise au rang des bijoux?

Comme Isaïe, dans l'énumération des ornements des filles d'Israël, place les petites lunes ou croissants immédiatement après les *haschébisim*, quelques Auteurs ont pensé que cette chaussure était la même que le *calceus* des Sénateurs Romains, qui était orné d'une petite lune ; ainsi que le dit Juvénal de Quintilien : *Appositam nigræ lunam subtexit alutæ*. Mais la réunion de ces deux mots n'est fondée sur rien : on croit communément que les *haschébisim* & les petites lunes dont parle Isaïe, étaient deux ornements distincts & séparés ; l'un se plaçait sur la tête, l'autre servait aux pieds.

Ce que l'on croit encore, c'est que dans tous les pays il y a toujours eu quelque différence entre la chaussure des hommes & celle des femmes : cette dernière a toujours été plus galante, plus précieuse que l'autre. Or il paraît, ainsi que je le dirai par la suite, que les sandales étaient la chaussure la moins précieuse des Juifs : on ne peut donc par des *tachas* entendre des sandales.

Je serais tenté de croire que le *tacha* était une chaussure pleine, qui couvrait entiérement le pied, & qui allait rejoindre le caleçon dont j'ai

parlé. Les cercles, les carcans ſervaient à réunir ces deux parties de l'habillement des femmes; & l'on conçoit aiſément qu'elles n'épargnaient rien pour que cette réunion fût élégante.

Les femmes Juives ne ſortaient preſque jamais; ainſi leur chauſſure n'était pas moins précieuſe par la matière, que par la couleur: le fin lin, & par la ſuite la ſoie, compoſèrent les tachas. Le blanc, l'azur & le pourpre devinrent leur couleur favorite: le pourpre cependant, ſi l'on prend ſtrictement à la lettre un vers de Perſe, était équivoque; les courtiſanes s'en étaient emparées.

L'or, l'argent & l'étain, en un mot les métaux entrèrent auſſi dans la compoſition des chauſſures. On leur ſubſtitua des peaux: les eſcarpins, ou eſpèces de brodequins de maroquin jaune ou rouge, ſont à préſent la chauſſure ordinaire des femmes de l'Aſie.

Après avoir fait ces obſervations générales ſur les habits dont les Peintres peuvent gratifier les femmes Juives, je me hâte de terminer ce chapitre par deux réflexions particulières à ceux qu'ils donnent communément à la Sainte Vierge. La première eſt relative

à la richesse, à la magnificence des draperies. Les étoffes les plus fines, les couleurs les plus brillantes lui paraissent affectées : les Peintres doivent sçavoir que les étoffes les plus précieuses, les couleurs les plus belles n'entrent point ordinairement dans l'habillement de la femme d'un pauvre Artisan. Un autre motif aurait dû les engager à se comporter autrement qu'ils n'ont fait : le faste, l'élégance des habits sont contradictoires avec la modestie & la simplicité de Marie. Lui donner des vêtements superbes, c'est démentir son caractère. Enfin les Auteurs anciens attestent que les habits de la Vierge n'avaient rien d'éclatant; qu'ils étaient d'une couleur ordinaire & naturelle : de la propreté & rien de superflu, voilà la parure de la Vierge.

Ma seconde réflexion ne frappe qu'indirectement sur les Artistes : sa principale direction est tournée vers les Ordres Religieux. Je ne sçais en vertu de quel titre la plupart de ces Ordres se sont avisés de faire porter à la Vierge leur habit. Que les Carmes aient habillé comme eux le Prophète Elie, je n'en suis point étonné : ils regardent ce Saint comme leur Fondateur, &

quoique depuis cette époque un Pape ait changé leur uniforme, il est de leur système de décorer de leur habit celui qui les a fondés : (nous voyons même que tel était autrefois l'habit qu'on donnait sur le Théâtre à ce Prophête. Il paraissait avec Moïse lors de la Transfiguration de Notre Seigneur ; l'un avait des cornes sur la tête ; l'autre un habit de Carme sur le corps.) Mais qu'on habille la Vierge en Carme, en Capucin, en Cordelier, &c. c'est ce qui me surprendra toujours.

C'était autrefois une faveur que de mourir revêtu de quelque habit Religieux : on s'imaginait par ce moyen acquérir aisément le Paradis, & cette faveur était ordinairement la récompense des Bienfaiteurs. Quoique ce titre convienne parfaitement à la Vierge, je ne pense pas que jamais elle ait eu besoin de cette récompense. Pourquoi donc lui donner un habit de Moine? Pourquoi la revêtir d'un froc, d'un capuchon? Serait-ce pour donner du relief & du crédit à ces habits? N'est-ce pas plutôt décréditer la Religion, n'est-ce pas en agir comme on le fait dans les Peintures profanes, où l'on ne rougit pas de substituer à la ceinture

de Vénus, le cordon de S. François?

Ce qui augmente ma surprise, c'est que des Ordres qui se piquent de sçavoir & d'urbanité, aient adopté ces puérilités. L'habit des Pères de la Merci, celui des Mathurins, &c. peut être très-noble, très-respectable; mais il était inconnu du temps de la Vierge, & n'a jamais été fait pour elle. Si à ces raisons on ajoûte la variété, la bigarure que ces différents uniformes jetent sur le même individu, on conviendra que l'observation que je fais, quoique la dernière de ce chapitre, n'est pas la moins nécessaire.



CHAPITRE XI.

Habits des Juifs.

J'AI annoncé, en crayonnant le portrait de S. Joseph, que je renfermerais dans un chapitre séparé, tout ce qu'on peut dire de plus vraissemblable sur la manière dont les Juifs s'habillaient du temps de ce Saint. Je vais réunir ici ce que nous avons de plus probable sur ce sujet : je suivrai à peu près la même méthode que dans le chapitre précédent, c'est-à dire, que j'examinerai la tête, le corps & les pieds. Par ce moyen on aura dans le même ordre tout ce qui concerne les habits.

A l'époque dont il s'agit, les Juifs laissaient-ils croître leur barbe & leurs cheveux? C'est la première question qu'on peut faire sur l'habit des Juifs. Si l'on interrogeait les Peintres, on serait fort embarrassé, d'après leurs réponses, de prononcer sur cet objet. Les uns donnent aux Juifs de la barbe & des cheveux; d'autres leur retranchent la barbe, d'autres les cheveux:

Annibal Carache ne leur a donné ni barbe ni cheveux. Cette variété exige qu'on ait recours à des guides plus assurés.

Si nous interrogeons l'Ecriture, si nous consultons l'Histoire, enfin si nous nous en rapportons à l'usage actuel de cette nation, il faut absolument admettre l'opinion qui suppose, qu'à l'époque dont il s'agit, les Juifs nourrissaient leur barbe.

En effet, on trouve dans le Lévitique, ch. 19, une défense expresse faite aux Juifs de raser leur barbe : *Nec radetis barbam.* Que cette loi se soit conservée parmi cette nation, c'est ce que plusieurs passages de l'Ecriture empêchent de révoquer en doute. Lorsque David, par un rafinement de politique qui lui sauva la vie, contrefit l'obsédé, il est dit que sa salive coulait sur sa barbe. L'injure que les Ambassadeurs de ce même Prince, reçurent d'Hanon, Roi des Ammonites, qui leur fit raser la moitié du visage, prouve encore ce que j'avance; & pour me raprocher de l'époque dont il s'agit, je citerai Josephe, qui rapporte que de désespoir & de douleur, les Juifs s'arrachaient la barbe, parce que Pétrone voulait

introduire dans leur Ville des ſtatues ; deſorte qu'on doit regarder comme indubitable que du temps de S. Joſeph la défenſe de ſe raſer la barbe ſubſiſtait encore.

C'eſt envain qu'on oppoſerait que dans le ſecond Livre des Rois, ch. 19, il eſt remarqué comme une choſe extraordinaire que Miphiboſeth ſe préſenta devant David ſans être raſé *intonſâ barbâ.* Cette remarque prouve ſeulement que les Juifs taillaient leur barbe, & il y a bien de la différence entre tailler & raſer. Ce paſſage ſert encore à prouver contre quelques Auteurs, que mal à propos ils ont avancé que dans le deuil les Juifs ſe coupaient la barbe. On voit, au contraire, par le paſſage cité, que bien loin de la couper, ils ne la taillaient même pas. Abſalon s'était révolté contre David, & l'avait forcé d'abandonner Jéruſalem. Miphiboſeth affligé de cet accident reſta dans le deuil, dans la triſteſſe, tant que dura cette révolte. Dès qu'il ſçut que David était triomphant, il ſe préſenta à lui pour le féliciter, & il ſe préſenta tel qu'il était. Voilà le ſens du paſſage allégué ; & l'on voit qu'il ne détruit nullement ce que j'ai

avancé. *Miphiboseth quoque filius Saül descendit in occursum Regis, illotis pedibus & intonsâ barbâ : vestesque suas non laverat à die quâ egressus fuerat Rex, usque ad diem reversionis ejus in pace.*

Il en est de même de ce que Josephe dit, du Barbier d'Hérode le Grand, dans son Histoire des Guerres. Ce Barbier accusa un particulier d'avoir voulu le corrompre, pour couper la gorge à Hérode, tandis qu'il le raserait. Ce fait ne détruit point l'opinion générale sur la barbe des Juifs; 1°. parce qu'Hérode était censé étranger, & que rien ne l'astreignait à se conformer aux lois, à la religion & aux usages des Juifs; 2°. parce que bien que les Juifs laissassent croître leur barbe, cela n'empêchait pas, ainsi que je viens de l'observer, qu'ils n'eussent des Barbiers pour l'arranger, la peigner, la tailler; en un mot, pour la rendre propre & commode.

A l'égard des cheveux, Moïse défendit seulement aux Juifs de les couper en rond, *neque* IN ROTUNDUM *attondebitis comam*. Levit. ch. 19. Du-moins c'est ainsi qu'on a traduit le mot Hébreu *Sifoë*. La vraie signification de

ce mot a exercé les Commentateurs. Moïſe ne défend pas aux Juifs de ſe raſer la tête, il leur interdit ſimplement une certaine manière qui était fréquente chez les peuples voiſins, ou qui paſſait pour ſuperſtitieuſe. Cette manière avait-elle quelque rapport avec ce que les Prêtres nomment la tonſure, ou bien avec le filet des Bénédictins, le cordon des Capucins, la couronne des Polonais, le toupet des Japonais ? C'eſt ſur quoi les avis ſont partagés.

Au ſurplus, puiſque cette manière de ſe raſer était interdite aux Juifs, il ſerait ſuperflu de chercher en quoi elle conſiſtait. Il ſuffira donc d'obſerver que de cette défenſe il réſulte que du temps de Moïſe, les Juifs étaient dans l'uſage de ſe raſer la tête : ſans cela il aurait été inutile de leur interdire une certaine manière de ſe couper les cheveux.

Cet uſage ſe prouve encore par le vœu des Nazaréens, dont Moïſe preſcrivit les formalités. Ce vœu était de deux eſpèces. Le premier était perpétuel, & conſiſtait, entr'autres choſes, à ne jamais couper ſes cheveux. L'autre n'était que momentané : après

avoir laissé croître ses cheveux pendant un temps limité, on les coupait avec certaines formalités.

L'un & l'autre vœu démontrent donc, ainsi que je l'ai avancé, que du temps de Moïse les Juifs communément ne nourrissaient pas leurs cheveux. Il paraît cependant que les jeunes gens, & sur-tout les hommes efféminés, se relâchèrent de cette coutume. La belle chevelure d'Absalon, qui lui fut si funeste, semble indiquer ce relâchement. L'Historien Josephe parle aussi d'une troupe de jeunes gens qui formaient la garde de Salomon, & qui avaient de longs cheveux.

Malgré cet exemple, le corps de la nation continua toujours à ne pas nourrir ses cheveux. Les Rabins nous apprennent que l'on coupait ceux du Grand Prêtre tous les vendredis au soir. Les simples Prêtres les coupaient tous les mois; & S. Paul écrivant aux Corinthiens, dit qu'il est contre nature qu'un homme laisse croître ses cheveux. De sorte que tout concourt à faire présumer que si les Juifs attachés à leur Religion ne se rasaient pas la tête, ils portaient au-moins leurs cheveux fort courts.

Il n'en était pas de même des jeunes-gens & des efféminés, ils conservèrent les cheveux longs. Ils firent plus, ils s'occupèrent à les arranger. Josephe, dans les Guerres des Juifs, rapporte que les Sicaires, faction Juive, se frisaient. Le même Historien, dans le huitième Livre des Antiquités, fait mention d'une autre manière d'orner les cheveux. En parlant des forces de Salomon, de ses chevaux, de ses chariots, il dit que ceux qui les montaient en fesaient encore remarquer davantage la beauté; car c'étaient des jeunes-gens de très-belle taille, vêtus de pourpre Tyrienne, armés de carquois, & qui portaient de longs cheveux semés d'une poudre d'or qui fesait paraître leurs têtes tout éclatantes de lumière, lorsque le soleil les frappait de ses rayons.

Cet usage n'était point particulier à la jeunesse d'Israël. Les Athéniens mêlaient des cigales d'or à leurs cheveux, aussi-bien que les Samiens & ceux de Pallene. Pythagore nous apprend lui-même dans Lucien, que n'étant encore connu que sous le nom d'Euphorbe, il allait au combat avec des tresses d'or à ses cheveux. Les Empereurs Ælius Vérus, Commode &

Galien rétablirent cette mode, & changèrent la poudre d'or des Hébreux, les cigales des Athéniens, en des paillettes de même métal; mais il eſt incertain que cette mode ſe ſoit conſervée parmi les Juifs, & qu'elle ſubſiſtât du temps de S. Joſeph.

Une autre mode qui régnait alors parmi ceux qui portaient leurs cheveux, conſiſtait à les peindre. Hérode ayant appris que les trois principaux Eunuques qui le ſervaient, ſçavoir, ſon Echanſon, ſon Maître-d'Hôtel & ſon Valet de-Chambre, avaient été corrompus par ſon fils, les fit appliquer à la queſtion; ils avouèrent qu'Alexandre les avait trompés en leur repréſentant que le Roi ſon père était un vieillard inſupportable, qui ſe feſait peindre les cheveux pour paraître jeune.

La couleur noire était la couleur favorite, auſſi n'épargnait-on rien pour la procurer & aux cheveux, & aux ſourcils. La beauté des ſourcils conſiſtait à bien former le cercle; & vraiſſemblablement les Juifs efféminés avaient, ainſi que les petits-maîtres de Rome, des inſtruments pour les arranger.

Ces détails ſur la barbe & les cheveux des Juifs, nous apprennent qu'il

ne faut point donner de longs cheveux à S. Joſeph, ni à aucun des Juifs de l'Ancien ou du Nouveau Teſtament, que l'Ecriture nous préſente comme de fidèles obſervateurs de la Loi ; on ne doit prodiguer cet ornement qu'aux mondains, aux efféminés.

Ces détails nous font connaître encore, que tous les Juifs étaient attachés à leur barbe; qu'ils la nouriſſaient conformément à la Loi de Moïſe, & que ce ſerait une erreur que de les repréſenter avec des viſages raſés.

Quoique les cheveux ſoient la parure naturelle de la tête, cependant l'intempérie des ſaiſons a introduit dans pluſieurs contrées l'uſage de la couvrir; & cet uſage, qui doit ſon origine au beſoin, eſt devenu ſouvent un objet de faſte, qui a ſervi à diſtinguer les Nations.

En général, les Aſiatiques ont toujours eu la tête couverte, & à ce titre on a penſé que les Juifs qui habitaient la Paleſtine, ſe couvraient auſſi la tête. Si nous remontons au temps de Moïſe, nous verrons en effet que cet uſage ſubſiſtait parmi cette nation. Ce Légiſlateur voulant donner aux lépreux une marque qui pût les faire connaître ; leur ordonna d'aller la tête nue.

Il paraît encore que chez cette nation, c'était un signe de tristesse que de se découvrir la tête : du-moins ce Législateur défend aux Prêtres de donner ce signe d'affliction ; & cette loi est une nouvelle preuve que du temps de Moïse, les Juifs n'étaient point nu-tête.

Le Grand Prêtre, & les autres Ministres du Temple, devaient toujours avoir la tête couverte : Josephe rapporte que le bonnet dont ils se servaient était attaché avec grand soin, de peur qu'il ne tombât, tandis qu'ils sacrifiaient.

Ce bonnet des Prêtres était une espèce de toque assez semblable au turban : il était de toile blanche faite avec du lin, & couvrait toute la tête. On pense communément que le reste de la nation était coëffé à peu-près de même. Les Juifs se couvraient sur-tout la tête, lorsqu'ils paraissaient en public, ou entraient dans le Temple & priaient Dieu. Cet usage s'est perpétué parmi cette Nation. Les Juifs ont la tête couverte lorsqu'ils prient dans leurs synagogues ; ils croiraient manquer au respect dû à la Divinité, s'ils lui adressaient leurs vœux la tête nue : opinion

ſingulière qui régna long-temps parmi les Romains, & qui ſubſiſte encore en quelque ſorte chez les Chinois.

Lorſque les Juifs entraient dans le Temple, ils s'appliquaient ſur le front & ſur la main des fronteaux, des théphilims, ou philactères. Voici la deſcription que fait Léon de Modene de ces ornements, ſi toutefois on peut leur donner ce nom.

» On écrit ſur deux morceaux de » parchemin avec de l'encre faite ex» près, & en lettres quarrées, ces » quatre paſſages avec bien de l'exac» titude ſur chaque morceau. Le pre» mier : *Ecoute, Iſraël*, &c. Le ſecond : » *Et ſera, ſi obéiſſant tu obéis*... Le » troiſième : *Sanctifie-moi le premier né*... » Le quatrième : *Et ſera quand le Sei» gneur te ſera entrer*.....

» Les deux parchemins ſont roulés » enſemble en forme d'un petit rou» leau pointu, qu'on renferme dans de » la peau de veau noire : puis on la » met ſur un morceau quarré & dur » de la même peau, d'où pend une » couroie de la même peau, large d'un » doigt, & longue d'une coudée & de» mie ou environ.

» Ils poſent ces théphilims au pliant

» du bras gauche ; la couroie, après » avoir fait un petit nœud en forme » de *jod*, ſe tourne autour du bras en » ligne ſpirale, & vient finir au bout » du doigt du milieu. Ce qu'ils nom- » ment *teffila ſeed jad*, c'eſt-à-dire, le » teffila de la main.

» Pour ce qui eſt de l'autre, ils » écrivent les quatre paſſages dont je » viens de parler, ſur quatre morceaux » de velin ſéparés ; en les attachant » enſemble, ils en forment un quarré, » ſur lequel ils écrivent la lettre *Scin* : » puis ils mettent par-deſſus un petit » quarré de peau de veau dure comme » l'autre, d'où il ſort deux couroies » ſemblables en figure & longueur aux » premieres. Ce quarré ſe met ſur le » milieu du front, & les couroies, » après avoir ceint la tête, font un » nœud par derrière en forme de *da-* » *let*, puis viennent ſe rendre devant » l'eſtomac». Ils nomment celui-ci *teffila ſeel rocs*, c'eſt-à-dire, le teffila de la tête.

Les Rabins font remonter au temps de Moïſe l'origine des téphilims. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'ils étaient en uſage à l'époque que nous examinons. Jéſus-Chrit a même reproché aux Phariſiens de porter des fronteaux plus

longs, plus larges que ceux des autres Juifs, afin de se faire remarquer; & l'on serait en droit d'accuser presque tous les Peintres d'avoir négligé cette portion du costume Juif.

Pour ce qui concerne l'habit proprement dit, on croit qu'il étoit composé de quatre parties; la chemise ou tunique, la robe, le manteau & la ceinture. On pense que la tunique était communément sans couture. Les Anciens avaient en effet le secret de travailler au métier ces sortes d'habits. C'était ordinairement l'occupation des femmes, & Caia Cæcilia, femme de Tarquin l'ancien, passe, chez les Romains, pour la premiere qui fit des tuniques droites. Les femmes Juives excellaient aussi dans ce genre de travail. Salomon, dans ses Proverbes, représente la femme forte faisant des sindons ou tuniques qu'elle vend aux Cananéens.

La robe se mettait sur la tunique; elle descendait jusques sur les talons, avait de longues manches, & les plis qu'elle formait autour du corps étaient arrêtés par la ceinture. Cette ceinture, vaste & longue, se nouait par devant, & servait de bourse: elle soutenait en même-temps les armes blanches que les

Juifs employaient pour leur défense.

Outre les armes que les Juifs portaient à leur ceinture, soit dans leurs voyages, soit à la guerre, ils avaient une espèce de petite pioche ou bêche destinée à creuser la terre, lorsqu'ils voulaient satisfaire à quelques besoins naturels. Voici ce qu'on trouve à ce sujet au Deutéronome, chapitre 23, v. 12: « Vous aurez un lieu hors du camp, où » vous irez pour vos besoins naturels. » Vous porterez une pioche à la ceinture; & lorsque vous voudrez vous » décharger, vous ferez un trou dans » la terre, que vous recouvrirez ensuite, après vous être soulagés »...

Quelques interprètes, au lieu de ces mots, *une pioche à votre ceinture*, mettent, *une pioche ou petite bêche sur la balance*: ils se fondent sur la signification du mot *azem*, qui, selon eux, s'emploie pour exprimer une *balance*. De sorte que de cette interprétation il faudrait conclure que les Hébreux, du temps de Moïse, portaient non-seulement une bourse & une petite pioche, mais encore une balance à leur ceinture.

Cette conjecture n'est point destituée de fondement. Il paraît en effet, par quelques passages de l'Ecriture, que

les Juifs portaient avec eux des poids, & par conſéquent des balances, pour peſer l'argent qu'ils donnaient ou qu'ils recevaient ; de même que les Marchands Chinois & les Arméniens en portent encore aujourd'hui : *N'ayez point*, eſt-il dit au Deutéronome, chapitre 25, *n'ayez point dans votre poche pluſieurs poids, un trop peſant & un trop léger.* Le Prophète Oſée, chapitre 12, parle auſſi des balances que portaient les Cananéens : *Canaan in manu ejus ſtatera doloſa.*

A l'époque dont il s'agit, l'uſage de la monnaie était connu des Juifs, & avait fait ſupprimer les balances ; mais il eſt douteux ſi l'on avait également ſupprimé les pioches. *Joſephe*, & après lui *Porphire*, donnent des pioches aux Eſſéniens, qui étaient Juifs : j'en ai parlé dans le chapitre *du vœu de Marie*, p. 87 & 88. D'après le témoignage de Auteurs, on pourrait conclure que cette Loi de Moïſe ſur la manière de ſoulager les beſoins naturels, était encore en vigueur au temps dont nous parlons ; & par conſéquent que les Peintres ſeraient bien fondés à repréſenter les Juifs portant une petite pioche ou bêche à leur ceinture.

L'habit de deſſus conſiſtait en un manteau : il eſt parlé pluſieurs fois de ce vêtement dans l'Ecriture. Il était quarré, & l'on penſe que les Juifs le portaient en loſange. Un des angles deſcendait juſque ſur les talons ; l'autre était replié, & tombait en pointe au milieu du dos ; les deux autres ſervaient à envelopper les bras, & s'agraffaient peut-être au milieu de la poitrine ; ou bien on les croiſait ſur les épaules . . .

Dieu voulant diſtinguer ſon Peuple chéri, lui fit porter une eſpèce de livrée ſur ce manteau : « Parlez aux en-
» fants d'Iſraël, (Nombres, chapitre
» 15) & dites-leur qu'ils faſſent, dans
» la ſuite de leurs races, des franges à
» les aîles de leurs habits, & qu'ils met-
» tent ſur ces franges de l'aîle, un fil (ou
» ruban) de couleur d'hyacinte ».

Le même ordre ſe trouve exprimé au Deutéronome, chapitre 22, & peut ſervir d'explication au précédent :
« Vous ferez, avec de petits cordons,
» des franges, que vous mettrez aux
» quatre coins du manteau dont vous
» vous couvrirez ».

En rapprochant ces deux paſſages, il réſulte que les franges environnaient

le

le manteau, & que les quatre angles étaient terminés par des houpes de bleu céleste. Cet usage ne tomba point en désuétude : l'Evangile nous apprend qu'à l'époque dont il s'agit, les Juifs portaient encore des franges, & par conséquent des houpes bleues à leurs manteaux. Il paraît même que les Pharisiens affectaient d'en porter de plus longues que les autres Juifs, afin de se distinguer : Jésus-Chrit leur en fit un crime.

Le taled dont les Juifs d'à-présent se couvrent dans les Synagogues, est un diminutif de l'ancien manteau de leurs aïeux. Il a de même quatre angles & quatre cordons, qu'ils nomment *zizit* : on peut en voir la description dans les cérémonies des Juifs par Léon de Modene, chapitre 5.

Les habits des Hébreux étaient de lin, de fin lin, de laine, ou du poil de quelqu'autre bête ; mais ils n'étaient jamais composés d'une étoffe tissue de laine & de lin, parce que la Loi leur interdisait ce mêlange. La ceinture était ordinairement de toile : on en portait cependant de cuir. Celle de S. Jean était de cette dernière espèce.

Les meilleurs toiles se fabriquaient

à Péluſe en Egypte, où le lin était fort eſtimé. Les Juifs portaient auſſi beaucoup d'étoffes des Indes ; il ne paraît pas qu'ils fuſſent dans l'uſage d'avoir des habits tiſſus d'or & d'argent. Leur étonnement, leurs exclamations, lorſqu'ils apperçurent le Roi Agrippa avec une robe ou un manteau, dont le fond était d'argent, prouve que ſi les habits des Juifs étaient délicats, ils n'étaient pas fort riches.

Comme l'uſage des étoffes de ſoie était connu alors, il eſt probable que les riches Iſraélites en portaient ; mais le commun du Peuple n'uſait que d'étoffes ſimples ; la toile, le drap, une eſpèce de camelot, feſaient preſque toutes leurs richeſſes en ce genre L'obligation dans laquelle étaient les Juifs de ſe laver, ainſi que leurs habits, les mettait dans la néceſſité de ſe ſervir de ces étoffes : on les mouillait ſans danger. Les couleurs brillantes, les étoffes précieuſes n'auraient pu s'accorder avec ces purifications légales.

Les Juifs, ainſi que toutes les autres Nations, avaient leurs habits de fêtes, leurs habits de cérémonie : Joſephe obſerve que lorſque Agrippa vint à Jéru-

ſalem, tous les Juifs furent au-devant de lui avec leurs habits de cérémonies. Cette obſervation mérite l'attention des Peintres.

Les Juifs avaient auſſi des habits de deuil : ces habits étaient ouverts, ou, pour me ſervir des termes uſités, déchirés. Si l'on s'en rapporte à l'Hiſtorien Joſephe, le noir était pour eux, ainſi que pour nous, le ſigne de la triſteſſe & du deuil; ils quittaient alors leurs bonnets & leurs ceintures, ſe mettaient des cendres ſur la tête, & ſe couvraient avec un ajuſtement, qu'ils nommaient un ſac.

Les Prêtres ne portaient point le deuil; leur habit était blanc & de lin; leur ceinture violette, nouée par devant, pendait juſqu'à terre : les Sacrificateurs mettaient la ſtole ſur cet habit. C'était un vaſte manteau de diverſes couleurs qu'ils attachaient ſur les épaules, & qui leur tombait ſur les talons.

Il a déja été queſtion de cet habit dans le chapitre précédent : non-ſeulement les Sacrificateurs & les femmes s'en ſervaient parmi les Juifs, il était encore uſité chez différentes Nations. A Rome, la ſtole était l'habit le plus

décent, le plus honnête que les femmes pussent porter. Les Egyptiens connaissaient aussi cet habit : *la stole olimpiaque* était célèbre pour ceux qu'on initiait aux mystères d'Osiris.

Cet habit, vers l'époque dont il s'agit, causa de grands troubles à Jérusalem parmi les Sacrificateurs & les Prêtres subalternes, tels que les Chantres, les Portiers. Les Chantres surtout aspiraient à l'honneur de la stole. Le Roi Agrippa, petit fils d'Hérode, leur accorda ce droit ; mais à condition que les Portiers & autres Lévites employés au service du Temple jouiraient du même privilège.

Les Prêtres n'étaient pas toujours revêtus de leurs habits Sacerdotaux. Ils les quittaient aussi-tôt qu'ils n'étaient plus en exercice ; ils s'habillaient alors comme les autres Juifs ; il n'y avait aucune différence entre les Prêtres & les Laïques.

Les uns & les autres quittaient dans leurs maisons, de même que les Romains, leurs manteaux & leurs ceintures : ils ne s'en servaient que quand ils allaient au Temple, par la Ville, ou en voyage. C'est à cet usage que Jésus-Christ fait allusion, lorsqu'il dit, qu'*un*

bon ſerviteur doit toujours être muni de ſa ceinture, & prêt à obéir. S. Pierre était ſans manteau & ſans ceinture, quand l'Ange le fit ſortir de la priſon : « Pre» nez, lui dit l'Ange, votre ceinture » & vos ſandales ... prenez votre man» teau, & me ſuivez ». Act. des Apôtres, ch. 12.

Les ſandales dont il eſt parlé dans ce paſſage, me rappellent que je dois dire ici quelque choſe de la chauſſure des Juifs : comme les hommes portaient un habit long, on a douté qu'ils euſſent les jambes & les cuiſſes couvertes. On trouve cependant dans la deſcription des habits du Grand Prêtre, celle des caleçons ou culotes dont il devait ſe ſervir lorſqu'il officiait, de peur qu'il ne découvrît ſon ignominie : mais ce paſſage n'eſt pas ſuffiſant pour conclure que toute la Nation en portait. Les Romains, & un grand nombre de Peuples, au temps dont nous parlons, n'avaient ni caleçons, ni culotes ; à plus forte raiſon les Aſiatiques n'en portaient point : leurs habits longs, la chaleur du climat, l'habitude enfin, les diſpenſaient de ce vêtement.

Si les Juifs ne ſe couvraient ni les jambes ni les cuiſſes, parce qu'elles ſe

trouvaient naturellement cachées sous leurs robes, il n'en était pas de même des pieds. Dans tous les temps cette nation a porté des chaussures. La loi du *déchaussement*, ou du lévirat, prescrite dans le Deutéronome, ch. 25, est une preuve de ce que j'avance.

Voici quelles sont à peu-près les formalités de la cérémonie du lévirat ou déchaussement, telles que les a prescrites Moïse, & qu'on les remplit encore à présent. Le Juif qui refuse d'épouser la veuve de son frere, mort sans enfants, prend un soulier, l'attache à son pied droit, & le présente à sa belle-sœur qui prononce ces paroles: *N. refuse de susciter lignée à son frere, & d'accomplir la loi du lévirat.* Le beau-frere répond: *qu'il ne veut point épouser N.* Alors la belle-sœur détache le soulier & le jete en présence de plusieurs témoins. Autrefois elle crachait au visage de son beau-frere: à présent elle crache à terre en disant: *Ainsi soit fait à celui qui ne veut pas susciter lignée à son frere; & sa maison sera appelée la maison du déchaussé.* Les témoins & spectateurs répétent trois fois le mot *déchaussé*. Ce cri termine la cérémonie.

Cette loi singulière nous montre que

du temps de Moïse, les Juifs portaient des chaussures. Il serait même facile de prouver qu'ils s'en servaient long-temps auparavant, & qu'ils continuèrent toujours d'en porter, ainsi que je l'ai avancé. Mais il me suffira de remarquer que cet usage subsistait à l'époque que nous examinons.

Il est parlé plusieurs fois de chaussures dans l'Évangile. Le premier soin du père de l'enfant prodigue, fut de lui faire donner des souliers. Dans *la Misnah*, on place au rang des choses immondes un soulier dont les oreilles ou cordons sont rompus.

Il paraît que les Juifs d'alors avaient deux sortes de chaussures. Les *souliers* & les *sandales* ou *pantoufles*. S. Pierre se servait des chaussures de la dernière espèce ; & S. Marc, ch. *6*, nous apprend que Jésus-Chrit voulait que ses Disciples fussent ainsi chaussés.

S. Jean-Baptiste disait qu'*il n'était pas digne de dénouer les cordons des souliers de celui qui venait après lui.* On infère de ces paroles & du passage de la Misnah, que les Juifs nouaient leurs souliers avec des cordons. C'est ce que nous avons de plus précis sur la forme de la chaussure des Juifs.

Les Peintres à cet égard sont dans l'usage de donner à cette nation de simples sandales attachées au pied & à la jambe par des rubans ou cordons. Je crois que l'Evangile distinguant les *souliers* d'avec les *sandales*, & mettant de la différence entre ces deux chaussures, les Peintres auraient pu adopter cette distinction...... Peut-être que le soulier couvrait entiérement le pied, que les riches s'en servaient, que le peuple & les gens simples portaient des sandales.

Les souliers du Grand Prêtre étaient de couleur de pourpre, & il est à présumer que les personnes riches en portaient aussi de quelque couleur agréable. Martial, dans ses Epigrammes, se moque d'un certain Cinna qui avait la manie de porter des souliers blancs. Le rouge & le jaune sont à présent les couleurs favorites des habitants de l'Asie.

Quant à la matière des chaussures des Juifs, si l'on prenait à la lettre ce qu'on trouve au Deutéronome, ch. 33, v. 35, il faudrait en conclure que c'était du fer & du cuivre. Les chaussures de métal ont été, à la vérité, en usage autrefois. Il est dit dans l'Ecriture, que les *souliers ou botines du géant Goliath étaient de cuivre*. Ces chaussures étaient même

renommées : Tertullien, dans le Traité du Manteau, blâme Empédocle, qui avait eu la vanité d'en porter. Qu'à l'époque dont il s'agit, cette chauſſure fût encore uſitée chez les Juifs, c'eſt ſur quoi il eſt impoſſible de prononcer.

Il eſt probable qu'alors on avait trouvé en Aſie le ſecret de préparer des péaux pour faire des chauſſures. On en féſait auſſi avec le *papirus*, avec le *jong*, la *ſoie* & le *lin* : mais communément on employait le cuir. Joſéphe, décrivant la diſette qui régnait dans la ville de Jéruſalem, pendant que Titus la tenait bloquée, rapporte que les Juifs mangèrent juſqu'au cuir des ſouliers.

On penſe que les Hébreux ne ſe ſervaient de chauſſure, que lorſqu'ils ſortaient dans la rue, ou qu'ils allaient en voyage ; qu'ils étaient nu-pieds dans leurs maiſons. Cette coutume ne paraîtra point extraordinaire, ſi l'on fait attention que leurs planchers ou parquets étaient couverts de nattes ou de tapis. C'eſt pourquoi les Juifs avaient grand ſoin de conſerver leurs pieds bien nets : lorſqu'un étranger arrivait, on le ſaluait en lui lavant les pieds.

On croit auſſi que dans le Temple,

les Sacrificateurs étaient nu-pieds. Quelques Auteurs ont avancé qu'il en était de même pour toute la Nation le jour du Sabat. Cependant on ne trouve dans l'Ecriture aucune Loi relative à ce ſujet. Dans la *Miſnah*, il eſt ſeulement défendu aux Juifs de porter le jour du Sabat des ſouliers d'une certaine eſpèce, ce qui annoncerait qu'on n'était point obligé de ſe déchauſſer le jour du Sabat.

L'eſpèce de ſouliers interdite par les Auteurs de la *Miſnah*, était celle dont ſe ſervaient les ſoldats Romains, & que Juvénal comptait au nombre des embarras de Rome.

(*Planta mox undique magnâ*
Calcor, & in digito clavus mihi militis hæret).

Ces Auteurs racontent à ce ſujet, qu'étant cachés dans une grotte à cauſe de la perſécution, & le bruit s'étant répandu que l'ennemi approchait, on commença à s'entre-pouſſer & ſe fouler avec ces ſouliers ou ſandales chargés de cloux : ce qui occaſionna un grand déſordre, & fit périr pluſieurs Juifs. De peur d'un pareil accident, il fut défendu d'avoir des cloux à ſes ſouliers

le jour de la *Congrégation* ou du *Sabat*.

Comme à l'époque dont il s'agit, pluſieurs Juifs avaient été décorés du titre de Chevaliers, il eſt à préſumer qu'ils en prirent les ornements, tels que les petites lunes aux ſouliers & les anneaux d'or au doigt. Leurs relations avec les Romains introduiſirent chez eux le faſte & le luxe de l'Italie.

Je bornerai ici mes recherches ſur l'habillement des Juifs. Il reſte certainement bien des choſes à dire; mais je crois ceci ſuffiſant pour indiquer aux Artiſtes à quoi ils doivent ſe fixer ſur cet article, qu'on pourrait leur reprocher de n'avoir jamais aſſez approfondi. Ils devraient cependant ſçavoir que pour bien caractériſer une nation, il eſt eſſenciel d'en connaître les habits. Cette connaiſſance fait les Peintres érudits.



CHAPITRE XII.

Vision de Zacharie.

LA vision de Zacharie est le premier fait, ou du-moins le plus ancien, relativement à l'Histoire de Jésus-Chrit, dont il soit parlé dans l'Evangile. Voici comme le rapporte S. Luc, le seul des Evangélistes qui en ait fait mention.

» Du temps d'Hérode, Roi de Ju-
» dée, vivait un *certain Prêtre* nommé
» Zacharie, *de la famille d'Abia*, & sa
» femme était des filles d'Aaron, &
» s'appelait Elisabeth. Tous deux étaient
» justes devant Dieu, suivant en paix
» tous les commandements & les or-
» donnances du Seigneur; & ils n'a-
» vaient point de fils, parce qu'Elisa-
» beth était stérile, & qu'ils étaient
» tous deux avancés en âge.

» Zacharie fesant sa fonction de
» Prêtre devant Dieu dans *le rang de*
» *sa famille*, il arriva *par le sort*, se-
» lon ce qui s'observait *entre les Prê-*
» *tres*, que ce fut à lui *d'entrer dans*
» *le Temple* du Seigneur pour *poser les*
» *parfums.*

» (Cependant toute la multitude du
» peuple était dehors feſant ſa prière
» à l'heure des parfums.)

» Or, un Ange du Seigneur lui ap-
» parut, ſe *tenant debout à la droite de*
» *l'Autel des Parfums.* Zacharie le
» voyant en fut troublé, & la frayeur
» le ſaiſit. L'Ange lui dit : Ne craignez
» point, Zacharie, parce que votre
» prière a été exaucée ; & Eliſabeth
» votre femme enfantera un fils, auquel
» vous donnerez le nom de Jean. *Vous*
» *ſerez dans des tranſports de joie, &*
» *pluſieurs ſe réjouïront de ſa naiſſance ;*
» car il ſera grand devant le Seigneur :
» il ne boira ni vin ni autre liqueur
» qui puiſſe ennivrer, & il ſera rempli
» de l'Eſprit Saint dans les entrailles
» de ſa mère : il convertira beaucoup
» d'enfants d'Iſraël au Seigneur leur
» Dieu : il marchera devant lui dans
» l'eſprit & dans la vertu d'Elie, pour
» réconcilier les pères avec les enfants,
» pour ramener les incrédules à la ſa-
» geſſe des Juſtes, & préparer au Sei-
» gneur un peuple parfait.

» Zacharie dit à l'Ange : A quoi
» connaîtrai-je cela ? Car je ſuis vieux,
» & ma femme eſt avancée en âge.

» L'Ange lui répondit : Je suis Gabriël
» qui me tiens présent devant Dieu.
» J'ai été envoyé pour vous parler, &
» vous porter cette heureuse nouvelle ;
» & voilà que vous allez devenir muet,
» & vous ne pourrez parler jusqu'au
» jour que ceci arrivera, parce que
» vous n'avez pas cru en ma parole qui
» s'accomplira en son temps.

» Cependant le peuple attendait
» Zacharie, & s'étonnait de ce qu'il
» demeurait si long-temps dans le Tem-
» ple. Mais étant sorti, il ne pouvait
» leur parler. Il leur fesait des signes.
» Ils reconnurent qu'il avait eu une
» vision dans le Temple, & il resta
» muet ».

Tel est le récit de S. Luc sur la vision de Zacharie & l'Annonciation de Saint Jean. Ce récit, ainsi qu'on a pu le remarquer, offre deux actions principales. L'une se passe entre l'Ange Gabriël & Zacharie ; l'autre entre Zacharie & les Juifs. Chaque action est fort détaillée. On y voit ce qu'était Zacharie, où il était, ce qu'il fesait lorsque l'Ange lui apparut ; cette apparition est elle-même fort circonstanciée. L'étonnement du peuple, les signes de

Zacharie, tout ſe trouve dans ce récit. Il offre une belle carrière aux Peintres. Voyons ſi ceux qui ont entrepris de la fournir, ont réuſſi.

La diſtinction que je viens de faire entre les deux actions dont parle Saint Luc, s'éleve déja contre les Artiſtes qui les ont réunies dans le même tableau. Ces deux actions ne doivent point concourir enſemble, elles ne ſe paſsèrent point dans le même lieu; l'exactitude des faits s'oppoſe à leur réunion. Le peuple était dehors, il attendait Zacharie, il ignorait ce qui ſe paſſait dans le Temple. Le peuple ne fut donc point témoin de la viſion. Le ſuppoſer, c'eſt altérer l'Evangile.

Je crois que l'on aurait tort de choiſir la ſeconde action, pour caractériſer la viſion de Zacharie. L'étonnement du peuple, l'embarras de ce Prêtre, ſes ſignes, ne ſont que des ſuites, des incidents qui naiſſent de la viſion même, ils ne doivent point avoir la préférence. Je me bornerai auſſi à examiner les tableaux de la viſion; eux ſeuls, s'ils ſont fidèles, doivent être adoptés.

Zacharie revêtu des habits du Grand Prêtre, à genoux devant l'Arche d'al-

liance, un encenſoir à la main & regardant un Ange porté ſur un nuage: cet Ange levant une main au Ciel, & parlant à Zacharie, voilà à quoi ſe réduiſent preſque tous les tableaux que nous avons ſur l'Annonciation de Saint Jean.

Ces tableaux ſont abſolument contraires au récit de S. Luc. Ils ne s'accordent pas davantage avec l'Ecriture Sainte & l'Hiſtoire des Juifs. Un coup d'œuil rapide ſur tout ce que les Peintres ont fait entrer dans la compoſition de leurs tableaux, va démontrer ce que j'avance.

D'abord Zacharie n'était point Grand Prêtre. S. Luc dit ſimplement que c'était un Prêtre, *Sacerdos quidam*. Or il ne ſe ſerait point exprimé ainſi, s'il eut parlé du ſouverain Sacrificateur d'Iſraël. Ce Sacrificateur était alors ce qu'il y avait de plus grand & de plus illuſtre parmi les Juifs. Les derniers Aſmonéens avaient été en même temps Rois & grands Sacrificateurs. Quoiqu'à l'époque dont il s'agit, Hérode ne donnât cette place qu'à ſes créatures, ceux qui l'occupaient n'en étaient ni moins grands, ni moins reſpectés.

S. Luc dit encore que Zacharie était

de la famille d'Abia, & qu'il eut la vision de l'Ange, tandis que suivant le rang de sa famille, il servait dans le Temple. Cette observation sur la famille & la cause de l'exercice de Zacharie, est une nouvelle preuve qu'il n'était qu'un simple Prêtre, *Sacerdos quidam.* Eux seuls étaient assujétis à cet exercice alternatif. Zacharie s'y trouve soumis ; il n'était donc pas Grand Prêtre.

L'Evangéliste obser[illegible] aussi que la fonction que remplissait Zacharie, lors de la vision, lui était échue par le sort, *sorte exiit.* Or il est constant que le sort ne réglait point les fonctions du Grand Prêtre, cette coutume n'avait lieu que pour les simples Prêtres entr'eux. Aussi S. Luc, ajoute-t-il, *selon ce qui s'observait entre les Prêtres.* Il faut conclure encore de cette troisième réflexion, que Zacharie n'était pas grand Prêtre.

Je pourrais ajoûter d'autres preuves de cette vérité, je les rapporterai lorsque l'occasion s'en présentera. Je dirai seulement ici qu'elle est confirmée par le témoignage de Josephe, qui nous a conservé la liste des Grands Prêtres de sa nation ; dans cette liste on ne trouve point le nom de Zacharie.

Cette qualité n'est donnée à ce Juif, que dans des Livres apocryphes dont les Peintres ne doivent point réaliser les rêveries.

On lit dans l'un de ces Livres, que Zacharie était Grand Prêtre, qu'il reçut la Vierge dans le Temple à l'âge de trois ans, qu'il lui fit subir l'épreuve des eaux amères, &c. & que les Juifs le firent mourir, parce qu'il avait laissé prier Marie, après ses couches, dans le lieu destiné aux Vierges. Dans un autre, on le fait massacrer par ordre d'Hérode, auquel il ne veut pas découvrir la retraite de S. Jean. Ce sont des fables qui n'ont jamais été reçues, & que j'aurai occasion de réfuter dans les chapitres suivants.

Quand même on supposerait que Zacharie était Grand Prêtre, les Peintres ne seraient pas mieux fondés à le représenter à genoux devant l'Arche d'Alliance, revêtu de ses habits pontificaux : tout le monde sçait que l'Arche était placée dans la partie du Temple nommée le Saint des Saints, & que l'entrée de ce lieu n'était permise qu'au souverain Pontife une fois l'année, un jour de jeûne : pour y entrer, il était obligé de quitter ses habits

pontificaux, & de prendre un habit particulier décrit dans la Loi. Ainſi, d'aprês la poſition dans laquelle les Peintres ont repréſenté Zacharie, quand même il aurait été Grand Prêtre, ils ne devaient pas le revêtir pontificalement.

N'eſt-ce pas une nouvelle erreur que d'avoir placé Zacharie dans le lieu où était l'Arche? On vient de voir à l'inſtant que le Grand Prêtre avait ſeul le droit d'entrer dans ce lieu; d'un autre côté, nous avons vu que Zacharie n'était qu'un ſimple Prêtre; il n'entrait donc point dans le lieu où était l'Arche, dans le Saint des Saints.

Les fonctions que Zacharie rempliſſait, au moment de ſa viſion, s'élêvent également contre la ſuppoſition des Peintres. Que feſait ce ſaint Prêtre lorſque l'Ange lui parla? Il allait poſer l'encens ſur l'Autel des Parfums. Or cet Autel ne ſe trouvait pas dans le lieu où était l'Arche: ce ne fut donc point dans ce lieu que Zacharie apprit qu'il aurait un fils.

Quand même j'accorderais que Zacharie était Grand Prêtre, qu'il était revêtu de ſes habits Pontificaux, enfin qu'il était dans le Saint des Saints

lorsque l'Ange lui apparut, ce serait toujours à juste titre que je reprocherais aux Peintres d'avoir commis un anachronisme impardonnable, en le représentant devant l'Arche d'Alliance. Zacharie vivait du temps d'Hérode le Grand; & à cette époque il y avait près de cinq siècles que l'Arche était perdue: on ignore ce qu'elle est devenue depuis la captivité de Babylone Si l'on s'en rapporte aux Rabins, Jérémie cacha l'Arche avec le thumim & lhumim, de peur que ces objets sacrés ne devinssent la proie des Infidèles: il les cacha si soigneusement, que quelques recherches qu'aient faites les Juifs, ils ne les ont jamais retrouvés. Après cela je demande si l'on doit compter beaucoup sur l'exactitude & le sçavoir des Peintres.

Je vais plus loin. Pour mettre les Artistes à leur aise, je consens de reconnaître l'existence de l'Arche; ils auront toujours tort de placer Zacharie devant cet Arche, à genoux, un encensoir à sa main. S. Luc dit positivement que la vision se passa auprès de l'Autel sur lequel on posait les Parfums: ce n'était donc point auprès de l'Arche; c'était donc sur un Autel, & non dans

un encenſoir, qu'on brûlait les parfums...

Les Peintres auraient évité toutes ces fautes, s'ils avaient voulu réfléchir un moment ſur l'action qu'il s'agiſſait de réaliſer : ils auraient vu que ſi l'on en excepte l'heure, le jour & la forme de l'Ange, toutes les autres circonſtances en ſont certaines & connues. S. Luc dit que Zacharie était entré dans le Temple pour poſer l'encens en préſence de Dieu, lorſque l'Ange lui apparut. En quoi conſiſtait chez les Juifs la cérémonie des parfums ? Voilà ce que les Peintres devaient chercher. Cette cérémonie déterminée, ils auraient travaillé d'après l'Hiſtoire ; au-lieu qu'ils n'ont ſuivi que leur imagination : ils auraient repréſenté une action véritable, au-lieu qu'ils ne nous ont donné que des fables, des abſurdités.

Prendre dans un encenſoir des charbons allumés ſur l'Autel des Holocauſtes, les porter ſur l'Autel des Parfums, jeter deſſus une grande quantité d'aromates : telle était la cérémonie des parfums.

Cette cérémonie ou ce ſacrifice ſe renouvelait deux fois le jour ; au lever

de l'aurore & au commencement de la nuit, qui était chez les Juifs le commencement du jour.

Le Miniſtre de cette cérémonie était un ſimple Prêtre : on tirait au ſort celui qui devait remplir cette fonction. Il avait ſoin en outre du chandelier à ſept branches ; il arrangeait les mèches, mettait de l'huile dans les lampes, en éteignait trois le matin, les allumait le ſoir ; enfin le jour du Sabat il changeait les pains de propoſition. Telles étaient, pendant que durait ſon exercice, les fonctions de ſon miniſtère.

Mais entrons dans un plus grand détail ; & après avoir montré aux Artiſtes ce qu'ils devaient éviter, indiquons leur ce qu'ils peuvent & même doivent faire.

S. Luc appelle *le Temple* le lieu où était Zacharie ; *il était entré dans le Temple ... & le Peuple était dehors.* Ces expreſſions ont trompé la plupart des Peintres ; ils n'ont pas ſongé que le même mot a ſouvent des ſignifications abſolument différentes, & que ces différences ſont ſur-tout ſenſibles, lorſqu'on applique ce mot à un objet qui exiſtait il y a long-temps. Cette inat-

tention leur a fait commettre des méprises, dont on verra plusieurs exemples dans les chapitres suivants.

On nommait Temple chez les Juifs, un grand & vaste bâtiment consacré au Seigneur dans la ville de Jérusalem. Ce bâtiment était composé de différentes parties, & l'on donnait à chaque partie le nom générique de Temple. J'aurai lieu par la suite d'entrer dans quelques détails sur cet article; pour le moment, je ne parlerai que du bâtiment qu'on appelait le Temple proprement dit, lequel occupait le milieu de l'édifice, & était composé de différentes parties. Voici comme Josephe le décrit dans son Histoire des Guerres.

« Le Temple, ce lieu saint con-
» sacré à Dieu, était placé au milieu:
» on y montait par douze degrés. La
» largeur & la hauteur de sa façade
» étaient de cent coudées, mais il n'y
» en avait que soixante dans son en-
» foncement & sur le derrière; parce
» que sur le devant & à son entrée
» étaient deux élargissements de vingt
» coudées chacun, qui paraissaient com-
» me deux bras qui s'étendaient pour
» embrasser & pour y recevoir ceux
» qui y entraient,

» Son premier portique qui était de
» ſoixante-dix coudées de haut, & de
» vingt-cinq de large, n'avait point de
» porte, parce qu'il repréſentait le
» Ciel qui eſt viſible & ouvert à tout
» le monde. Tout le devant de ce por-
» tique était doré, & tout ce que l'on
» voyait à travers dans le Temple l'é-
» tant auſſi, les yeux en pouvaient à
» peine ſoutenir l'éclat.

» La partie intérieure du Temple
» était ſéparée en deux ; & de ces
» deux parties celle qui paraiſſait la
» première, s'élevait juſqu'au comble.
» Sa hauteur était de quatre-vingt-dix
» coudées, ſa longueur de cinquante,
» & ſa largeur de vingt. La porte du
» dedans était toute couverte de lames
» d'or, comme je l'ai dit, & les côtés
» du mur qui l'accompagnaient étaient
» tout dorés. On voyait au-deſſus des
» pampres de vignes de la grandeur
» d'un homme, où pendaient des rai-
» ſins, & tout cela était d'or.

» Cette autre partie de la ſéparation
» du Temple la plus intérieure, était
» la plus baſſe : ſes portes qui étaient
» d'or avaient cinquante coudées de
» haut, & ſeize de large. Il y avait
» au-devant un tapis Babylonien de
» pareille

» pareille grandeur, où l'azur, le pourpre, l'écarlate & le lin étaient mêlés avec tant d'art, qu'on ne pouvait le voir sans admiration; & il représentait les quatre éléments.... Tout l'ordre du Ciel était aussi représenté dans ce tapis, à l'exception des signes.

» On entrait ensuite dans la partie inférieure du Temple, qui avait soixante coudées de long, autant de haut, & vingt de large.

» Cette longueur de soixante coudées était divisée en deux parties inégales, dont la première était de quarante coudées. C'était-là qu'étaient le Chandelier, la Table & l'Autel des encensements. Le Chandelier avait sept branches, sur lesquelles étaient sept lampes, douze pains sur la Table.... & treize sortes de parfums qu'on mettait dans l'encensoir.

» L'autre partie du Temple la plus intérieure était de vingt coudées; elle était séparée de l'autre aussi par un voile, *& il n'y avait alors rien dedans*. L'entrée n'en était pas seulement défendue à tout le monde; il n'était pas même permis de la voir.

» On la nommait le Sanctuaire, ou le
» Saint des Saints.

» Il y avait tout à l'entour plusieurs
» bâtiments à trois étages. On pouvait
» passer des uns dans les autres, & y
» aller par chacun des côtés du grand
» portail.

» Comme la partie supérieure était
» plus étroite, elle n'avait point de
» semblables bâtiments, elle n'était
» pas non plus si magnifique; mais elle
» était plus élevée que l'autre de qua-
» rante coudées, & ainsi toute sa hau-
» teur était de cent coudées, son plan
» n'en avait que soixante.

» La face extérieure du Temple
» était couverte de lames d'or. Quant
» aux autres côtés où il n'y avait pas
» d'or, les pierres en étaient si blan-
» ches, que cette superbe masse pa-
» raissait de loin aux étrangers qui ne
» l'avaient point encore vue, une mon-
» tagne couverte de neige.

» Toute la couverture du Temple
» était semée & comme hérissée de
» broches ou pointes d'or fort aiguës.

» L'Autel (des holocaustes) qui
» était devant le Temple, avait cin-
» quante coudées en quarré, & sa hau-

» teur était de quinze coudées. Il était » assez difficile d'y monter du côté du » midi, & on l'avait construit sans don» ner un seul coup de marteau.

» Une balustrade d'une pierre par» faitement belle & d'une coudée de » haut, environnait le Temple & l'Au» tel, & séparait le peuple des Sacrifi» cateurs ».

Au moyen de cette description, il est aisé de se figurer ce que signifient ces paroles de S. Luc : *Cependant toute la multitude était dehors*; & ces autres: *Ce fut à lui d'entrer dans le Temple, pour offrir l'encens.* Par ces mots *dehors*, il faut entendre hors de cette balustrade qui environnait l'Autel & le Temple, & séparait le peuple des Sacrificateurs; par le mot *Temple*, il faut entendre simplement la partie du Temple destinée aux encensements.

Suivant cette même description, cette partie destinée aux encensements était une grande salle plus longue que large, dont les lambris & le parquet étaient couverts de lames d'or. D'un côté, l'on voyait la Table de proposition; de l'autre, le Chandelier à sept branches. Au fond, devant le voile qui cachait l'entrée du Saint des Saints,

était l'Autel des parfums. Tel était le lieu où l'Ange apparut à Zacharie, & tous les objets dont je viens de parler ſont connus.

Le voile ou rideau qui ſéparait le Sanctuaire, était de diverſes couleurs. » Vous ferez, dit Dieu à Moïſe, un » voile d'hyacinte, de pourpre, d'é» carlate teinte deux fois, & de fin lin » retors, tiſſu avec une agréable va» riété ». Cet uſage s'eſt toujours conſervé, tant que le Temple a ſubſiſté.

A l'égard de la Table & du Chandelier, on peut conſulter le bas-relief qui exiſte encore à Rome, ſous l'arcade de l'arc de triomphe de Titus: ces deux objets s'y trouvent repréſentés & bien conſervés. Quelques Auteurs ont prétendu que l'Artiſte ne les avait tracés que d'après ſon imagination. Cependant il eſt certain qu'il pouvait les avoir vus, puiſque Veſpaſien & Titus, après en avoir fait l'ornement de leur triomphe, déposèrent ces riches dépouilles dans le Temple de la Paix, où elles reſtèrent long-temps. Il eſt même à préſumer que le Sculpteur ſe ſera appliqué à les prendre pour modèle.

La Table ſervait à placer les pains de propoſition. Ces pains étaient conſa-

crés au Seigneur. On pense qu'ils ressemblaient aux pains ordinaires; & nous apprenons par plusieurs passages de différents Auteurs, qu'anciennement les pains étaient ronds, & qu'on traçait dessus plusieurs lignes, qui, en se croisant, formaient des portions égales.

La forme ronde n'était pas pourtant si particulière aux pains, qu'on n'en fit aussi de quarrés. Ces pains quarrés étaient de deux espèces : les uns n'avaient presque ni hauteur, ni profondeur; les autres avaient six faces solides, ainsi qu'on peut le voir dans le troisième Livre d'Athénée.

Les pains quarrés, ainsi que les ronds, étaient divisés par ces lignes transversales dont je viens de parler : elles étaient profondes, & servaient à diviser le pain; car les Anciens, quoiqu'ils eussent des couteaux, ne le coupaient jamais. C'est pourquoi dans l'Ecriture il est toujours dit, *rompre le pain*, *la fraction du pain*, &c. *Parvuli*, s'écriait Jérémie, *parvuli petierunt panem*, *& non erat qui frangeret eis.*

Communément chaque pain était divisé en huit portions ou lignes égales, qui partaient du centre. On croit que c'est à cet usage qu'il faut rapporter ce

que dit l'Auteur de l'Eccléſiaſte, ch. 11, lorſqu'il conſeille aux riches de donner *la ſeptième & même la huitième portion* aux pauvres, c'eſt-à-dire, le pain tout entier.

Outre les lignes ou les diviſions, ſur leſquelles on peut conſulter un petit Poëme latin qui a paſſé ſous le nom de Virgile, il paraît que les pains avaient, pour ainſi dire, leur étiquette. Les lignes indiquaient le poids : quelques lettres, & même des mots entiers, marquaient ou la qualité, ou le propriétaire du pain. Cette particularité vient d'être conſtatée par deux pains qu'on a découverts dans les ruines d'*Herculanum*. Ces pains ont beaucoup de rapport aux pains ronds de pâte ferme qu'on deſtine pour nos cuiſines. On remarque deſſus les huit diviſions dont j'ai parlé ; & ſur l'un d'eux, l'inſcription eſt aſſez bien conſervée.

Ces détails peuvent ſervir aux Peintres qui ont à repréſenter les pains de propoſition. Du temps de Zacharie, la manière de faire du pain était à peu-près la même chez les Juifs que chez les autres nations. On broyait le froment entre deux meules ou dans un

mortier ; on mettait la farine liée avec de l'eau, fermenter avec le levain ; on formait enſuite les pains ; puis on les cuiſait ſous la cendre ou dans des eſpèces de tourtières de métal. Chacun feſait ſon pain chez ſoi ; & Moïſe avait défendu de prendre en gage les deux meules ou le petit moulin de ſon débiteur.

Il paraît néanmoins par un paſſage de Joſephe, qu'à l'époque que nous examinons il y avait des Boulangers publics à Jéruſalem ; mais ils ne travaillaient que pour les vieillards ou les infirmes, & on leur fourniſſait le blé. La néceſſité de diſtinguer chez ces Boulangers publics le pain de chacun, introduiſit peut-être l'uſage des inſcriptions ou marques dont j'ai parlé, uſage qui s'eſt perpétué juſqu'à nous.

Les pains de propoſition étaient au nombre de douze : on les plaçait l'un ſur l'autre ; ils formaient deux rangs, & chaque rang contenait ſix pains. Quelques Rabins ont avancé qu'on les ſéparait par une eſpèce de petite claie : cette dernière circonſtance n'eſt pas aſſurée.

L'Autel des parfums était placé devant le voile qui ſéparait le Saint du Saint des Saints ; il était d'or, ſa forme

ronde reſſemblait à un ſegment de colonne. Ezéchiel nous apprend qu'il avait trois coudées de haut. Quoiqu'on ne trouve nulle part, que lors de la priſe de Jéruſalem, Titus ait vu cet Autel dans le Temple, néanmoins on croit qu'alors il exiſtait encore. Ce n'était pas, à la vérité, celui que Moïſe avait fait conſtruire, mais un autre que les Princes Aſmonéens avaient fait faire ſemblable à l'ancien. Il y avait une grille d'or dans le centre, ſur laquelle on mettait les charbons. Le deſſous était creux, pour recevoir la cendre & donner de l'air au feu.

Cette deſcription de l'Autel devant lequel Zacharie eut la viſion dont parle S. Luc, indique d'avance que ce n'était point avec un encenſoir à chaîne, ſemblable aux nôtres, que ce Prêtre offrait de l'encens, ainſi que les Peintres l'ont mal-à-propos ſuppoſé. C'était ſur l'Autel même qu'on brûlait les parfums.

L'uſage des encenſoirs n'était pas cependant inconnu aux Juifs. Joſephe nous apprend que Salomon en fit fabriquer vingt mille d'or, pour offrir & brûler les parfums, & cinquante mille autres pour porter le feu depuis

le grand Autel juſqu'au petit qui était dans le Saint.

Les encenſoirs des Juifs avaient la forme d'une coupe d'or : ils reſſemblaient aſſez aux anciens calices, mais ils étaient plus grands. Ils n'avaient ni couvercles ni chaînes. On les portait à la main en les tenant par le pied ou dans une ſoucoupe : du-moins c'eſt ainſi qu'on les trouve repréſentés ſur les médailles ou monnaies des Hébreux. On peut en voir la figure dans Antoine Auguſtin, dans Villapendus, &c.

C'était dans un de ces vaſes ou encenſoirs que le Prêtre de ſervice prenait des charbons au ſecond foyer de l'Autel des holocauſtes, pour les porter ſur l'Autel des encenſements. Il paraît même par le quatrième chapitre du ſecond Livre de la Réponſe à Appion, que cet encenſoir reſtait dans le lieu Saint avec l'Autel, la Table & le Chandelier. On en voit en effet deux de repréſentés ſur la Table de propoſition dans l'arc de triomphe de Titus.

Les parfums qu'on brûlait ſur l'Autel étaient des paſtilles odoriférantes. Joſephe dit que de ſon temps elles étaient compoſées de treize ſortes d'aromates. Elles étaient auſſi renfermées

dans un vase qu'on nommait encensoir. On n'est pas d'accord si ces deux encensoirs étaient posés sur la Table, comme dans l'arc de Titus, ou sur les pains, comme cela se pratiquait du temps de Moïse. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils restaient dans le lieu Saint, & qu'on les changeait deux fois le jour.

Pour ce qui concerne personnellement Zacharie, on peut consulter ce que j'ai dit dans le chapitre précédent sur l'habit des Prêtres. Je m'expliquerai sur son âge dans le chapitre suivant. J'observerai seulement ici que Zacharie doit être nu-pieds. Les Prêtres dans le Temple étaient déchaussés.

Comme l'Autel des encensements avait trois coudées de haut, c'est-à-dire, environ cinq pieds, & que Zacharie était occupé à poser dessus les charbons ou les parfums, lorsque l'Ange lui apparut, il est à présumer qu'il était debout & non à genoux. Il tenait d'une main l'encensoir dans lequel il avait apporté les charbons, & peut-être de l'autre le vase rempli de pastilles : ou bien l'Ange lui apparut au moment qu'il venait de jeter les parfums sur le feu, & que ses mains élevés vers le

Ciel, il suppliait le Seigneur d'avoir pour agréable le sacrifice qu'il lui offrait pour sa Nation, & en particulier pour lui. Or, dans tous ces cas, il ne pouvait être à genoux : dans les uns, parce que le local s'y oppose; dans les autres, parce que cette manière de prier Dieu était inconnue aux Juifs.

Quoi qu'il en soit, l'attitude de Zacharie est susceptible d'une belle expression. On doit lire sur son visage la surprise & la frayeur : telle est l'idée que fournit le récit de S. Luc, elle mérite d'être bien rendue.

Quelque circonstancié que soit le récit de cet Evangéliste, il nous laisse cependant trois choses à desirer : l'heure, le jour & la forme sous laquelle l'Ange apparut. Zacharie offrait les parfums au Seigneur. Cette cérémonie se renouvelait deux fois le jour : est-ce le matin ? est-ce le soir que Zacharie eut sa vision ? C'est ce que ne dit point Saint Luc. Si l'on en croit quelques Auteurs, on saisira le sacrifice du soir, c'est le moment qu'on fixe ordinairement pour les visions, comme leur étant plus favorable que le grand jour. Dans ce cas on peut éclairer la scène par les sept lampes du chandelier. Zacharie venait

d'alumer les trois qu'on éteignait le matin, & réparer les autres. Un vase rempli d'huile au pied du Chandelier, pourrait désigner cette circonstance.

Le soir, chez les Juifs, était le commencement du jour. Etait-ce le jour du Sabat, ou quelqu'autre jour de la semaine que Zacharie eut sa vision? C'est encore ce que ne dit point l'Evangile. Dans ce cas les Peintres, pour embellir leurs tableaux, peuvent choisir le jour du Sabat; une corbeille posée à côté de la Table, & contenant les douze pains anciens que Zacharie vient de changer, indiquerait ce jour, & servirait à jeter de l'agrément dans les grouppes.

Reste la forme de l'Ange. S. Luc n'en parle point. Zacharie eut peur: cette frayeur dans un Prêtre ferait présumer que l'Ange lui apparut sous une forme extraordinaire; cependant si l'on fait attention que Zacharie était alors dans une salle de quarante coudées de long, qu'il devait être persuadé qu'il n'y avait personne dans cette pièce, enfin que cette salle éclairée seulement par quelques lampes, était remplie de la fumée des parfums qui s'exhalaient; on concevra aisément qu'il a pu être

saisi de frayeur en voyant l'Ange, sans que pour cela l'Envoyé céleste lui ait apparu sous aucune forme extraordinaire.

Les questions que Zacharie fit à l'Ange, semblent annoncer que cet Envoyé du Ciel ne s'est manifesté sous aucune forme qui caractérisât sa dignité. Zacharie le prit pour un homme ordinaire auquel il demanda des signes qui lui prouvassent que réellemeut il était un Envoyé de Dieu, & non un imposteur. Au reste, je m'étendrai plus au long sur cet article, lorsque je parlerai de l'Annonciation. Pour le moment j'observerai seulement qu'il est dit que l'Ange était debout du côté droit de l'Autel, & que l'exactitude exige que l'on copie scrupuleusement cette attitude.



CHAPITRE XIII.

Conception de S. Jean.

» Les jours de son ministère étant » accomplis, il (Zacharie) s'en re- » tourna dans sa maison. Quelque » temps après, Elisabeth sa femme » se trouva enceinte, & elle fût cinq » mois sans se montrer. C'est, disait- » elle, une grâce que le Seigneur m'a » faite, ayant pensé à me délivrer dans » les jours de ma vieillesse, de l'oppro- » bre où j'étais devant les hommes ».

C'est ainsi que la conception de Saint S. Jean est rapportée par S. Luc. Les Grecs en célebrent tous les ans la fête; mais il paraît que c'est plutôt de l'annonciation de cette concep- tion, que de la conception elle-même qu'ils solennisent la mémoire. Cette présomption est fondée sur ce qu'ils célèbrent cette fête le 23 Septem- bre, au-lieu qu'ils devraient la solen- niser le 24 : du-moins du 24 Septem- bre au 24 Juin, jour de la Nativité de S. Jean, il y a neuf mois révolus.

L'Égliſe Latine n'a point adopté cette fête, & je ne penſe pas qu'il y ait aucuns tableaux relatifs à cette Conception. Cependant pour jeter quelques lumières, ſoit ſur ce que j'ai déja dit, ſoit ſur ce qui me reſte à dire; il eſt à propos de faire quelques réflexions ſur les paroles de S. Luc, que j'ai tranſcrites au commencement de ce chapitre.

Cet Evangéliſte dit d'abord, que *le temps du miniſtère de Zacharie étant accompli, il s'en retourna dans ſa maiſon.* Cette conduite de Zacharie eſt une nouvelle preuve de ce que j'ai dit dans le chapitre précédent; ſçavoir, que Zacharie n'était qu'un ſimple Prêtre, *Sacerdos quidam*... Le Pontificat des Juifs n'avait point de terme fixe. « Cette Charge, dit Joſephe, Antiquités, Liv. 15, ch. 3, ne ſe donnait » pas ſeulement pour un temps, mais » pour toujours...... Antiochus Epi» phane fut le premier qui viola cette » loi.... Ariſtobule fut le ſecond; & » Hérode fut le troiſième, lorſqu'il la » donna à Ariſtobule du vivant même » d'Ananel »....

Ces paroles de Joſephe prouvent clairement que l'exercice du Pontificat

n'avait point de terme fixe & réglé ; elles nous apprennent ſeulement qu'à l'époque dont il s'agit, cette Charge dépendait entiérement de la volonté du Souverain, & cette volonté ne connaiſſait d'autres règles que la néceſſité ou le caprice.

Il faut donc entendre les paroles de S. Luc du miniſtère des ſimples Prêtres, dont les fonctions & l'exercice étaient limités : d'où il faut conclure que ces fonctions étant celles de Zacharie, il n'était pas Grand Prêtre.

Zacharie *retourna dans ſa maiſon :* ſuivant l'Evangile cette maiſon était ſituée dans les montagnes *de Juda.* Ces paroles fourniſſent deux réflexions. La première eſt du même genre que la précédente. Puiſque la maiſon de Zacharie était ſituée dans les montagnes de *Juda*, il en réſulte qu'il n'était pas Grand Prêtre. En effet, le Pontife des Juifs devait demeurer dans *Jéruſalem.* Il ne lui était pas permis de ſortir de la Ville. On croit même qu'il avait ſon logement dans le Temple ou dans le voiſinage. Zacharie demeurait dans les montagnes de *Juda* : il n'était donc pas Grand Prêtre.

La ſeconde réflexion a pour objet

le lieu où était située la maison de Zacharie. L'Evangéliste dit simplement, qu'elle était située au milieu des montagnes dans une Ville de *Juda*. Quelle était cette Ville de la Tribu de Juda? C'est surquoi l'on n'a donné jusqu'ici que des probabilités, que des conjectures.

Quelques Auteurs ont pensé que Zacharie demeurait à *Jérusalem*, d'autres à *Emmaüs*, quelques-uns à *Bethléem*, enfin on a transporté son domicile à *Machéronte* & à *Hébron*.

Le premier sentiment a été abandonné, parce que *Jérusalem* n'était point de la Tribu de Juda, mais de celle de *Benjamin*; d'ailleurs on croit que la maison de Zacharie était située dans une Cité Sacerdotale, & *Jérusalem* n'était point de ce nombre. Par la même raison, on a rejeté le second sentiment : *Bethléem* n'était point une Cité Sacerdotale; *Emmaüs* & *Machéronte* n'avaient pas non plus cette qualité. Cette dernière était même située dans la Tribu de *Ruben*. Ainsi ces Villes ne peuvent être adoptées.

Le plus grand nombre des suffrages se réunit pour *Hébron*. Cette Ville était dans les montagnes; elle était de la

Tribu de *Juda* ; enfin elle était Sacerdotale : de sorte qu'elle rassemble les trois qualités que donne S. Luc au lieu où était située la maison de *Zacharie.*

Cette dernière conjecture souffre cependant encore de grandes difficultés. 1°. Parce que la ville d'*Hébron* n'est éloignée que de quelques lieues de *Bethléem* ; & l'on ne voit pas que pendant le séjour de la sainte famille dans cette dernière Ville, il y ait eu aucune relation entre la Vierge & sa cousine. 2°. *Hébron* était sur la route qui conduisait en Egypte ; & soit lors de la fuite, soit lors du retour, il n'est point parlé de la maison de Zacharie.

Au surplus, quel que fût le nom du lieu où était située la maison dont il s'agit, ce n'est pas ce qu'il est essenciel aux Peintres de sçavoir ; ce qu'il est important pour eux de bien saisir, c'est que cette maison était située dans une Ville, & cette Ville au milieu des montagnes. On verra par la suite que cette remarque n'est pas sans utilité.

Enfin on lit dans S. Luc, que quelque temps après le retour de Zacharie *sa femme se trouva enceinte.* Quelques

verſets auparavant le même Evangéliſte nous apprend que ces deux Iſraélites n'avaient point de fils, parce qu'Eliſabeth était ſtérile.

La ſtérilité a quelque choſe d'affreux : on aime à ſe voir revivre dans ſes enfants. L'idée qu'une portion de ſoi-même ſe communiquera d'être en être, & perpétuera, pour ainſi dire, ſon exiſtence, eſt une des images les plus flateuſes qui puiſſe ſatisfaire un mortel. L'homme & la femme ſtériles ſont privés de cette agréable perſpective, & ſemblent ne voir après eux que la deſtruction. Cette triſte ſituation était encore plus terrible pour les Juifs ; convaincus que le mal phyſique était toujours le châtiment du mal moral, ils plaçaient la ſtérilité au rang des punitions du Ciel : l'homme & la femme ſtériles, outre le chagrin qui leur était perſonnel, étaient encore la victime des préjugés.

C'était à la fois & pour revivre après lui-même, & avoir la conſolation de voir effacer l'infamie dont les préjugés l'accablaient, que Zacharie ſuppliait l'Eternel de lui accorder un fils ; mais inſenſiblement les années s'accumulèrent, & mirent un

nouvel obſtacle à l'accompliſſement de ſes vœux. Ils furent enfin exaucés, & la fécondité d'Eliſabeth, manifeſta le pouvoir de Dieu ſur la vieilleſſe & la ſtérilité.

Ce double prodige ſert à découvrir l'erreur de certains Peintres, qui ont repréſenté Zacharie ſous les traits d'un homme d'environ cinquante ans. Cet âge pouvait convenir à ſon épouſe; mais ce pieux Iſraélite avait déja parcouru une plus longue carrière : *Je ſuis vieux*, dit-il à l'Ange. Cette parole indique aſſez qu'il n'était plus d'âge à eſpérer de devenir pere : elle exige qu'à l'avenir on peigne Zacharie dans une vieilleſſe fort avancée.



CHAPITRE XIV.

Les Fiançailles de Marie.

QUELQUES Auteurs ont pensé qu'il n'y eut point de mariage entre *la Vierge* & *S. Joseph*, mais de simples fiançailles. Cette opinion n'a jamais été reçue; on croit que la Vierge fut fiancée & mariée à S. Joseph, & que ce mariage ne fut point fictif, mais réel, & revêtu de toutes les formalités accoutumées. J'en parlerai dans le chapitre suivant.

Quant aux fiançailles, il est probable qu'elles précédèrent de quelque temps le mariage: cette présomption est fondée sur les usages des Juifs. Quelques Auteurs la fondent même sur le texte sacré: on en verra les raisons ci-après.

Il est certain que parmi les Juifs les fiançailles précédaient toujours de plusieurs mois les mariages: l'Historien Josephe, entr'autres exemples, nous en fournit un qui n'est pas fort éloigné de l'époque que nous examinons. Il

dit qu'Hérode fut long-temps fiancé avec la Reine Mariamne, avant que de l'épouſer.

Cet uſage, ſi l'on s'en rapporte à *Léon de Modene*, ſubſiſte encore. Cet Auteur nous apprend qu'ordinairement les Juifs demeurent en promeſſe ſix mois, un an, quelquefois deux, ſelon la commodité des Parties, & ſuivant les conventions faites entr'elles.

Il paraît par le récit du même Auteur, que les fiançailles ſont pour les enfants d'Iſraël à peu-près la même choſe que les accords chez les Chrétiens. Le père du garçon, ou quelque parent, fait les demandes : on convient des conditions du mariage, & on les met par écrit. Cet uſage eſt très-ancien : ce fut le père de *Samſon* qui fit les demandes de la jeune Philiſtine qui avait plu à ſon fils ; & lors du mariage de *Tobie*, on mit par écrit les articles dont on était convenu.

Suivant le contrat de *Tobie*, *Raguel*, en mariant ſa fille, lui donna la moitié de ſes biens, & lui aſſura l'autre moitié après ſa mort : on doute que tel fut l'uſage général des Juifs en mariant leurs filles. On penſe, au contraire, que dans les anciens temps, les maris

achetaient, pour ainſi dire, leurs femmes. *Jacob* ſervit ſon beau-père pendant quatorze ans, pour épouſer les deux ſœurs. *Sichem* offrait tout ce qu'on voudrait, pourvu qu'on lui donnât la belle *Dina*. La dot de *Michol*, ou plutôt la valeur de cette dot, fut fixée à cent prépuces, que *David* s'obligea de fournir à *Saül*, &c. Au ſurplus, cette queſtion eſt indifférente aux Peintres. On dreſſait du temps de *la Vierge*, comme à préſent, un contrat, lors des fiançailles, & ce contrat était rédigé en préſence des pères, mères, & parents reſpectifs. Voilà le ſeul objet intéreſſant pour les Artiſtes.

Lorſque les Parties ont donné leur conſentement au contrat, lorſque cet acte eſt rédigé, on prononce une courte bénédiction ſur les deux futurs époux. Les jeunes-gens qui aſſiſtent à la cérémonie, jettent à terre des cruches qu'ils ont apportées, & les briſent, s'imaginant que c'eſt un préſage de proſpérité & d'abondance. Ainſi ſe terminent les fiançailles des Juifs.

Je ne m'arrêterai pas plus long-temps ſur cet article. Ces détails ſont ſuffiſants pour indiquer les connaiſſances dont les Artiſtes pourraient avoir be-

ſoin, s'ils entreprenaient de réaliſer les fiançailles de la Vierge Marie.

CHAPITRE XV.

Mariage de la Vierge.

LA *Vierge* a été mariée, le fait eſt inconteſtable : elle a été mariée à *Saint Joſeph*; tout le monde en convient : quand & comment a-t-elle été mariée; c'eſt ſur quoi l'accord n'eſt pas unanime.

Il eſt cependant important pour les Peintres de ſçavoir de quelle manière ils doivent ſe comporter relativement à ces deux objets. Sans la connaiſſance du premier, il leur eſt impoſſible de placer les tableaux du mariage, ſuivant l'ordre chronologique des faits. Sans le ſecond, comment pourront-ils mettre de l'exactitude dans la compoſition de ces mêmes tableaux? C'eſt ce qui ne paraît pas facile.

Pour mettre les Peintres en état d'éviter l'un & l'autre inconvénient, je vais raſſembler à peu près ce que nous

avons

avons de plus certain, ſoit ſur l'époque, ſoit ſur la cérémonie du mariage de la Vierge. J'en ferai en même temps l'application aux tableaux qui exiſtent ; & par ce moyen on verra en quoi ils ſe rapprochent des opinions reçues, en quoi ils s'éloignent de la vérité.

Quant au premier objet, ſi l'on en croit *Baronius*, *Toſtat*, *Cajétan*, *Lami*, *Calmet*, *Baſnage* & *Spanheim*, la Vierge n'a été mariée qu'après le premier ſonge de S. Joſeph : elle n'était que fiancée, lorſqu'elle conçut Jéſus-Chrit. Ils fondent leur ſentiment, 1°. ſur ce que, lors de ce ſonge, l'Ange dit à Joſeph : Ne craignez point *de prendre Marie pour votre épouſe* ; & qu'en effet *Joſeph s'étant éveillé, prit la Vierge* avec lui. 2°. Sur ce qu'il eſt dit, *qu'avant que le mariage fût accompli, la Vierge ſe trouva enceinte*. 3°. Enfin ſur ce que lors de l'Annonciation, le terme dont s'eſt ſervi l'Evangéliſte, ne ſignifie proprement que *fiancée* : ils citent en faveur de leur ſentiment S. Hilaire, S. Bazile, S. Epiphane ... D'ailleurs, dit-on, ſi lors de l'Annonciation la Vierge avait été mariée, ſi elle eut habité avec S. Joſeph, ſa virginité devien-

drait douteuſe ; au-lieu qu'elle reſte plus probable, ſi l'on ſuppoſe que Saint Joſeph ne s'eſt marié qu'après ſon premier ſonge, & que juſqu'à cette époque Marie n'a point habité avec lui. Elle reſta enfermée ſous les yeux de ſes parents, ainſi que l'étaient les filles des Juifs, & le ſont encore toutes les filles de l'Aſie.

A ces textes, à ces conjectures, à ces autorités, on oppoſe d'autres textes, d'autres preuves, d'autres probabilités. Dans l'Evangile, dit-on, S. Joſeph, avant ſon ſonge, eſt appelé le mari de la Vierge : il était donc plus que fiancé avant ce ſonge. Si l'Evangéliſte ſe ſert du mot *fiancé*, c'eſt que nous ignorons toutes les ſignifications de ce terme : il eſt employé après le ſonge de Saint Joſeph, lors du voyage à Béthléem, & par conſéquent il ne doit point être entendu ſtrictement ; puiſque lors du voyage à Béthléem, la Vierge & Saint Joſeph étaient mariés. Si quelques Pères, ajoûte-t-on, ont penſé qu'en effet il fallait prendre ce mot à la lettre, le plus grand nombre n'a point ſuivi ce ſentiment : preſque toute l'antiquité a cru que la Vierge était mariée lorſqu'elle devint mère. Enfin lorſque

Joſeph eut le ſonge en queſtion, la groſſeſſe de Marie était ſenſible : ſi le mariage ſe fut célébré alors, cette groſſeſſe n'aurait pas échappé aux femmes ni même aux hommes qui auraient aſſiſté à cette cérémonie ; & leurs ſoupçons n'auraient pas été favorables à la Vierge. D'ailleurs ſi Marie s'eſt mariée étant groſſe d'environ trois mois, elle a dû accoucher avant le terme ordinaire : or une femme qui accouche cinq ou ſix mois après ſon mariage d'un enfant bien formé, eſt rarement exempte de la critique. L'honneur de la Vierge, l'autorité des Pères, le texte de l'Évangile, exigent donc que bien loin de reculer l'époque du mariage de Marie après le ſonge de Saint Joſeph, on la place au contraire avant l'*Incarnation*. La Vierge était mariée lorſqu'elle devint mère : tel eſt le ſecond ſentiment.

Ce ſecond ſentiment paraît avoir été juſqu'à préſent adopté par les Peintres : du moins toutes les fois qu'ils ſe ſont trouvés dans la néceſſité de traiter un certain nombre de faits ſuivis, tirés du Nouveau Teſtament, & que le mariage de la Vierge ſe trouvait compris dans cette ſuite, ils ont placé le

tableau que leur fourniſſait cette circonſtance avant celui de l'Annonciation : on pourrait même affirmer que tous ont ſuppoſé cette opinion vraie. C'eſt ce que nous verrons plus amplement, lorſque je parlerai de la Viſitation & du ſonge de S. Joſeph.

Comme l'Egliſe n'a jamais prononcé ſur l'époque du mariage de la Vierge, & que le ſecond ſentiment ci-deſſus rapporté paraît avoir été le plus univerſellement ſuivi dans tout les temps, on ne peut blâmer les Peintres qui lui ont donné la préférence. L'opinion qu'ils ont adoptée n'eſt pas la moins probable ; dans une matière ſi douteuſe, c'était tout ce qu'on pouvait exiger d'eux.

Il s'agit maintenant d'examiner le *quomodo* : cet article eſt encore plus intéreſſant pour les Peintres que le précédent, puiſqu'il comprend tout ce qui doit entrer dans la compoſition de leurs tableaux. En quel lieu, par qui, en un mot comment la Vierge a-t-elle été mariée ? Voilà ce qu'il faut diſcuter.

Dans le Livre de la naiſſance de la Vierge, il eſt dit que cette jeune fille étant parvenue à ſa quatorzième année,

le Grand Prêtre Zacharie ſongea à la renvoyer, ainſi que ſes compagnes, ſelon l'uſage qui ne permettait pas de garder dans le Temple des filles plus âgées. Marie refuſa d'obéir, diſant qu'elle avait voué à Dieu ſa virginité. Ce refus jeta Zacharie dans l'embarras; d'un côté il ne voulait point forcer la Vierge à rompre ſon vœu; de l'autre il ne pouvait ſe réſoudre à fouler aux pieds les uſages de ſa Nation. Ne ſçachant à quoi ſe déterminer, il aſſembla les principaux d'entre les Juifs, & leur demanda leur avis. Le cas parut étrange : il fut réſolu qu'on s'adreſſerait à Dieu, afin qu'il lui plût de manifeſter ſa volonté. Auſſi tôt on ſe mit à l'implorer; & une voix fit entendre ces mots : *Egredietur Virga de radice Jeſſe, & flos de radice ejus aſcendet, & requieſcet ſuper eum Spiritus Domini.*

Vraiſſemblablement ceux qui compoſaient l'aſſemblée avaient le don d'interpréter les oracles : ils comprirent parfaitement celui qu'ils venaient d'entendre. Tous les garçons de la race de David eurent ordre de ſe rendre au Temple avec leur verge, & de la poſer ſur l'Autel, afin que celui dont la verge fleurirait, & ſur laquelle s'ar-

rêterait une colombe, fût connu & devînt le gardien, l'époux de Marie.

Un certain Juif, nommé Joseph, qui descendait de la race de David, fut le seul qui ne posa point sa verge ou son bâton sur l'Autel : cependant tous les autres avaient déja obéi. Le Grand Prêtre qui ne voyait point l'oracle s'accomplir, consulta Dieu de nouveau ; il lui fut répondu que le seul qui avait caché sa verge, était digne d'avoir Marie pour épouse.

Cette réponse découvrit le bon Juif qui se cachait. Il produisit sa verge ; elle parut chargée de fleurs, & une colombe se reposa dessus. On cria au prodige : Joseph fut marié avec la Vierge.

On retrouve à peu près la même chose dans le proto-Evangile de Saint Jacques : je dis à peu près ; car cet Auteur ne donne que douze ans à la Vierge. Le Grand Prêtre ne convoque point d'assemblée ; il consulte lui-même l'oracle, qui lui indique ce qu'il doit faire, d'une manière précise & non envelopée. Aussi-tôt cet oracle est publié au son de la trompette, & Saint Joseph est un de ceux qui se présentent avec leur verge pour obtenir Marie.

Il paraît que le bon homme ne se souciait guère de cet honneur : « Je » suis vieux, disait-il, elle est jeune ; » j'ai des enfants, je crains de devenir » la fable d'Israël ». Ses parents, sans doute, ceux qui n'étaient pas dans le cas de concourir, le pressèrent si vivement, qu'il se mit enfin sur les rangs : ce fut justement sa verge qui jeta des fleurs. L'Esprit Saint, sous la forme d'une colombe, vint se reposer sur cette fleur. Le mariage se fit en sa présence ; de sorte qu'on pourrait dire que ce fut réellement lui qui épousa la Vierge. Les autres prétendants désespérés de cet événement, se retirèrent avec murmure : on dit que le Prophète Agabus en fut si outré, que de dépit il cassa sa baguette, quitta le métier de Prophète, & se fit Carme.

Nos aïeux adoptèrent ces contes ridicules : on les mit en action. Ce mariage merveilleux était un incident trop extraordinaire pour le négliger : la Vierge paraissait sur le Théâtre, & refusait d'obéir aux ordres du Grand Prêtre ; celui-ci convoquait une assemblée, on priait Dieu de manifester sa volonté. Un Ange descendait aussi-tôt pour indiquer au Grand Prêtre ce qu'il

devait faire de Marie. Cet ordre du Ciel est publié au son de la trompette : cinq ou six Juifs qui se rappellent leur généalogie, se présentent avec leur bâton, comme descendants de David. La scène se passe dans un Temple, devant un Autel : tous les aspirants remettent leur verge au Grand Prêtre. On conçoit aisément que tout ceci ne se passe pas, sans qu'il échappe de part & d'autre quelque propos.

BARBA PANTER.

» Vela la mienne belle & fresche,
» Mais si n'est-elle point fleurie.

MELCHY.

» Je n'épouserai point Marie,
» La mienne nulle fleur ne rent.

ACHIN.

» Soit bien content ou mal content,
» Je n'épouserai point la belle, &c.

Le Grand Prêtre ne voyant aucune verge fleurir, commence à manquer de foi : « J'ai peur, s'écrie-t-il, que » nous ne soyons déçus ». Enfin il commande à Joseph, qui se tenait éloigné & cachait sa verge, d'approcher

& de la découvrir : aussi-tôt apparaissait une colombe sur la verge fleurie. Charmé de ce prodige, le Grand Prêtre envoie chercher la Vierge, la marie à Joseph : ainsi finit la cérémonie.

Il suffit de lire ces absurdités pour en être révolté : c'est avec raison qu'elles ont été rejetées. Telles sont cependant les sources impures dans lesquelles les Peintres ont puisé le sujet de leurs tableaux : en mêlant à ces fables nos usages, nos coutumes, ils ont donné l'existence aux Peintures les plus monstrueuses, les plus extravagantes qu'on puisse concevoir. On y voit S. Joseph la tête nue, tenant à la main sa fameuse baguette : il est debout devant sa future ; le Grand Prêtre est au milieu, revêtu de ses habits Pontificaux, & joint les mains droites des deux époux : quelques parents, hommes & femmes, assistent à cette cérémonie. Des deux côtés on voit les Compétiteurs de Joseph dans des attitudes qui expriment le dépit : les uns brisent leurs verges, les autres se sauvent bien vîte, pour ne pas être témoins du bonheur de leur rival. Ils

ont raiſon : ſon mariage eſt le plus ridicule qu'on ait jamais peint.

Quelques Artiſtes, pour répandre de la richeſſe & de l'agrément dans leus tableaux, ſe ſont empreſſés de repréſenter ce qu'il y avait de plus précieux dans le Temple : les uns ont choiſi l'Arche d'Alliance ; d'autres, le Chandelier à ſept branches : la plupart ont placé la ſcêne devant un Autel ; il s'en eſt trouvé qui ont mis ſur l'Autel, des cierges alumés, &c. Ces fautes ſont ſi groſſières, qu'on eſt étonné que pluſieurs Peintres, qui paſſent pour habiles, ne les ayent pas évitées.

Je l'ai déjà dit, l'Arche d'Alliance n'exiſtait plus du temps de S. Joſeph. Le Chandelier à ſept branches était dans le lieu Saint, & ce lieu n'était acceſſible qu'aux Prêtres. Enfin il n'y avait que deux Autels dans le Temple : on ne faiſait les mariages devant aucun des deux, & l'on ne poſait deſſus ni cierges ni flambeaux.

Chez les Juifs, le mariage eſt un acte purement civil ; il ne fait point partie de la Religion, & par conſéquent cet engagement ne ſe contractait point dans le Temple au pied des Au-

tels : il n'y a pas même long-temps que cet uſage s'eſt introduit dans le Chriſtianiſme. Autrefois les mariages ſe contractaient à la porte de l'Egliſe ou du Moutier. La méthode qu'on ſuit à préſent ne remonte pas, pour la France, au-delà du quatorzième ſiècle.

Si par exception à la règle générale, la Vierge fut mariée dans le Temple, ce fut probablement dans quelque ſalle adjacente deſtinée pour cette cérémonie ; mais ce ne fut ni dans le Sanctuaire, ni dans le lieu Saint, ni dans le parvis des Prêtres ou des laïques ; les femmes n'y entraient jamais.

S. Joſeph la tête nue, debout, préſentant la main droite à la Sainte Vierge qui eſt auſſi debout & ſans voile, ſerait repréſenté comme il devrait l'être, s'il s'était marié de nos jours, & qu'il eût été Chrétien. S. Joſeph était Juif. Plus de dix-ſept ſiècles ſe ſont écoulés depuis ſon mariage.

Que ſignifie cette verge fleurie que S. Joſeph tient dans ſa main gauche ? Cette verge a tellement affecté les Peintres, qu'un bâton fleuri eſt devenu l'attribut diſtinctif de ce Saint. Je ſçais qu'il a été un temps qu'on a cru cette métamorphoſe véritable. Peu ſatisfaits

de la consigner dans les Légendes & de la représenter sur le théâtre, des Prêtres se vantèrent de posséder cette verge merveilleuse, & se firent un devoir de l'exposer à la vénération des fidèles. On en conserve encore une à Annecy en Savoie. On la garde, il est vrai, moins comme une preuve de la vérité du prétendu miracle qui s'opéra autrefois, que comme un témoin qui dépose contre les abus qui ont régné, & que la crédulité avait consacrés. Pourquoi laisser les Peintres entretenir ces vieilles erreurs? Cette tolérance est contradictoire avec elle-même.

Pour éviter cette contradiction, ou au moins la pallier, on s'est avisé de supposer que cette verge n'était qu'un emblême. On l'a transformée en une tige de lys, & l'on a dit : Voilà le symbole de la virginité de l'époux de Marie. Pour que cet emblême fût bien fondé, il faudrait que S. Joseph eut toujours été vierge, & c'est sur quoi les sentiments sont partagés. S. Jérôme a cru que ce Saint n'a jamais cessé d'être vierge; Pierre Damiens a même avancé que telle était la foi de l'Eglise. Mais S. Epiphane, S. Hyppolite de Thèbes, Nicéphore, Grégoire de Tours, &c.

disent au contraire, qu'il était veuf, lorsqu'il épousa la Vierge, & qu'il avait des enfants.

Quand même on accorderait que S. Joseph a toujours été vierge, & qu'une branche de lys peut être son attribut distinctif, l'emblême de sa continence ou de sa chasteté, il n'en serait pas moins certain qu'on ne doit point faire usage de cet attribut, lors de son mariage; parce qu'il peut faire soupçonner qu'il n'est que l'expression des contes absurdes dont je viens de parler; & qu'il est essenciel que les Peintures sacrées n'aient aucun rapport, aucune vraissemblance avec les fables qu'on a rejetées.

Comment en effet regarder cette verge fleurie dans la main de S. Joseph, comme un emblême, puisqu'en même temps on voit d'autres Juifs tenant aussi des verges? Regardera-t-on ces verges comme emblématiques? Dans ce cas, je demande ce que signifient ces emblêmes. La baguette de S. Joseph est fleurie, & désigne ou sa virginité ou sa chasteté; celles de ses compétiteurs sont sans fleur, dénoteraient-elles leur incontinence? Voilà de singuliers emblêmes.

Je veux bien encore admettre que dans le cas préſent, la verge fleurie de S. Joſeph puiſſe être regardée comme emblématique : comment excuſer les Peintres qui repréſentent le Saint Eſprit ſous la forme d'une colombe planant ſur cette verge ? Cette fiction n'eſt certainement pas emblématique : la verge fleurie ſurmontée du Saint Eſprit n'eſt donc dans les tableaux que nous examinons, que l'expreſſion d'un prodige rapporté par un Auteur apocryphe. A ce titre ſeul ce prodige ne devait point paraître dans les Peintures ſacrées.

Quel bruit, quel éclat n'aurait pas fait à Jéruſalem une pareille merveille, ſi, comme les Peintres l'ont ſuppoſé, elle était arrivée dans le Temple, en conſéquence d'un Oracle, en préſence du Grand Prêtre & d'une foule de ſpectateurs, parents, amis & prétendants? Joſeph ſerait bien-tôt devenu, non pas, comme il le craignait, la fable, mais le ſujet de l'admiration d'Iſraël. Ainſi que ſon épouſe, il aurait fixé tous les regards; ils auraient tous deux acquis une célébrité qui eſt démentie par le ſilence même des Hiſtoriens, & par l'eſpèce d'obſcurité dans laquelle

l'Evangile nous repréſente ces deux époux après leur mariage.

Au-lieu de s'attacher aux fables que je viens de critiquer, & qui n'ont jamais été reçues, il me ſemble que les Peintres chargés de repréſenter le mariage de la Vierge, auraient dû s'appliquer à découvrir dans l'Ecriture ſacrée, quelles étaient les formalités du mariage chez les Juifs, ou du-moins conſulter ce qui s'obſerve encore aujourd'hui parmi cette Nation. En ſuivant cette méthode, ils ſe feraient formé ſur le mariage de la Vierge, des idées plus conformes aux mœurs de ſon pays & à la vérité.

En effet, chez les Juifs, le mariage eſt un acte purement civil, un ſimple contrat, fondé ſur le conſentement des Parties, & que l'on pouvait anéantir en pluſieurs cas énoncés dans la loi de Moïſe. Ainſi il faut écarter toute idée de Prêtre, de Sacrement, de Temple. Les Juifs aiment à ſe marier dans un lieu à découvert, afin que le Ciel & la Terre, l'Univers entier ſoit témoin de leur alliance. Le Miniſtre du mariage eſt communément celui à qui la nature ſemble avoir confié cet emploi, le père de la fille ou du garçon.

Ce fut le père de *Sara* qui la maria à *Tobie*. Il prit la main de sa fille, & la mettant dans celle du jeune homme, il » dit : Que le Dieu d'Abraham, que le » Dieu d'Isaac & le Dieu de Jacob soit » avec vous : qu'il vous unisse, & qu'il » vous comble de ses bénédictions». Tels étaient les mariages des anciens Juifs.

Mais entrons dans un plus grand détail; & en parcourant les différentes cérémonies usitées à présent chez cette Nation, observons les changements qui sont survenus, & qui peuvent être de quelque utilité pour les Peintres.

Soit que la cérémonie se fasse dans un lieu découvert ou dans une salle préparée à cet effet, on a soin de disposer un dais sous lequel on place les deux époux. Ce dais est ordinairement porté par les jeunes-gens de la noce. Le mari arrive le premier, & se place de manière que sa future soit à sa droite. Des femmes amenent ensuite l'épouse, qui fait trois tours autour de son mari, & se place à sa droite. Telle est la première cérémonie.

Il paraît que les Juifs, ainsi que les Païens, & à présent les Grecs, étaient dans l'usage de couronner les deux époux. On cite à ce sujet, le Cantique

des Cantiques, ch. 3, & Iſaïe, ch. 61; mais on ignore ſi ce couronnement ſe feſait lors du mariage, ou ſi les deux époux arrivaient couronnés; cependant tout concourt à faire embraſſer le premier ſentiment. Cet uſage ſubſiſtait encore du temps de la Vierge. Il eſt dit dans la *Miſnah*, qu'il fut aboli pour les époux dans le temps que la guerre commença ſous Veſpaſien; & pour les couronnes des épouſes, lorſque Titus aſſiégea Jéruſalem.

La couronne de l'époux était compoſée de *ſel* & de *ſoufre*. Le *ſel* était tranſparent comme le cryſtal, & l'on y traçait avec le ſoufre diverſes figures. On en feſait auſſi d'or, de myrthe, d'olivier, &c. Celle de l'épouſe était ordinairement d'or, & faite en forme de tour. On peut conſulter à ce ſujet le tom. 6 de l'Hiſtoire des Juifs par Baſnage.

Quelques Auteurs ont penſé que du temps de J. C. & par conſéquent de la Vierge, les habits des deux époux, ainſi que ceux de toutes les perſonnes qui aſſiſtaient au mariage, étaient blancs, & que cet habit ſe nommait la *robe nuptiale*. Ce ſentiment n'eſt pas deſtitué de probabilité; mais cet uſage n'eſt plus ſuivi.

L'épouſe eſt richement vêtue, ſans aucune affectation pour une couleur, excepté ſon voile qui doit être noir.

La ſeconde cérémonie du mariage conſiſte à poſer un *taled* ſur la tête des deux époux (le *taled* eſt ce morceau d'étoffe terminé par quatre houpes, dont les hommes ſe couvrent lorſqu'ils prient Dieu dans les ſynagogues, & qui ſervait de manteau aux anciens Juifs.) Cette cérémonie n'eſt pas nouvelle, & *Ruth* conjurait Booz d'étendre ſur elle ſon manteau, c'eſt-à-dire, de l'épouſer.

Les deux époux ainſi diſpoſés, on apporte un vaſe rempli de vin, & après avoir béni Dieu de ce qu'il a créé l'homme & la femme, & ordonné le mariage, &c. les deux époux boivent le vin. C'eſt la troiſième cérémonie.

La quatrième conſiſte à mettre un anneau au doigt de la future. Cet anneau doit être mis en préſence de deux témoins; & en le mettant, l'époux dit: *Voici que tu es ma femme ſelon le rit de Moïſe & d'Iſraël.* On crut dans le dixième ſiècle avoir découvert l'anneau que Joſeph donna à ſon épouſe, lors de ſon mariage. Cet anneau fut même dépoſé à Pérouſe avec grand ſoin. On

a reconnu depuis cette erreur. Le don de l'anneau n'est pas fort ancien chez les Juifs. Du temps de la Vierge, le don de l'époux consistait en une pièce de monaie qui devait être d'or. *Hillel* & *Schamay* disputèrent vivement sur la valeur de cette pièce ; mais ni eux ni leurs disciples qui composèrent *la Misnah*, ni les *Talmudistes* n'ont parlé de l'anneau ; & même à présent, il n'est pas usité chez tous les Juifs.

Après le don de la pièce de monaie ou anneau, on lit l'écrit dressé lors des fiançailles, par lequel l'époux s'oblige à la dot de sa femme, à la nourrir, à bien vivre avec elle ; & l'époux en donne acte par écrit aux parents de la fille.

Pendant la rédaction de l'acte, ou peu de temps après, on jete sur l'épouse, & même sur les deux époux, des poignées de blé ou d'orge, en criant : *Croissez & multipliez*. Les Rabins disent qu'autrefois on présentait aux mariés une corbeille pleine de terre, où l'on avait semé quelques jours auparavant de l'orge, qui commençait à pousser ; & on leur disait *de croître & de multiplier comme ce grain*. Cet usage s'observe encore en certains en-

droits, & forme avec la rédaction de l'acte la cinquième & la sixième cérémonies.

Lorsque l'acte est redigé, on apporte une seconde fois du vin dans un vase neuf, dont l'ouverture, dit-on, doit être étroite, si c'est une fille qui se marie, & plus large si c'est une veuve. Les époux boivent une partie du vin, & répandent le reste. C'est la septième cérémonie.

Le vase étant vide, on le donne à l'époux qui le jete par terre devant lui, & le met en morceaux. Pendant cette huitième & dernière cérémonie, tous les assistants crient *maza-ton ; à la bonne heure.* Voilà à peu-près en quoi ont consisté & consistent encore les mariages des Juifs.

Il n'est dit nulle part, j'en conviens, que ce soit ainsi que la Vierge & Saint Joseph ont été mariés : mais puisque ces cérémonies sont celles de leur Nation, n'est-il pas plus naturel de les adopter que de faire célébrer dans le Temple de Jérusalem, un mariage, tel qu'on le célebre aujourd'hui dans nos Eglises ? En tout événement, je les crois préférables aux contes ridicules que j'ai rapportés ci-dessus, & dont

les Peintres ont embelli leurs tableaux.

Jouvenet voulant éviter les écarts de ſes confrères, a placé le mariage de la Vierge dans un ſalon magnifique, dépendant, ſans doute, du Temple de Jéruſalem. Le Grand Prêtre revêtu de ſes habits pontificaux, tels que cet Artiſte ſe les figurait, eſt debout, les yeux levés vers le Ciel : il a les mains étendues ſur la Vierge & S. Joſeph, qui ſont à genoux vis-à vis l'un de l'autre. Saint Joſeph préſente à Marie un anneau qu'elle reçoit avec beaucoup de modeſtie. Le reſte du tableau eſt rempli par differents grouppes de ſpectateurs : il eſt couronné par le Saint Eſprit, ſous la forme d'une colombe rayonnante qui deſcend du Ciel pour aſſiſter à ce mariage.

Ce morceau de *Jouvenet* lui fera toujours honneur ; cependant il eſt encore bien éloigné de la vérité. Le don de l'anneau, ainſi que je l'ai dit, était inconnu du temps de la Vierge. On donnait alors une pièce de monaie, & non un anneau.

La Vierge & S. Joſeph à genoux ſont dans une attitude qu'ils ne connaiſſaient pas, & qui ne leur convient point. Dans tous les pays, parmi même

les Chretiens, on s'est toujours marié debout, & jamais à genoux.

Le Grand Prêtre couvrant de ses mains les deux époux, est une autre fiction, qui n'a nulle rapport à l'action; c'était avec le *taled* ou manteau de S. Joseph qu'il fallait couvrir la Vierge, & non avec les mains du Grand Prêtre.

Enfin l'on pense communément que ce ne fut ni dans le Temple, ni par les mains du Grand Prêtre, mais à Nazareth, dans le sein de sa famille, que la Vierge fut mariée.

Malgré ces défauts, si *Jouvenet* avait substitué aux baguettes qu'il a supprimées, & au S. Esprit, qu'il n'aurait pas dû représenter, les trois grouppes que fournissent les mariages des Juifs, c'est-à-dire, la lecture ou rédaction du contrat, le vase de vin, & la corbeille germante, il serait le premier qui aurait été assez heureux pour nous donner, sur ce sujet, un tableau au moins très-vraissemblable. Il n'a fait qu'un pas : il fallait en faire deux.

Je ne dirai rien ici de l'âge qu'avait la Vierge lors de son mariage; j'ai traité cet article dans le 10e chap. Les Peintres peuvent y recourir.

CHAPITRE XVI.

Le vœu de chasteté.

DANS le Livre de la Nativité de *la Vierge*, il est dit, qu'après la célébration de son mariage, S. Joseph se retira à Béthléem, pour faire les préparatifs de sa noce. La Vierge, accompagnée de sept de ses compagnes, retourna chez ses parents, en attendant que tout fût préparé.

Il est certain que les Juifs, lors de leurs mariages, fesaient des noces, & vraissemblablement, ainsi que je le dirai plus au long par la suite, Saint Joseph se conforma à cet usage. Que ce Saint se soit transporté à Béthléem pour préparer ce qui était nécessaire, c'est ce qu'on ne trouve dans aucun Auteur accrédité. S. Joseph ne demeurait point à Béthléem ; ainsi rien ne l'engageait à faire des préparatifs dans cette Ville : on croit communément que ce Saint demeurait à Nazareth ; plusieurs Voyageurs rapportent même que la maison où il logeait existe

encore en partie, & qu'elle eſt peu éloignée de celle de la Vierge. Si ce Saint a fait des préparatifs pour ſa noce, il les a faits dans le lieu de ſa réſidence, & non dans une Ville éloignée, où il ne demeurait pas.

Les Auteurs des anciens Myſtères n'ont point adopté ces préparatifs; quoique l'appareil d'un grand feſtin pût leur fournir une ſcêne analogue au goût de leur ſiècle, ils n'en ont point fait uſage. A peine la Vierge & S. Joſeph ſont mariés, qu'ils vont demeurer enſemble; & leur première converſation roule ſur les détails du ménage: *Suave & odorante roſe*, dit S. Joſeph à la Vierge, *je deſcends, il eſt vrai, de la race des Rois, mais je ſuis pauvre.* La Vierge répond fort ſagement qu'elle eſt jeune, qu'elle ſçait travailler, qu'elle s'occupera pour gagner ſa vie; & que le Ciel, qui prend ſoin des Juſtes, bénira ſes travaux.

On ne peut nier que cette circonſtance ne ſoit vraiſſemblable; mais un autre incident, dont le même Auteur a fait uſage, doit l'emporter ſur celui-ci. C'eſt le vœu de chaſteté: ce vœu mérite quelques réflexions.

Nous avons dit ci-devant que la Vierge

Vierge avait consacré à Dieu sa virginité : voilà pourtant qu'elle se marie. La Vierge a donc violé son vœu ? Quelques Auteurs, pour résoudre cette question, ont avancé qu'il n'y eut jamais de mariage réel entre Marie & Joseph : que ce Saint ne reçut la Vierge chez lui que comme un gardien, un dépositaire, & non un mari ; & par conséquent que la Vierge n'a point violé son vœu, puisque son mariage n'a été que fictif, une simple représentation.

Ce sentiment puisé dans les Livres apocryphes, n'a jamais été reçu. On croit qu'il y eut un mariage réel entre la Vierge & S. Joseph ; que ce Saint ne prit point la Vierge pour en être le gardien, mais le mari. Cette croyance est fondée sur l'Evangile ; Joseph n'aurait point passé pour le père de Jésus-Christ, s'il n'avait pas été connu pour l'époux de Marie.

La Vierge, en se mariant, ne viola point son vœu : sa volonté était de rester vierge ; mais notre volonté est subordonnée à celle de l'Eternel, & l'Être Suprême avait décidé que Marie épouserait Joseph. La Vierge ne viola donc point son serment, puis-

qu'elle ne l'avait fait ou pu faire qu'autant qu'il serait conforme à la volonté de Dieu, & que Dieu en avait disposé autrement.

Enfin il est probable que peu de temps après son mariage, la Vierge fit part à son mari du vœu de virginité qu'elle avait fait, & qu'elle le réitéra de son consentement : c'est, comme je le disais, ce que n'a pas manqué d'exprimer l'Auteur de l'ancien mystère de la Conception. La première fois que Marie se trouve seule avec son époux, elle lui apprend qu'elle a consacré à Dieu sa virginité. Joseph approuve ce vœu, & tous deux se réunissent pour le ratifier. Ce vœu, d'une chasteté mutuelle, est admis parmi tous les Théologiens.

Concluons par remarquer qu'il est surprenant qu'aucun Peintre n'ait traité ce sujet : l'allégorie, l'emblême, les symboles pouvaient, sur cet article, leur fournir d'agréables matériaux. Ils en ont fait usage lorsqu'ils ne devaient point s'en servir, & ne s'en sont point servis lorsqu'ils ont pu le faire.

CHAPITRE XVII.

L'Annonciation.

BARTHÉLEMI *d'Edesse* a reproché à Mahomet d'avoir avancé dans l'Alcoran que Marie conçut le Christ, parce qu'elle avait mangé des dattes. Il serait aisé à un Disciple de ce prétendu Prophète de faire voir, l'Alcoran à la main, que cette accusation est une pure calomnie; il pourrait, sur-tout, citer ces paroles remarquables qu'on lit dans le troisième Surat : « Souviens-toi de ce qui » est écrit de Marie... Nous lui avons » envoyé notre Esprit en forme d'hom- » me. Elle a eu peur, & a dit : Dieu » me préservera de vous, si vous avez » sa crainte devant les yeux. Mais » l'Ange lui dit : ô Marie, je suis le » messager de ton Dieu & de ton Sei- » gneur, qui te donnera un fils actif » & prudent. Surquoi elle a répondu : » comment aurais-je un fils sans la » connaissance d'aucun homme.... *Il* » *l'a dit*, répliqua l'Ange; *la chose sera*

» comme je te l'ai annoncée... Ensuite » elle devint grosse, &c. »

Ce passage seul, indépendamment de cette réponse sublime, *il l'a dit*, suffirait pour confondre Barthélemi d'Edesse : mais si un Musulman reprochait à nos Peintres d'avoir défiguré le mystère de l'Incarnation, je doute fort, que l'Evangile à la main, ils fussent en état de détruire ses accusations. Ce que je puis assurer, c'est que quand même Mahomet aurait avancé la fable dont on vient de parler, elle serait moins dangereuse que les écarts des Peintres : on ne s'attend point à trouver la vérité dans l'Alcoran, au-lieu qu'on est persuadé qu'elle est l'ame des Peintures sacrées.

De peur qu'on ne m'accuse moi-même d'agir avec trop de sévérité, voyons si réellement mes reproches sont bien fondés. Pour procéder méthodiquement, je commencerai par rapporter l'histoire de l'Annonciation, telle qu'on la trouve dans l'Evangile ; j'examinerai ensuite à quoi se réduit cette histoire, & ce qu'elle nous laisse à desirer ; je porterai enfin mes regards sur les tableaux, je les décomposerai,

je proposerai mes griefs sur chaque circonstance, je discuterai ce qu'on a fait & ce qu'on aurait pu faire : par ce moyen, on sera en état de juger de la légitimité de mes accusations.

S. Luc est le seul des quatre Evangélistes qui nous ait conservé l'histoire de l'Annonciation : elle se trouve immédiatement après celle de la Conception de S. Jean. Voici en quoi elle consiste : « Or comme Elisabeth était dans son » sixième mois, l'Ange Gabriel fut » envoyé de Dieu en une Ville de Galilée, appelée Nazareth, à une » Vierge, qui était fiancée à un homme de la maison de David, nommé Joseph.

» L'Ange étant entré dans l'endroit » où elle était, lui dit : Je vous salue, » pleine de grâces, que le Seigneur » soit avec vous, soyez bénie entre » toutes les femmes.

» Mais voyant cela, elle fut troublée, & pensait en elle-même ce » que signifiait un pareil salut.

» L'Ange lui dit : Ne craignez point, » Marie, car vous avez trouvé grâce » devant Dieu ; vous concevrez, & » vous accoucherez d'un fils, à qui » vous donnerez le nom de Jésus. Il

» sera grand, & sera appelé le fils du
» Très Haut : le Seigneur Dieu lui
» donnera le trône de David son père ;
» il régnera éternellement sur la mai-
» son de Jacob, & son règne n'aura
» point de fin.

» Alors Marie dit à l'Ange : Com-
» ment cela se fera-t-il ? Aucun hom-
» me ne communique avec moi.

» L'Ange lui répondit : L'Esprit Saint
» surviendra en vous, & la vertu du
» Très-Haut vous couvrira de son om-
» bre ; c'est pourquoi le Saint qui naîtra
» de vous sera appelé le fils de Dieu.
» Voilà votre cousine Elisabeth qui a
» conçu un fils dans sa vieillesse, & elle,
» qui était stérile, est présentement dans
» son sixième mois ; car rien n'est im-
» possible à Dieu.

» Alors Marie lui dit : Voici la
» servante du Seigneur, qu'il me soit
» fait suivant votre parole ; & l'Ange
» se retira d'auprès d'elle. »

Tel est le récit de S. Luc. Ainsi l'Ange Gabriël vient à Nazareth, entre dans l'endroit où était la Vierge, & la salue. La présence de cet Ange étonne Marie : Gabriël la rassure. Elle lui parle, il lui réplique ; elle finit par se résigner à la volonté de Dieu ; c'est, en deux mots,

à quoi se réduit le récit de S. Luc. Une conversation entre une femme & un Ange ; voilà l'action principale qu'il présente.

Cette conversation roule sur ce que l'Ange annonce à la femme qu'elle concevra un fils. La femme demande comment cela se fera, attendu qu'elle ne connaît point d'homme. L'Ange lui apprend que ce sera par la toute-puissance de Dieu, à qui rien n'est impossible. La femme finit par se résigner à la volonté du Seigneur : c'est à quoi se réduit la conversation de l'Ange Gabriël avec Marie.

Cette courte analyse du récit de S. Luc, fait sentir que pour un Peintre il reste bien des choses à sçavoir sur l'Annonciation ; le temps, le lieu, la forme de l'Ange, l'âge, les habits, l'attitude de Marie, &c. sont autant d'accessoires du fait principal, dont il n'est pas dit un mot dans le récit de l'Evangéliste.

Suivant ce récit, l'Ange annonce à la Vierge qu'elle concevra sans la participation d'aucun homme : cette Conception est connue sous le nom d'Incarnation. Mais quand le Verbe Divin s'est-il incarné ? & quand la Vierge

a-t-elle conçu ? C'eſt ce que S. Luc ne dit pas.

L'Ange annonce que cette Conception ſera l'ouvrage de l'Eſprit Saint, & que la vertu du Très-Haut couvrira la Vierge de ſon ombre : ces expreſſions ne font que multiplier les difficultés. Que ſignifient ces mots : L'Eſprit Saint ſurviendra en vous ? Qu'eſt-ce que l'ombre de la vertu du Très-haut ?

D'après cet expoſé, on conçoit aiſément que rien ne doit être ſi difficile que de repréſenter ſur la toile ou l'Annonciation, ou l'Incarnation : ce ſecond objet ne paraît pas même ſuſceptible d'être rendu. Les Peintres les ont cependant traités tous deux ; ils les réuniſſent même communément dans un ſeul tableau : c'eſt maintenant ce qui doit nous occuper.

Je commence d'abord par ce qui concerne l'Annonciation. Le premier objet qui me frappe dans quelques tableaux que nous avons ſur ce ſujet, c'eſt qu'il paraît que les Peintres ont ſuppoſé qu'alors la ſaiſon était fort douce : du-moins des arbres chargés de feuilles, de fleurs, & même de fruits, manifeſtent cette idée. Nous ne trouvons rien à la vérité dans l'E-

vangile de relatif au temps de l'Annonciation ; mais l'Eglise a fixé au 25 Mars l'époque de cet événement. A cette époque, la saison commence à s'adoucir, l'hiver fait place au printemps ; & l'on pourrait en quelque sorte blâmer les Artistes d'avoir représenté des arbres chargés de fruits : au 25 Mars à peine ont-ils des fleurs. Cependant ce reproche s'évanouit, si l'on fait attention que la scène se passe en Palestine, & que la succession des saisons n'est pas aussi sensible (ainsi que je le dirai par la suite) dans ces contrées que dans nos climats.

Si l'on peut excuser les Peintres sur la saison dans laquelle arriva l'Annonciation faite par l'Ange Gabriel, je doute s'il en sera de même de l'heure à laquelle il apparut à Marie. Tous ont supposé qu'il fesait jour : cette supposition se trouve démentie par une ancienne tradition, qui est communément admise. Cette tradition nous apprend que ce fut la nuit que se fit l'Annonciation : il était minuit ou environ lorsque l'Ange apparut à Marie.

A cette tradition on ajoûte différentes conjectures, qui semblent la confirmer : on cite le Livre de la Sa-

gesse, ch. 18, v. 14 : on rapporte que ce fut pendant la nuit que l'Ange extermina les premiers nés d'Egypte ; on croit communément que Jésus ressuscita & naquit à minuit, & qu'en adoptant cette époque, il se trouve entre le moment de l'Annonciation & celui de la naissance, une relation de mois, de jours & d'heures ; enfin on ajoûte que la nuit est plus favorable aux apparitions que le jour. Cette tradition & ces conjectures sur le moment de l'Annonciation sont échappées à tous les Peintres.

Envain l'on objecterait ici que l'Ange remplit de lumière le lieu où était la Vierge, & par conséquent que les Peintres ont pu se procurer les avantages d'un beau jour. Quelque favorable que soit cet argument pour les Artistes, il ne peut les disculper. Premiérement, tous n'ont pas fait usage de ce prodige ; & quand même ils s'en seraient servis, ils auraient toujours eu tort de ne pas indiquer, soit par une lampe alumée, soit autrement, en quel temps s'est passée l'action qu'ils représentent : l'éclat de l'Ange ne peut excuser les Peintres.

Secondement, cet éclat ne fait rien

à ceux qui ont laissé entrevoir une partie du Ciel, & qui ont représenté cette partie éclairée par les rayons du soleil ; cet astre annonce le jour. C'était la nuit qu'il fallait représenter.

Enfin cet éclat de l'Ange est une supposition purement gratuite, & les Peintres ne sçauraient en tirer avantage. Je conviens qu'il n'est point dit dans le Texte sacré, que l'événement dont il s'agit arriva la nuit ; que l'Eglise n'a jamais prononcé sur cet article : mais l'opinion la plus probable, & la plus universelle, doit toujours être préférée.

Le temps de l'action fixé, tournons nos regards sur le lieu où elle arriva. C'est un article sur lequel les Peintres se sont, à mon avis, prodigieusement écartés de la vérité.

On trouve dans quelques Auteurs, que l'Ange Gabriël chercha la Vierge par tous les carrefours de la Ville où elle demeurait ; & que l'ayant trouvée, il s'acquitta de son message. Le proto-Evangile de S. Jacques, dit que l'Ange trouva la Vierge à la fontaine, qu'elle eut peur, & se sauva.

Ces fables sont démenties, 1°. par la

croyance commune, ſuivant laquelle il était environ minuit lorſque l'Ange apparut à Marie; certainement à cette heure, la Vierge n'était ni à la fontaine, ni dans les carrefours. 2°. Elles ſont démenties par les expreſſions mêmes dont s'eſt ſervi S. Luc, *& étant entré dans le lieu où elle était*..... Ces mots annoncent que la Vierge était alors dans un lieu clos, & non dans un carrefour, encore moins à la fontaine. Quel était ce lieu clos? C'eſt ce qu'on ne trouve pas dans l'Evangile.

Pluſieurs Peintres ont préſumé que ce lieu était la chambre de la Vierge; ils ont en conſéquence peint un lit, & tout ce qui peut manifeſter cette idée: d'autres ont deſſiné une ſalle quelconque: tous, à ce ſujet, ſe ſont livrés à leur imagination, & de la chambre d'un Artiſan, ils ont fait un Palais. L'architecture, les meubles, tout eſt magnifique. Le Cardinal Gabriel Paléot leur a reproché cette inconſéquence; ſon reproche eſt bien fondé. La fiction des Peintres eſt contradictoire avec l'état & la ſituation de la Vierge. Son père & ſa mère n'étaient pas riches, & il n'y a que les Grands,

ses gens fort riches qui reposent sur des lits superbes, qui habitent sous des lambris dorés.

La Vierge demeurait à Nazareth, lorsque l'Ange lui apparut. Ce fait se trouve dans l'Evangile. Je ne m'arrêterai point à discuter pourquoi elle ne demeurait point dans la Judée, puisqu'elle était de la Tribu de Juda; j'observerai seulement que Nazareth était alors une Bourgade ou petite Ville de Galilée, bâtie sur une éminence d'un accès assez difficile. Cette Ville ou Bourgade, quoiqu'honorée d'une synagogue, était en si mauvaise réputation, que nous lisons dans l'Evangile selon S. Jean, ch. 1, qu'on ne pouvait s'imaginer qu'il pût en sortir quelque chose de bon. *A Nazareth potest aliquid boni esse?*... Certainement tout ceci ne nous présente ni ces belles colonades, ni ces ornements précieux dont les Peintres embellissent le lieu où était la Vierge, lorsque l'Ange lui annonça qu'elle deviendrait mère.

Ce qui rend cette fiction des Peintres plus répréhensible, c'est que le lieu dont parle S. Luc, existe encore. On en trouve des descriptions fort amples dans les relations qu'on nous a

données de la Terre Sainte. Si nous les comparons avec les tableaux que nous examinons, nous serons étonnés de leur différence.

Suivant ces descriptions, la maison qu'habitait la Vierge, était composée de deux parties, l'une extérieure, l'autre intérieure. La partie extérieure était une salle en maçonnerie plus longue que large. Les Anges l'ont enlevée pour la transporter en Italie, elle est connue sous le nom de maison de Lorette ; il n'y a plus à Nazareth que les fondements. La partie intérieure subsiste toute entière ; elle est composée de deux grottes creusées dans le roc. La première peut avoir environ dix pieds de long sur huit ou neuf de large, & dix de haut. La seconde qui lui est contiguë, & qui se trouve dans le fond, est plus petite & d'une forme irrégulière. C'est dans cette seconde grotte qu'on croit que l'Ange annonça à Marie le mystère de l'Incarnation. La place de l'Ange & celle de la Vierge, sont marquées par deux colonnes de pierre. Les Voyageurs, en parlant de ces colonnes, rapportent que les Infideles ayant voulu les renverser, furent très-surpris de voir qu'après

qu'ils eurent ôté la base de la première, le fût resta suspendu à la voûte; ce prodige les effraya, ils changèrent de projet; & la colonne suspendue, sans base, existe encore. On a depuis peu bâti une Eglise & un Monastère sur ces deux cavernes.

Ces faits sont consignés dans toutes les descriptions qu'on nous a données de la Terre Sainte, & ils ont l'avantage d'être d'accord avec ce qu'on trouve dans les anciens Auteurs, de relatif au lieu où était la Vierge, lorsqu'elle conçut le Sauveur. On peut juger à présent si les tableaux que nous examinons sont conformes aux opinions reçues.

Je viens maintenant au Messager céleste qui apparut à Marie. Saint Luc nous a conservé son nom; mais il ne nous a point dit sous quelle forme il se manifesta, ni comment il entra dans le lieu où était la Vierge. Quelques mots sur ces deux objets, sur-tout sur le premier, auraient été d'une grande utilité pour les Peintres. J'ai déja fait à peu-près la même observation pour l'Envoyé du Ciel qui apparut à Zacharie; ainsi, ce que je vais dire pourra s'appliquer aux deux apparitions.

L'Envoyé céleste qui fut député vers Zacharie & la Vierge, se nommait Gabriël. Ce nom se trouve une fois dans l'ancien Testament; l'Esprit qui expliqua à Daniel certaines visions que ce Prophète avait eues, se nommait Gabriël. On a demandé s'il était du premier, du second ou du troisième ordre : quelques Auteurs ont pensé qu'il était du premier ordre; ils en ont fait un Séraphin. D'autres ont estimé qu'il était du dernier : ils en ont fait un Arcange. Plusieurs se fondant sur ce que dans l'Evangile, Gabriël dit qu'il est en présence de Dieu, ont cru qu'il était un des sept Anges dont il est parlé dans l'Apocalypse, ch. 18. S. Luc se contente de lui donner le nom générique d'Ange, & ce nom doit nous suffire.

Au surplus, quelle que soit la qualité de Gabriël, il est indubitable que l'une & l'autre apparition fut réelle, & non intellectuelle; que Gabriël ne parut point en essence, qu'il prit un corps; du-moins telle a toujours été la croyance de l'Eglise. Ainsi la qualité de Gabriël devient fort indifférente; ce n'est ni un Chérubin ni un Séraphin, ni un Trône, Domination, Vertu, Puissance,

Principauté, Arcange, &c. qu'il faut représenter, mais un Esprit revêtu d'une forme sensible. Quelle est cette forme sensible ? Voilà le seul objet qu'il est intéressant pour les Peintres de connaître.

Un grand nombre d'Artistes ont peint l'Ange Gabriël sous les traits d'un beau jeune homme, à la chevelure blonde, au visage gracieux : d'autres l'ont représenté avec une contenance noble & majestueuse ; ils lui ont donné les traits d'un homme formé. Je pencherais fort vers cette seconde manière. L'objet du message de l'Ange était assez grave, assez important, pour que Gabriël prît une figure respectable & capable de donner du poids à ses paroles. S. Ambroise dit à la vérité, que l'Ange apparut sous la forme d'un jeune homme ; mais il me semble que les Peintres ont trop pris à la lettre les paroles de ce saint Docteur ; un jeune homme de quinze ou seize ans, d'un visage efféminé, d'un regard souvent bien vif, offre un contraste si grand avec la majesté de celui qui l'envoie, & avec l'importance de son message, qu'il est surprenant qu'on n'ait pas remarqué plutôt cette inconséquence.

Il ne faut pas non plus imiter ces Artistes dont parle *Ayala*, qui, pour éviter les soupçons qu'on aurait pu concevoir, s'ils avaient représenté un jeune homme aimable, seul avec une fille jeune & jolie, se sont imaginés qu'il était nécessaire de donner à Gabriël des cheveux blancs, une barbe vénérable, en un mot, d'en faire un vieillard : les deux extrémités sont également dangereuses. Un honête milieu mérite la préférence.

S'il était ridicule de donner à Gabriël de la barbe & des cheveux blancs, je crois que ceux qui l'ont représenté avec une chappe, une étole, une mitre, &c. ne sont pas moins répréhensibles ; la première fiction était absurde, la seconde est déplacée. En tout événement, elle ne fait guère d'honeur aux anciens Artistes qui l'ont employée : quelques-uns ont même été assez inconséquents pour figurer des croix sur ces habits : c'est une erreur de plus.

Le costume que les Modernes ont adopté, ne paraît pas devoir être plus favorablement accœuilli. Une légere draperie jetée au hasard sur le corps de l'Ange Gabriël, fait tout son acoutrement.

Les couleurs aériennes & fuyantes qu'on donne à cette draperie, concourent à la transformer en un habit fort galant; malheureusement il ne l'est que trop, & c'est un défaut. Du-moins sous les anciens habits, l'Ange avait le corps entiérement couvert : avec les nouveaux, il est presque nu. Il se peut qu'une draperie longue & ample soit moins favorable au développement des talents d'un Artiste, que l'expression d'un beau corps, tel qu'il sort des mains de la nature. Mais on ne pourra me contester que la Religion ne doit point être soumise aux goûts d'un Peintre. C'est aux Artistes à se conformer aux lois qu'elle prescrit. La décence est une de ces lois.

Le reproche que je viens de faire touchant l'habit de Gabriël, frappe par contre-coup sur tous les Anges. L'habit qu'on leur donne, paraît copié d'après celui qui a été, à ce qu'on croit, en usage autrefois parmi les personnes de la première qualité. On le nomme un peple, & les anciennes Divinités du Paganisme, sur-tout les Divinités fémelles, en sont presque toujours revêtues, ainsi qu'on peut en juger par les antiques qui sont parvenues jusqu'à

nous, c'était un motif pour ne pas en gratifier les Anges.

On ne ferait pas moins blâmable, si l'on imitait Ronſard, qui dans ſes vers ſur la mort de la Reine Marguerite, fait un vrai Mercure de l'Ange qui vient recœuillir l'ame de cette Princeſſe. Il lui place des aîles aux talons, une verge à la main, & une capeline ſur la tête.

Je crois que ſi l'on voulait réfléchir un moment ſur les apparitions de l'Ancien & du Nouveau Teſtament, on reconnaîtrait que jamais les Anges ne ſe ſont maniféſtés ſous la forme ou plutôt avec les habits qu'on leur donne à préſent. Il eſt vraiſſemblable que comme ils empruntaient le langage uſité dans le pays de leur miſſion, ils en prenaient auſſi l'habit. Les Anges qui furent avertir Loth de l'embraſement de Sodome, étaient habillés en ſimples particuliers : les Sodomiſtes ne virent en eux que des hommes, que des étrangers. Ce ne fut qu'à la manière dont l'Ange s'évanouit avec la fumée de l'holocauſte, que le père de Sanſon reconnut qu'il avait parlé à l'Ange du Seigneur. Celui qui conduiſit Tobie, était vêtu comme un voyageur; on le traita comme le guide, le compagnon

de Tobie . . . de sorte que l'on pourrait conclure que l'Ange qui apparut, soit à Zacharie, soit à la Vierge, avait pris un habit ordinaire, peut être celui dont les Juifs se servaient alors; on en verra encore de nouvelles preuves dans un instant.

Quoi qu'il en soit, puisque les Peintres sont dans l'usage de peindre les Anges avec le même uniforme, en quelque temps & en quelqu'occasion que ce soit, je m'en rapporte à de plus éclairés que moi sur cet objet; qu'ils mettent de l'honêteté dans leurs draperies, c'est tout ce que j'exige d'eux.

Reste à discuter la manifestation de l'Ange. Les Théologiens sont partagés sur cet article. Les uns disent que l'Ange prit un corps & des habits avant de se transporter dans le lieu où était la Vierge; les autres, au contraire, estiment qu'il ne se revêtit d'une forme sensible, que dans le lieu où était Marie. Les Peintres sont aussi divisés sur le même objet : les uns ont placé l'Ange planant dans les airs, & s'avançant vers la Vierge, qui semble l'attendre avec empressement. D'autres l'ont représenté debout, dans l'attitude

d'une personne qui est entrée par la porte; enfin on le peint les aîles étendues, porté sur un nuage, & descendant dans le lieu où est la Vierge, à travers le plafond.

Cette dernière manière est sans contredit plus agréable que les deux autres : est-elle plus vraissemblable? doit-elle être préférée? C'est sur quoi il ne sera pas inutile de faire quelques réflexions.

Si l'Ange fut vetu dans ce brillant appareil dont les Peintres l'ont décoré, s'il fut tombé tout-à-coup dans le lieu où était la Vierge, elle aurait été plus que surprise. Une apparition si subite, si prodigieuse, l'aurait tellement saisie, qu'elle aurait perdu l'usage de ses sens, elle se serait évanouie. . . . Telle est la marche de la nature. Puisque la Vierge ne fut que surprise lorsqu'elle vit l'Ange, puisqu'elle ne songea qu'à deviner ce que signifiait le salut qu'on lui donnait, il est probable que Gabriel se manifesta autrement que les Peintres ne le supposent.

A ces preuves tirées de la marche de la nature, on peut encore ajouter les inductions très-fortes qui se présentent d'elles mêmes, lorsqu'on lit le

récit de S. Luc. Ce récit n'annonce nullement que le message de l'Ange ait eu rien de prodigieux à l'extérieur. On n'y trouve rien que de simple, que de naturel. *L'Ange étant entré dans l'endroit où était Marie, il lui dit : Je vous salue....* Tel est le récit de Saint Luc. Or, par tout pays, dans quelque langue que ce soit, *entrer* ne signifie point paraître tout-à-coup, encore moins descendre à travers les voûtes, au milieu des nuages. Quand on entre quelque part, c'est par la porte ; & c'est probablement ce qu'a voulu dire Saint Luc, lorsqu'il s'est servi de ces termes, *& étant entré.*

La question, ou plutôt l'objection que la Vierge fit à l'Ange, sur ce qu'il lui annonçait qu'elle concevrait, s'éleve aussi contre la supposition des Peintres. Si au moment de son arrivée, Gabriel se fut manifesté pour un esprit ; si la Vierge l'eut reconnu pour un Envoyé de Dieu, lui aurait-elle demandé, comment elle concevrait ? Ce que l'Ange lui avait déja dit, n'annonce-t-il pas qu'il ne s'était point manifesté pour un Ange. Que signifieraient en effet ces mots, *ne craignez rien*, s'il fut apparu

autrement que sous la forme ordinaire d'un homme, d'un Juif?

On peut rapporter ici le sentiment de ceux qui ont pensé que si la Vierge fut troublée, ce fut parce qu'elle se vit seule avec Gabriël, & qu'elle ignorait que ce fût un Ange. Si la » Vierge se troubla, dit Saint Am» broise, ce n'est pas qu'elle n'eût cou» tume de s'entretenir avec des Anges, » mais parce qu'il (Gabriël) lui ap» parut sous la forme d'un beau jeune » homme..... Ce fut chose nouvelle » de voir un homme dans sa chambre, » elle cessa d'être troublée lorsqu'elle » sçut que c'était un Ange.

Tout ceci est, je crois, plus que suffisant pour déterminer les Peintres à choisir la manière la plus conforme au Texte sacré, & à la croyance commune, lorsqu'ils représentent l'entrée de l'Ange Gabriël dans l'endroit où était Marie.

Je passe au second personnage que les Peintres ont employé dans la composition de leurs tableaux: ce personnage est la Sainte Vierge: je ne m'arrêterai point à son âge, à sa figure, à ses habits; on peut consulter ce que j'ai dit

dit sur ces trois articles, en parlant de son portrait. Que fesait la Vierge lorsque l'Ange lui apparut ? Voilà, pour le moment, l'unique objet que j'entreprends d'examiner.

S. Luc ne nous dit point ce que fesait la Vierge, lorsque l'Ange lui apparut : on trouve dans certains Livres, qu'elle puisait de l'eau à la fontaine, mais ce fait est démenti par le texte même de l'Evangile, qui porte que la Vierge était dans un lieu particulier, & non public. Il en est de même de ceux qui ont avancé qu'elle était alors occupée à travailler avec ses servantes : il est plus que douteux que la Vierge ait eu des domestiques, des esclaves. Quand même elle en aurait eu, il est constant que le prodige dont il s'agit ne s'opéra point en leur présence : on croit que la Vierge était seule lorsque l'Ange lui annonça qu'elle deviendrait mère : ce que l'on croit encore, c'est qu'elle était éveillée. L'apparition de Gabriël fut corporelle, & non intellectuelle : ce ne fut point un songe.

A cet égard les Peintres se sont conformés à la croyance commune ; ils ont représenté la Vierge dans un lieu particulier, seule & éveillée : je ne

connais qu'un morceau, qu'on attribue au *Pouſſin*, dans lequel le ſentiment contraire paraît être conſacré. La Vierge eſt étendue par terre ſur une eſpèce de lit, les yeux fermés, dans l'attitude d'une perſonne qui dort: l'Ange Gabriël eſt à ſes pieds, & ſemble lui parler. L'Eſprit Saint, ſous la forme d'une colombe, paraît ſe diſſoudre en particules de lumières, & pénétrer le corps de la Vierge. Peut-être que ce Peintre a voulu repréſenter une extaſe, un raviſſement, & non un ſommeil: du-moins c'eſt la ſeule explication raiſonnable qu'on puiſſe donner à ce morceau unique & ſingulier.

Si les Peintres ſe ſont accordés en repréſentant la Vierge dans un lieu particulier, ſeule & éveillée, il n'en eſt pas de même de l'attitude dans laquelle ils ont ſuppoſé que l'Ange la trouva. On en diſtingue dans leurs tableaux trois principales: elles ſont même ſi différentes, qu'elles jetent ſur cet objet une contradiction qui ne tourne nullement à l'avantage de la Religion. Les deux premières conſiſtent à repréſenter la Vierge aſſiſe ou debout, liſant ou travaillant; l'autre la ſuppoſe à genoux, liſant ou

priant Dieu. Certainement la Vierge ne pouvait faire toutes ces choses à la fois : ou elle travaillait, ou elle lisait, & elle était ou assise, ou debout, ou à genoux. Il fallait opter pour l'une ou pour l'autre circonstance ; les adopter toutes, c'est induire les faibles dans le doute, c'est fournir des armes à l'incrédulité.

Ceux qui représentent la Vierge à genoux, la placent ordinairement devant un Prié-Dieu, fort élégament sculpté, ou revêtu d'un riche tapis : cet ornement n'aurait point dû paraître dans leurs tableaux. La Vierge n'était pas riche ; or il n'est pas probable qu'une pauvre femme ait dans sa chambre un Prié-Dieu magnifique. Ce superflu ne se trouve que chez les Grands : la fille ou la femme d'un Artisan n'en a pas.

Un Prié-Dieu annonce la molesse : ce meuble a été inventé pour les délicats. Une femme véritablement pieuse, une femme telle qu'était la Vierge, dédaigne ces frivoles ménagements : quand l'esprit est uniquement occupé de Dieu, de quelque manière que soit le corps, il est toujours à son aise. Donner à la Vierge un Prié-Dieu,

c'est la mettre de niveau avec les âmes tiédes ; c'est lui prêter un défaut, que vraissemblablement elle n'avait pas.

Enfin la coutume de prier à genoux a introduit les Prié-Dieu ; or il est plus que douteux que cette coutume ait été connue des Juifs. En général les anciens priaient Dieu debout, les mains élevées, de manière que la paume était toujours tournée vers le Ciel. Les Latins appelaient cette attitude *supinas manus*, ainsi que le dit Horace, Liv. 3, Ode 23 : *Cælo supinas si tuleris manus* ; & Virgile, Enéide, Liv. 4 : *Multa jovem manibus supplex orasse supinis*. Les Grecs se servaient d'une expression absolument semblable ; & les Juifs, qui priaient Dieu de même, disaient, dans ce sens, *tendre & étendre les mains vers Dieu : Si expandimus manus nostras ad Deum alienum*... La première Epître de Saint Paul à Thimothée, ch. 11, nous apprend que les premiers Chrétiens ne priaient point autrement.

L'usage de prier Dieu debout subsista même long-temps parmi les Chrétiens. Tertullien, dans son livre de la Couronne du Soldat, nous apprend que de son temps c'était une chose

défendue que de prier Dieu à genoux le Dimanche, & que cette défenſe avait ſur-tout lieu depuis le jour de Pâque juſqu'à celui de la Pentecôte. Cette pieuſe coutume étant preſque tombée en deſſuétude, un Concile la renouvela, & défendit expreſſément de prier Dieu autrement que debout, le jour de Pâque & de la Pentecôte. Cette coutume n'était qu'une ſuite de l'uſage admis parmi les Juifs : on penſe que cette Nation a toujours prié Dieu debout; c'était ainſi que priaient le Publicain & le Phariſien, dont parle S. Luc, ch. 18. Les Juifs de nos jours prient encore de même.

Dans les humiliations extraordinaires, les Juifs ſe couchaient par terre, en étendant les pieds & les mains, & pouſſant de grands cris. Jéſus-Chrit, qui était violemment agité dans le jardin de Gethſémani, tomba ſur ſa face, & cria : *Mon Pere, mon Pere, s'il eſt poſſible de me diſpenſer de boire ce calice ...*

Cette manière de prier Dieu dans les grandes afflictions ſubſiſte encore : les Rabins ſoutiennent même qu'il faut être auſſi ſaint que Joſué pour prier ainſi. Il eſt à préſumer que ſur

cet article la Vierge ſe conforma aux uſages de ſa Nation ; de ſorte que la repréſenter priant Dieu à genoux devant un riche Prié-Dieu, c'eſt donner un mauvais relief à ſa piété, c'eſt ſuppoſer ce qui n'eſt ni vrai, ni vraiſſemblable.

Ceux qui peignent la Vierge aſſiſe, ſe ſont rapprochés de la vérité ; mais ils ne ſont pas d'accord entr'eux. Les uns donnent à la Vierge une chaiſe ou un fauteuil, qui a la forme de ceux dont nous nous ſervons ; d'autres la placent ſur une eſpèce de couſſin, poſé à terre : on ne peut diſconvenir que cette ſeconde manière de s'aſſeoir ne ſoit plus conforme aux mœurs Aſiatiques que la précédente. Mais était-elle réellement en uſage chez les Juifs du temps de Marie ? C'eſt ſurquoi il ſerait fort difficile de prononcer définitivement. Ezéchiel, chapitre 13, v. 18, ſemble à la vérité faire alluſion à cet uſage ; comme les expreſſions dont il s'eſt ſervi peuvent s'entendre de diverſes façons, on n'en ſçaurait rien conclure de bien certain. Je crois néanmoins que cette manière de s'aſſeoir étant reçue en Aſie, & le fait dont il s'agit étant

arrivé dans cette partie du monde, on doit la préférer aux fauteuils, aux chaiſes de pailles, dont on ſe ſert en Europe : c'eſt au coſtume à caractériſer les ſiècles & les Nations.

Il eſt étonnant qu'il n'y ait eu que très-peu de Peintres qui ſe ſoient aviſés de repréſenter la Vierge debout : cette attitude paraît cependant plus naturelle que les autres. Si la Vierge priait Dieu, elle devait être debout, tel était l'uſage de ſa Nation ; ſi elle était aſſiſe, il eſt à préſumer qu'elle ſe ſera levée en voyant entrer un homme qu'elle ne connaiſſait pas. Eſt-il donc plus difficile de peindre une femme debout, qu'aſſiſe ou à genoux ? Cette attitude ſimple, mais noble, ne ſerait-elle donc pas ſuſceptible de toutes les expreſſions que peut fournir le ſentiment ? Je m'en rapporte aux Peintres.

Quant à ce que les uns ont repréſenté la Vierge travaillant, & les autres liſant, lorſque l'Ange lui apparut ; c'eſt encore ſur quoi il n'eſt pas poſſible de prononcer. Nous avons vu ci-deſſus (ch. de l'éducation) qu'il était probable que la Vierge ſçavait lire & travailler : l'une & l'autre circonſtance ſont donc vraiſſemblables. Tout ce

qu'on peut dire, c'eſt qu'il ſerait eſſen-
ciel que les Artiſtes n'adoptaſſent
qu'une de ces deux probabilités, &
qu'il eſt plus convenable de ſuppoſer
que la Vierge méditait ſur la Loi lorſ-
que l'Ange lui apparut, que de ſup-
poſer qu'elle racommodait du linge.

Non-ſeulement cette ſuppoſition eſt
plus convenable, ſoit relativement à
l'objet en lui-même, ſoit relativement
au fait principal; elle a encore l'avan-
tage de ſe trouver d'accord avec ce
qu'on a penſé dans tous les temps. On
a toujours cru que la Vierge méditait
lorſque l'Ange lui apparut : c'eſt mê-
me une opinion aſſez générale, que
la Vierge méditait alors ſur la venue
de ce Chriſt, ce *Schilos* prédit par les
Prophètes. Dans ce cas elle ne doit
ni coudre, ni filer; mais avoir devant
les yeux le Livre d'Iſaïe, ou de quel-
qu'autre Prophète qui a parlé du Meſſie.

Je ne dirai rien ſur la forme du Li-
vre : on peut conſulter à ce ſujet le
chap. *de l'éducation de la Vierge*, p. 8c.
On peut encore conſulter quelques ta-
bleaux qu'on a trouvés dans les ruines
d'Herculanum; on y verra que les Li-
vres étaient roulés ſur deux cylindres
ou ſur un ſeul, ou ſimplement ſur eux-

mêmes. Chaque rouleau a ſon étiquette, qui contient le nom de l'Auteur; ſouvent il y a une ſeconde étiquette, contenant en peu de mots la queſtion ou la matière qui eſt traité dans le Livre. Ces détails ne ſont point indifférents pour les Artiſtes.

Quelques Peintres anciens ont repréſenté la Vierge récitant un chapelet, ou le portant ſuſpendu à ſa ceinture. On a voulu pallier cette bêvue, ſous prétexte que les chapelets ne ſont point inconnus en Aſie. Les Turcs qui habitent cette contrée les ont en effet en grande vénération, & font remonter très-haut leur origine : ils ſont communément compoſés de cent grains, tous égaux & ſans croix. Mais de ce que l'uſage des chapelets eſt connu parmi les Turcs, ce n'eſt pas une raiſon pour excuſer les Peintres qui ont donné un chapelet à la Vierge. Il faudrait d'abord examiner ſi celui qu'ils ont repréſenté, reſſemble à ceux que l'on fabrique en Europe depuis le douzième ſiècle, ou à ceux dont ſe ſervent les Turcs de l'Aſie; & dans ce dernier cas, il reſterait à diſcuter ſi ce prétendu chapelet des Turcs était reçu parmi les Juifs contemporains de la

Sainte Vierge. Au surplus, cette fiction est plus ridicule que dangereuse ; elle ne mérite pas qu'on s'en occupe plus long-temps.

Il n'en est peut-être pas de même de ces fleurs dont les Peintres embellissent les tableaux de l'Annonciation ; elles peuvent favoriser d'anciennes erreurs : à ce titre ils auraient dû les rejeter. On lit en effet dans certains Livres apocryphes que la Sainte Vierge fut nourrie dans le Temple par la main des Anges ; que tous les jours l'Ange Gabriël lui apportait des fruits & des fleurs. Ces fictions furent autrefois réalisées sur le théâtre ; les Peintres d'alors se crurent en droit d'imiter les Poètes. De-là, sans doute, ces fleurs qu'on voit encore de nos jours dans les tableaux de l'Annonciation.

Autrefois les Français & les Italiens peignaient ces fleurs d'une maniere différente. Les premiers les plaçaient dans un vase, sur un des côtés du Prié-Dieu ; les seconds les mettaient à la main de l'Ange. Cette seconde maniere est plus gracieuse que l'autre ; elle a tellement plu aux Peintres Français, qu'ils ont abandonné leur vase antique ; & les deux écoles se sont réunies.

Je sçais que pour rendre cette fiction moins choquante, on a métamorphosé ces fleurs en un emblême. Les Peintres ont choisi le lys pour la fleur qu'ils donnent à l'Ange Gabriël, & l'on a regardé ce lys comme le symbole de la virginité de Marie. On aurait sans doute mieux fait de retrancher entiérement cette fleur. Le mensonge ne cesse point d'être mensonge pour changer de nom. C'est même accréditer les fables que de leur prêter des explications raisonnables.

Jusqu'à présent, je n'ai fait qu'examiner les circonstances accessoires de l'Annonciation, il s'agit maintenant de considérer comment les Peintres ont rendu les deux actions principales que présente le récit de S. Luc; je veux dire, l'Annonciation & l'Incarnation.

J'ai déja observé que les Peintres ont cumulé ces deux actions dans le même tableau. Par ce début, on peut juger de leur exactitude : peindre l'annonciation d'une chose, & réaliser en même temps la chose annoncée, c'est un prodige qu'il était réservé aux Peintres de créer.

Quelques Auteurs Ecclésiastiques ont à la vérité pensé que la Vierge conçut

avant, ou du-moins au commencement de l'Annonciation. On cite S. Jérôme, S. Ambroise, Pierre d'Alexandrie, &c. pour ce sentiment. Il est fondé sur ce que l'Ange dit à la Vierge qu'elle est pleine de grâce, que le Seigneur est avec elle; & l'on prend ces expressions à la lettre, comme si elles signifiaient que réellement le mystère de l'Incarnation est déja opéré. Mais il suffit de lire les paroles de l'Ange Gabriël, pour sentir qu'on ne doit point trop les presser, qu'elles ne sont que des souhaits, des bénédictions. D'ailleurs, le texte original peut également se traduire au présent comme au futur; de sorte que ces paroles ne peuvent autoriser le sentiment ci-dessus rapporté.

L'opinion commune veut que le mystère de l'Incarnation se soit opéré au moment que la Vierge se résigna à la volonté de Dieu. Sa résignation fut le premier instant de sa maternité: dès qu'elle eut dit qu'elle était la servante du Seigneur, elle en devint la mère.

Cette croyance a toujours été celle de l'Eglise: elle est fondée sur le texte même de l'Evangile. L'Ange annonça à la Vierge qu'elle *concevrait* un fils,

qu'elle le *nommerait* Jéſus ... il parle toujours au futur, jamais au préſent. C'eſt cependant ce qu'il aurait dû faire dans la ſuppoſition des Peintres. Au lieu de dire, *vous concevrez*, il aurait dû dire, *vous concevez*, & même *vous avez conçu.* Leur ſuppoſition eſt donc contraire & à la croyance générale, & au texte ſacré. Il y eut un intervalle de temps entre l'Annonciation & l'Incarnation. Ces deux actions ne doivent point, dans les tableaux, concourir enſemble.

Si nous entrons dans un plus grand détail, cette faute va devenir encore plus ſenſible. Dans tous les tableaux, l'Ange eſt repréſenté parlant à la Vierge : d'une main il lui montre le Ciel ; de l'autre, il lui préſente la tige de lys dont je viens de parler. Cette attitude eſt preſque univerſellement reçue. Celle qu'on donne à la Vierge n'eſt pas ſi uniforme. Quelques Peintres ont ſaiſi le moment de ſa ſurpriſe à l'arrivée de l'Ange ; elle ſe retourne, leve ſon voile & regarde l'Ange avec étonnement ; d'autres ont choiſi le moment qu'elle queſtionne l'Ange Gabriël, elle le regarde & ſemble lui parler.

Ces deux manières ſeraient bonnes,

s'il ne s'agiſſait que de l'Annonciation ; mais tout le monde comprend aiſément qu'elles ceſſent de l'être, dès qu'en même temps on fait opérer le myſtère de l'Incarnation, ainſi qu'on le remarque dans tous les tableaux. Cette faute eſt même ſi palpable, qu'il eſt ſurprenant que la plupart des grands Maîtres ne l'aient pas évitée.

Ce fut au moment de ſa réſignation, & non à celui de ſa ſurpriſe, que la Vierge devint mère. Le meſſage de l'Ange était terminé, lorſque Marie conçut ; c'eſt ce qu'ont très-bien ſenti quelques Modernes. Ils ont repréſenté la Vierge la tête baiſſée, les mains étendues ou poſées ſur ſa poitrine. A ſon attitude on connaît qu'elle ſe réſigne à la volonté de Dieu : on dirait qu'elle reſſent au-dedans d'elle-même quelque choſe de ſurnaturel & de divin. Je ne puis qu'applaudir à une expreſſion ſi belle & ſi noble : elle mérite d'être généralement adoptée.

On pourrait encore demander ſi l'Ange aſſiſta à l'Incarnation du Verbe : ſon meſſage était fini lors de cette opéraration, rien ne l'obligeait à reſter ; de ſorte qu'il paraît d'abord qu'il ne ſut pas témoin de ce prodige. Cepen-

dant comme il eſt dit qu'il ne ſe retira qu'après que la Vierge ſe fut réſignée, & que ce fut au moment de la réſignation que le Verbe ſe fit homme, il eſt probable que l'Ange aſſiſta à cette opération.

Cette probabilité me fait croire qu'il faudrait donner à l'Envoyé céleſte une attitude qui exprimât les ſentiments de reſpect & d'admiration dont il fut pénétré à la vue du myſtère inéfable qui s'opéra en ſa préſence. Le repréſenter s'acquittant de ſon meſſage, ou comme s'il ne ſe paſſait rien de miraculeux devant lui, c'eſt retomber dans l'anachroniſme que j'ai fait remarquer il n'y a qu'un inſtant.

Un tableau dans lequel on ferait les changements que je viens d'indiquer, ne ſerait plus, à la vérité, une Annonciation, mais une Incarnation. Dans ce cas qu'on faſſe deux tableaux, il y a deux actions; elles ſont ſucceſſives, & par conſéquent il eſt facile de les traiter ſéparément. Cette méthode vaudrait mieux, que de prendre quelque choſe de chaque action pour n'en faire qu'une ſeule. Cette accolade de faits, ne doit point être admiſe dans les Peintures ſacrées.

Si les Peintres se sont écartés du texte sacré *, en confondant l'Incarnation avec l'Annonciation de ce mystère, se sont-ils du-moins conformés aux opinions reçues en traitant ce prodige? Comment ont-ils rendu le dogme de l'Incarnation ? C'est le dernier objet qui me reste à discuter.

Rien de plus inconnu que la formation de l'homme. En vain les Sçavants ont-ils voulu pénétrer ce mystère de la Nature ; leurs recherches, leurs observations n'ont pu écarter entiérement le voile dont elle s'est enveloppée. Les différents systêmes qu'on a bâtis sur cet objet, ont été renversés aussi-tôt qu'élevés ; & leur insuffisance, est une preuve bien humiliante, mais certaine, des limites de notre esprit.

Si la génération de l'homme est un mystère incompréhensible, que sera-ce donc de l'Incarnation du Verbe dans les chastes entrailles d'une Vierge ? C'est ici que la raison avoue son insuffisance, & que la Foi conseille de se taire & d'adorer.

C'est aussi le parti qu'ont embrassé les SS. Peres. Satisfaits de sçavoir que cette merveille était réellement arrivée,

ils se sont peu inquiétés d'en approfondir la possibilité physique. De quoi auraient servi leurs recherches ? Pour pénétrer les décrets de l'Eternel, pour connaître son pouvoir & ses opérations, il faudrait être Dieu, & quelque sçavant qu'on soit on n'est qu'un grain de sable, qu'un atôme.

Ce qui est au-dessus de la raison, ce que les plus grands Saints n'ont osé approfondir, enfin ce qui n'est connu que de Dieu, les Peintres ont entrepris de l'expliquer aux hommes, de le rendre sensible, de le faire toucher, pour ainsi dire, du doigt & des yeux. Cette réflexion suffirait pour faire supprimer leurs tableaux, ils ne doivent être que les fruits de l'imagination; & en matière de Religion, de pareils fruits sont presque toujours dangereux.

On sentira encore plus vivement le danger, si l'on fait attention que la manière qu'on suit ordinairement pour peindre le mystère de l'Incarnation, remonte jusqu'à ces siècles, que l'ignorance des Artistes, & le zèle aveugle des Fidèles ont, pour ainsi dire, immortalisés par les erreurs ou les abus.

Ce coup d'œuil général sur les ta-

bleaux de l'Incarnation, ne leur est pas certainement favorable ; voyons si le coup d'œuil particulier leur sera plus avantageux.

Puisque les Peintres ont voulu rendre d'une manière sensible & réelle le mystère de l'Incarnation, il me semble que la manière la plus simple était de représenter la Vierge abîmée dans une masse d'ombre : du-moins le texte de l'Evangile autoriserait cette hardiesse. Il porte, que *la vertu du Três-Haut couvrira la Vierge de son ombre.* Or, l'on sçait quelle est la force de ces expressions dans l'Ecriture. *La vertu*, *la gloire*, *la majesté*, & même la protection du Três Haut, est toujours manifestée par une ombre, par une nuée obscure. On peut en voir les preuves dans le troisième Livre des Rois, ch. 8, & dans le ch. 5 des Paralipomenes. C'est cette croyance reçue chez les Juifs sur la gloire apparente de Dieu, qui a fait penser aux païens, que cette Nation adorait les nuées. *Nil prater nubes & cœli lumen adorant.* La manière que je viens d'indiquer serait donc & la plus simple & la plus conforme au texte sacré. C'est justement celle que les Peintres ont oubliée, ou plutôt ils ont choisi

la manière qui lui est diamétralement opposée. Dans leurs tableaux, la Sainte Vierge est noyée dans un rayon de lumière ; de sorte qu'on peut dire que dês le premier coup de pinceau, ils se sont trouvés en contradiction avec la croyance des Juifs, sur la vertu apparente du Três Haut, & avec le texte littéral de l'Evangile.

Peu contents du rayon de lumière, les Peintres ont introduit le Saint Esprit sur la scêne. Ils l'ont représenté sous la forme d'une colombe, les aîles étendues & dirigeant son vol perpendiculairement ou obliquement vers la Vierge. On a aussi fait intervenir le Père Eternel dans la chambre de Marie. On lui a donné les traits d'un vieillard. Le Saint Esprit semble sortir de son sein, ainsi que le rayon de lumière. Dans quelques tableaux, le rayon s'échappe du bec de la colombe. Il y a des Peintres qui ont placé dans le centre du rayon un petit embryon qui descend vers la Vierge. On a ajouté à tout cela différents grouppes d'Anges, dont les attitudes respirent la décence & l'admiration ; mais leur nudité ne l'inspire pas.

Je voudrais bien sçavoir dans quel

Livre les Peintres ont trouvé que lors de l'Incarnation, le Saint Esprit descendit sur la Vierge d'une manière visible & corporelle, ou, pour parler positivement, sous la forme d'une colombe? Un fait si important, mérite, quand on l'avance, qu'on cite ses garants. On me dira peut-être que cette colombe n'est qu'un symbole, & non une réalité; qu'on sçait bien que le S. Esprit n'a paru qu'une fois sous cette forme, & qu'on ne prétend pas que ce prodige soit arrivé lors de l'Incarnation. La Vierge conçut par l'opération du Saint Esprit, voilà tout ce que signifie cette colombe.

A cela je réponds que ce symbole ayant été réalisé lors du baptême de Jésus-Christ, on ne doit l'employer qu'à cette époque; sinon l'on s'expose à mettre au même rang l'emblême & la réalité. Qu'on place à côté d'un tableau du baptême de Jésus-Christ, un tableau de l'Annonciation, ou Incarnation, tel que je viens de le crayonner, on sentira bien vîte toute la force de ma réponse. Dans l'un & dans l'autre, je vois le S. Esprit: dans tous deux il a la même forme: lequel est une réalité, lequel est un emblême?

Ce qui m'engage à m'élever contre l'ufage de ce fymbole dans le myftère de l'Incarnation, c'eft qu'il prête aux libertins des armes contre ce que la Religion a de plus facré. Confondant l'emblême avec la réalité, ils croient appercevoir une efpèce de conformité entre l'Evangile & les fables de l'antiquité. L'épigramme impie qu'on attribue au Poëte *Rouffeau*, fur le cigne de Léda, juftifie pleinement ce que j'avance.

Toute la Sainte Trinité concourut au prodige de l'Incarnation du Verbe; pourquoi donc ne repréfenter que le Père Eternel & le Saint Efprit? Pourquoi tronquer la Trinité? Cette fiction implique contradiction avec elle-même.

Le rayon de lumière qui tombe fur la Vierge, forme un double emploi avec la colombe. D'où vient ce rayon, fi ce n'eft du Ciel, fi ce n'eft de Dieu même? Dans ce cas, que fignifie la colombe? Dieu & le Saint Efprit font donc deux êtres différents l'un de l'autre, puifque leur action eft diftincte & féparée? Plus nous avançons, plus les difficultés fe multiplient.

Faire partir le rayon du bec de la colombe, c'eft retomber dans un autre

inconvénient. On attribuerait par-là tout l'honeur de l'Incarnation au Saint Esprit, & l'Eglise enseigne que toute la Trinité concourut à ce mystère.

Pour ce qui concerne ce petit embryon, que quelques Anciens ont placé au milieu du rayon qui sort du bec de la colombe, il est bon d'avertir les Modernes que cette fiction est non-seulement ridicule, mais qu'elle participe même de l'hérésie. S. Antonin, au commencement du quinzième siècle, s'éleva avec force contre de pareils tableaux. Son zèle était raisonnable. « Nous enseignons, disent les Pères du Concile » de Calcédoine, célébré en 451 contre » Euthychès, nous enseignons que Jésus-Chrit est consubstanciel au Père » selon la Divinité, & consubstanciel » à nous selon l'humanité ». Cette doctrine n'a jamais changé. On croit encore que Jésus-Chrit prit un corps semblable au nôtre, & que ce corps fut formé du plus pur sang de Marie. *Filius Dei construxit sibi ipsi ex castissimis, & purissimis sanguinibus Virginis carnem animatam anima rationali.* Ce sont les termes de S. Jean Damascene, dans son Traité de la Foi, Livre 31, chap. 2.

C'eſt d'aprês cette croyance que l'Egliſe a foudroyé Valentin, qui ſoutenait que le corps de Jéſus Chrit était deſcendu du Ciel tout formé, & qu'il n'avait fait que paſſer dans les entrailles de la Vierge, comme l'eau paſſe dans un canal. Repréſenter le Saint Eſprit ſoufflant ſur Marie l'embryon du Chriſt, c'eſt reſſuſciter l'opinion de Valentin, c'eſt peindre une héréſie.

Jean Molan croit qu'on pourrait pallier cette erreur des Peintres, en ſuppoſant que ce petit embryon repréſente l'âme de Jéſus-Chrit, & non ſon corps. J'eſtime que le palliatif n'eſt pas moins dangereux que le mal. L'âme eſt un être immatériel, un pur eſprit; & par conſéquent elle ne peut être peinte.

Quand même j'accorderais qu'on peut donner un corps à l'âme, une forme ſenſible, je ſerais toujours bien fondé à ſoutenir que dans l'eſpece, on aurait tort de prendre cette licence, parce qu'elle pourrait induire en erreur. Elle ſemblerait favoriſer l'opinion de Valentin, & l'on doit éviter dans les tableaux, ainſi que dans les écrits, tout ce qui eſt équivoque, tout ce qui eſt ſuſceptible de diverſes ou de fauſſes interprétations.

En tout événement, les Peintres ſeraient toujours inexcuſables, de faire ſortir cette âme du bec de la colombe. L'âme eſt une émanation de la Divinité, toute la Trinité concourt à cette émanation. Elle n'eſt donc point l'ouvrage du Saint Eſprit ſeul, comme les Peintres le ſuppoſeraient dans le ſyſtême de Molan. Cette ſuppoſition ſerait une véritable erreur. C'eſt ainſi qu'en voulant éviter Scylla, on tombe dans Caribde.

En récapitulant ce que j'ai dit dans ce Chapitre, il réſulte, 1°. que le récit de Saint Luc, quoique fort détaillé, laiſſe bien des choſes à deſirer pour un Peintre, ſoit ſur l'Annonciation, ſoit ſur l'Incarnation : que la ſucceſſion des ſaiſons n'étant pas auſſi ſenſible en Paleſtine qu'en France, on ne peut blâmer les Artiſtes qui ont, lors de l'Annonciation, repréſenté des arbres chargés de fleurs & de fruits : que ces mêmes Artiſtes ont eu tort de ſuppoſer que l'Annonciation ſe fit le jour, tandis que tout concourt à faire préſumer qu'elle ſe fit la nuit : que la Vierge n'était alors ni à la fontaine, ni dans les carrefours, ni dans un palais, mais dans une grotte, qui vraiſſemblablement

ment lui servait de chambre, & que cette grotte subsiste encore aujourd'hui.

2°. Qu'il n'est pas nécessaire, pour les Peintres, de sçavoir quel rang occupait l'Ange Gabriel dans le Ciel, puisqu'il n'a point apparu en essence : il doit leur suffire de sçavoir qu'il prit un corps, & que ce corps ne fut ni celui d'un jeune homme, ni d'un vieillard, mais d'un homme formé : qu'il prit aussi des habits, & que ces habits n'étaient ni ceux dont se servent les Prélats de nos jours, ni le peple des Déesses de l'antiquité ; qu'il est vraissemblable que les Anges prennent les habits usités dans les Pays de leur mission : que cependant les Peintres étant en possession de leur donner un uniforme général, ils doivent éviter de le rendre trop galant, & sur-tout immodeste : enfin, que Saint Luc s'étant servi de ces mots, *& étant entré*, en parlant de l'Ange ; les Peintres doivent se conformer au sens littéral de ces expressions.

3°. Qu'on croit que la Vierge était seule lorsque l'Ange lui apparut : qu'il est plus convenable de la représenter lisant que travaillant : qu'elle n'était ni

à genoux, ni devant un Prié-Dieu magnifique, parce que ce meuble ne s'accorde ni avec sa pauvreté, ni avec sa ferveur, & que les Juifs ont toujours prié Dieu debout; qu'elle était plutôt assise par terre sur la natte qui couvrait le plancher de sa chambre, ou sur une espece de coussin, que sur une chaise ou sur un fauteuil pareil à ceux dont nous nous servons: qu'on pourrait la représenter debout, & que cette attitude serait susceptible des mêmes expressions que les deux précédentes: qu'on doit avoir attention en peignant le Livre dont elle se sert, de le copier sur l'antique: qu'il n'est pas impossible que du temps de la Vierge, les Juifs ayent connu une espece de Chapelet; qu'au surplus, cette fiction est plus ridicule que dangereuse: qu'il n'en est pas de même des fleurs dont on décore les tableaux de l'Annonciation: qu'elles ne sont que l'expression des fables rapportées dans différents livres rejetés, entr'autres l'Alcoran; & qu'on doit éviter tout ce qui peut avoir rapport avec les fables.

4°. Que l'Annonciation & l'Incarnation sont deux actions principales: que ces deux actions n'ont point con-

couru ensemble : que l'opinion de ceux qui pensent que la Vierge conçut au commencement, & même avant l'Annonciation, répugne au texte sacré, & n'a jamais été reçue : qu'on croit que ce fût lors de la résignation de Marie à la volonté de Dieu que le Verbe s'incarna : qu'il est vraissemblable que l'Ange fût présent à ce prodige, & qu'il prit une attitude analogue à la merveille dont il était témoin : d'où il suit que les Peintres se sont écartés & du texte sacré, & des opinions reçues, en fesant concourir ensemble l'Annonciation & l'Incarnation ; & que ces écarts doivent être réprimés avec la plus grande attention.

5°. Enfin, il résulte que le mystère de l'Incarnation, surpassant les forces de notre raison, les Peintres auraient peut être agi prudemment, en se dispensant de le réaliser : que puisqu'ils ont voulu l'exprimer sur la toile, il semble qu'ils auraient dû préférer une masse d'ombre au rayon de lumiere qu'ils ont employé : que mal à propos ils ont introduit sur la scène le Saint Esprit sous la forme d'une colombe : que cette apparition corporelle du Saint Esprit, lors de l'Incarnation, n'est fondee sur

rien : que si on la regarde comme emblématique, elle rend équivoque la réalité, & fournit des armes aux ennemis de la Religion : que de n'admettre dans leurs tableaux que le Pere & le S. Esprit, c'est tronquer la Sainte Trinité : qu'elle concourut toute entiere au mystère de l'Incarnation : que ce concours fut réuni & non séparé, comme l'ont supposé les Peintres, en distinguant le rayon d'avec la colombe. Que le rayon ne doit point, par la même raison, émaner du S. Esprit, puisque lui seul il ne forme pas la Trinité toute entiere. Enfin, peindre un petit embryon sortant du bec de la colombe, ou descendant au milieu du rayon, c'est peindre une hérésie, quoi qu'en dise Molan.

Je finis par observer que quelques Modernes ont déja évité plusieurs des erreurs que je viens de reprendre ; les Anges, le Pere Eternel, le Saint Esprit, le petit embryon, ne paraissent point dans leurs tableaux. Peu à peu, il faut espérer que nous abandonnerons les grossieres fictions de nos ancêtres : incapables de donner du relief & de l'action à leurs personnages, les Peintres du quatorzieme siècle s'avisèrent de les faire parler. De longs rouleaux qui sor-

taient de la bouche des personnages indiquaient leur pensée. Les Peintres du siècle suivant substituèrent aux rouleaux de papier, des hiéroglyphes, des symboles, des emblêmes : on ignorait encore l'art, en donnant de l'expression aux figures, de caractériser les passions. Maintenant que nous connaissons cet art si beau, si précieux, contentons-nous d'en faire usage, sans le dégrader, en l'associant aux figures symboliques de nos aïeux. Une résignation de Marie bien exprimée, me donnera une idée plus sublime de l'Incarnation, que des rayons, des embryons, des colombes.....



CHAPITRE XVIII.

La Visitation.

APRÈS avoir rapporté l'histoire de l'Annonciation, Saint Luc nous apprend que la Vierge alla visiter sa cousine Elisabeth. Il entre même dans un certain détail sur cette entrevue. Le récit de cet Evangéliste a donné l'existence à un grand nombre de tableaux. Ils sont connus sous le nom de *la Visitation*; ce nom ne leur convient point. Les Peintres, dans ces tableaux, ont donné carrière à leur imagination, mais ils n'ont pas rendu les circonstances principales & nécessaires de l'action. Je serais tenté de croire qu'ils ont puisé leur sujet ailleurs que dans l'Evangile.

Jetez les yeux sur presque tous les tableaux de la Visitation. Qu'y voyez-vous? deux femmes qui s'embrassent : l'une est la Vierge; à sa taille on reconnaît qu'elle est enceinte. L'autre est Sainte Elisabeth; sa taille est si fine, si déliée, qu'on ne soupçonnerait jamais que cette Sainte est grosse de six mois. La

scène se passe dans la rue, ou plutôt au milieu des champs. Une plaine immense, couronnée par un Ciel serein termine la vûe. . . . .

On ne se douterait jamais que ces tableaux ont dû être copiés sur le récit de Saint Luc. D'abord cet Evangéliste place l'entrevûe des deux cousines dans une maison. *Et étant entrée dans la maison*... Ce sont les propres termes de Saint Luc. La scêne ne se passe donc pas au milieu de la rue. Voilà déja une infidélité.

Si l'on en croit *Bouchard*, dans sa description, cette maison était au milieu des champs, éloignée d'environ douze lieues d'Hébron. Cette opinion est démentie par le texte même de l'Evangile. La maison dont il s'agit était celle de Zacharie ; elle était située dans une Ville sacerdotale, & bâtie sur les montagnes de Juda. Saint Luc le dit d'une manière très-précise. Que devient maintenant cette belle plaine, ce lointain, &c. dont les Peintres ont orné leurs tableaux ? Tous ces vains ornements sont contraires à la vérité. Au lieu d'un joli paysage, il fallait représenter des montagnes ; au lieu d'une campagne, il

fallait désigner une Ville ; du-moins les tableaux n'auraient pas contredit l'Evangile.

A l'égard du moment de l'entrevûe, Saint Luc n'en parle point. Les Peintres ont supposé que la Vierge arriva de jour chez sa cousine. Cette conjecture paraît assez naturelle ; je crois même que toute autre doit être rejetée. Ce n'est pas qu'elles ne soient possibles ; mais il est plus convenable à l'état de la Vierge, de supposer qu'elle arriva le jour que la nuit. Il est inutile d'en apporter les raisons.

Il n'est pas non plus parlé dans l'Evangile de la saison dans laquelle la Vierge entreprit le voyage dont il s'agit. On solennise la mémoire de cet événement le 2 Juin. Cette Fête n'est pas un motif suffisant pour affirmer que ce fut à cette époque que la Vierge visita sa Cousine : au contraire, il faut fixer ce voyage vers les derniers jours de Mars : ce fut très-peu de tems après l'Annonciation que Marie se rendit chez Elisabeth. On a fixé l'époque de l'Annonciation au 25 Mars ; c'est donc vers les derniers jours de ce mois qu'il faut placer la Visitation des deux Cousines.

Si l'on ne peut proposer que des con-

jectures sur la saison dans laquelle arriva l'événement dont nous parlons, on peut dire hardiment qu'il est faux que lors de cet événement, la maternité de la Vierge fût apparente, comme quelques Peintres l'ont supposé. Une grossesse n'est apparente, tout-au-plus qu'au bout de six semaines. Or, l'on croit que ce fut les premiers jours après sa conception que Marie visita sa Cousine. Saint Luc place ce voyage immédiatement après l'Annonciation; il ajoûte même qu'elle le fit *en diligence*, *cum festinatione*. Et tous les Auteurs conviennent que si ce ne fut pas le jour de l'Annonciation qu'elle se mit en route, ce fut très-peu de temps après. La grossesse de Marie, lors de ce voyage, n'était donc pas sensible.

Il en était autrement de Sainte Elisabeth, elle était grosse de six mois lors de l'Annonciation. L'Ange le dit à la Vierge: *Voilà que votre Cousine Elisabeth est dans son sixième mois.* A ce terme, une grossesse est apparente. Ce n'est qu'après l'Annonciation que la Vierge a visité sa Cousine. La grossesse d'Elisabeth était donc sensible. Les Peintres ont mis cette circonstance à l'écart.

Ils ont représenté Sainte Elisabeth vieille, ils ne l'ont pas représentée enceinte : la vérité ne serait-elle pas faite pour eux ?

Afin d'embellir leurs tableaux, la plupart des Peintres se sont avisés d'introduire sur la scène différents personnages; sçavoir, le Prêtre Zacharie, S. Joseph, quelques Domestiques & un âne. Ces additions qu'il a plu aux Peintres de faire au texte sacré, méritent quelques réflexions.

Je crois qu'il serait inutile de discuter si la Vierge se rendit à pied chez sa Cousine, ou sur une monture. J'observerai seulement que quand même la Vierge se serait servi d'un âne, les Peintres auraient toujours tort d'avoir introduit cet animal dans leurs tableaux; disons plutôt que cette addition est une suite de la faute qu'ils ont commise sur le lieu où se fit l'entrevûe des deux Cousines. Selon eux, l'entrevûe se fit dans la rue, devant la porte de la maison de Zacharie; la monture se trouvait naturellement placée dans un pareil lieu. Il n'en est pas de même, si l'on transporte l'entrevûe où elle se fit réellement; c'est-à-dire, dans la maison

de Zacharie. L'âne alors ne doit plus paroître. Cette conséquence est sensible.

Que Zacharie ait eu des Domestiques : que ces Domestiques, à l'arrivée de Marie, se soient empressés de décharger l'âne : cette derniere circonstance est vraissemblable ; & dans la supposition des Peintres, ils ont pu en décorer leurs tableaux. Cette supposition détruite, la circonstance s'évanouit. L'entrevûe se fit dans la maison ; les Domestiques déchargèrent l'âne dans la rue, ou dans l'écurie ; l'entrevûe & la décharge ne doivent donc pas être réunies.

Mais n'est-il pas indifférent de placer l'entrevûe dans la maison, ou au milieu de la rue ? Je ne le crois pas. L'Evangile dit positivement qu'elle se fit dans une maison. Placer cette entrevûe ailleurs, c'est altérer les faits ; c'est mettre les tableaux en opposition avec l'Evangile.

D'un autre côté, l'action principale est une action mixte ; c'est-à-dire, qui contient à la fois une action naturelle & divine. *S.* Luc nous assure que le Saint Esprit présida à l'entrevûe. S. Jean & sa

mère en furent remplis ; il se manifesta même avec tant d'énergie, que Sainte Elisabeth ne put s'empêcher de se récrier sur le bonheur de sa Cousine, sur l'honeur qu'elle lui fesait, & de lui promettre que ce qu'on lui avait prédit s'accomplirait.

L'action de l'Esprit-Saint s'étendit aussi sur la Vierge. Ce fut dans ce moment qu'elle remercia Dieu des faveurs dont il l'avait comblée, qu'elle publia les grandeurs du Tout-Puissant, & annonça qu'enfin il s'était souvenu de sa miséricorde envers son peuple d'Israël, &c.

L'entrevûe des deux Cousines fut donc des plus extraordinaires. D'où il suit qu'il n'est pas indifférent de la placer dans un lieu public, dans la rue. La curiosité est de tous les Pays : les passants se seraient arrêtés. L'inspiration des deux Cousines aurait fait de l'éclat ; la grossesse de Marie, la venue du Messie, se seraient divulguées ; c'est ce que l'Evangile ne permet pas de supposer.

Cette réflexion acquiert de nouvelles forces, lorsqu'on fait attention que l'action dont il s'agit se passait chez les Juifs ; c'est-à-dire, chez une nation

idolâtre des inspirations ; lorsqu'on fait attention que la maison de Zacharie était située dans une ville, & que les habitants de cette ville devaient être encore occupés de la grossesse extraordinaire de Sainte Elisabeth, ou au-moins de l'aventure arrivée dans le Temple, à son mari ; enfin, joignez-y l'attente dans laquelle étaient alors la plupart des Juifs, sur ce *Schilos*, ce Messie prédit par les Prophètes, & vous avouerez qu'il est plus que probable que ce n'est pas sans dessein que l'Evangéliste a observé que l'entrevûe des deux Cousines se fit dans une maison, & par conséquent que cette circonstance n'est point indifférente.

Si les Peintres veulent absolument placer dans la rue l'entrevûe des deux Cousines, ils doivent au-moins éviter d'y faire trouver des Valets, des Passants. Représenter, comme l'a fait *Jouvenet*, des Juifs assis au milieu de la rue, écoutant avec admiration ce que disent & la Vierge, & Sainte Elisabeth, c'est contredire formellement le texte sacré : de pareilles licences ne doivent pas être permises.

Je crois qu'on pourrait dire à peu

près la même chose du Sacrificateur Zacharie ; sa présence, lors de l'entrevûe, n'est point une circonstance absolument indifférente. L'Evangile ne parle point de lui, & le silence des Auteurs sacrés aurait dû empêcher les Peintres de suppléer ce personnage. L'entrevûe des deux Cousines fut accompagnée de prodiges ; Dieu manifesta à Sainte Elisabeth les merveilles qui s'opéraient dans Marie. Il n'est dit nulle part que cette faveur ait été accordée à Zacharie. Dans le doute, j'estime que ne pas le supposer, est le parti le plus sage.

Pour ce qui concerne S. Joseph, les Peintres qui l'introduisent dans les tableaux de la Visitation, ont contre eux ceux qui croient que ce Saint n'a été marié qu'après le retour de la Vierge de chez Elisabeth ; il n'était que fiancé lorsqu'elle se rendit chez sa Cousine : il n'a donc pas été son compagnon de voyage.

Ceux mêmes qui placent le mariage de ce Saint avant la Visitation, ne sont pas plus favorables à la supposition des Peintres. Ils leur opposent que suivant l'opinion commune, Saint

Joseph ne s'apperçut de la grossesse de Marie, qu'après le retour de chez Elisabeth. Cependant si ce Saint eut accompagné la Vierge, s'il eut assisté à l'entrevûe des deux Cousines, il est indubitable qu'il aurait eu plutôt connoissance de cette grossesse, puisqu'elle y fut manifestée; d'où ils concluent que non-seulement la supposition des Peintres est étrangere au texte sacré, mais qu'elle n'est pas même vraissemblable, & ne peut s'accorder avec la croyance commune.

Quelques Auteurs ont pensé que ce fut quelque sage matrône, quelque parente, qui accompagna la Vierge dans son voyage. Quant à moi, d'après toutes les raisons ci-dessus déduites, je pense que soit que S. Joseph ait accompagné Marie, soit qu'elle ait eu pour guide une matrône, aucun de ces deux personnages n'assista à l'entrevûe des deux Cousines; & par conséquent les Peintres doivent éviter de le supposer. S'ils veulent conserver S. Joseph, ils doivent au-moins le représenter de manière qu'il soit dans l'impossibilité de voir, ou d'entendre ce que font ou disent les deux Cousines. Elles seules ressentirent l'influence du Saint-Esprit,

& tout concourt à démontrer que S. Joseph n'eut aucune connaissance de cette influence.

Après avoir parcouru toutes les circonstances de la Visitation, arrêtons-nous un moment à considérer l'action principale, adoptée par les Peintres : deux femmes qui s'embrassent ; telle est l'action que présentent leurs tableaux : elle me paraît susceptible de différentes observations.

Plusieurs zélateurs, par un excès de délicatesse, ont critiqué cette manière de rendre l'entrevûe des deux Cousines. Un baiser les a effrayés. On pourrait leur répondre que ces tableaux, loin d'être dangereux, peuvent donner des leçons de tendresse & de cordialité à ceux que les liens du sang réunissent, & que souvent l'intérêt divise. Cependant, cette réponse, quelque spécieuse qu'elle soit, ne me forcera jamais d'applaudir à ce prétendu embrassement. Il ne caractérise point l'action dont il s'agit : il n'est point fondé sur le texte sacré. Enfin, il ne donne point une idée vraie de ce qui se passa lors de la Visitation.

Je ne disconviens point que du temps de la Vierge, l'usage de s'embrasser

n'ait été connu des Juifs : il ne ſerait pas même difficile de le prouver. Mais on prouverait auſſi qu'on s'embraſſait lorſqu'on ſe voyait, & lorſqu'on ſe quittait. Or, dans l'eſpèce, la Vierge arrive-t-elle ? Fait-elle ſes adieux ? C'eſt ce qu'on ne diſtingue pas. Le baiſer adopté par les Peintres ne caractériſe point l'action principale.

On ne trouve point dans S. Luc que la Vierge ait embraſſé ſa Couſine. Cet Evangéliſte dit ſeulement que la Vierge *ſalua Eliſabeth* : or les ſalutations, chez les Juifs, conſiſtaient en des ſouhaits, des bénédictions. S. Luc ajoûte, qu'à la voix de Marie, Eliſabeth ſentit treſſaillir S. Jean... La ſalutation de la Vierge ne conſiſtait donc que dans ces ſouhaits, ces bénédictions uſitées parmi ſa nation. L'embraſſement adopté par les Peintres, n'eſt autoriſé ni par l'eſprit, ni par la lettre de l'Evangile.

On ne me conteſtera pas certainement que l'action de deux femmes qui s'embraſſent eſt très-ordinaire, & même aſſez triviale. Cet embraſſement de la Vierge & d'Eliſabeth, n'annonce nullement les merveilles qui s'opérèrent lors de l'entrevûe. Cette action

n'est donc, ainsi que je l'ai avancé, ni expressive, ni fondée, ni sublime.

Ayala dit qu'au lieu de l'embrassement, le Pere Veyra, Prédicateur du Roi de Portugal, voudrait qu'on représentât Sainte Elisabeth saisie de respect, & à genoux devant la Vierge. J'observerai, sur cette manière de rendre la Visitation adoptée par *Champagne*, 1°. qu'il n'est point parlé de cette adoration dans l'Evangile. Le discours d'Elisabeth peint son étonnement, sa joie & son admiration; il n'indique nullement qu'elle se soit humiliée devant la Vierge, qu'elle l'ait, pour ainsi dire, adorée. 2°. Cette attitude ne pourrait être tolérée, qu'autant que Sainte Elisabeth aurait eu connoissance que la Vierge était mère d'un Dieu, & que c'est cet enfant Dieu, & non la mère qu'elle adore. Mais le texte sacré n'annonce rien de pareil. Sainte Elisabeth reconnaît l'enfant de Marie pour son Seigneur : que par ce mot elle ait entendu un Dieu, c'est ce que l'Evangile ne dit pas. 3°. Quand même Elisabeth aurait eu cette connaissance, ce ne serait pas une raison pour soutenir qu'elle se mit à genoux. Il est plus que douteux

que ce signe extérieur de respect & de soumission ait été usité parmi les Juifs, & vraissemblablement Elisabeth ne s'est point mise dans une attitude qui lui était inconnue. 4°. Enfin, Elisabeth était au-moins trois fois aussi âgée que la Vierge. Vis-à-vis de sa Cousine, Marie n'était presque qu'un enfant, & ces motifs me paraissent s'opposer à ce qu'on reçoive l'adoration proposée par le Père Veyra.

Pourquoi ne pas puiser dans l'Evangile même le sujet des tableaux de la Visitation ? Il me semble que le récit de S. Luc offre aux Peintres une carriere assez vaste à fournir : l'inspiration d'Elisabeth & de la Vierge, la sanctification de S. Jean, voilà l'incident qui accompagna la Visitation, & qui méritait seul d'occuper les Peintres.

La surprise, la joie, l'admiration, la tendresse d'Elisabeth, la satisfaction de la Vierge, ses exclamations en prononçant le *Magnificat*, ne sçauraient-elles donc être rendues sur la toile ? L'entrevûe des deux Cousines était un événement ordinaire, qui ne méritait pas l'attention principale des Peintres : ce qui arriva lors de cette entrevûe devait uniquement les occu-

per. Tâchons toujours d'exprimer les faits qui élèvent l'âme, & la remplissent de la Divinité : eux seuls sont dignes d'être représentés.

La Vierge, les yeux levés vers le Ciel, rendant grâce à Dieu des faveurs dont il l'a comblée, & annonçant ses bienfaits, sa Cousine qui lui presserait la main dans les siennes, & dont l'attitude exprimerait l'amitié, l'admiration, le ravissement, vaudrait bien, sans doute, cet embrassement souvent si froid, & toujours peu majestueux, qu'on voit dans presque tous les tableaux.

Je dis presque tous ; car quelques Modernes ont déja tenté la manière que j'indique. Leurs efforts ont été couronnés du succès. Le tableau de la Visitation ou *Magnificat*, peint par *Jouvenet*, & qui décore le Chœur de la Cathédrale de Paris, malgré son peu de fidélité, recevra toujours des applaudissements.

O vous qui brûlez du desir d'imiter cet habile Artiste, jeunes Elèves, si jamais vous traitez le même sujet, souvenez-vous que personne ne doit être témoin de l'entrevûe des deux Cousines ; que le prodige qui s'opéra ne

fut connu que d'elles ; que cette entrevûe se fit dans la maison de Zacharie ; que cette maison était située dans une Ville, & cette Ville au milieu des montagnes de Juda. En rappelant tous ces objets à votre mémoire, vos tableaux auront le double avantage & de plaire, & d'être conformes à l'Histoire sacrée.

CHAPITRE XIX.

La Séparation.

» MARIE demeura avec Elisabeth » environ trois mois, après quoi elle » s'en retourna dans sa maison ».

L'Evangile ne nous apprend point pourquoi la Vierge alla visiter sa Cousine. Quelques Auteurs ont pensé qu'elle entreprit ce voyage pour vérifier ce que l'Ange Gabriël lui avait annoncé, c'est-à-dire, pour sçavoir si réellement Elisabeth était enceinte. Cette conjecture a été rejetée comme injurieuse a la foi de Marie.

L'Evangile ne nous dit point non plus ce que fit la Vierge pendant son

ſéjour chez ſa Couſine : enfin leur ſéparation fut-elle ſignalée par quelque prodige, comme l'avait été leur entrevûe ? C'eſt encore ce qu'on ne trouve point dans l'Evangile.

Cependant, ſur ce dernier objet, ſi l'on s'en rapporte aux expreſſions dont s'eſt ſervi S. Luc, il y a apparence que la ſéparation des deux Couſines n'eut rien d'extraordinaire. Ce qui arrive communément lorſqu'on ſe ſépare, arriva lorſque la Vierge quitta la maiſon de Zacharie. Les deux Couſines s'embraſsèrent, s'attendrirent & s'embraſsèrent encore.

Quoiqu'un pareil ſujet prête beaucoup au ſentiment, je ne ſçache pas qu'aucun Peintre l'ait traité. Je crois même que quiconque voudrait l'entreprendre, éprouverait de grandes difficultés. On en trouvera quelques-unes d'applanies dans les chapitres ſuivants : quant à préſent, je me contente de rapporter le texte de S. Luc, afin de ne pas interrompre la chaîne des faits, & de jeter de la clarté ſur ce qui me reſte à dire relativement à Sainte Eliſabeth.

J'obſerverai cependant que le long ſéjour de Marie chez ſa Couſine, concourt à démontrer que S. Joſeph n'a

point accompagné la Vierge dans son voyage. Une absence de près de trois mois, ne s'accorde point avec les travaux journaliers d'un Artisan. Supposer, comme l'ont fait quelques Auteurs, que S. Joseph conduisit seulement la Vierge chez sa Cousine, & qu'il retourna ensuite chez lui, c'est une conjecture destituée de fondement, & qui ne peut, tout au plus, être admise, qu'en supposant que lors de ce voyage, la Vierge & S. Joseph étaient mariés.

Les mêmes Auteurs font revenir S. Joseph au bout de trois mois, pour reprendre la Vierge, & la conduire chez lui. Cette seconde conjecture n'est pas plus fondée que la précédente, & ne peut être admise, tout au plus, que dans le même cas. J'expliquerai ce *tout au plus* dans le chapitre suivant.

Je finis par observer que la Vierge en quittant sa Cousine, se rendit à Nazareth d'où elle était partie : du moins c'est ainsi qu'on entend ces mots, *elle s'en retourna dans sa maison.* On verra par la suite que cette remarque n'est pas sans utilité.

CHAPITRE XX.

Premier Songe de S. Joseph.

C'EST dans le premier chapitre de S. Matthieu, qu'il est parlé du songe de S. Joseph. Outre le détail du songe, on y trouve en même temps quelle en fut la cause, quels en furent les effets. Voici le texte même de l'Evangile.

» Quant à la naissance de Jésus-» Christ, elle arriva ainsi : Marie sa » mère étant fiancée à Joseph, se » trouva grosse, ayant conçu au-dedans » d'elle-même du Saint-Esprit, avant » que son mariage fût accompli.

» Or, Joseph son époux étant juste, » & ne voulant pas la déshonorer, ré-» solut de la renvoyer secrétement ; » mais lorsqu'il était dans cette pensée, » un Ange du Seigneur lui apparut en » songe, & lui dit : Joseph, fils de » David, ne craignez point de prendre » avec vous Marie votre femme ; car » ce qui est formé dans elle vient du » Saint Esprit. Elle accouchera d'un » fils que vous nommerez Jésus, parce » qu'il

» qu'il délivrera son peuple de ses
» péchés.....

» Joseph s'étant donc éveillé, fit
» ce que l'Ange lui avait ordonné, &
» prit sa femme avec lui.

Ce récit de S. Matthieu peut se diviser en trois époques. Joseph s'appercevant de la grossesse de son épouse, & voulant la renvoyer : voilà la première. Joseph endormi, & recevant un avertissement de la part de Dieu : voilà la seconde. Joseph prenant la Vierge avec lui : voilà la troisième.

Quoique ce chapitre ne soit consacré qu'à l'examen de la seconde époque, cependant il ne sera pas inutile de jeter un coup d'œuil sur la première. Je renvoie la discussion de la troisième au chapitre suivant.

S. Matthieu nous apprend que Saint Joseph soupçonna la sagesse de la Vierge, qu'il fut même si mortifié de ce qu'elle était enceinte, qu'il résolut de la répudier secrétement. Quand, comment, en quel lieu a-t-il eu ces soupçons ? C'est ce que ne dit pas S. Matthieu, & c'est ce qu'il est important de fixer.

L'Auteur du proto-Evangile de Saint Jacques, a inventé sur tous ces objets

une foule de mensonges, de blasphêmes & d'absurdités. Il rapporte que la Vierge s'appercevant que de jour en jour son ventre s'arrondissait, quitta Elisabeth & revint dans sa maison où elle se cacha.....

Elle comptait déja son sixième mois, lorsque S Joseph, qui l'avait quittée avant qu'elle allât visiter sa cousine, revint de ses travaux. Le premier objet qui frappa ses regards, fut sa femme enceinte. On conçoit aisément l'excês de sa surprise & de sa douleur. Il se jeta par terre, & n'ósait lever les yeux vers le Ciel. Il pleura, il soupira, fit de tendres reproches à la Vierge, qui se mit aussi à pleurer, en l'assurant qu'elle était innocente, qu'elle n'avait point connu d'homme. *Dixit autem illi Joseph : & undenam est ergo, quod in utero habes? Et respondet Maria : Vivit Dominus Deus meus, quod non scio, undè hoc mihi est.*

Ces contes absurdes n'ont jamais été reçus. L'Eglise, à la vérité, n'a point décidé si ce fut avant ou après le sixième mois de la grossesse de la Vierge, que S. Joseph s'en apperçut; mais l'on croit communément que ce fut peu de temps après le retour de chez Elisabeth, c'est-

à-dire, trois mois après l'Annonciation.

On croit encore que ce ne fut par aucune voie extraordinaire que Saint Joseph reconnut cette grossesse miraculeuse. Il s'en apperçut parce qu'alors elle était sensible, sur-tout pour lui, qui, comme le remarque Saint Jérôme sur ce verset de S. Matthieu, *penè licentia maritali futuræ uxoris omnia noverat.*

Quant aux reproches que l'Auteur de l'Evangile de S. Jacques met dans la bouche de S. Joseph, cette circonstance est absolument contraire à la croyance commune. On croit que ce Saint ne fit aucun reproche à la Vierge sur son état, & qu'il ne lui communiqua point ses soupçons. Tel est le sentiment de S. Jérôme sur cet endroit de S. Matthieu, & ce sentiment est universellement reçu.

Cette croyance détruit aussi le prétendu serment que ce même Auteur fait faire à la Vierge. S. Joseph n'interrogea point Marie, elle ne fit ni serment ni réponse. En effet, si S. Joseph eut fait part de ses soupçons à la Vierge, au-lieu de jurer par le Dieu vivant, qu'elle ignorait comment elle était devenue grosse, elle lui aurait raconté

ce qui s'était paſſé ; & puiſqu'un ſonge calma les ſoupçons de ce Saint, il eſt à préſumer que le témoignage d'une femme ſage, & qu'il reſpectait, aurait produit ſur ſon eſprit le même effet. Les inductions que fournit le texte ſacré, ſe réuniſſent donc pour fortifier la croyance commune, & rejeter les rêveries de l'Auteur de l'Evangile ſelon Saint Jacques.

De l'examen de cette dernière circonſtance, il réſulte que S. Joſeph n'avait eu connaiſſance ni de l'Annonciation, ni de l'Incarnation, ni de ce qui ſe paſſa lors de l'entrevûe des deux couſines : cette conſéquence n'eſt pas ſans utilité pour les Peintres.

Je reviens maintenant à la ſeconde époque ci-deſſus annoncée, au ſonge de S. Joſeph. Dans quel lieu, à quelle heure ce Saint eut-il ce ſonge? C'eſt ce que ne dit point S. Matthieu. Si l'on en croit les Peintres, S. Joſeph eut ce ſonge pendant le jour : ils ont feint qu'il s'était endormi dans un coin de ſon attelier ; & c'eſt pendant ce moment de ſommeil que Dieu lui envoya un ſonge.

Quoiqu'un Ouvrier endormi à côté de ſon ouvrage, ne donne pas de lui

une idée merveilleuſe : cependant, comme cette fiction eſt vraiſſemblable, & qu'elle ne choque ni l'Evangile, ni les opinions reçues, je ne blâmerai point les Peintres qui l'ont admiſe. Il eſt certain que cette manière eſt la plus décente dont on puiſſe ſe ſervir pour repréſenter un homme endormi : un lit a quelque choſe de trop trivial. Les Peintres ont bien fait de le ſupprimer.

Les blâmera-t-on d'avoir ſuppoſé qu'il feſait jour ? Ils auraient peut-être mieux fait de préférer la nuit : une lampe éclairant l'attelier de S. Joſeph, offrirait quelque choſe de plus ténébreux, de plus conforme au ſujet, que l'éclat d'un beau jour. D'ailleurs un Ouvrier qui travaille la nuit, donne de lui une bonne idée ; il eſt même plus vraiſſemblable qu'il s'endorme ſur ſon ouvrage que le jour : ce ſommeil eſt auſſi plus excuſable. Ces raiſons me décideraient à penſer que les Peintres ont failli, en préférant le jour à la nuit.

Le temps & le lieu une fois déterminés, il reſte à examiner les perſonnages, & enfin l'action. S. Matthieu dit que l'Ange du Seigneur apparut

en songe à S. Joseph : voilà deux personnages, un Homme & un Ange. Quant à l'Homme, je n'en parlerai point ici : on peut consulter ce que j'en ai dit, lorsque que j'ai crayonné son portrait. Il me suffira de remarquer que les Peintres ayant supposé que cet Homme s'était endormi dans son attelier, ils devaient avoir l'attention de lui donner des habits de travail, & non de cérémonie.

A l'égard de l'Ange, la difficulté est plus grande : il ne s'agit point ici d'une apparition corporelle, comme dans la vision de Zacharie, ou l'Annonciation de la Vierge. Cette apparition n'est qu'intellectuelle : c'est un songe. Comment donc représenter cet Ange ? Les Peintres sont dans l'usage de lui donner un corps, de le peindre tel qu'ils représentent communément les Anges. Je crois qu'on serait mal fondé à leur interdire cette faculté, sous prétexte qu'en réalisant ainsi les visions intellectuelles, on les assimile aux apparitions corporelles, & qu'on s'expose à tout confondre. Cette objection n'est d'aucune valeur, parce que le personnage, qui est l'objet passif des visions ou apparitions, étant éveillé

ou endormi, on peut aisément distinguer s'il s'agit d'un songe ou d'une réalité Dans l'espèce présente, Saint Joseph est endormi, il a les yeux fermés : on ne peut révoquer en doute qu'un pareil tableau n'offre qu'un songe.

Un reproche qui, selon moi, serait mieux fondé, ce serait de dire que le songe de S. Joseph, tel que les Peintres l'ont jusqu'ici représenté, ne signifie rien : l'action dont il s'agit n'est point caractérisée. Je vois bien un Ange qui parle à S. Joseph ; mais que dit cet Ange ? Conseille-t-il à ce Saint de fuir en Egypte ? Lui apprend-il la mort d'Hérode ? L'avertit-il de se retirer dans la Galilée, ou de ne pas soupçonner la sagesse de Marie ? C'est ce que n'indiquent pas les tableaux.

Serait-ce pour remédier à cet inconvénient, que quelques Peintres ont introduit la Vierge sur la scène : sa grossesse est très-sensible. Elle est ordinairement assise, & dans l'attitude d'une femme qui racommode du linge : elle paraît distraite par l'arrivée de l'Ange, qu'elle regarde avec attention ; l'Ange

la regarde pareillement. On dirait qu'ils sont d'intelligence.

Cette manière est très-répréhensible, 1°. parce qu'avant de l'admettre, il faut supposer que lors du songe de S. Joseph, la Vierge était mariée, & qu'elle demeurait avec son époux. Or on a vu ci-dessus, qu'on n'a rien de positif sur cet article, & qu'il est resté indécis.

2°. Quand même la Vierge & Saint Joseph auraient été mariés, quand ils auraient demeuré ensemble lors du songe, les Peintres n'en seraient pas mieux fondés à rendre la Vierge participante du songe de son mari : un songe n'est rien de corporel, rien de sensible. Pour que la Vierge eût eu connaissance de celui de S. Joseph, il aurait fallu que Dieu eût fait un miracle : c'est ce qu'on ne trouve point dans l'Evangile.

Je vais plus loin. Je soutiens que Dieu n'a pu faire ce miracle ; parce qu'il ne peut faire un miracle dangereux. Pourquoi Dieu envoya-t-il un songe à S. Joseph ? Pour dissiper les soupçons qu'avait fait naître la grossesse de Marie. Si la Vierge eut eu

connaissance de ce songe, elle aurait donc sçu que son mari l'avait injustement soupçonnée. Dieu aurait donc compromis ces deux époux : il aurait fait un miracle dangereux.

3°. Enfin un jeune homme d'une physionomie agréable, regardant un homme endormi ; la femme de celui qui dort, les yeux fixés sur le jeune homme & lui souriant, semble plutôt annoncer une intrigue galante, qu'une Histoire sacrée.

Ces raisons sont, je crois, plus que suffisantes, pour détourner les Peintres de se conformer au systême qu'elles combattent. Si les Artistes veulent caractériser le songe de S. Joseph, & le distinguer des autres que Dieu lui envoya, qu'ils cherchent une manière plus simple, plus analogue aux opinions reçues.

Par exemple, au-lieu de représenter un Ange parlant à S. Joseph, ne pourraient-ils pas réaliser les paroles de l'Envoyé céleste ? *Joseph, fils de David, n'hésitez point de prendre avec vous Marie, votre femme ; car ce qui est formé dans elle vient du Saint Esprit....* Voilà ce que l'Ange dit à S. Joseph : ces paroles contiennent un précis de l'Incar-

nation. L'Ange déployant devant Saint Joseph une pancarte, sur laquelle ce mystère serait représenté, caractériserait mieux, à mon avis, le songe dont il s'agit, que cet Ange à la bouche entre-ouverte qu'on trouve dans tous les tableaux.

L'Ange dit encore à Joseph : *Elle* (la Vierge) *accouchera d'un fils, que vous nommerez* Jésus ; *parce que c'est lui qui délivrera son Peuple de ses péchés.* Ces paroles me paraissent aussi susceptibles d'être réalisées : elles sont même d'autant plus précieuses, qu'on a toujours crû que le nom de *Jésus* a été réellement apporté du Ciel. Présenter l'Ange montrant ce nom tracé sur un rouleau ou dans un cartouche, ce serait retracer aux Fidèles cette pieuse croyance, ce serait jeter de l'intérêt, de la vie dans les tableaux ; ce serait enfin copier l'Evangile.



CHAPITRE XXI.

Les noces de la Vierge.

APRÈS avoir raconté le songe de S. Joseph, S. Matthieu ajoûte : » Joseph s'étant éveillé, fit ce que l'Ange » lui avoit ordonné, & prit sa femme » avec lui.

Ce texte comprend la troisième époque dont j'ai fait mention dans le Chapitre précédent. On n'est pas d'accord sur le sens de ces paroles. *Il prit sa femme avec lui.* Les uns pensent qu'elles ne signifient autre chose, sinon que Joseph consentit de vivre avec sa femme, comme il avoit fait avant le songe : il cessa de la soupçonner, & ne songea plus à s'en séparer. D'autres estiment qu'il faut entendre strictement ces paroles. Avant le songe, disent-ils, la Vierge n'était que fiancée, elle ne demeurait point avec S. Joseph. C'est ce que signifient ces paroles : *Avant que son mariage fût accompli, elle se trouva enceinte.* Mais après le songe, la Vierge

& S. Joseph furent mariés ; il habitèrent alors ensemble ; & tel est le sens de ces paroles : *Joseph prit sa femme avec lui.*

Comme j'ai déja eu occasion de parler de cette controverse, je n'entrerai point ici dans un plus grand détail. On peut consulter ce que j'ai dit dans le chap. du mariage, p. 216. Pour le moment, je me contenterai de jeter un coup d'œuil rapide sur les noces des Juifs.

On donne communément le nom de noces aux réjouïssances qui accompagnent les mariages. La musique, la danse & les repas, sont les trois principaux objets qui entrent dans ces réjouïssances. Ces fêtes, ces réjouïssances ont été usitées chez toutes les Nations, & en particulier chez les Juifs. Ce peuple paraît sur-tout avoir été grand partisan des repas. Leurs enterrements étaient toujours terminés par un festin. Ils étaient si exacts sur cet article, que Josephe observe que plusieurs aimaient mieux se ruiner, que de manquer à cet usage. Ils croyaient qu'en buvant, qu'en mangeant, ils honoraient la mémoire des morts. Un fils qui ne donnait pas un grand festin à ses parents,

amis & voisins, après la mort de son père, était regardé comme un ingrat, un impie.

Quant aux noces, une des principales circonstances était *la conduite* de l'épousée à la maison de son époux. Cette conduite était une espèce de triomphe. Elle se fesait au son des instruments, & tous les gens de la noce, ou du-moins les jeunes-gens fermaient le cortège. L'époux venait à la rencontre de l'Epouse, & l'introduisait dans sa maison. Il est parlé dans les Machabées, & dans *Josephe*, d'une jeune épouse que l'on conduisait ainsi, & dont la fin fut malheureuse.

Si l'on rapporte à cette *conduite*, la parabole des Vierges sages & des Vierges folles dont il est fait mention, dans l'Evangile, il faut conclure qu'elle se fesait ordinairement la nuit; du-moins ces jeunes filles qui attendent l'époux, sont représentées dans le texte sacré avec des lampes, & accablées de sommeil. Cette parabole mérite d'être rapportée.

» Dix Vierges ayant pris leurs lampes, s'en allèrent au-devant de l'époux & de l'épouse. Cinq de ces filles » étaient folles, & cinq étaient sages.

» Les cinq folles ayant pris leurs lam-
» pes, ne prirent point d'huile avec
» elles. Mais les sages en portèrent dans
» des vases, avec leurs lampes. Comme
» l'Époux tardait à venir, elles s'assou-
» pirent, & s'endormirent. Sur le mi-
» nuit, on entendit crier : *Voilà l'É-*
» *poux qui vient, allez au-devant de lui.*
» Aussi-tôt les Vierges se levèrent
» toutes, & pensèrent à mettre leurs
» lampes en état. Les folles dirent
» alors aux sages : Donnez-nous de
» votre huile, parce que nos lampes
» vont s'éteindre. Les sages répondi-
» rent : De peur que nous n'en ayons
» pas assez pour nous & pour vous,
» allez plutôt chez ceux qui en ven-
» dent, & en achetez. Mais pendant
» qu'elles étaient allées en acheter,
» l'époux arriva. Celles qui étaient
» prêtes entrèrent avec lui dans la salle
» des noces, & on ferma les portes.
» Enfin les autres Vierges vinrent
» aussi, & dirent : *Seigneur, Seigneur,*
» *ouvrez-nous.* Mais il leur répondit :
» *Je vous dis en vérité que je ne vous*
» *connais pas...* »

Si les jeunes-gens qui accompagnaient l'époux ou l'épouse, étaient obligés d'entrer avec eux, il est pro-

bable qu'il n'en était pas de même des parents & amis invités à la noce : on peut voir dans Tobie, ch. 9, & dans S. Matthieu, ch. 22, de quelle manière se fesaient les invitations. Il paraît par le passage de S. Matthieu, que tous les convives devaient avoir un certain habit, qu'on appelait la robe nuptiale : « Le Roi étant entré pour » voir ceux qui étaient à table, apperçut un homme qui n'avait point sa » robe de noce. Il lui dit : *Mon ami,* » *comment êtes-vous venu ici sans avoir* » *votre robe de noce?* Et cet homme » n'eut rien à répondre. Alors le Roi » dit à ses gens : *Liez-lui les pieds & les* » *mains, & le jetez dans les ténèbres ex-* » *térieures*, (hors de la salle du festin).. »

Cette même parabole, rapportée par S. Matthieu, nous apprend que les mets des Juifs n'étaient pas absolument fort choisis, fort délicats : « Di- » tes aux convives, j'ai fait tuer mes » bœufs, & tout ce que j'avais en- » graissé. » Lors du retour de l'enfant prodigue, on tua le veau gras. Raguël, aux noces de Tobie, fit tuer deux vaches ou genisses, & quatre béliers. Le premier mets qu'on sert à présent à l'épouse, est une poule &

un œuf ; à peine a-t-elle touché à ce mets, que tous ceux qui l'environnent s'en emparent.

Le vin autrefois, comme aujourd'hui, était l'âme du repas : quant aux vaſes dans lequel les Juifs enfermaient cette liqueur, on doute qu'ils fuſſent de verre. Les bouteilles de verre étaient à la vérité connues en Europe à l'époque dont il s'agit : il paraît même qu'elles étaient d'une meilleure compoſition que celles dont on ſe ſert à préſent ; mais on ne trouve rien qui prouve qu'elles fuſſent connues des Juifs d'Aſie. Au contraire, tout concourt à démontrer qu'ils ne ſe ſervaient que de cruches de pierre, de terre ou de cuir : ces dernières ſont connues ſous le nom d'*outre*. Ce ſont des peaux de bouc préparées à cet effet : *On ne met point*, diſait Jéſus-Chrit aux Juifs de ſon temps, *on ne met point du vin nouveau dans de vieilles outres, de peur que les outres ne ſe déchirent, & qu'on ne perde & le vin, & les outres.*

Un autre uſage qui eſt fort oppoſé au nôtre, & qu'on peut recœuillir de ce qui ſe paſſa aux noces de Cana, c'eſt qu'alors dans les repas on commençait

par boire le bon vin ; on en servait ensuite d'inférieur. « Lorsque l'Architriclin, dit S. Jean, chapitre 2, eut » goûté l'eau changée en vin... il s'a» dressa à l'époux, & lui dit : Par-tout » on donne le bon vin d'abord ; & » après qu'on a bien bu, on en fait » donner qui est inférieur. Mais vous, » vous avez gardé le bon pour la fin » du repas. »

Cet Architriclin dont il est parlé dans cette citation de S. Jean, était celui qu'on avait chargé de l'ordonnance du festin : quelques Auteurs ont avancé qu'on le choisissait toujours parmi les Prêtres, & qu'il veillait sur les mariés. Ce sentiment est destitué de preuve ; le maître du festin n'était point pris parmi les Prêtres, & ses fonctions s'étendaient à l'économie, l'ordre & l'arrangement du repas. Voici les conseils que, dans le livre de l'Ecclésiastique, Jésus, fils de Schirac, donne aux Architriclins : « Vous a-t-on établi » maître du festin, n'en ayez point » d'orgueil. Soyez au milieu d'eux » comme un d'entr'eux ; prenez soin » d'eux tous, & ayez l'œuil à tout. Après » quoi vous pourrez vous asseoir à table,

» & recevoir la couronne, comme la
» récompense de votre service. »

Il est encore parlé dans l'Evangile de l'ami de l'époux : « Celui qui a l'é-
» pouse est l'époux, disait S. Jean-
» Baptiste aux Juifs; mais l'ami de
» l'époux, qui est debout, & obéit à
» la voix de l'époux, se réjouit d'obéir
» à sa voix. » Quelques Auteurs confondent cet ami avec l'Archìtriclin; d'autres le distinguent, & le prennent pour un Paranimphe. Les époux avaient en effet des jeunes-gens qui les accompagnaient pendant la noce, & qui vraissemblablement se fesaient un plaisir de prévenir leurs desirs, de les seconder. On prétend que le Paranimphe gardait la chambre où était le lit nuptial, qu'il veillait à la porte de cette chambre la première nuit des noces. Cet usage n'a pas été inconnu chez diverses Nations : qu'il ait été en vigueur chez les Juifs, c'est ce qu'on ne trouve nulle part.

Suivant l'usage actuel, lorsque le repas est fini, on commence la danse du *Commandement*. L'époux prend la main du plus ancien de la compagnie; chaque convive en fait autant, &

ensuite ils dansent en rond : l'épouse prend de même la main de la femme la plus âgée ; les autres femmes suivent son exemple, & dansent aussi en rond. Cette danse, si l'on s'en rapporte aux Rabins, est fort ancienne : ils en font remonter l'origine à Moïse, le père du *Commandement.* Il est certain que cette distinction de sexe assure à cette danse une certaine antiquité : que Moïse ait prescrit cette danse, c'est ce qui est plus que douteux.

Autrefois la fête des noces durait plusieurs jours, ainsi qu'on peut le voir par l'exemple de Lia, de Tobie, de Sanson. Ce dernier proposa une énigme aux jeunes-gens de sa noce : tel était vraissemblablement le goût d'alors ; on buvait, on mangeait, on dansait, on se fesait des défis, &c. Telles étaient & sont à peu près encore les noces des Juifs.

Comme S. Joseph & la Vierge étaient Juifs, il est à présumer qu'ils se conformèrent aux usages de leur Nation, lors de leurs noces. Ainsi les détails dans lesquels je viens de descendre, pourront être de quelque utilité aux Peintres, s'ils veulent un jour représenter les noces de Marie.

CHAPITRE XXII.

Naissance de S. Jean.

ON lit dans *Meursius* que les Athéniens avaient la coutume de suspendre une couronne d'olivier dans la maison où un garçon venait de naître. Ils n'en suspendaient qu'une de laine si c'était une fille.

Il est certain que chez presque toutes les Nations, la naissance des enfants a toujours été signalée par quelque signe extérieur, par quelque réjouïssance. L'anniversaire de ce jour était même un jour de fête. On offrait des sacrifices, on ornait sa maison de guirlandes, on fesait des festins.

Ces réjouïssances n'ont pas été inconnues aux Juifs ; & la naissance des enfants, sur-tout des mâles, a toujours été accompagnée de fêtes. Il paraît même que du temps des Patriarches, on solennisait le jour que l'enfant était sevré. On peut voir dans la Genèse, ch. 21, une preuve de ce que j'avance.

Je crois qu'il ne faut point chercher

d'autre cauſe des réjouïſſances qu'on renouvelle tous les ans, la veille de la fête de la Nativité de S. Jean. Ces couronnes, ces guirlandes qu'on ſuſpend encore aux portes, dans quelques Provinces, ſont des reſtes des anciens uſages reçues par-tout, pour ſolenniſer la naiſſance des enfants, & qu'on a appliqués à la fête de la Nativité de S. Jean. Cette application a réaliſé cette parole de l'Ange à Zacharie, *Pluſieurs ſe réjouïront de ſa naiſſance.*

Quoi qu'il en ſoit de cette conjecture, il eſt certain qu'outre cet accompliſſement annuel des paroles de l'Ange, elles eurent auſſi leur effet au moment de la naiſſance de S. Jean. Cette circonſtance ſe trouve dans S. Luc, chap. premier. « Cependant, dit cet Evangéliſte, Eliſabeth arriva à ſon terme, » & elle mit au monde un fils. Ses pa» rents & ſes voiſins apprenant la grâce » ſignalée que le Seigneur lui avait » faite, s'en réjouïrent avec elle.

Je ſuis ſurpris que cette circonſtance ſi favorable aux Artiſtes, & qui a tant de rapport à ce qui ſe renouvelle tous les ans, leur ſoit échappée : il me ſemble qu'un tableau repréſentant des parents & des voiſins admirant un en-

ſant nouveau né, ſe réjouïſſant de ſa naiſſance, félicitant le père & la mère, &c. offrirait quelque choſe de ſi naturel, de ſi attendriſſant, qu'il ſerait difficile de n'en pas applaudir l'Auteur.

Pour embellir leur compoſition, les Peintres auraient pu faire uſage de cette couronne d'olivier dont parle *Meurſius*. Elle aurait fixé le ſexe de l'enfant. Quelques jeunes-gens occupés à l'attacher, fourniraient un grouppe agréable, qu'on pourrait lier aux autres, & qui caractériſerait le moment de l'action.

Les Peintres ſe ſont contentés de peindre les couches de Sainte Eliſabeth. Leurs tableaux ſont preſque calqués ſur ceux de la Nativité de la Vierge. Eliſabeth eſt étendue dans un lit fait comme ceux d'à-préſent; pluſieurs grouppes de femmes ſont diſperſés dans la chambre; elles lavent l'enfant, préparent des langes, font de la bouillie, &c.

Je ne diſconviens point que le grouppe formé par les femmes qui lavent l'enfant, ne ſoit naturel. Cet uſage a été connu chez un grand nombre de Nations. Auſſi-tôt qu'un enfant était né, on le plongeait dans l'eau froide.

» *Natos ad flumina primùm*
» *Deferimus, sævoque gelu duramus, & undis.*

Les anciens Germains en usaient de même; ils lavaient leurs enfants dans le Rhin. On dit qu'ils éprouvaient par-là s'ils étaient légitimes. Les Lacédémoniens croyaient par ce bain froid rendre les enfants plus forts, plus robustes. Vraissemblablement ceux qui étaient éloignés des rivières & des fleuves, les plongeaient dans quelque vase qu'ils conservaient dans leur maison : il paraît même que communément cette eau n'était pas pure. *Avicene* veut qu'on frotte le corps des enfants nouveaux nés, d'une eau imprégnée de sel, pour leur resserrer le nombril & durcir la peau.

Je conviendrai encore que cet usage du bain d'eau salée était connu des Juifs, ainsi qu'on peut le conclure de ces paroles figurées d'Ezéchiel. « Lors» que vous êtes venue au monde....
» on ne vous a point coupé l'ombilic
» comme aux autres enfants, *vous ne*
» *fûtes point lavée dans l'eau*, qui vous
» aurait été alors si salutaire, *ni purifiée*
» *avec du sel*, ni enveloppée de lan-

» ges, &c. ». Mais quand même cet uſage ſerait encore plus certain, ſon autenticité n'autoriſerait point les Peintres à le choiſir pour l'action la plus apparente de leurs travaux.

Nous trouvons dans les Auteurs, que chez les Anciens, auſſi-tôt qu'un enfant était né, on le portait ſur les genoux de ſon père, pour qu'il le reconnût & le bénît. Cette ancienne coutume qui s'eſt en partie conſervée juſqu'à nous, offrait aux Peintres une action préférable au bain d'eau ſalée. En réuniſſant cette action aux différentes circonſtances que j'ai ci deſſus détaillées, on aurait enrichi l'hiſtoire pittoreſque de Saint Jean, d'un tableau non moins gracieux qu'édifiant.

Au lieu de ces parents & voiſins, au-lieu de ces jeunes-gens attachant une couronne d'olivier, au-lieu de Zacharie béniſſant ſon fils, les Peintres ont fait aſſiſter la Sainte Vierge aux couches de ſa couſine; elle ſemble préſider à la naiſſance de S. Jean : ils en ont, pour ainſi dire, fait une Sage-Femme.

Il eſt vrai que quelques Auteurs, tels que Maldonat, Toinard, &c. ont penſé que Marie ne quitta Eliſabeth qu'après ſes couches; de ſorte que leur ſentiment

sentiment semble favoriser la supposition des Peintres : mais d'autres Commentateurs estiment que la Vierge n'assista pas à la naissance de S. Jean.

Grotius dit que si la Vierge avait attendu les couches d'Elisabeth, il aurait fallu qu'elle attendît aussi qu'elle fut guérie des incommodités qui en sont les suites, & pendant lesquelles la Loi déclarait les femmes immondes ; de sorte que suivant la Loi, le temps de ces incommodités étant fixé à six semaines, la Vierge, qui alors avait déja passé trois mois chez sa Cousine, aurait été obligée de retarder son départ au-delà du quatrième mois : ce qui est contraire au texte sacré.

D'autres se contentent d'observer qu'il n'est fait mention nulle part, que la Vierge ait assisté soit à la naissance de S. Jean, soit à sa circonsion ; que Saint Luc, le seul des quatre Evangélistes qui fasse mention des couches d'Elisabeth, les place après le départ de Marie ; & qu'on doit suivre pas à pas la marche de l'Evangile.

On oppose à *Grotius* que quoique la Loi déclarât les femmes impures pendant les six semaines qui suivaient leurs couches, elle n'imputait aucune im-

pureté aux personnes qui venaient les visiter pendant ce temps : on ne pouvait ni boire, ni manger ni coucher avec elles pendant les sept premiers jours ; voilà tout ce que prescrivait la Loi, & il n'est dit nulle part que ceux qui la violaient restassent dans l'impureté pendant six semaines : on ne peut donc pas conclure de l'impureté d'Elisabeth, que la Vierge n'a point assisté à ses couches. Elle a pu s'y trouver sans contracter aucune impureté légale, & sans être obligée de retarder son départ au-delà du quatrième mois.

On répond encore à l'argument de *Grotius*, & à celui tiré du texte littéral de l'Evangile, qu'il n'est guère vraissemblable que la Vierge ait abandonné sa Cousine au moment que ses soins devenaient nécessaires : que si l'Evangéliste place le départ de Marie avant les couches d'Elisabeth, c'est pour ne pas couper sa narration, & par conséquent que les Peintres, en fesant assister la Vierge aux couches de sa Cousine, n'ont supposé que ce qui est très-vraissemblable.

Mais cet argument est également détruit. On répond que la pudeur & la virginité inviolable de Marie, ne

permettent pas de supposer qu'elle assista à la naissance de S. Jean. Il se peut qu'alors la Vierge se soit trouvée chez sa Cousine : mais probablement elle se retira dans quelque chambre voisine, ou chez quelqu'ami ; en un mot, elle ne fut point présente aux couches d'Elisabeth. Ce dernier sentiment, comme le plus sage, réunit en sa faveur le plus grand nombre des Auteurs : & s'il est douteux que la Vierge fût encore chez sa Cousine, lors de la naissance de S. Jean, on est d'accord que si elle y était, elle n'assista pas à cette naissance. Telle est sur cet article l'opinion la plus universellement reçue.

Si les Peintres n'ont pu faire assister Marie aux couches de sa Cousine, sans se trouver en opposition avec les opinions reçues, que dira-t-on de ceux qui ont représenté la Vierge fesant les fonctions de Sage-Femme, tenant l'enfant nu & le plongeant dans un bassin rempli d'eau ? Il me semble qu'on ne peut rien imaginer de plus indécent, soit pour l'action en elle-même, soit relativement à la Vierge, & aux spectateurs.

Dans les anciens mystères, on supposait que la Vierge assistait à la nais-

sance de S. Jean. C'était elle qui prenait l'enfant nouveau né dans l'alcove où Elisabeth accouchait, elle l'apportait sur le théâtre, & le présentait à Zacharie. Cette scène a peut-être en partie, servi de modèle aux tableaux que je critique ; mais les Peintres auraient dû faire attention que la Vierge présentait à Zacharie ; l'enfant emmailloté, & qu'elle n'avait point la hardiesse de le laver sur le théâtre.

Je ne parle point ici de la richesse des habits, de la magnificence du lieu où Elisabeth accoucha, de son lit à la moderne, de son âge, de celui de la Vierge, &c. Ces objets ont déja été censurés, il est superflu de se répéter,

Je ferai cependant ici mention d'une faute qu'on remarque dans les tableaux que nous examinons, & dans ceux de la Nativité de la Vierge. Elle a pour objet les cheminées dont les Peintres ont fait usage. Ils ont, à la vérité, peint des cheminées telles qu'on les fait dans les Villages, ou telles qu'on les fesait il y a deux cents ans. Ce n'est pas assez : ils devaient supprimer cet ornement copié d'après notre costume. On croit que l'usage des cheminées était inconnu chez les Juifs,

On ſe chauffait peu en Paleſtine, & lorſqu'on était obligé de le faire, on apportait du feu dans un braſier. Il n'y avait point de tuyau pour conduire la fumée; elle ſe diſſipait par un ouverture pratiquée dans le toît. Il paraît même qu'à cet égard les maiſons des particuliers & les palais des Rois, n'avaient aucune différence. Le Roi Joachim était aſſis dans ſa chambre d'hiver, & avait un braſier devant lui, lorſqu'on lui préſenta le volume de Jérémie. Quelquefois on feſait du feu dans une cour, comme il arriva chez le Grand Prêtre, lors du procês de Jéſus-Chrit. Les cuiſines du Temple étaient de grandes & vaſtes cours, autour deſquelles étaient des foyers, où l'on feſait cuire les victimes. Les cheminées antiques adoptées par nos Peintres, ſont abſolument étrangères aux Juifs. Les lois du coſtume exigent qu'elles ſoient ſupprimées.

Sainte Eliſabeth eſt-elle accouchée le jour ou la nuit? C'eſt ſur quoi l'on n'a rien d'aſſuré. Les Peintres ont préféré le jour, comme plus favorable à la Peinture: doit-on les blâmer? On peut conſulter ce que j'ai dit à ce ſujet dans le chapitre de la Nativité de la Vierge.

CHAPITRE XXIII.

Circoncision de S. Jean.

L'ÉCRITURE nous apprend que ce fut Dieu qui établit chez les Juifs la cérémonie de la Circoncision. Elle devait être le sceau de son alliance, & la marque distinctive de son peuple chéri. Abraham fut le premier qui se circoncit. Il fit la même opération à ses affranchis & à ses esclaves. Il paraît cependant que cette Loi ne fut pas toujours strictement observée, & Moïse lui-même négligea de circoncire ses enfants.

Quoi qu'il en soit, cette Loi était en vigueur à l'époque que nous examinons. Il en est souvent parlé dans les Epîtres de S. Paul, & l'Evangile nous apprend que huit jours après les couches de Sainte Elisabeth, son fils fut circoncis.

La Circoncision de cet enfant nous fournit une observation essencielle sur l'usage qui subsistait alors chez les Juifs, relativement à cette cérémonie :

c'eſt qu'elle pouvait ſe faire dans une maiſon particulière, en préſence & par le miniſtère des parents & des voiſins.

En effet, S. Luc rapporte que ce fut dans la maiſon de Zacharie où les parents & les voiſins de ce Prêtre s'aſſemblèrent pour la circonciſion de ſon fils. Cette cérémonie ne ſe fit ni dans le Temple, ni dans la Synagogue, ni dans aucun autre lieu public; ce ne fut ni un Lévite, ni le Grand Prêtre qui en fut le Miniſtre, mais les parents & les voiſins, &c.

Comme j'aurai lieu de parler par la ſuite de la Circonciſion, & que d'ailleurs je ne crois pas que les Peintres aient fait aucun tableau *ex profeſſo*, ſur celle de S. Jean, je me bornerai à la remarque précédente. On en connaîtra l'utilité, lorſqu'il s'agira de la Circonciſion de Jéſus.



CHAPITRE XXIV.

Nomination de S. Jean.

ON doit ſe rappeler que Zacharie demanda un ſigne à l'Ange, qui lui annonça qu'il deviendrait père. Dieu, pour le ſatisfaire, & le punir en même temps de ſon peu de foi, le rendit muet. Ce châtiment devait durer juſqu'à ce que la promeſſe de l'Ange fût accomplie. Il ſemble que la fécondité de Sainte Eliſabeth, aurait dû en être le terme; cependant cette fécondité n'opéra rien : la naiſſance de l'enfant n'eut pas un ſuccès plus heureux : ce ne fut que lors de la nomination de ſon fils, que Zacharie recouvra l'uſage de la parole.

S. Luc qui rapporte ce prodige, dit que les parents & les voiſins qui étaient venus pour circoncire l'enfant, ne voulurent point le nommer Jean, (ainſi que le deſirait ſa mère) parce qu'il n'y avait perſonne dans la famille qui portât ce nom; ils interrogèrent Zacharie, qui demanda des tablettes; & les ayant

prises, il écrivit ces quatre mots: *Jean est son nom*: ce qui surprit les assistants; & aussi-tôt sa langue fut déliée.

S. Luc dit encore que Zacharie fut rempli de l'esprit prophétique. Cet Evangéliste nous a conservé le beau Cantique que ce sage vieillard prononça pendant l'inspiration; l'Eglise l'a adopté dans ses Offices.

Ce récit de S. Luc nous apprend qu'à l'époque dont il s'agit, les Juifs avaient certaines règles pour donner des noms à leurs enfants. Les anciens Hébreux donnaient des noms significatifs; c'est-à-dire, qui avaient quelque rapport, soit à la mère, soit à l'enfant, soit au temps, au lieu, en un mot, aux différentes circonstances qui avaient concouru lors de la naissance ou de la conception de l'enfant. Cette coutume ne leur était même pas particuliere; elle était en vigueur chez différentes Nations, & dégénéra en abus. La superstition s'en mêla. S. Jean Chrisostôme rapporte que de son temps, il y avoit des gens assez simples pour allumer plusieurs flambeaux d'une grandeur & d'une grosseur égale. Ils donnaient à

chaque flambeau un nom, & prenaient pour l'enfant le nom de celui qui s'éteignait le dernier ; ils s'imaginaient par-là lui procurer une longue vie.

Je ne sache pas que jamais cette pratique superstitieuse ait été usitée parmi les Juifs. Au contraire, il paraît, par le récit de S. Luc, qu'ils commençaient à regarder les noms comme devant être pour ainsi dire héréditaires. C'est pourquoi les parents & les voisins de Zacharie refusaient de donner à son fils le nom de Jean, parce qu'il n'y avait personne dans sa famille qui portât ce nom.

Ce nom était celui que l'Ange Gabriël avait ordonné à Zacharie de donner au fils qu'Elisabeth mettrait au jour. *Elisabeth vous donnera un fils, que vous nommerez Jean.* Ce sont les paroles de l'Ange.

Lorsque Zacharie reçut cet ordre, il était seul dans le Lieu Saint ; & à peine l'eut il reçu, qu'il perdit l'usage de la parole. Il ne put donc en faire part à personne. Cependant l'Evangéliste rapporte que lorsqu'on voulut nommer son fils, Elisabeth déclara qu'il fallait le nommer Jean. Comment avait-elle appris ce nom ? C'est le pre-

mier objet qu'il ne ſera peut-être pas indifférent pour les Peintres de diſcuter brièvement, avant que de deſcendre dans les détails de la nomination.

La maniere la plus ſimple, & qui ſe préſente d'abord à l'eſprit de ceux qui veulent réſoudre cette difficulté, conſiſte à dire que Zacharie communiqua à ſon épouſe, par écrit, ce qui lui était arrivé dans le Temple, & que par ce moyen, elle ſçut que ſon fils devait être nommé Jean. Mais cette explication ſemble répugner à ce que contient le texte ſacré. Si Zacharie eut communiqué par écrit à ſon épouſe, ce qui lui était arrivé dans le Temple, & que par ce moyen Eliſabeth eût appris le nom de ſon fils, elle n'aurait pas manqué de montrer cet écrit à ceux qui rejetaient ce nom, ou du-moins elle leur aurait expliqué que c'était de Zacharie même qu'elle le tenait. Cependant on a recours à Zacharie, & tous les aſſiſtants ſemblent révoquer en doute que réellement ce ſoit la volonté de ce bon Iſraélite, que ſon fils ſe nomme Jean. Ces réflexions ont fait naître un ſecond ſentiment. Ceux qui l'ont embraſſé penſent que ce fut par

une inſpiration du Ciel, qu'Eliſabeth connut le nom qu'elle devait donner à ſon fils. Eut-elle cette inſpiration au moment de la nomination, ou auparavant? C'eſt pourquoi il eſt impoſſible de prononcer.

Cette diverſité d'opinions ſur la maniere dont Eliſabeth apprit le nom qu'elle devait donner à ſon fils, eſt un obſtacle qui s'oppoſe à ce que les Peintres entreprennent jamais de réaliſer cette circonſtance de la vie de cette Ste. Il en eſt autrement de la nomination de S. Jean, toutes les circonſtances en ſont connues, & ſont ſuſceptibles d'être rendues. Leur enſemble fournit même un ſujet digne d'exercer les talents du maître le plus habile.

On pourrait cependant mettre au rang des productions très-médiocres la plupart des tableaux que nous avons ſur la nomination de ce Saint. Cette médiocrité vient de ce que les Artiſtes ont confondu l'action principale avec celle qui devait n'être qu'acceſſoire, ou plutôt parce qu'ils ont cumulé trois actions à la fois; cette multiplicité d'incidents, loin de jeter de l'intérêt dans leurs compoſitions, n'a fait que les ſurcharger

& les rendre auſſi peu vraiſſemblables, que peu conformes au texte littéral de l'Evangile.

Sur le devant du tableau, dans la place la plus apparente, on apperçoit l'enfant nu qu'on circoncit : dans un des côtés, à l'écart, Zacharie écrit ſur des tablettes : Sainte Eliſabeth étendue dans ſon lit, occupe le côté oppoſé. Voilà tout le tableau.

Cette compoſition, comme on voit, n'eſt pas des plus heureuſes. Le génie inventif & créateur ne s'y manifeſte point. On aurait évité cette ſéchereſſe, ce froid, cette ſtérilité, ſi l'on avoit diſtingué les actions & les temps. Je m'explique : la circonciſion & la nomination ont toujours été deux cérémonies diſtinctes & ſéparées. Quoiqu'elles fuſſent réunies du temps de S. Jean, elles ne marchaient pas néanmoins d'un pas égal ; l'une précédait l'autre. On commençait par circoncire, on nommait enſuite.

Dans l'eſpèce, la circonciſion de S. Jean était achevée lorſqu'on le nomma. On ne devait donc la caractériſer que par des ſignes, des attributs. Prendre cette cérémonie pour l'action principale, & repréſenter en même temps

Zacharie qui écrit sur des tablettes, c'est tout confondre, & perdre l'avantage qu'on pourrait tirer du prodige qui s'opéra dans la personne de ce vertueux Israélite, lors de la nomination de son fils.

Ce n'est pas que je soutienne qu'il soit absolument essenciel de penser que le prodige en question arriva après la circoncision : il est au contraire assez vraissemblable, qu'il s'opéra avant cette cérémonie. Suivant l'usage reçu aujourd'hui parmi les Juifs, le parein demande au père & à la mère quel nom ils desirent qu'on donne à leur fils. Cette question se fait avant la cérémonie, & il est probable que cet usage subsistait du temps de Saint Jean.

Cependant, comme l'espèce de contestation qui s'éleva entre Elisabeth & ses parents sur le nom qu'on devait donner à son fils, peut être reculée jusqu'au moment de la nomination, sans que le texte sacré souffre aucune violence, & qu'en la plaçant à cette époque, elle devient avantageuse aux Artistes ; ils sont inexcusables de n'avoir pas préféré cette dernière supposition à la précédente.

Les Peintres ne devaient point balancer à choisir pour leur action principale, la nomination de l'enfant. L'incident miraculeux dont elle fut accompagnée, convient mieux aux Peintures sacrées, que l'appareil d'une circoncision. Zacharie recouvrant la parole, doit être le principal personnage, le centre & le mobile de l'action générale. La présence de l'enfant qu'on vient de circoncire, & qu'on se prépare à nommer, ne devait être regardée que comme une circonstance nécessaire à la vérité, mais accessoire au prodige. L'attention des spectateurs, sur ce que Zacharie vient d'écrire, leur étonnement, leur admiration en l'entendant parler, la joie, le ravissement de cet homme juste, qui recouvre l'usage de la parole, & se sent inspiré de Dieu: voilà, selon moi, le sujet que les Peintres auraient dû exécuter. Du-moins un pareil tableau serait une copie fidele de l'Evangile; & pour un Peintre, il n'est point de plus beau modèle.

A l'égard des circonstances relatives à la nomination de S. Jean, on pourra consulter ce que je dirai dans le Chapitre de la circoncision & de la nomi-

nation du Sauveur. J'observerai seulement ici que les Peintres n'ont eu aucun égard au costume des habits. Leurs personnages ont la tête chevelue & découverte. On n'en voit aucun qui ait sur le front ces bandes de parchemin dont il est parlé dans l'Evangile : il n'y a à leurs manteaux ni ces houpes, ni ces franges dont il a déja été question : si l'on s'en rapportait aux habits, on ne se douterait jamais qu'on ait voulu peindre des Juifs.

Pour ce qui concerne le moment de la nomination, les Peintres ont supposé qu'elle se fit le jour. Cette supposition est conforme à la croyance commune & aux usages des Juifs. L'opération qui précede la nomination est fort délicate. Rarement on circoncit la nuit.

S. Luc dit que Zacharie fit signe qu'on lui apportât des tablettes pour écrire le nom de son fils. Quelle était la forme, la nature de ces tablettes ? C'est ce que ne dit point l'Evangéliste. Il est certain que du temps de Zacharie, il y avait déja long-temps que l'usage d'écrire sur le parchemin & sur le papirus était connu chez les Juifs.

Ils ſe ſervaient, ainſi que nous, d'une liqueur noire pour tracer les caractères. » J'aurais encore bien des choſes à » vous dire, écrivait S. Jean, Epit. 2, » v. 12, mais je ne veux pas que ce » ſoit ſur du papier, ni avec de l'en- » cre. J'eſpere vous aller voir, & vous » entretenir de vive voix, afin que » votre joie ſoit parfaite. » Cette maniere de tracer les caractères n'était pas nouvelle : dès le temps du Prophète Baruch, on écrivait avec de l'encre. L'origine de cet uſage ſe perd dans l'immenſité des ſiècles. On croit cependant que les Juifs n'employaient point de plume pour écrire. Ils ſe ſervaient, ainſi que la plupart des autres Nations, de roſeaux fort délicats, qu'ils taillaient exprès, & qui leur rendaient les mêmes ſervices que nos plumes.

Mais ces détails, quoiqu'intéreſſants pour les Peintres, ne peuvent recevoir ici leur application. L'Evangéliſte dit que Zacharie demanda des tablettes ; & c'eſt ce mot qu'il eſt important d'éclaircir. Quelques Auteurs ont cru qu'il fallait entendre par ce mot, ces petites feuilles de bois enduites de cire, dont il eſt ſouvent parlé dans les ouvrages des anciens, & dont on trouve

des restes dans presque toutes les collections d'antiquités. Ce sentiment n'est appuyé sur aucune conjecture favorable. La chaleur du climat semble même indiquer que cet usage n'a jamais été connu des Juifs de la Palestine. On ne trouve dans l'écriture aucun texte qui puisse l'autoriser. Il est parlé d'un stilet de fer, de la pointe d'un diamant dont on se servait pour écrire. Ces expressions du texte sacré me porteraient à croire que chez les Juifs les tablettes étaient composées de quelque écorce d'arbre, ou de quelque pierre; en un mot, de quelque matiere dure & polie, sur laquelle la pointe du stilet, & l'ongle du diamant pût laisser des traces de son passage.

Au reste, que les Peintres donnent à Zacharie des tablettes de cire, de bois ou de pierre, cette circonstance est peu importante, ils doivent seulement éviter de le représenter écrivant dans un livre; & l'on ne pourrait les blâmer s'ils tâchaient d'imiter les caractères Syriaques, usités de son temps, & dont il a dû se servir.

Une question plus intéressante que celle de la nature des tablettes, nous reste à examiner. La plupart des Ar-

tistes ont supposé que la Vierge & Sainte Elisabeth furent présentes à la circoncision & à la nomination de S. Jean. Cette supposition mérite quelques réflexions.

Celles que je ferai sur la présence de Marie seront très-courtes. Je me contenterai de rappeler ce que j'ai dit dans le Chapitre de la séparation, & dans celui de la naissance de S. Jean. On pense communément que la Vierge a quitté sa Cousine avant que ce Saint vînt au monde, & ceux qui pensent qu'elle ne retourna à Nazareth que quelque temps après cet événement, conviennent que par pudeur & par modestie, elle s'abstint d'assister à la naissance, à la circoncision, & par conséquent à la nomination de Saint Jean.

La présence d'Elisabeth souffre plus de difficulté. Il est vrai que communément les femmes n'assistaient pas à la cérémonie de la circoncision; mais Elisabeth était mère, & ce fut peut-être dans sa chambre que se fit cette cérémonie. D'ailleurs son mari était muet, & par conséquent elle fut obligée d'agir pour lui; de sorte que tout semble

autoriser les Peintres à supposer qu'Elisabeth fut présente à la circoncision de son fils.

Le texte sacré est même favorable à cette supposition. L'Evangéliste nous dépeint la femme de Zacharie donnant son avis, disputant avec ses parents & ses amis sur le nom qu'on doit donner à l'enfant. Je conviens que tout ceci a pu se passer dans une salle voisine ; mais rien n'oblige à le supposer. Tout se réunit même en faveur du sentiment contraire : on ne peut blâmer les Peintres de l'avoir réalisé.

On serait mieux fondé à leur reprocher d'avoir représenté cette Sainte d'une manière triviale, & indigne de leur sujet. En effet, pourquoi la placer étendue dans son lit ? Les Peintres auraient-ils ignoré qu'on pense communément qu'Elisabeth allaita elle-même son fils, que ce fils ne fut circoncis que le huitième jour après sa naissance, & qu'à cette époque une femme qui nourrit est déja débarrassée des incommodités du lit. En adoptant cette attitude peu décente, ils se sont privés de tout l'intérêt que la présence d'Elisabeth pouvait répandre dans leurs

tableaux. C'était entre ſes mains qu'ils devaient mettre les tablettes écrites : ces tablettes étaient pour elle une victoire, un triomphe, & vraiſſemblablement elle fut la première à les montrer.

Je finis par répéter que la nomination de S. Jean eſt un des plus riches & un des plus ſublimes ſujets que l'Hiſtoire ſacrée puiſſe fournir à la Peinture : il eſt ſurprenant que preſque tous les Artiſtes l'aient négligé. Le récit de S. Luc était cependant bien capable d'enflammer leur génie : on y voit des parents & des amis qui s'aſſemblent dans la maiſon de Zacharie pour circoncire & nommer ſon fils. Lorſque la première cérémonie eſt terminée, & tandis qu'on prépare ce qui eſt néceſſaire pour nommer l'enfant, il s'élève une conteſtation entre la mère & les parents, ſur le nom qu'on doit lui donner. On interroge le père; mais ce reſpectable vieillard était muet. Il fait ſigne qu'on lui donne des tablettes ; il écrit ces mots : *Jean eſt ſon nom.* Auſſitôt une chaîne de merveilles ſe développe par gradation. Zacharie recouvre l'uſage de la voix ; il eſt ſaiſi d'un eſprit prophétique, il adreſſe la parole à

son fils, annonce sa grandeur future, & laisse envisager la venue prochaine du Messie. Le ravissement, l'étonnement, l'admiration, la piété, l'attention, toutes les expressions nobles & pathétiques semblent se réunir de concert pour embellir ce sujet : il est à souhaiter qu'il ne soit pas toujours oublié.

CHAPITRE XXV.

Purification d'Elisabeth. Rachat de Saint Jean.

AVANT que de parler du rachat de S. Jean, & de la purification de sa mère, il ne sera pas superflu de donner aux Artistes quelques éclaircissements sur la fortune de Zacharie. Etait-il riche ou pauvre ; l'Evangile ne le dit point. Le texte sacré nous apprend seulement qu'il était Prêtre de la famille d'Abia, c'est à dire, de la huitième des seize classes que David avait formées des enfants d'Eléazar, fils aîné du Grand Sacrificateur Aaron.

Cette qualité peut néanmoins nous guider, pour apprécier la fortune de Zacharie. Moïse voulant détacher les Ministres de la Loi de toutes les occupations terrestres, leur avait interdit la faculté de posséder des biens fonds, il ne leur assigna aucune portion lors du partage des terres conquises; mais en récompense il leur attribua divers droits qu'ils percevaient sur le peuple, sous le titre de prémices, de dîmes, de rachat, d'offrande, &c. Il est incertain si du temps de Zacharie, l'interdiction prononcée par Moïse subsistait encore, & si les Prêtres ne possédaient aucun héritage; mais il est hors de doute qu'ils jouïssaient toujours des droits qu'il leur avait attribués, que ces droits étaient devenus immenses; & il est à présumer que tous les Lévites, sur-tout les Sacrificateurs, étaient dans un état d'aisance & de prospérité qui les mettait dans le cas de ne pas craindre les extrémités de la misère, & les incommodités attachées à l'indigence. D'où il faut conclure; que si Zacharie n'était pas opulent, il jouïssait au moins d'une honête médiocrité, dont tous les malheureux qui l'environnaient pouvaient se ressentir, & que les Peintres sont

bien fondés à réaliser ces opinions, lorsqu'ils veulent caractériser la richesse des habits ou la magnificence de la maison de cette Israélite.

A l'égard de la purification de son épouse, on ne peut que proposer des conjectures. Par les lois de Moïse, toute femme qui devenait mère, devait se purifier, & tout enfant mâle devait être racheté quarante jours après sa naissance. Mais il n'est pas prouvé qu'à l'époque dont il s'agit, cette loi fût encore en vigueur. Tout concourt même à démontrer qu'elle était tombée en dessuétude depuis long-temps. La mère de Samuel, Anne la Pieuse, ne se présenta point a la porte du Tabernacle le quarantième jour aprês ses couches ; elle ne vint se purifier & présenter son fils, que lorsqu'il fut sevré. La loi de Moïse ne fut strictement observée que dans le désert, lorsque la Nation peu nombreuse se trouvait rassemblée autour de la tente du Seigneur. Après la conquête de la Terre promise, l'éloignement des lieux, la multiplication des Israélites, rendirent presqu'impraticable l'observation de cette loi.

Ces conjectures, jointes au silence des Evangélistes, sembleraient interdire

dire aux Peintres la faculté de réaliſer ſoit la Purification d'Eliſabeth, ſoit le rachat de S. Jean. Cependant puiſqu'il eſt dit dans S. Luc, que la Vierge ſe purifia & racheta ſon fils, & qu'une ancienne Tradition nous apprend que ce fut le quarantième jour après ſes couches, qu'elle s'acquitta de ce devoir; il y a tout lieu de croire, que ſi communément les femmes Juives n'exécutaient pas au jour marqué la loi que leur avait impoſée Moïſe, les mères pieuſes, celles ſur-tout que leur proximité du Temple mettaient dans le cas de ſe conformer à cette loi, ſe feſaient un devoir & un plaiſir de la remplir. Eliſabeth & ſon époux étaient de vrais adorateurs du Dieu de Jacob, accompliſſant la Loi, eſt-il dit dans l'Evangile, & marchant dans les Commandements du Seigneur d'une manière irrépréhenſible. A ce titre, on peut conjecturer qu'au jour marqué ils ſe ſont conformés, ainſi que Marie & Joſeph, aux ordonnances de Moïſe. La piété de ces deux Iſraélites, autoriſe les Peintres à réaliſer cette preuve de leur obéiſſance.

D'après ce qu'on trouve dans Saint Luc, relativement à la Purification de

la Vierge, & au rachat du Sauveur, il paraît que les femmes se transportaient à Jérusalem, pour s'acquitter dans le Temple de cette double obligation. Il est vraissemblable qu'Elisabeth se sera conformée à cet usage. C'est dans le Temple de Jérusalem qu'elle s'est purifiée.

Cette cérémonie consistait entr'autres choses, à faire une offrande au Seigneur. Il y en avait de deux espèces; celle des riches, & celle des pauvres. Cette dernière qualité ne convenait point à Sainte Elisabeth; j'en ai rapporté les preuves il n'y a qu'un instant: il est à présumer que cette Sainte fit l'offrande des riches. C'était un agneau d'un an pour l'holocauste, & le petit d'une colombe, ou une tourterelle, pour le péché.

Je n'entrerai point ici dans de plus grands détails sur cet objet. Les Peintres pourront consulter ce que j'ai déja remarqué sur la Purification de Sainte Anne, & ce que je dirai par la suite sur celle de Marie. Je les avertirai seulement de distinguer ces diverses Purifications, de manière qu'elles ne puissent être confondues.

CHAPITRE XXVI.

La grossesse de Marie.

LAISSONS Zacharie & son épouse remercier l'Eternel de ce qu'il leur a donné un fils, & tournons nos regards sur Joseph & Marie. Depuis le songe dont nous avons parlé, jusqu'à la naissance du Sauveur, on pense communément qu'il s'écoula six mois. Que firent les deux chastes époux pendant cet intervalle ? C'est ce qu'on chercherait envain dans le Texte sacré. Joseph prit sa femme avec lui, & ne la connut point jusqu'à ce qu'elle eût mis au monde son premier né..... Voilà tout ce que nous apprennent les Evangélistes.

J'ai déja eu occasion de parler de l'interprétation singulière que l'on a donnée à ces mots : *il ne connut point.* Il est inutile d'avertir les Peintres qu'ils doivent éviter tout ce qui semblerait réaliser cette interprétation forcée & superflue ; ils n'ont pas certainement oublié ce que je leur ai dit à ce

sujet, p. 119, en parlant du portrait de Marie.

En général, on pense que les derniers mois qui précédèrent la naissance du Sauveur, ne furent signalés par aucun événement extraordinaire. De retour dans sa maison de Nazareth, Marie s'occupa des détails de son ménage, & prépara tout ce qui lui serait nécessaire pour le moment qui assurerait sa maternité. Les langes, les bandelettes, en un mot, tout ce qui devait servir à l'enfant, fut l'ouvrage de ses mains. Joseph, de son côté, continua ses travaux journaliers; tous deux vécurent dans cette simplicité, dans cette union; conforme à leur état & à la droiture de leur cœur. Voilà, sur cet article, ce que l'on peut conjecturer de plus vraissemblable, & ces conjectures n'offrent rien d'absolument intéressant pour engager les Artistes à les réaliser.



CHAPITRE XXVII.

Epreuve des Eaux amères.

SI l'on s'en rapportait à l'Auteur du proto-Evangile de S. Jacques, la groſſeſſe de Marie fournirait aux Peintres un vaſtě ſujet à traiter. Suivant cet Auteur, un orage terrible s'éleva ſur la tête des deux époux. Cités devant le Grand Prêtre, obligés de juſtifier leur conduite, ils furent ſoumis à la plus humiliante des épreuves. Les détails dans leſquels cet Auteur eſt entré ſur cette circonſtance de la vie de la Vierge & de S. Joſeph, méritent quelques réflexions.

Les Juifs, ainſi que je l'ai obſervé dans le Chapitre du Vœu de Marie, avaient une eſpèce de vénération pour les filles vierges : elles ſeules devaient être épargnées, lorſqu'une Ville était priſe d'aſſaut : elles ſeules pouvaient aſpirer à l'alliance du ſouverain Sacrificateur : Moïſe avait même, en quelque ſorte, rendu les pères & mères reſponſables envers les maris, de la virginité

de leurs filles. On peut voir dans le Deutéronome, ch. 21, les lois que ce célebre Législateur avait prescrites à ce sujet. Sa Nation les observe encore dans quelques contrées.

Si les Juifs étaient fort soigneux de la virginité de leurs filles, ils n'avaient pas moins d'attachement pour la chasteté de leurs épouses. Dieu, par la bouche de Moïse, décerna la peine de mort contre la femme qui violait ses engagements : son vil adultère subissait la même peine, & leur supplice apprenait à respecter la foi du mariage, l'union des époux, & l'honeur des familles.

Mais une femme coupable sçait souvent dérober ses démarches à des yeux surveillants, & une épouse fidèle n'est pas toujours à l'abri des injustes soupçons d'un mari qu'elle aime uniquement. Il importait donc au bon-ordre, qu'il y eût des lois pour arrêter les progrês de la jalousie, pour justifier les femmes sages, & intimider celles qui se promettaient l'impunité de leurs crimes. Dieu prescrivit encore à Moïse ce qu'il devait ordonner aux enfants d'Israël sur des objets si intéressants. Il lui

dicta des lois, qui sont connues sous le nom du sacrifice de la Jalousie, ou de l'épreuve des Eaux très-amères. Voici le texte même de l'Ecriture.

« Le Seigneur parla encore à Moïse, » & lui dit : Parlez aux enfants d'I-» sraël, & dites-leur : Lorsqu'une fem-» me sera tombée en faute, & que » méprisant son mari, elle se sera » approchée d'un autre homme, en-» sorte que son mari n'ait pu constater » le crime, & que son adultère de-» meure caché, sans qu'elle puisse en » être convaincue par des témoins, » parce qu'elle n'a pas été surprise ; si » l'esprit de jalousie transporte le mari » contre sa femme, qui aura été souillée » véritablement, ou qui en est soup-» çonnée faussement, il la fera venir » devant le Prêtre, & donnera pour elle » en offrande la dixième partie d'une » mesure de farine d'orge : on ne répan-» dra point d'huile sur cette offrande, on » n'y mettra point d'encens, parce que » c'est un sacrifice de jalousie, & une » oblation pour découvrir un adultère. » Le Prêtre l'offrira donc, & la pré-» sentera devant le Seigneur ; & ayant » pris de l'eau sainte dans un vase de

» terre, il y jetera un peu de pouſſière
» du pavé du Tabernacle.

» Alors la femme ſe tenant debout
» devant le Seigneur, le Prêtre lui
» découvrira la tête, & lui mettra
» entre les mains le ſacrifice deſtiné à
» renouveler le ſouvenir de ſon cri-
» me, & l'oblation de la jalouſie; &
» il tiendra lui-même les eaux très-
» amères, ſur leſquelles il a prononcé
» les malédictions avec exécration. Il
» conjurera la femme, & lui dira:

» Si un homme étranger ne s'eſt
» point approché de vous, & que vous
» ne vous ſoyez point ſouillée en quit-
» tant le lit de votre époux, ces eaux
» très-amères, que j'ai chargées de
» malédictions, ne vous nuiront point;
» mais ſi vous vous êtes retirée de
» votre mari, & que vous vous ſoyez
» ſouillée en approchant d'un autre
» homme, les malédictions que je
» vais prononcer tomberont ſur vous.

» *Que le Seigneur vous rende un objet*
» *de malédiction, & que vous deveniez un*
» *exemple pour tout ſon peuple, &c. &c.*
» La femme répondra: *Ainſi ſoit-il*,
» *ainſi ſoit-il.* Alors le Prêtre écrira ces
» malédictions ſur un livre, & les effa-

» cera ensuite avec les eaux très-amè-
» res, qu'il aura chargées de malé-
» dictions, & il les lui donnera à
» boire.

» Lorsqu'elle les aura prises, le
» Prêtre lui retirera des mains le Sa-
» crifice de jalousie; il l'élevera de-
» vant le Seigneur, & le posera sur
» l'Autel : ensorte néanmoins qu'aupa-
» ravant il sépare une poignée de ce
» qui est offert en Sacrifice, afin de la
» faire brûler sur l'Autel, & qu'alors
» il fasse boire à la femme les eaux
» très-amères.

» Lorsqu'elle les aura bues, si elle a
» été souillée, & qu'elle ait méprisé
» son mari, en se rendant coupable
» d'adultère, elle sera pénétrée par
» ces eaux de malédiction...... Et
» cette femme deviendra un objet de
» malédiction, & un exemple pour
» tout le peuple. Si elle n'a point été
» souillée, elle n'en ressentira aucun
» mal, & aura des enfants...

Telle était, chez les Juifs, la fa-
meuse épreuve des eaux très-amères,
l'effroi des femmes coupables, la con-
solation des épouses fidèles, & le sou-
lagement des maris jaloux. C'est cette
épreuve que l'Auteur du proto-Evan-

gile prétend qu'on fit subir à Marie. Il rapporte qu'un certain Scribe, nommé Anne, étant venu chez Joseph, fut très surpris de trouver la Vierge enceinte. Ce Scribe n'avait pas oublié ce qui s'était paisé dans le Temple lors du mariage simulé de cette jeune personne : il sçavait que Joseph ne l'avait reçue que pour être son gardien & non son époux. Il le dénonça au Grand Prêtre, comme ayant violé sa promesse, & corrompu le dépôt qui lui avait été confié. Cette triste nouvelle affligea le Souverain Pontife, il fit venir les deux accusés, les interrogea : peu satisfait de leurs réponses, il leur fit subir l'épreuve des eaux très-amères. Vaine espérance : l'épreuve ne produisit aucun effet funeste sur les prétendus coupables. Etonné de ce prodige, le Grand Prêtre n'osa les condamner, il les renvoya absous.

» Et dixit Sacerdos : Potabo vos aqua » redargutionis Domini, & manifestabitur peccatum vestrum in oculis » vestris. Et acceptâ aquâ Sacerdos po» tavit Josephum, & misit eum ad » montana, & rediit sanus. Potavit & » Mariam & misit etiam ad montana, » & rediit incolumis. Et miratus est » totus populus, quòd peccatum non

» ſit manifeſtatum in illis. Et dixit Sa-
» cerdos : Deus non manifeſtavit pec-
» catum veſtrum, nec ego judico vos ;
» & abſolvit eos. »

Il eſt aiſé de ſe convaincre de la fauſſeté de cette hiſtoire. En effet, ſuivant la Loi de Moïſe, que j'ai rapportée ci-deſſus, l'épreuve des eaux très-amères, ne ſe feſait que ſur les femmes. Loin de comprendre les hommes, cette Loi ne donnait pas même d'action à la femme contre le mari qui provoquait injuſtement le ſacrifice de la jalouſie. D'où il réſulte qu'il n'eſt pas vraiſſemblable que Joſeph ait été ſoumis à cette épreuve.

Suivant cette même Loi, il n'y avait que les femmes accuſées d'adultère qui fuſſent dans le cas de ſubir les rigueurs du Sacrifice de la jalouſie. Or, dans le ſyſtême de l'Auteur cité, la Vierge n'était pas mariée ; elle n'a donc pas été traitée comme une femme adultère. Moïſe avait preſcrit des Lois contre ceux qui corrompaient les vierges ; c'était de ces Lois que l'Auteur en queſtion devait ſe ſervir pour rendre ſa fiction vraiſſemblable : en adoptant celle des eaux très-amères, il s'eſt mis en contradiction avec lui-même.

D'ailleurs, il eſt plus que douteux que du temps de Joſeph & de Marie, le Sacrifice de la jalouſie fût uſité. Il eſt vrai que *Joſephe* & *Philon*, en parlant de cette épreuve, ſe ſont ſervis d'expreſſions qui ſembleraient annoncer qu'elle ſubſiſtait encore de leur temps, & les Rabins ſont de ce ſentiment. Mais il n'eſt fondé que ſur de ſimples conjectures, & n'eſt appuyé d'aucune preuve tirée de l'Ecriture Sainte.

Au ſurplus, quand même il ſerait démontré que ce Sacrifice ſubſiſtait encore au temps dont nous parlons, qu'on feſait ſubir cette épreuve aux hommes comme aux femmes, ou qu'on en avait imaginé quelqu'autre pour ceux qui n'étaient pas mariés; ce ne ſerait pas aſſez pour autoriſer les Peintres à la faire ſubir à Joſeph & à Marie. On ne trouve dans le texte ſacré aucun paſſage, aucune expreſſion qui puiſſe faire préſumer la vérité de cette circonſtance. Elle a été inconnue à toute l'antiquité, & n'a jamais été reçue par l'Egliſe. A ce titre, elle eſt indigne de paraître dans les Peintures ſacrées.

CHAPITRE DERNIER.

*Contenant les Notes & l'*Errata *de la premiere Partie.*

PAGE 2, *ligne* 4, l'Auteur cité eſt M. le Pelletier, de Rouen. Il a donné dans le Journal de Trévoux différentes diſſertations, contenant des remarques fort ſçavantes & très-judicieuſes ſur les erreurs des Peintres en matière de Religion. *Voyez* ce Journal, dans les mois de Novembre, Décembre 1704, Janvier 1705, &c.

Page 3, *ligne* 18 & 19, ce n'eſt pas le pied, mais la jambe toute entière, que *Raphaël* a ſuppoſé qu'on avait coupée à l'homme qu'il a repréſenté; il lui a même donné une jambe de bois pour l'aider à marcher. Le texte ſacré dit au contraire que le Pauvre guéri par Saint Pierre était perclus de ſes jambes dès ſa naiſſance, & qu'on le portait tous les jours à l'entrée du Temple, parce qu'il ne pouvait marcher. *Voyez* Actes des Apôtres, ch. 3.

Page 4, *ligne* 27, voûte, *liſez* coupole. Parmi les Saints du nouveau

Testament qui ornent cette magnifique coupole, on distingue très-parfaitement les Apôtres S. Pierre, S. Paul & S. André. Tous trois vivaient encore lors de l'Assomption de Marie. *Voyez* la Théologie des Peintres, pag. 230.

Page 8, *ligne* 2, Jean Molan, Professeur en l'Université de Louvain, & Théologien très-connu. Il a fait un Traité Latin sur le culte & les abus des images; cet ouvrage a été imprimé à Louvain en 1570, sous le titre suivant: *Joannes Molanus de picturis & imaginibus sacris liber unus, tractatus de vitandis circa eas abusibus, & earumdem significationibus*, & réimprimé en 1594 sous un titre différent. M. l'Abbé Mery a donné en 1765 une traduction libre d'une partie de cet excellent Traité, à laquelle il a fait diverses additions très-utiles. Cet Ouvrage est connu sous le titre de la *Théologie des Peintres.*

Page 18, *ligne* 3 & 4, *supprimez* du Sauveur.

Page 19, *ligne* 27, ajoûtez: On pourrait encore faire un reproche à ceux qui ont entrepris de tracer l'arbre généalogique de Jésus-Christ. S. Matthieu nomme quatre femmes parmi les ancêtres

du Sauveur ; sçavoir, Thamar, Rahab, Ruth & Bethsabée. L'Historien sacré avait certainement ses vues, lorsqu'il a fait mention de ces quatre femmes célèbres dans l'Histoire des Juifs : l'exactitude exigeait des Peintres qu'elles ne fussent point oubliées ; il était même fort facile de les distinguer par des attributs. On pouvait donner à la première l'anneau, le brasselet & le bâton qu'elle reçut du Patriarche Juda lorsqu'il la rendit mère. La seconde se serait fait reconnaître à la corbeille & au cordon, dont elle se servit pour faire descendre par sa fenêtre, les espions que Josué avait envoyés à Jérico. La troisième était cette jeune veuve, qui commença par glaner dans le champ de Booz, & pour laquelle ce riche Israélite conçut tant d'estime, qu'il finit par l'épouser : des épis de blé forment son attribut. La dernière, épouse de David, & mère de Salomon, doit tenir à la main cette superbe couronne, qu'elle posa sur la tête de son fils le jour qu'il s'unit à la plus tendre des épouses, &c.

Page 29, *ligne* 4, *Ayala*, sçavant

Espagnol, de l'Ordre de Notre-Dame de la Merci. Nous avons de lui un Ouvrage très-méthodique & très-instructif sur les erreurs des Peintres, imprimé à Madrid en 1730, sous le titre du Peintre Chrétien, &c.

Page 29, *ligne* 14, Rubens, *lisez* Ruben — *page* 32, *ligne* 19, Rubens, *lisez* Ruben.

Page 34, avant les mots, ces Peintures, &c. mettez ce qui suit. Les vîtres de la Chapelle de la Vierge, dans l'Eglise de S. Gervais à Paris, contiennent l'histoire de la Conception, telle que je viens de la rapporter. On voit dans le premier panneau, le Grand Prêtre rejetant l'offrande de Joachim, comme venant d'un homme maudit : ce Saint est accompagné d'Anne, son épouse; & son offrande est un agneau. A côté, Joachim est représenté sortant du Temple, avec sa femme & son offrande : il distribue des aumônes à tous les malheureux qui se trouvent sur son passage. Dans le troisième panneau, ce Saint paraît avec ses Bergers au milieu de ses troupeaux. Un Ange lui parle, lui annonce qu'il deviendra pere, & lui recommande de se rendre

au Temple. A côté, un autre Ange s'acquitte d'un pareil message auprès de Sainte Anne, qui s'occupait à lire & à gémir, assise dans son jardin. Le dernier panneau offre les deux époux réunis, & se donnant le fameux baiser sous la porte dorée. Les vîtres de la croisée à gauche, dans la même Eglise, contiennent les mêmes fables : le Peintre a seulement changé l'offrande ; elle consiste en un mouton, qu'un domestique de Joachim porte sur ses épaules.

Page 40, *ligne* 7, une, *lisez* un. *Page* 41, *ligne* 25, c'est sur, *lisez*, c'est principalement sur.

Page 43. Ajoûtez à la fin de cette page, *Antoine Coypel* est, je crois, le seul qui ait tenté de rendre l'Immaculation de Marie, sans faire usage, non-seulement des emblêmes adoptés par ses prédécesseurs, mais même de la figure symbolique de la Vierge. L'Immaculation est désignée par un rayon de lumière qui s'échappe du sein de la Divinité, & va pénétrer celui de Sainte Anne. Un Ange qui foudroye un dragon, acheve de caractériser le prodige qui s'opère. Il serait fort difficile de traiter d'une manière plus historique l'Immaculation de Marie.

Page 58, *ligne* 11, murs: elle. *lisez* murs, & probablement elles—*Page id. ligne* 15, après Sinagogues, *ajoûtez*, avec les hommes.

Page 61, *ligne* 11, au-lieu de Pierre, *lisez* Bon-Boullongne—Le tableau de ce dernier se voit à l'Attique, entre les fenêtres qui éclairent le dôme de l'Eglise des Filles de l'Assomption. Le morceau d'*Antoine Coypel*, dont il a été parlé dans l'article précédent, se voit sur la porte de la même Eglise.

Page 68, *ligne* 28 & 29, à la fin du chapitre suivant, *lisez* dans les chapitres suivants—*page* 73, *ligne* 10, Exorde, *lisez* Exode—*Page* 75, *ligne* 12, Exorde, *lisez* Exode—*page* 93, *ligne* 5, le signalement de ce Saint, *lisez* son portrait—*page* 117, *ligne* 2, générales, *lisez* général.

Page 124, après ces mots, leurs propres ouvrages, ajoûtez. Pour que les Peintres puissent à l'avenir éviter cette double contradiction, je vais tracer une Table chronologique des principales actions de Marie. Ce n'est pas que je la propose comme contenant des époques indubitables : le silence des Auteurs contemporains nous réduit à n'avoir sur cet objet que des probabilités. Ainsi

dans les tableaux du Mariage, de l'Annonciation, de la Visitation, de la Naissance, de la Reconnaissance des Bergers, de l'Adoration des Mages, de la Purification, de la Fuite & du Retour d'Egypte, les Peintres doivent donner à la Vierge les traits d'une personne de quatorze, quinze ou seize ans; Marie en comptait environ vingt-huit lorsqu'elle retrouva son Fils dans le Temple. A quarante-huit elle le vit mourir, & reçut le S. Esprit. Elle avait environ soixante-dix ans lorsqu'elle mourut & fut portée au Ciel par les Anges.

Page 128, *ligne* 15 & 16 — L'usage du fard était fort ancien parmi les femmes d'Israël. Dans le quatrième Livre des Rois, ch. 9, il est rapporté que la fameuse Reine Jésabel se fardait le visage. Jérémie, c. 4, dit aussi que les filles de Sion se servaient de fard : les femmes de la Palestine se peignaient les sourcils, & employaient l'antimoine pour se procurer de beaux yeux. Encore aujourd'hui, dans ces contrées, les hommes, les femmes, & jusqu'aux petits enfants, se peignent le bord de la paupière & le blanc des yeux, avec une matière noire, qu'ils appellent *couchel.* Saint Clément d'Alexandrie, s'élève

de croire, que l'uſage des perruques ne leur a pas été inconnu. Il eſt dit dans l'Ecriture que Michol, femme de David, le deſcendit par une fenêtre, & mit dans ſon lit une figure, dont elle couvrit la tête avec une peau de bouc, pour imiter les cheveux, & tromper les Envoyés de Saül. Il fallait que le goût des Juifs pour les cheveux fût bien décidé, ou qu'on eût trouvé quelque moyen de ſuppléer ceux qui manquaient, puiſque quarante-deux enfants trouvèrent extraordinaire le Prophète Eliſée, parce qu'il était chauve. Ce ne fut que ſous les Aſmonéens que l'on commença à ſe couper les cheveux : les Docteurs de la Loi furent vraiſſemblablement les premiers à établir cette mode, & les expreſſions de S. Paul nous annoncent quelles étaient ſur cet article les opinions reçues.

Page 167, *ligne* 22, de Auteurs, *liſez* de ces Auteurs—*page* 188, *ligne* 13, thumim & l'humim, *liſez* thummim & l'Urim.

Pag. 190, après la *lig.* 3, ajoûtez—Le Peuple, ſur-tout les perſonnes pieuſes, ſe feſaient un devoir d'aſſiſter au ſacrifice des Parfums : celui du ſoir était en gran-

de vénération. Lorſque le Prêtre avait offert ce ſacrifice, il s'avançait vers le Peuple, & prononçait une bénédiction, ſuivant la formule preſcrite par Moïſe : « Que le Seigneur vous bé- » niſſe, & qu'il vous protège ; qu'il » découvre ſon viſage, & qu'il ait » pitié de vous ; qu'il tourne ſur vous » ſes regards, & vous donne la paix ». Après avoir reçu ces bénédictions, chacun retournait dans ſa maiſon en louant Dieu ; & ce dernier acte de Religion terminait la journée.

Page 196, *ligne* 28, ajoûtez, *voyez* la Diſſertation d'*Adrien Reland* : De ſpoliis Templi hieroſolymitani in arcu Titiano Romæ conſpicuis, Ultrajecti, 1716. Vous y trouverez l'arc de triomphe de Titus & le bas-relief dont il eſt queſtion.

Page 201, *ligne* 43, Villapendus, *liſez* Villalpand. Cet Auteur a fait un ſçavant Commentaire ſur les prophéties d'Ezéchiel, imprimé à Rome, 1596, 3 vol. in-*fol.* enrichis d'un grand nombre de planches trêscurieuſes & très-eſtimées. Cet Ouvrage eſt un chef-d'œuvre.

Page 210, *ligne* 14, était ſur la route qui conduiſait, *liſez*, ſe trouva peut-être ſur la route que prit S. Joſeph en ſe retirant.

Page 211, *ligne* 3, Iſraéliſtes, *liſez* Iſraélites—*page* 221, *ligne* 26, garçons, *liſez* veufs—*page* 223, *ligne* 12, le mariage, *liſez* le prétendu mariage— L'Auteur cité prétend en effet que le mariage de Joſeph ne fut que pour la forme, & que ce Saint reçut Marie pour en être le gardien, & non l'époux : on en verra ci après de nouvelles preuves. *Voyez* le chapitre de l'épreuve des Eaux amères, *pag.* 365.

Page 226, *ligne* 26, il ne fait point partie, *liſez*, il n'était point anciennement du reſſort des Miniſtres.

Page 234, *ligne* 3, ajoûtez —Léon de Modene fait mention d'une autre ſingularité relative à la coëffure des femmes Juives. Voici comme cet Auteur s'exprime, ch. 5, partie 2 : « Les femmes » s'habillent ſuivant la mode des lieux » où elles demeurent, excepté que le jour » de leurs noces elles couvrent leurs che» veux d'une perruque ou de quelque » coëffure qui reſſemble à des cheveux » naturels, gardant la mode du pays » à l'extérieur ; mais elles ſe précau» tionnent fort pour ne point laiſſer » voir leurs propres cheveux. »

Page 237, *ligne* 26. Le don de l'anneau n'eſt pas fort ancien chez les Juifs.

Juifs. Non-seulement cette raison devait engager les Artistes à ne pas réaliser cette circonstance du mariage de la Vierge ; mais il me semble que les règles du goût exigeaient qu'ils en adoptassent une autre. L'action d'une femme qui étend un doigt pour recevoir un anneau, qu'un homme lui présente, renferme quelque chose de trop minutieux ; un grand Maître ne saurait y développer ses talents supérieurs. Croyant surmonter cet obstacle, plusieurs Peintres ont représenté Joseph & Marie se donnant la main : cette action est peu saillante, & ne satisfait point l'œuil du spectateur, accoutumé à voir par-tout des attitudes pareilles. Je crois qu'on éviterait ces défauts, en adoptant la cérémonie du couronnement ... De jeunes enfants, de l'un & de l'autre sexe, portant, dans des bassins, les deux couronnes ; le Ministre du mariage se disposant à les prendre ; les deux époux s'approchant pour les recevoir ; tous les spectateurs occupés à regarder & les couronnes, & le Ministre, & les époux, &c. Voilà je crois une action générale, un sujet qu'une main habile pourrait rendre sur la toile, avec autant de grâce que d'énergie.

Page 238, ligne 14, —dans le sein de sa famille la Vierge fut mariée :— Cette croyance commune fait naître une question, qu'il est important pour les Artistes d'éclaircir. Il s'agit de savoir si Sainte Anne & S. Joachim vivaient encore lors du mariage de leur fille, & si les Peintres peuvent faire usage de ces deux personnages, en traitant ce sujet. J'estime qu'ils le peuvent, & que rien n'empêche qu'ils ne supposent que Joachim fut le Ministre du mariage : 1°. Parce que suivant l'usage, c'était au père de la fille qu'appartenait cet honeur : 2°. Parce qu'il n'est point dit que la Vierge ait été mariée par un autre que par son père : 3°. Parce que Sainte Anne & S. Joachim, ainsi que je l'ai remarqué dans le ch. 2, p. 25, n'étaient pas fort âgés lors de la naissance de leur fille, & qu'ainsi ils ont pu avoir la satisfaction de la marier. 4°. Enfin, parce que ce sentiment ne contredit en rien les opinions reçues.

Même page, ligne 22, —le Poussin peut être regardé comme le premier qui ait tenté en France de rejeter les contes ridicules dont j'ai parlé dans ce Chapitre. Je dis tenté, car il a encore

sacrifié aux préjugés ; mais du-moins dans son tableau du mariage, on retrouve avec plaisir les traces des cérémonies des Juifs, telles que les couronnes des époux, le vase rempli de vin, &c. Il est surprenant que les tentatives de ce grand homme n'aient pas excité le zèle de ses successeurs.

Page 239, ligne 3. Dans le Livre de la Nativité, &c. On connaît jusqu'à trois Evangiles sur la naissance de la Vierge, & nous en avons encore deux entiers. Le principal est le proto-Evangile, attribué à S. Jacques le mineur, Evêque de Jérusalem ; on l'a en Grec & en Latin. Le second est le Livre de la Nativité, que l'on n'a qu'en Latin, avec une lettre des prétendus Chromace & Héliodore, à S. Jérôme, qui le prient de traduire cet Ouvrage d'Hébreu en Latin ; & la réponse prétendue de S. Jérôme. Ce second n'est en quelque sorte que l'abrégé du proto-Evangile. Le troisième Evangile de la naissance ne se trouve plus.

Page 260, ligne 4 : voici les vers de Ronsard.

L'Ange a donques s'est lié,
Pour mieux haster sa carriere ;

A l'un & à l'autre pié
L'une & l'autre talonniere....

. . . .

Puis sa perruque divine
Coiffa d'une cappeline
Entant sa verge en son poing...

Voilà, je crois, l'habillement de Mercure bien détaillé : la verge ou le caducée n'est pas sur-tout oublié. Peut-être que la tige de lys qu'on donne aujourd'hui à l'Ange Gabriël, n'est qu'une suite des fictions des anciens Poëtes. L'espèce de ressemblance qu'elle établit entre cet Ange & le messager des Dieux de l'antiquité, aurait dû engager les Peintres à ne pas l'adopter.

Page 268, ligne 25 — L'ancienne coutume des Chrétiens de prier Dieu debout, & les mains élevées vers le Ciel, n'est pas entièrement éteinte. On se tient encore debout dans les Eglises, pendant que le Diacre ou le Prêtre lit l'Evangile ; les Prêtres sont debout, & levent les mains vers le Ciel lorsqu'ils récitent le Canon de la Messe & le *Pater noster*, &c. Cette dernière prière remonte jusqu'au temps de Jésus-Chrit, & l'attitude qui s'est perpétuée parmi les

Prêtres, eſt probablement un reſte de ce que les premiers Chrétiens obſervaient dans leurs prières.

Page 282, *ligne* 26, lumen, *liſez* numen—*page* 289, *ligne* 27, *on croit que la Vierge était ſeule*... Tous les Peintres ſe ſont conformés à cette croyance : quelques-uns ont cependant orné leurs tableaux d'un perſonnage qui me paraît déplacé. Ce perſonnage eſt S. Joſeph. Il eſt ordinairement dans une pièce voiſine, & travaille avec ardeur à quelque ouvrage de menuiſerie : c'eſt ainſi qu'on le voit repréſenté aux Capucins du Marais, dans le tableau de l'Annonciation, par *Vermont*. Cette licence me paraît repréhenſible. Elle ſuppoſe que Marie & Joſeph, non-ſeulement étaient mariés, mais habitaient enſemble lors de l'Annonciation. Il ſe peut, ſans doute, qu'ils fuſſent mariés alors, il ſe peut même qu'ils demeuraſſent enſemble ; mais cette circonſtance étant juſqu'ici reſtée indéciſe, & rien n'obligeant les Peintres à la lier avec ce qui ſe paſſa lors de l'Annonciation, ils ne doivent point la réaliſer.

Page 290, *ligne* 16, avoir rapport, *liſez*, avoir quelque rapport—*page* 295, *ligne* 1, ou plutôt, *liſez*, & quelque-

fois—*page* 300, *ligne* 16 & 17, fut donc des plus, *lisez*, fut donc accompagnée des circonstances les plus—*page* 315, *ligne* 22, ce même Auteur, *lisez*, l'Auteur apocryphe—*page* 316, *ligne* 26, & c'est, *lisez*, & que ce fut—*page* 325, *ligne* 6, l'épousée, *lisez*, l'épouse—*page* 333, *ligne* 7, reçues partout, *lisez*, adoptés—*page* 336, *ligne* 5, travaux, *lisez*, tableaux.

Page 338—*Voilà tout ce que prescrivait la Loi*... Les différentes sortes d'impuretés qu'on pouvait contracter avec les femmes dans les temps qu'elles étaient réputées impures, sont détaillées au Lévitique, ch. 15... Si l'on en excepte une seule, qui rendait impur pendant sept jours, toutes les autres ne duraient qu'un jour : ce qui achève de détruire l'argument de *Grotius*.

Page 345, *ligne* 1, il écrivit ces, *lisez*, il écrivit & prononça ces—*page* 353, *on écrivait avec de l'encre*... Il paraît qu'anciennement chez les Juifs, ceux qui, par état, étaient dans la nécessité d'écrire souvent, tels que les Secrétaires, les Greffiers, &c. portaient une écritoire suspendue à leur ceinture. Ezéchiel, dans une de ses visions, s'ex-

prime ainsi ch. 9 : « En même temps » je vis venir six hommes... il y » en avait aussi un au milieu d'eux, » qui était revêtu d'une robe de fin » lin, & qui avait une écritoire pen- » due sur les reins »... Cette remarque sur le costume des Juifs peut être de quelque utilité pour les Peintres.

Page 357, *ligne* 26, il écrit ces mots : *Jean est son nom*, *lisez*, il écrit, en disant : *Jean est son nom.* « Et scripsit, » dicens : Joannes est nomen ejus. »

Page 366, *ligne* 9 & 10, *Dieu décerna la peine de mort*... Cette Loi se trouve au Deutéronome, ch. 22. Elle n'exprime point le genre du supplice, mais on pense communément que l'homme & la femme adultères étaient lapidés.

Page 368, *ligne* 26 — Les imprécations que fesait le Prêtre, & auxquelles la femme se soumettait, étaient effrayantes. Les voici : « Det te Dominus in » maledictionem, exemplumque cunc- » torum in populo suo : putrescere faciat » femur tuum & tumens uterus tuus » disrumpatur : ingrediantur aquæ ma- » ledictæ in ventrem tuum, & utero » tumescente putrescat femur. Et res-

» pondebit mulier : Amen, amen. » Num. ch. 5, v. 21 & 22.

Page 371, *ligne* 24, Moïſe avait preſcrit des Lois ... Les Lois de Moïſe frappent également & ſur l'homme qui ſe laiſſe emporter par la paſſion, & ſur la fille qui oublie ſon devoir. Les réglements de ce fameux Légiſlateur ſont même très-remarquables ; ils diſtinguent d'abord ſi la fille dont un homme a abuſé eſt libre ou eſclave. Si elle eſt dans les liens de l'eſclavage, les deux coupables doivent être fuſtigés, & l'homme doit offrir un ſacrifice au Seigneur. Moïſe voulait enſuite qu'on examinât ſi la fille ou plûtôt ſi la vierge libre était fiancée : ſi elle ne l'était pas, l'homme devait l'épouſer, & ne pouvait la répudier : ſi la vierge libre était fiancée, le châtiment était relatif au lieu où le crime avait été commis. Si c'était dans la ville, & que la fille n'eût pas intéreſſé les voiſins dans ſa défenſe, elle devait périr ainſi que l'homme, parce qu'elle était réputée avoir conſenti à ſon deshoneur. Si c'était dans les champs, l'homme ſeul perdait la vie, la fille était réputée avoir réſiſté, & que perſonne n'était venu à ſon ſecours.

Quant au genre du supplice, c'était la lapidation; il y avait cependant une exception pour les filles des Prêtres, on les brûlait toutes vives... La simple exposition de ces Lois, suffit pour faire sentir combien elles sont différentes de l'épreuve des eaux amères; elles achèvent de démontrer que le Grand Prêtre ne se serait point amusé à faire subir cette épreuve à S. Joseph, accusé d'avoir attenté à la virginité de Marie.

Fin du Tome premier.

TABLE

DES CHAPITRES.

Fin de la Table des Chapitres.

APPROBATION.

J'ai lu par ordre de Monseigneur le Chancelier, un manuscrit qui a pour titre: *Observations historiques & critiques sur les Erreurs des Peintres; &c.* On ne peut qu'applaudir au zêle de l'Auteur : il parait très-versé dans la connaissance de l'Histoire Sainte; il joint à cela beaucoup de goût, d'érudition & de critique. Je suis persuadé que cet Ouvrage sera très-utile aux Artistes, & qu'il les guidera sûrement dans un genre où il est important de ne rien présenter aux yeux, qui ne soit conforme à l'exacte vérité. Il est à souhaiter que l'Auteur ne s'en tienne pas à cet essai, & qu'il continue de traiter ce sujet avec toute l'étendue qu'il s'est proposé d'y donner. A Paris, le 4 Juin 1770. *Signé*, RIBALLIER, Docteur de la Société de Sorbonne, & Syndic de la Faculté de Théologie.

PRIVILÉGE DU ROY.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A nos amés & féaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conseil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra : SALUT, notre amé le sieur JEAN DEBURE, pere, Libraire, Nous a fait exposer qu'il desiroit faire imprimer & donner au public *les Erreurs sur la Peinture*, s'il Nous plaisoit lui accorder nos lettres de Privilege pour ce nécessaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Exposant, Nous lui avons permis &

permettons par ces presentes, de faire imprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon lui semblera, & le faire vendre & débiter par tout notre Royaume pendant le temps de six années consécutives, à compter du jour de la date des présentes. Faisons défenses à tous Imprimeurs, Libraires, & autres personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangère dans aucun lieu de notre obéissance; comme aussi d'imprimer ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter, ni contrefaire ledit Ouvrage, ni d'en faire aucun extrait, sous quelque prétexte que ce puisse être, sans la permission expresse & par écrit dudit Exposant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers audit Exposant, ou à celui qui aura droit de lui, & de tous dépens, dommages & interêts, à la charge que ces présentes seront enregistrées tout au long sur le registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles; que l'impression dudit Ouvrage sera faite dans notre Royaume, & non ailleurs, en bon papier & beaux caractères, conformément aux Réglemens de la Librairie; & notamment à celui du dix Avril mil sept cent vingt-cinq, à peine de déchéance du présent Privilege; qu'avant de l'exposer en vente, le manuscrit qui aura servi de copie à l'impression dudit Ouvrage, sera remis dans le même état où l'approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier, Chancelier Garde des Sceaux de France, le sieur DE MAUPEOU; qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliothéque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle dudit sieur DE MAUPEOU; le tout à peine de nullité desdites presentes: du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Exposant & ses ayans cause, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie des présentes, qui sera imprimée tout au long, au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, soit tenue pour dûement signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conseillers, Secrétaires, foi soit ajoûtée comme à l'original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis, de faire pour l'exécution

d'icelles, tous actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires : CAR tel est notre plaisir. DONNÉ à Paris le douziéme jour du mois de Septembre, l'an de grace mil sept cent soixante-dix, & de notre Regne le cinquante cinquiéme. Par le Roi en son Conseil. LEBEGUE.

Registré sur le Registre XVIII de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N°. 1321, fol. 234, conformément au Reglement de 1723. A Paris, ce 14 Septembre 1770. Signé, J. HERISSANT, Syndic.

Livres de Peintures qui se vendent chez le même Libraire.

ABRÉGÉ de la vie des plus fameux Peintres, avec leurs portraits, & les indications de leurs principaux ouvrages, par M. d'Argenville, de la Société Royale des Sciences de Londres, & de celle de Montpellier. Nouvelle édition, corrigée & augmentée. *Paris*, 1762, 4 *vol. in-8°.* 36 liv.

Supplément à la vie des plus fameux Peintres, *Paris*, 1752. *Tome troisième*, 1 *vol. in-4°.* 9 liv.

Voyage Pittoresque de Paris, ou indication de ce qu'il y a de plus beau en cette grande ville, en Peinture, Sculpture & Architecture, par M. d'Argenville. Nouvelle édition, revue, corrigée, & considérablement augmentée, 1 *vol. in-12, avec figures. Paris*, 1770, 4 liv. 10 sols.

Voyage Pittoresque des environs de

Paris, ou description des Maisons Royales, Châteaux, & autres lieux de plaisance situés à 18 lieues aux environs de Paris, par le même. Nouvelle édition, corrigée & augmentée. *Paris*, 1768, 1 *vol. in*-12. 3 liv. 12 sols.

SUPPLÉMENT

Au Chapitre dernier du premier volume.

PAGE 35, *ligne* 20, importantes questions, *lisez* nouvelles questions — *Page* 78, *ligne* 24, dans la Religion, *mettez*, dans plusieurs actes publics de la Religion.

Page 152, *ligne dernière*... On pourrait joindre ici une troisième observation plus importante encore que les deux précédentes : elle aurait pour objet le caractéristique des images de la Vierge. Tout le monde sçait qu'il consiste à représenter une mere qui tient son fils entre ses bras ; cette maniere paraît même très-ancienne, & l'on ne peut qu'applaudir aux Artistes qui s'empressent de s'y conformer.

Je fais cette remarque, parce que dans ces derniers temps on s'est avisé d'isoler les images de la Vierge, en supprimant l'Enfant-Jésus : feu Monsieur Languet, Curé de S. Sulpice, passe pour le premier qui ait induit les Artistes à faire ce changement. La

tentative n'a que trop bien réussi : on compte déja dans Paris plusieurs Eglises, entre autres S. André des Arts, les Innocents, &c. où le Sauveur ne paraît plus entre les bras de Marie.

J'opposerai à cette nouveauté, 1°. qu'elle prive les Fidèles des idées pieuses que rappelaient à leur souvenir les images de l'Enfant-Jésus, uniés à celles de sa mere : 2°. Que les Artistes, obligés d'adopter un autre caractéristique, paraissent donner la préférence à celui qu'ils ont déja consacré pour désigner l'Immaculée Conception, & qu'ils introduisent par ce moyen la confusion dans les Peintures sacrées : 3°. Enfin, que les anciennes images étant en quelque sorte des monuments qui s'élevaient sans cesse contre l'injurieuse prétention de ceux qui ont osé contester à Marie la qualité de mere de Dieu, il importe à la Religion de ne pas les anéantir.

Page 223, *ligne* 1, il paraît que le bon-homme „ *mettez*, il paraît que ce saint homme—*Page* 252, *ligne* 1, croyance, *lisez* opinion—*Page* 254, *ligne* 10, les Anges l'ont enlevée, *mettez*, si l'on en croit la pieuse opinion qui régne en Italie, les Anges l'ont en-

levée—*Page* 256, *ligne* 26, la croyance de l'Eglise, *lisez*, l'opinion que tous les Auteurs ont embrassée.

Page 258, *ligne* 12, *ajoûtez*, on distingue encore dans les anciens tableaux de l'Annonciation, une autre maniere de rendre l'Ange Gabriël; elle consiste à le placer derriere une chaîne de nuées, qui le dérobent entièrement à la vue de Marie. Je crois cette maniere répréhensible, parce qu'elle semble supposer que l'Ange Gabriël fut invisible pour la Vierge; & cette supposition ne peut s'accorder avec ce que l'on a toujours pensé sur la manifestation réelle de cet Ange. Quelques Auteurs ont à la vérité présumé qu'on pourrait inférer des expressions de S. Luc, que l'Ange Gabriël se contenta de parler, sans se laisser voir, afin d'épargner à la pudeur de Marie jusqu'aux plus légères alarmes; mais ces conjectures sont trop faibles pour autoriser les Artistes à les réaliser.

Page 287, *ligne* 10.... Les anciens vîtraux des Eglises nous offrent encore des restes de ces ridicules fictions. Tel est celui que l'on voit à Paris dans l'Eglise de S. Leu, au-dessus de la porte de la Sacristie des Messes. Il re-

présente une Annonciation assez grossièrement dessinée ; mais l'Artiste n'a oublié ni le rayon de lumiere, ni l'embryon. Il a même rendu d'une maniere fort grotesque cette expression figurée de S. Ambroise, *& concepit per aurem*. Le rayon vient frapper directement l'oreille de Marie, & l'embryon, qui descend la tête en bas, est près d'y pénétrer.

J'applaudirai toujours au zèle des Ministres des Autels, lorsqu'ils supprimeront ces monuments d'un siècle plus zélé que sçavant. Mais pourquoi ne pas y substituer d'autres vitraux plus édifiants, plus instructifs & plus parfaits ? Pourquoi sur-tout détruire des morceaux que le bon goût admire, & que la Religion avoue ? Ils interceptent, dites-vous, la lumiere. Eh qu'a-t-on besoin d'un jour si éclatant ! Une obscurité majestueuse sied bien à un lieu où l'on adore plus particulièrement l'Eternel, & sert merveilleusement au recœuillement. La nudité des nouveaux verres laisse dans l'ame un vuide qu'on n'éprouve point avec les anciens ; quoiqu'informes, on ne les regardait jamais sans qu'ils rappelassent quelque trait de l'Histoire sainte, sans

qu'ils fiſſent éclôre de pieuſes penſées.

N'oubliez pas, ô vous tous qui veillez à la décoration des Temples, que vous ne ſçauriez aſſez multiplier les objets qui peuvent entretenir la piété des peuples, & les exciter à la pratique de toutes les vertus : les vitraux d'aujourd'hui ſont bien éloignés de réunir ce double avantage. Hélas, bien ſouvent ils ne ſervent qu'à laiſſer entrevoir dans les maiſons du voiſinage des objets capables d'affliger les adorateurs du Très-Haut, & à placer en quelque ſorte la pierre du ſcandale à côté du Sanctuaire, &c. &c.

Page 301, *ligne* 1, idolâtres des inſpirations, *liſez*, jalouſe des inſpirations—*Page* 314, *lignes* 3 & 4, ſon ventre s'arrondiſſait ; *ſupprimez ces mots*, & *mettez*, que les ſignes de ſa maternité devenaient ſenſibles—*Page* 366, *ligne* 2, ch. 21, *liſez*, ch. 22.

Fin.







